



**Diffusion des données à caractère personnel (inventaire en ligne):** En conformité avec la CNIL, l'ensemble de documents relatifs aux infractions, condamnations et mesures de sûreté au sens de l'article 9 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée ont fait l'objet d'un traitement pour occulter les données personnelles. Ce même procédé a été appliqué aux données à caractère personnel de moins de 120 ans. Ce délai est porté à 150 ans lorsqu'il s'agit de données sensibles mises en ligne aux fins de consultation par le grand public.

**Crédits photographiques :** L'image de garde correspond au plan de façade de l'église paroissiale de Brénaz, dressé en 1838. L'original est conservé dans les archives de la commune (inventaire Laffay). Les images intérieures, répertoriées dans le tableau des illustrations, ont été numérisées par le Centre de gestion de l'Ain et sont la propriété de la commune de Prémillieu.



**Centre de gestion de la FPT de l'Ain**

145, chemin de Bellevue, 01960 Péronnas

Service archives

Tel : 04 74 32 13 86

Fax : 04 74 21 76 44

archives@cdg01.fr

Site : <http://www.cdg01.fr/>

Portail des archives en ligne : <http://www.archives-communales-ain.fr/>



Avec le concours financier, scientifique et technique du Département de l'Ain et ses Archives départementales

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES IDENTIFIES EN 2023 ET COMPLETANT  
L'INVENTAIRE QUI SUIVIT ; ETABLI EN 1995

- 24.4.1570** Livre de comptes du luminaire de Maréléaz, par Fray Bornarel Goneton.
- 8.11.1619** Lettre de Christophe Fabri, docteur en droits, avocat au parlement et juge du marquisat du Valromey au sujet de la réclamation faite au banc de la cour du marquisat le vingt jour du mois d'avril mil six cents quinze par Claude Bouvier Brottu contre François Martinet au sujet de subhastations.
- 12.8.1646** Lettres relatives à l'affaire entre Estienne Vignand et Claude Couturier, luminaires de Saint Martin de Brénaz et Guicharde Perret, veuve de Benoît Pechet, et ses enfants.
- 24.5.1646** Requête de Charles Monin, docteur en droits, juge de Champagne aux officiers Vignant et Claude Cotturier, luminiers en l'église de Saint Martin de Brénaz
- 2 janvier 1649** Lettre relative à l'affaire entre Benoit Parget et Etienne Vignand et Claude Couturier, Luminiers de l'église parrossiale de Brénaz.
- 19 novembre 1676** Acte du prêtre de l'église de Brénaz contre Anselme Bal, habitant à Lochieu
- 19 juillet 1705** Lettre accusant réception, par Johand Bouvier, prêtre de Brénaz, de la déclaration de plusieurs personnes attestant comme véritable la déposition de François Perrusset, de Sonthonax, au sujet de Claude Vignant, de Boirin « j'ai reçu la déclaration de ceux après nommes qu'ils déclarent estre véritable savoir que François Perrusset de Sonthonax certifie que le dixieme juillet du courant allant au moulin de messieur Claude Vignant a cinq heures du mattin il a pu parler à Jean Jacques Bornarel de Larnin et aussi Claude Vignant de Boirin passant devant sa maison à quatre heures du matin le dixieme juillet du courant l'avoir vu et parlé en outre Pierre Aoux tailleur d'habit certifie aussi qu'il la parlé allant chez luy pour luy demander des bœufs pour luy ayder a labourer à Lonbes dixieme dudit juillet et meme Louys Bouvier marchand déclare aussy l'avoir vu fauchant en son pré le dix juillet du courant. Faict à Brénaz le dix neuf juillet mil sept cents cinq ».
- 07 1767** Requête portant sur l'abattage de 208 sapins dans la forêt de Brénaz.
- 8.4.1769** Dette, sommation, Pierre Pellin contre les syndics et habitants de Brénaz.

- INVENTAIRE des ARCHIVES -

DE LA

COMMUNE de BRENAZ

Effectué sur la demande de Monsieur le Maire

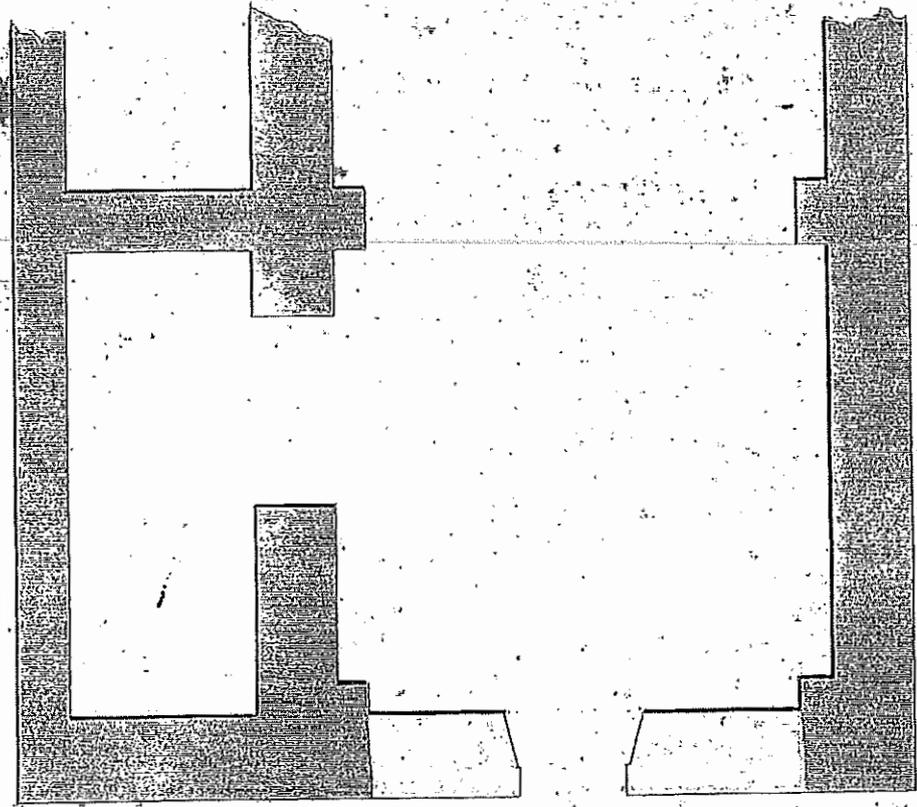
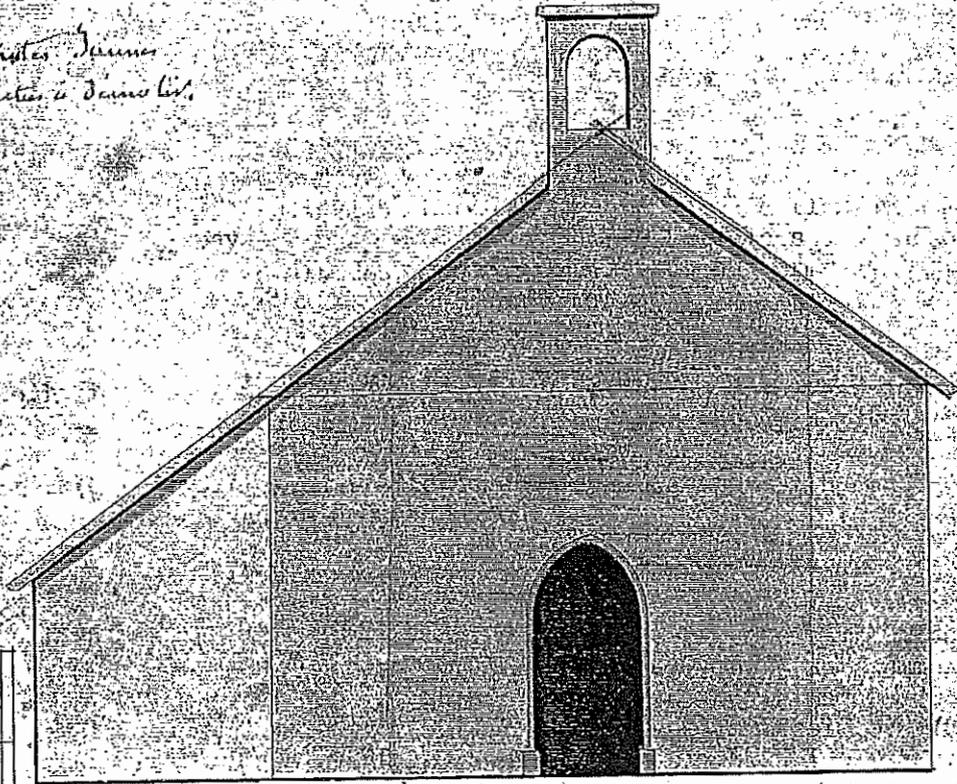
Léon PELLIN

Répertorié par Andrée Laffay

1995

N<sup>o</sup> 1. Plan et elevation de l'Eglise actuelle  
de Breuval, canton de Champagne arrondissement de Bellay-lez-Louviers

note les traits jaunes  
indiquent les parties à démolir.



Travaux le 10 avril 1855  
C. B. [Signature]  
architecte

- UNE NOUVELLE PAROISSE -

- B R E N A Z -

- Jean FAURE - Vicaire Général - demande à Jean ROSETAIN, Curé de Chavornay, d'examiner l'Eglise de Méraléaz, son site, le cimetière et la proximité des eaux, de même que le lieu de Brenaz où l'on a placé une croix de bois.

- Annecy le 28 Janvier 1604 -

- Jean FAURE - Chanoine de Genève, Vicaire Général -
- Vu le procès-verbal établi par Jean ROSETAIN, Curé de Chavornay, au sujet de l'incommodité du site de l'Eglise de Méraléaz.
  - Vu la donation d'un fonds à Brénaz pour la construction d'une nouvelle Eglise.
  - Autorise les Habitants à construire une nouvelle Eglise à la condition toutefois que le Curé de Méraléaz dise une messe basse chaque mercredi dans la "chapelle et l'ancien choeur" du lieu de Méraléaz, qui sera maintenu par les Paroissiens.

- 11 Février 1604 -

- Déclaration de Messire ROSETAIN, Prêtre -

- 8 Avril 1604 -

- Une croix de bois a été plantée où l'on érigeria le nouvel autel.

Le soir suivant la première pierre a été bénite, comme il est de coutume, placée dans le lieu même où la nouvelle Eglise doit être construite, avec les mêmes charges temporelles et spirituelles que celle de l'ancienne Eglise Saint-Martin, de la part du Curé et des Habitants.

- Cette nouvelle Eglise sera placée aussi sous le vocable de **Saint Martin**.

Cela est fait à la demande des Paroissiens et spécialement de François Bouvier et de Benoit Bornarel administrateurs de l'Eglise.

Et en présence de Louis Gordon, Doyen de Ceyzérieu, de Claude Pellin, prêtre, et de Pierre Amorand Vicaire de Lochieu.

- Fait en vertu de l'ordre donné par l'Evêque -

le 27 Février 1604

Rosetain

- Documents en latin -  
traduits par :  
Mr. CATTIN, Directeur  
des Archives de l'Ain

- LA LUMINAIRE de MERALEAZ -

- ✓ 24.02.1557 - Constitution et nomination de Pierre Rosset et Pierre Michel Luminiers de la Luminaire St Martin de Méraléaz (Méralée) (jour de la St Mathias) par devant le notaire ducal (Gorra) et les témoins sous-nommés Claude Pellin, Benoist Bornarel, Claude Bovier Brottu, Pierre Bornarel, Claude (Gonetant) Benoist Bornarel, François Bornarel François Bornarel-Rosset, Pierre Rosset "Calliact", Me François Bornarel, Romain Rosset, Pierre Vallin, Claude Vignand, Jean Vignand, Jehan Bovier Coquillon, Pierre Cudurier et Jean Vallin lesquels ont solidairement constitué les Luminiers.../Claude Gorra Not
- ✓ 24.02.1557 - Comptes pour Pierre Vallin autrement Rosset (alias) de Méraléaz et de Pierre Michiel aultre/ (alias) Cudurier de Boyrin chargés de l'Administration de la Luminaire dudit Méraléaz (Méralée) pour les années 1557/1558/1559.
- ✓ 22.06.1561 - Remise Comptes de Pierre Vallin autrement Rosset de Méralée et de Jehan Bovier Burland de Boyrin du temps qu'ils ont eu "pendant" la charge et l'administration de la Luminaire dudit Méralée pour les années 1561/1562/1563
- ✓ 18.10.1563 - Ont comparu devant le notaire ducal Claude Gorra de "Songiou" Pierre Michel dit Cudurier, Jehan Bovier Burland tous deux de Boyrin et Vallin dict Rosset du dit Maréallée, Luminiers de St Martin du dit Méralée
- ✓ 11.01.1562 - Note adressée à Claude Pellin et Estienne et Louis Vignand
- ✓ 1566 - Texte en latin, concerne Pierre Vallin et Buuvier Luminiers et Sindics de la Paroisse de Méraléaz
- ✓ 06.11. 1 Par devant le Notaire ducal Robert Brillact s'est personnellement présenté "Bertot" fils de feu Jehan Bovier de Brenaz, (date invisible, déchirée) confesse devoir à ..... Rosset de Méraléaz et à Jehan Bovier dit Burland, luminiers de Méraléaz, présents et acceptant au profit de la Luminaire : douze florins et huit gros monnaie de Savoye et cest pour la terre partie d'une obligation et la somme de VINGT florins, cense avec Estienne Bovier son frère tenu par acte hypothécaire par Me. Che (?) de Seyssel l'an 1545 et le 5 février, et aussi par la tierce partie des censes inconnues par le temps passé jusqu'à ce jour présent pour douze florins huit gros; le dit confessant promet par serment obligeant sa personne et ses biens payer aux dits luminiers ou autre ayant charge d'icelle Luminaire portant la présente au terme de Noël prochain.
- ✓ (24/10/1570) - Livre des comptes Luminaires Méraléaz par Jean Bornarel
- ✓ 15.05.1570 - Supplique adressée à Monsieur le Juge de Chateauneuf par François Bovier masson et François Bornarel, modernes Luminiers de la paroisse de Méraléaz (Saint Martin) Comme en l'année 1570 et le quinzième du mois de Mai les habitants de la dite paroisse abergèrent à Reynaud Martinet une pièce de terre sise à Brenaz lieu dit "En Craner" (?)
- ✓ 21.02.1572 - Remise de compte par Reynaud Martinet et Pierre Revel alias Calliat-
- ✓ 20.08.1573 - Par devant le Not/ducal Robert Brillact et les témoins sous nommés sont établis en personne Claude Bovier dit Coquillon de boyrin et romain Vallin, Anthelme Rosset de Méralée, Luminiers de la Luminaire de Maréallée lesquels accensent et amodient

à Jehan fils de feu Claude Vignand de Boyrin présent et acceptant pour son gré et les siens et successeurs le champ de "craner" (?) appartenant à la Luminaire de Méralée confiné et joutant la terre de Pierre Cuturier et de plusieurs pariers de levant et les chemins publics du couchant de bise et du vent C'est pour le temps et espace de neuf ans et terme prochain venant et commençant à la feste de Saint Michel Archange prochaine avec neuf prises sous la cense et ferme pour les dits neuf ans 72 florins qui est pour chaque année 8 florins monnaie de Savoye payable par le dit Vignand aux Luminiers ou leur successeurs en la dite Luminaire annuellement au terme sus dit.  
Fait à Lochiou en la maison de moy Notaire, présents François Bovier Brotu de Brenaz fils de feu Estienne Boyier.

- ✓ 12.06.1571 - Jehan Pellin et Pierre Martinet de Méraléaz ont accepté la charge de Luminiers pour les années 1572/1573/1574/1575/
- ✓ 1576 - Différend traité devant le Juge mage de Chateaufort (Claude Flandrin Juge) François Bovier, et François Bornarel Luminiers
- ✓ 12.11.1579 - Prixfait pour le mur de l'Eglise paroissiale de Méraléaz
- ✓ 15.06.1578 - Par devant le Notaire Derochefort, notaire ducal et Chatelain de Chateaufort, présents les tesmoins soubz nommés au lieu de Méraléaz et au chemin public près de la Maison de George Rosset et à la sortie de la grande messe paroissiale, Pierre Revel alias Calliat le jeune et François fils de Jehan (feu) Bornarel dict "petit" procureur et Luminier de la Paroisse de Méraléaz Etienne Vallin, Romain Vallin Pierre Burland, Hugues Vallin-Blanc Jean Vignand "le vieule" Jehan Bovier Burland Jehan Fils de Claude Vignand, Claude Bovier Coquillon, Claude fils de feu (Louis)Vallin, Pierre Pellin, Claude Roux-Pellin, François Bovier Brotu, Antoine Baratier, Jehan Pellin, Jehan Bornarel-Mouroz, Jehan Bornarel-Michaud, François Bornarel, Benoist Bornarel, Claude fils de Georges Bornarel et Jehan fils de François Bornarel, tous habitants la dite paroisse de Méralé. .... / ont abbergé et abbergent par pur et irrévocable abbergeage à Vignand-Martinet de Méraléaz présent, stipulant et acceptant au profit deluy et des siens quelconque à l'advenir, scavoir: une pièce de terre contenant environ neuf journaux de terre sise au territoire de Brenaz lieu-dit "en craner", joutant la pièce des hoires Estienne Michiel du levant et aussi du vent aux terres de plusieurs pariers aussi du levant et du chemin public du couchant et vent .... /  
.../la terre sus confinée et le dit abbergataire par le bail et tradition d'une plume à la manière accoutumée. dont pour ces trois journaux le paiement se fera annuellement par trois bichettes et quatre douzains de seigle que le dit Pierre Vignand (fs de Claude) s'engage à verser.
- ✓ 29.06.1573 - Gens du Champ "de Cruan" de la Luminaire par devant le notaire Robert Brillact et les tesmoingts soubnommés - Pierre Martinet Luminier de la Luminaire de Méralée, lequel au nom de la Luminaire accense et amodie à Reynaud Martinet du dit Méralée présent et acceptant pour lui et les siens le champ de "cruan" confiné et joutant le fond des hoirs de Pierre Cuturier et de plusieurs pariers du levant et le chemin public du couchant de bise et du vent, pour une durée de neuf ans et prise prochaine pour la somme de 9 florins et demi monnay de Savoy

devant être payable par le dit Renaud Martinet ou les siens aux dits Luminiers présents ou les suivants, annuellement durant les dits neuf ans à la fête de Saint Michel Archange.

- ✓ 24.02.1572 = Compte de la Luminaire - Les dits Revel et Bornarel ont reçu de François Brottu et Jehan Builand Luminiers .../ (?)  
Signé : Chevallier, Pellin, Me. Bornarel Curé Desservant (petit livret - relevé de compte)
- ✓ 04.(?)1586  
02 - Claude Flandan, Docteur en Droict, Juge Mage au Comté de Chasteauneuf - extrait jugement -
- ✓ 18.03.1584 - Me Charvet notaire ducal et les tesmoingts sousnommés se sont personnellement établis Jean Bovier dict Burland de Boyrin et François Bovier Brottu modernes Luminiers de la Luminaire St Martin de Méraléaz, amodient au profit de la Luminaire à Arthaut Reynier Calliact et Peyron du dit Boyrin présents et stipulant, accensent - 4 journaux de terre situés au finage de Brenaz, lieu dit "L'Eschauts" joignant la terre de Pierre Cailliact et la terre de Jean Bovier Brottu du levant, la terre de Jeanne Pellin femme de Claude Calliact et le chemin publicq
- ✓ 17.01.1586 - Devant le Notaire Robert Brillact et les témoingts bas-nommés Pierre fils de feu Pierre Bovier dict Burlan de Boyrin de son gré confesse debvoir à la Luminaire de Méralée deux florins monnay de Savoy courant pour reste d'appréciation d'un bichet seigle et autre, outre oblige lesquels deux florins et bichet promet par serment, obligeant sa personne et ses biens payer à ladite Luminaire ou au Luminier, François Bovier de Brenaz, fera au terme de la feste St Michel Archange prochaine à peine de tous dépens légitimes et renonçant à tous droicts.../  
Fait à Lochieu en la maison de moy notaire, présents François Vallin dict Blanc de Boyrin, Jehan fils de feu Romain Vallin autrement (alias) Rosset de Méralée et tesmoingts appelés et requis.
- ✓ 07.03.1586 - Extrait de Jugement - Greffe du Comté de Chasteauneuf -  
A comparu Reynaud Martinet qui a affirmé être venu de Méralée <sup>3</sup> suivant l'assignation qui lui a été donnée à requête de François Bornarel "Flapity" et François Bovier Luminiers par laquelle elle somme le dict Comparant par la dite assignation.../
- ✓ 13.05.1586 - "Comme ainsi soit Procès seroit mis et pendant par devant le Juge du Comté de Chasteauneuf entre François Bornarel dict "flappiti" de Larnin et François Bovier de Brenaz, à présent Luminiers de Méralée demandeurs d'une part, - Et Reynaud Martinet dudict Méralée défendeur, d'autre part - que les dicts demandeurs disent que le dit défendeur leur estait tenu en leur dite qualité en dix Bichets bled-seigle pour la cens et ferme d'une pièce de terre qu'il tient en abbergeage de la Luminaire au lieu dit "En Créan" pour deux années, à raison de cinq bichets pour terme et 32 Florins pour la vente d'une vasche et de deux "mon..."(? qu'il tenait de la dite Luminaire et qu'il aurait vendu sans en tenir compte aux Luminiers d'icelle Luminaire.  
Pareillement sept florins pour le bled qui restait de la première année de la cens de la dite pièce de "Créan" et aussi deux florins pour reste de partager .../ .../ et vingt huit sols de la vente de bled qu'il aurait fait.... qu'il tenait de la dite Luminaire et vingt bichets de seigle pour la cens d'une terre appelée "La Maguime" (?) appartenant à la Luminaire.  
-Fait et passé devant la maison de Claude Vignard en présence de Romain Vignard son fils, et Estienne Martinard et Humbert Mugnier tous du dict lieu-(Derochefort rx

✓ 28.01.1604

2 docs

1 non  
analysé  
attaché à  
2<sup>e</sup> doc de  
1667.

- Comparant devant moi Jehan Rosetain prêtre-Curé de Chavornay en la maison de la Cure du dit lieu Benoist Bornarel de Larnin et François Bouvier de Brenaz comme luminiers et au nom de l'Eglise de Méraléaz, lesquels en la dite qualité m'ont exhibé une commission à moy adressante obtenu par la dite Paroisse du dit Méraléaz de Monsieur le Vicaire et official de Belley et Monseigneur Evesque et Prince de Genève demeurant à Annecy le 28 du dit mois et an que dessus dûment scellé et signé Favre Vicaire Général de Bossy.../ par laquelle m'est mandé et commandé de me transporter au dit Méraléaz et autres lieux requis pour voir et visiter l'Eglise du dit lieu, son cimetière, incommodité des villages en dépendants, habitants directes et autres, comme aussi de voir le lieu du village de Brenaz où est en ce lieu une certaine croix avec certainement autres dépendances auquel lieu les dits impétrants prétendent édifier une nouvelle Eglise au lieu de celle de Méraléaz qui leur est tant incommode pour sa distance et autres difficultés que causent bien souvent qu'ils sont contraints de demeurer en leurs maisons au lieu d'avoir la consolation du divin service auquel ils assisteraient comme bons et pieux catholiques../

- Le dit Curé de Chavornay s'étant rendu à Méraléaz accompagné du Vicaire Re... Prêtre-Curé de Virieu le Petit âgé de 67 ans, voisin et fort proche du dit Méraléaz et avec lui encore Me Aimé Callier prêtre, son Vicaire, et y estant après la sainte célébration de la messe par moy dite et à l'issue d'icelle auraient comparant par devant moy Commissaire en ceste partie député, lesquels luminiers m'auraient requis l'entière reconnaissance du Marquisat, suivant laquelle réquisition auraient prônés à la visitation d'icelle Eglise, cimetière et appartenances en la présence des susdits encore de Me Pierre Amorand prestre de Songieu, vicaire dudit Méraléaz et Lochieu 50 ans, Me Jehan-Etienne Brillact praticien dudit Lochieu âgé de 31 ans, et autre Guillaume Jacquier laboureur âgé de 60 ans de Lochieu, auxquels auraient ordonné m'assister à la présente visitation d'icelle Eglise et choses que dessus.

- Laquelle nous avons vu et reconnu être en un lieu pendant, bossu et mal plaisant au pied de la montagne du dit Méraléaz, entouré de bois sapins, prés buissonneux et épineux et du cimetière d'icelle. A un chemin qui va à la dite montagne du côté du vent et de hautes costes de bise, a un large et grand torrent (sans eau) par lequel s'échappent les eaux et dévalent de ladite montagne en temps de pluie et fonte des neiges assez abondamment avec pluie et autres ans qui en font de tels tas, et par les mêmes dévalent les boues, sapins grand même de la dite montagne au dessous de laquelle l'Eglise est située, le dit village de Méraléaz en nombre de dix à douze maisons a un bon gros de pierre d'icelles, laquelle est aucunement plus élevée que le dit village par et moins bien exposée aux vents. Est la dite Eglise mal ornée au dedans, mal meublée de linges, sans missel et manuels du St Concile.

Lecture de ce que dessus faite aux susnomés ont dit et déclaré de bonne foy toutes les choses contenues étaient véritables et de plus dûment par moy enquis et interrogé ont dit et rapporté que le village de Larnin est distant du dit Méraléaz d'environ un petit quart de lieue, les autres du dit village, sçavoir Brenaz et Boirin sont toujours plus approchant de l'un et l'autre ainsi que par vision oculaire a été remarqué.

- Ce fait les dits Luminiers m'auraient requis me vouloir transporter au village de Brenaz au lieu où prétendent les dits impétrants et comparants faire construire et édifier de nouveau une autre Eglise au lieu de celle du dit Méraléaz, plus commode en toutes choses que celle de la sus dite; suivant quoy me serait acheminé au dit lieu, toujours accompagné des personnes, et disant les dits Luminiers au nom de tous les Paroissiens desquels se font forts et promettent de ratifier, m'ont indiqué et montré le dit lieu prétendu où serait édifié la dite nouvelle Eglise et m'étant enquis d'eux susnomés des commodités

et incommodités que requerront les dits paroissiens pour venir au divin service plutôt en cette nouvelle étant plus digne que l'autre du dit Méraléaz, Mon dict rapport; et informe qu'à leur avis cette Eglise qu'ils prétendent édifier en ce lieu sera de beaucoup plus facile accès et de grande commodité à tous les paroissiens pour ouïr le divin service et recevoir les saints sacrements en icelle que n'est celle du dit Méraléaz; Vrai est que ceux du dit Méraléaz en seront aucunement incommodés car ils se tiendront les plus "élonnés" d'icelle.

- A l'instant; j'aurois adressé ma parole à Vénérable messire Pierre Bomarel Prêtre-Curé de Lochieu et du dit Méraléaz, pour avoïr un avis en ce fait qui m'auroit répondu estre vray que la nouvelle Eglise qu'on prétend édifier sera plus éloignée de la Maison Presbytérale qui est à Lochieu que non pas l'autre; Mais que les chemins seront plus pratique et partant luy importe quoi qu'il en soit pourvu qu'on ne luy impose nouvelle attribution et obligation de servis de quoy a protesté et sur ce les dits Bomarel et Bovier Luminiers (supra) ont fait déclaration ne vouloir imposer aucune chose au dit Curé ni à ses successeurs..../

Messire Pierre Amorand Prêtre cy-devant nommé, aurait lors répondu qu'il y a environ douze ans qu'il est Vicaire dudit lieu qu'il auroit (eu) empêchement bien souvent et difficultés qui sont d'aller en temps d'hiver de Lochieu au dit Méralée, lesquelles sont telles qu'il faut aucune fois.../... et que la dite Eglise de Méralée est tellement humide qu'on ne peut bonnement conserver le Saint Viatique. Lesquelles difficultés seroient un peu addoucies par les dits chemins qui sont toujours pratiqués et ouverts du dit Lochieu tendant au dit Brenaz on veut édifier la dite Eglise dès qu'elle seroit quasi construite au milieu de tous les paroissiens il faudroit que celle du dit Méraléaz soit commodée qu'à aucunes mesures qui sont en moindre le nombre de tous les dits paroissiens.

- Quoy ouï auroit ordonné fait venir celui à qui la place appartenait où ils veulent faire la dite construction de l'Eglise et suivant en auroit comparu par devant moy Commissaire la Philiberte Charvet femme de Claude Pellin, laquelle advertie d'une si belle et bonne oeuvre de l'autorité de son mari cy-présent l'authorisant, a dict et déclare qu'elle permettait estre levé de la pièce de terre dessous Brenaz, appelée "La Place" qu'est au devant de sa maison dans laquelle estaient tout ce qui feroit du besoin pour la construction de la dite Eglise Laquelle place en l'honneur de Dieu à ses louanges, elle donnoit purement et perpétuellement pour en fait (supra) sans aucune réclamation et sans ce qu'elle, ny les siens, puissent jamais planter ni faire planter aucuns arbres, ny autres choses qui puissent incommoder la clarté et lumière de la dicte Eglise.

- De manière que j'aurois procédé à la limitation de la place sus donnée avec les dits susnommés, laquelle confrontera les chemins publicqs et vicinaux de bise, couchant et vent, en forme de route de la largeur de 18 toyses tant pour l'Eglise que cimetièrre et joutant la terre de la donatrice partie de ceste mesme du levant et veut en contenance de 15 toyses de largeur et fera la longueur de ladite place de 12 toyses vers le chemin qui est au couchant on se doit faire la porte de la dite Eglise tendant estre du costé du levant. de la susdite terre de laquelle la dite donatrice c'est réservée et réserve 4 toyses et demi de la muraille de sa maison jusqu'à la limite du cimetièrre. Dans laquelle pièce et du consentement des susdits Paroissiens pourront édifier et construire leur Eglise nouvelle s'il plait à Monseigneur le Révérendissime le leur permettre. De toutes lesquelles choses (supra)

en requérant les dits Luminiers je leur ay octroyé acte pour leur valloir et fournir ainsi que de rayson en présence des sus nommés encore du Vicaire Me Pierre Pally Prêtre de Songieu et de Me Charles Crussy Praticien habitant Poisieu.

- Du dit jour se sont adressés à moy Michel Cudurier, Jehan Martinet et Jehan Vallin-Rosset du dict Méralée, lesquels tant à leur propre et prime nom qu'au nom de tous les autres Habitants du village de Méralée m'ont dict et déclaré qu'ils protestent que la présente vente et visitation ne leur puisse nuire par préjudice ny fasse que leur Eglise du dict lieu soit démolie et transférée ailleurs. Priant et requérant de toute humilité le Seigneur Révérendissime Evesque et prince de Genève de leur vouloir laisser jouir d'icelle aux honneurs et privilèges accoutumés comme cy devant et en tant que icelle la construction de la dite nouvelle esglise ayant égard à leur pauvreté ne permettre qu'ils soient aucunement tirés aux frais et dépenses d'icelles; à la facture et fabrication de laquelle ils ne veulent aucunement aides, implorant en tout et par tout son avoir par faux au jugement duquel Commissaire ses sentences défauts ils se soumettent, par laquelle leur présente déclaration et protestation m'ont requis acte que je leur ay octroyé en présence des (supra) en la dite visite du lieu, et les tesmoins només.

- Le jour sixième Février est présent en ma Cure de Chavornay ont encore comparu par devant moy dict Commissaire, Michel Cudurier et Jehan Martinet du village de Méralée, tant en leur nom que des autres Habitants du dict Méralée qu'ils promettent de ratifier, lesquels m'auroient remontré que leur dévotion seroit volontiers présente par devant Monseigneur Evesque Révérendissime, mais que leur pauvreté est telle et partant que Filippi encore a inséré au présent de mon Procès-Verbal (les uns ?) en remontrant qu'ils désirent être fait de leur part à Mon dit Seigneur qu'il lui plaise donner permission aux autres lieux paroissiens d'édifier la dicte nouvelle Eglise qu'ils prétendent qu'ils ne sont tenus de façon quelconque .... / ... la pauvreté en laquelle ils sont constitués que la plupart de leurs villages sont veuves et enfants orphelins iceluy qu'au mesme cas que ceux de l'ancienne Eglise demeurera debout en son état en forme de Chapelle pour marquer de l'antiquité de l'ancienne Eglise qu'ils disent estre la plus antique du Valromey, et à cause du cimetière auquel ils veulent continuer à jamais leurs sépultures avec leurs prédécesseurs.

- Iceux, quand coeur (choeur) ainsi tenu pour Chapelle sera célébré tous les mercredis ou autres jours qu'il plaira à mon dict Seigneur Curé, à déterminer une basse messe par le Seigneur Curé avec les mêmes calice et autres habits qui sont à présent en leur communion, est ainsi leur estant accordé sans empêchement le dit nouveau édifice tous implorant l'autorité du dit Seigneur Révérendissime. Faite la dite déclaration en présence du Vicaire Morier Jehan Gojon Philibert mon Vicaire, et de Claude Driset layné Doctos tesmoins.

Ainsi que dessus a été par moy dict Commissaire, fait et procédé, et partant me suis signé à la présente expédition qu'est au profit des dits Luminiers et paroissiens du dit Méralée en témoignages de vérité, les susnommés ont signé au pied de la minute.

Rosetain, Prêtre Commissaire,

- ✓ 1604 - Dépenses faites à la maison de feu Brottou en sachant que le bâtiment et les restes serviront à l'Eglise nouvelle de Brenaz.
- ✓ 1606/1607 - Mémoire et administration faite par François Bovier Brottou pendant son "sindiquial".
- ✓ 24.04.1606 - "J'ai tenu de François Bovier Brottou et Benoist fils de Jehan Bornarel Sindics et signataires de la Paroisse de Brenaz et Méralée, la somme de dix livres qu'ils ont remis pour la réfection du Pont du Valromey - Fait à Belley le 14.4.1606 -
- ✓ 08.04.1607 - Pierre Crussy Casa, Curial du Comté de Chasteauneuf estant au village de Poisieu. son habitation, François Vallin pailly vint lui demander d'aller avec lui jusqu'à Brenaz où Messire Claude Pellin curé du dit lieu commençait la célébration de sa sainte messe et après avoir ouï la dite messe, et à l'issue d'icelle où la plupart des habitants de la paroisse est venu au devant de la dite esglise; Après que ledit Me Claude Pellin est sorti de la dite esglise, les dits suppliants assistés de Jean Bovier Quoquillon conluminiere furent retirés par devant le dit Messire Pellin lui disant "borgnon" lui reprochant d'avoir fait le divin service accoutumé à Brenaz au lieu de Méraléaz ainsi que fut ordonné par Monseigneur le Révérendissime Auguste à sa visite et comme de même Monsieur l'Official Vicaire Général a ordonné par son décret sur la Requête qu'illuy présentait le 27 Mars dernier, attendu qu'il lui présentait à la forme d'icelle .../...
- ✓ 27.03.1607 - Supplique adressée à Monsieur l'official et Vicaire Général - François Bovier Brottou, Lunimier de l'Eglise paroissiale de Brenaz et François Bovery dudict Brenaz, suite à l'installation de la paroissiale de Méraléaz au village de Brenaz, faite l'An 1605, l'acte porte que tous les Offices faits à l'Eglise paroissiale de Méraléaz seront transportés en icelle Eglise de Brenaz Seuls particulièrement l'office des Rameaux et le Grand vendredi saint seront maintenus à Méraléaz.
- ✓ 2.4.1607
- ✓ 08.04.1607 - Pierre Reverdy, Notaire Royal de Sothonod, le 28ème jour de Mars venant de Champagne, il s'est trouvé au lieu de Brenaz devant la maison de Claude fils d'Estienne Bornarel Gonetan auquel lieu se trouvait François Bovier Brottou, Me François Bovier Sergent Royal, François Bovier Burland, lesquels s'adressèrent à Me Claude Pellin, Prêtre Curé de Lochieu lui disant que sur resquête Mr. l'Official de Monseigneur le révérendissime Evesque de Genève en cette partie de France, signifie que l'office des Rameaux et celui du Vendredi Saint devront être célébrés en l'Eglise de Brenaz. Ce que promet le Sieur Curé en signant.
- ✓ 01.10.1609 - Inventaire des pièces et productions que rend et baille par devant le Juge du Comté de Chasteauneuf, Me Claude deRocheport, Procureur de Claude Bovier Brottou demandeur en exécution de sentence, contre Claude Martinet opposant par requête.
- ✓ 04.12.1610 - Frais de signification et de Requête par Claude Bovier Brottou contre Claude Martinet - Interrogatoire - Enquête - Témoins :  
 - Estienne fils de Michel Cuturier, maréchal - Méraléaz -  
 - Benoist fils de Claude Bornarel dict Michaud (60 ans) - Larnin  
 - Jean fils de feu Reynaud Martinet -  
 - Claude fils de Pierre Petit - Boirin

- ✓ 23.04.1610 - Extrait du Greffé du Comté de Chasteauneuf - Cour d'Appel -  
 "Mandons et commandons par ces présentes qu'à requête de  
 Claude Bovier Brottu suppliant par icelle contrainte -  
 23.04.1611  
 c/ Claude fils de feu Reynaud Martinet -(requérant Appelant)-
- ✓ 28.10.1612 - Par devant le notaire Reverdy, en la présence des tesmoins  
 bas nommés, Claude Bovier Brottu, Luminier de la Luminaire  
 St Martin du dit Brenaz; lequel parlant à la personne de  
 Claude "Soullier", Chanoine en l'Eglise Cathédrale St Jean  
 Baptistè de Belley, le somme et requiert en la dite qualité  
 de satisfaire à l'ordonnance faite par le vénérable Messire  
 Jean Rosetain, official subrogé au Diocèse de Belley à  
 la suite de la délibération prise le 15 janvier 1610 touchant  
 à l'entretien de la muraille de la Chapelle de Méraléaz,  
 attendu que le Vénérable Chapitre du dit Belley se trouve  
 tenu à ce dit entretien.
- 7-1612  
 ✓ 27.04.1614 - Françoise fille de feu Reynaud Martinet de Méraléaz, habitant  
 à Charon, laquelle confesse devoir à Claude Bovier Brottu  
 en qualité de Luminier de la Paroisse de Brenaz la somme de  
 26 livres tournois que devait son feu père.
- ✓ 06.06.1614 - Jehan Rosetain, prêtre Curé de Chavornay, Vicair de l'Official  
 suite aux ordonnances royales et commandement de l'illustre  
 Révérendissime Evêque François de Sales, Prince de Genève, pro-  
 cédant à la visite des Eglises du Diocèse, a visité l'Eglise  
 St Martin de Brenaz, filleule et annexe de la paroissiale de  
 Lochieu, charge de fêter les dimanches et d'une petite messe  
 par fêtes solennisées, "lauder" et vespres, le jour du Patron  
 où dédicasse, matines, grande messe et vespres.  
 - demande au Curé d'avoir un rituel pour cette Eglise  
 - Aux paroissiens, parlant à honnête Claude Bovier Brottu  
 sindicq et luminier, et à Claude fils de Pierre Martinet aussi  
 sindicq et à plusieurs autres, de faire faire un depositaire  
 sur l'autel pour reposer le St Sacrement, d'avoir un "mantil"  
 une chasuble, estolle, manipulle de faire les vitres du coeur  
 (choeur) "baster" et couvrir y celui, faire le sous pied de  
 la nef, clore le cimetièr, - deux troncs à payement de l'aumone.  
 - Du consentement et réquisition des Honnestes sindicqs et habi-  
 tants, nul sera sépulturé dans la dite Eglise de Brenaz sans  
 payer pour un grand corps 14 sols et pour les petits corps vingt  
 sols à verser à la Fabrique d'icelle Eglise; sauf exceptionnel-  
 lement, Jeanne Philiberte Charvet, épouse de Claude Pellin qui  
 a sa sépulture de droict pour avoir donné le fonds où est bastie  
 la dite Eglise et cimetièr.  
 - La Chapelle St martin de Méraléaz qu'autrefois voulait être  
 paroissiale, pour des dévotions particulières une messe basse  
 pourrait se faire les mercredis de chaque semaine et d'autres pe-  
 tites messes -  
 - La dite Chapelle sera tenue d'être réparée, ses murailles  
 sont abbatues en quelques endroits. La voulte rompue est ou-  
 verte du côté vent, endroit de la fermeture en sorte; Si elle  
 n'est promptement réparée elle sera réduite en mesure, et par  
 ce moyen le service cessera - (texte incomplet)
- ✓ 11.03.1614 - Supplique de Honnête Claude Bovier Brottu de Brenaz en qualité  
 de Luminier du dict lieu adressée à Monsieur le Juge du Marquisat  
 du Valromey affirmant avoir payé la somme de 22 livres, par ac-  
 cord fait entr'eux en l'année 1612, à Françoise Martinet fille  
 à feu Renaud Martinet.

- 16.06.1614)-  
17.06.1614) Production et Inventaire faits par François Bal, procureur d'honnête Claude Bovier Brottou en qualité de Luminier de Brenaz à ceste fin qu'ordonnance pour jugement soit prise par le Juge du Marquisat du Valromey, contre Françoise Martinet fille de feu Renaud Martinet
- 22.05.1615 - Subhastation des biens de Françoise Martinet de Méraléaz, habitant Charon, meubles, immeubles dotaux et autres biens à peine de délivrer au dict Brottou la somme de 16 livres tournois qu'il lui est tenue par acte obligation du 17.4. dernier (Challey Notaire)
- 08.08.1615 - Acte notarié (déchiré, incomplet) - signé Reverdy notaire à Sothonod concerne : Jeanne Vve de Martinet (Jean ?) et Claude leur fils vendent à Claudaz Reverdy épouse d'Antoine Bouvier Brottou de Brenaz une maison .../ (?)
- 27.05.1619 - Quittance prouvant traité pour Guicharda Perret (Charon) (femme Pochet) et son fils Claude Pochet faite par Estienne Vignand et Claude Cuturier, Luminiers de l'Eglise de Brenaz.
- 16.06.1620 - Christophe Fabry, Docteur en droict, Advocat au parlement, Juge du Marquisat du Valromey. Claude Bovier Brottou, Luminier, demandeur à fin d'intérêts pour les dubs sur criées et subhastation que requèra Me Jean Bal son Procureur contre Françoise Martinet.
- 25.04.1634 - Fondation et dotation faite par Claude fils de feu Jehan Bovier Burland de Boyrin par devant Notaire royal Reverdy le 1.8.1620, reçu par Pierre Bornarel, Curé de Lochieu, pour une somme de 50 livres tournois avec promesse d'assigner et hypothéquer la dicte somme sur fonds capables et suffisants. Après plusieurs démissions, le dit Pierre Bornarel assigna le sus nommé Claude Bovier Brottou afin qu'il satisfasse au contenu de la dite dotation et fondation.
- 1638/39/40 - Liasse comprenant des notes relatives à des fournitures de froment, d'avoine, bléd, cabry (valent 20 sols) versées au Luminier.
- 18.01.1645 - Assignation pour Estienne Vignand et Claude Cuturier, Luminiers de l'esglise St Martin de Brenaz à comparaître par devant l'Intendant général au dit Baillage.  
- Requête d'Estienne Vignand et de Claude Cuturier, modernes Luminiers de l'Eglise St Martin à Brenaz, somment Guicharde Perret Veuve de Benoist Pochet et aux enfants de Pernette Perret, quand elle vivait femme de Guillaume Perret et à ses enfants, tous héritiers de Louise Charvet, aussi Vincente femme d'Estienne "Brun" pour procéder à la saisie et vente par subhastation des biens, meubles et immeubles possédés par la dite Guichardaz lors de sa vie au trépas. (Sergent Gojoz)
- 22.09.1646 - Charles Monin, Docteur en droict, Juge de Luyrieu - suite à une première requête et de défaut de nous obtenir le 22 Juin dernier par Estienne Vignand et Claude Cuturier, modernes Luminiers, demandeurs à l'encontre de Guichardaz Perret Veuve de Benoist Perret à ses enfants (supra), nous mandons et commandons par ces présentes qu'à la requête des dits Estienne Vignand et Cuturier adjurer la dite défaiillante à comparaître à Belley par devant nous.
- 18.11.1646 - Antoine Bal habitant Lochieu, de son bon gré pour lui et les siens confesse avoir en commandise de la Confrérie du St Rosaire de l'Eglise de Brenaz, un cheval âgé d'environ 3 ans, poile noir, presque gris à laquelle il promet le bien nourrir et soigner en bon père de famille.../ ... (Par devant le notaire royal Lucan).

Procto 1669

15.06.1653 - Noble Louis de Seyssel, Chanoine en l'Eglise Cathédrale St Jean Baptiste de Belley, lequel tant en son nom que de tous les dits Messieurs Chanoines de la dite Eglise, baille à prix fait à Claude et Pierre Vignand, père et fils de Boirin, cy-présents, à lacharge du dict prix fait acceptant de rebâtir à neuf le chœur de l'Eglise du dict Brénaz tant en gros que menu bois et de couvrir à bon toit de paille le couvert d'iceux; C'est à ces fins fourniront toutes choses nécessaires au dit bastiment, promettent iceulx Vignand vendre par fait dans trois semaines prochaines à dicte de "marché" à ce pact la dépouille duquel leur appartiendra, tout ce qui se trouvera, du bois, des clous, qui demeurera aux dits habitants du dit lieu et paroisse. Devant la voûte d'icelui vint à tomber en ruine à desfault (défense?) à employer les choses susdites, le tout redeviendra à la cause du dit Vignand. Bien entendu qu'iceluy Chanoine baille et octroie au dit Vignand le temps de six jours pour dresser le dit bastiment et faire le couvert d'icelui; une escheute pour la peine et travail d'iceux Vignand. accorde dépense pour leur délivrer dans huit jours prochains, trente livres, et aultre somme de vingt trois livres à la fin de la construction de la dite Eglise, le tout fait par les dits contractants qui ont promis l'achèvement à à peine de tout dépens dommages et intérêts sous l'obligation constitution soumission, nom et clause requise.

29.11.1654 - Jean Tricaud, Docteur en Droit, Juge du Comté de Grolée - suivant le Sentence rendue par audience le 27 février dernier, entre Estienne Vignand et Claude Cuturier, modernes luminiers de Brénaz, demandant extension d'appel d'une part, et Félix Guicharda de Lilignod audience du seizième du dit Février, défailant

26.04.1662 - Mémoire délivré par les Luminiers -

15.01.1663 - Signification pour Messire Jean Michaud, prêtre-Curé de "Lochiou" et de son annexe de Brenaz, et interpelle les habitants syndics et Procureurs Luminiers du dict Brenaz et des villages consorts Boirin, Méraléaz, Larnin, de continuer la fourniture des cierges chandelles nécessaires en l'Eglise pour toutes les fonctions de son ministère pastoral et divin, offices auxquels il est tenu qualité de Curé; à faute de quoi il sera contraint à l'advenir d'en faire les avances du sien et à ses propres dépens pour imposer la cessation de ces dits divins offices et s'acquiter de sa charge curiale, d'en reposer contre lesdits habitants, syndics procureurs, luminiers des dits villages, toutes légitimes fournitures qu'il en fera avec tous dépens, dommages et intérêt actifs et passifs requérant le présent acte leur être signifié pour luy servir en tant que de besoin.  
(assignation contestée par les dits syndics, luminiers et procureurs de Brenaz  
(assignation signifiée par Me Lucan)

14.05.1663 - Claude Vallin pally et Jean Claude Bouvier Brottu, Luminiers et procureur de l'Eglise de Brenaz, lesquels adressent parole à Messire Charles Garin Curé du dit lieu, le prient aimablement de dire l'office en la dite Eglise à haute voix ce jourd'huy et sonner comme étant feste solennelle, ainsi qu'il est obligé par la visite du Révérendissime François de Sales du six novembre 1605, lequel institua que les dits vespres seront solennisés pour les festes dédicaces et Patron en Novembre.

26.10.1664 - Messire Charles Garin, prêtre-Curé de Lochieu et son annexe, répond à l'acte d'interpellation des Habitants de Brenaz (annexe) au Sr Curé le 14 Octobre du dict mois, que luy a signifié Me Charvet Notaire sur la requête de Aymé Pellin et Claude Vallin Pally au nom des Habitants de Méraléaz et Brenaz, Boirin, Larnin.

- 08.03.1665 - Me Charles Garin, Prêtre et Curé de Lochieu ne pouvant entretenir un Vicaire pour lui et à desservir l'Eglise du dit Lochieu et celle de Brenaz son annexe déclare aux dits habitants des dits lieux par le présent acte comme je leur ai dit diverses fois publiquement, qu'il leur relasche cent livres des trois livres qui lui sont adjugées des portions congrues par accord rendu en la Chambre Souveraine de Bresse le 29 Avril 1660 à la poursuite de Messire Pierre Charvin curé décédé du dit Lochieu, contre les Vénérables Doyens et Chapitre de St Jean Baptiste de Belley pour en salarier le Vicaire qu'il leur baille de pourvoir, de chercher à l'établir..../
- 1666 - Supplique des habitants de Méraléaz adressée à Monseigneur le Révérendissime Evêque et Prince de Genève.  
Lors de la visite de François de Sales le 6.11.1605, les Habitants du village de Brenaz, Boirin, Larnin édifièrent en ce temps l'Eglise dans le lieu dit de Brenaz, laquelle fut consacrée par feu Monseigneur St François.  
- Mais comme à Méraléaz il y avait l'ancienne Eglise, il fut ordonné par Monseigneur que dans la dite Eglise réduite en bonne Chapelle, se diraient vraie messe haute tous les mercredis et autres offices. La dite Eglise, par négligence de ses Habitants, étant tombée en ruines et comme iceux Habitants s'étant obligé la maintenir, ils ont rebâti à neuf la dite Chapelle dans laquelle on peu célébrer la Sainte Messe à présent si elle était bénite, ce qu'ils désirent faire faire.  
- Pour ces fins, demande à sa Grandeur commettre l'un de ses Archiprêtres du Valromey pour aller bénir la dite Chapelle. (Signée C.Pellin)  
(Noté et paraphé - 01.07.1666 - J'ai commis le dit Curé du Theyzieu pour bénir (la dite Chapelle après qu'elle sera en état et ornée d'ornements)-(Jean Evêque de Genève)
- 07.1666 - Requête adressée au Révérendissime Evêque et Prince de Genève - par les Habitants et pauvres manants des villages de Brenaz, Méraléaz et Larnin, remontent que comme il y a Curé et Vicaire au lieu de Lochieu, le Vicaire est obligé d'en faire sa résidence au lieu de Brenaz ainsi qu'il a fait autrefois; cependant il se fait que depuis quelques temps il n'y a point de résidence, et comme il arrive annuellement un "mauvais" hiver par la quantité de neige qui tombe empêche au Curé et à son Vicaire de pouvoir se transporter aux dits lieux pour soulager les pauvres malades de confession, ni de sacrements ainsi qu'il est arrivé annuellement, qu'il est mort plusieurs sans confession, ni sacrements, mesme sont morts de petits enfants sans baptême. C'est pourquoi il arrive de grands malheurs.  
- L'Eglise de Brenaz érigée en paroissiale en 1605 par feu Monseigneur St François, en place de celle de Méraléaz qui était la plus ancienne Eglise en ce Valromey, il y a lieu qu'un vicaire ou soit le Curé y fasse résidence pour éviter tous les malheurs qui arrivent annuellement en ces lieux .../... (Signé C.Pellin, pr/les Habi
- 30.07.1767 - Requête de Mr. Le Procureur du Roy à la Maitrise des Eaux et Forêts établi à Belley - Le soussigné Allombert Sergent Garde particulier en la dite Maitrise, certifie que sur l'avis à lui donné, on dégrade les montagnes dépendant de la Communauté Delaleyrias (de Lalleyria) - Après enquête et visite, a relevé "Sur pré Pinaud" 38 pieds d'arbressapin coupé - A la maison "La Fontaine" 22 pieds d'arbres sapin abattus - A la "Courbatière" 96 pieds d'arbres abattus Au lieu nommé "indroits" 52 arbres sapin. - Aucune empreinte de Maitrise soit du Seigneur soit de la Communauté sur ces arbres.
- (texte ne concernant pas Brenaz )  
aurait dû être )  
inscrit page 24 )

*Handwritten signature or initials at the top of the page.*

R

1671 - Supplique de Charles Garin Prêtre-Curé de Lochieu et Brenaz par laquelle il fait remarquer à Monseigneur Révérendissime Evêque de Genève qu'en cette qualité de Curé il est tenu et chargé de célébrer les vespres tous les dimanches de l'année en l'Eglise du dit Brenaz, moyennant les revenus de la somme de 50 livres principale et un journal de terre sise sur le territoire du dit lieu, à forme de la fondation faite par Claude Bouvier Burland de Boyrin le 1er Aoust 1620, reçu par Me. Reverdy, d'autre fondation faite par un autre habitant de la dite paroisse sous la date, ce qu'il a jusqu'à présent exécuté nonobstant la modicité de cette fondation pour un service qui lui est dû fort à charge et incommode vu en égard à la distance du dit Brenaz du village de Lochieu où il fait sa résidence, soit une demy lieu et la situation du lieu pays de montagne où les hivers sont grands et fort rigoureux rendant ce chemin fort difficile. Son âge avancé ne luy permettant pas de les utiliser, et il ne peut plus aussi satisfaire à un service si onéreux pour un revenu si modique, étant dans la nécessité d'entretenir un cheval actuellement pour cela, ce que ne peuvent faire des revenus de la dite cure qui sont si faibles qu'à peine il peut subsister.

- Il est nécessaire de décharger le dit Suppliant du dit Service ou le modérer et réduire en égard à la qualité des revenus de la dite fondation; Si mieux les dits Habitants de Brenaz, Boirin, Méraléaz Larnin dépendant de la dite Annexe accepte d'augmenter les fondations de telles sortes qu'il plaira à votre Grandeur de régler et sera justice.-

30.07.1671 - REPOSE - "les parties sont assignées à venir devant Nous le 11 Août dans une mission de Billiat en Michaille pour y être réglés sommairement aux Abergements le 30 Juillet 1671 - J. Evesque de Genève)

Me Bellier Notaire donne copie ci-dessus aux habitants de Brenaz Boirin, Méraléaz et Larnin à l'issue de la messe paroissiale à laquelle il s'est expressément transporté -

Jean-François Vignand, Sindic Me Aymé Pellin, François Bovier Brottu, pierre Vignand de Boirin et Claude son frère, François Mugnier de Méraléaz, Claude Martinet Jean et Claude Cuturier, François Roux, Jean-Claude Bornarel de Larnin, composant l'assemblée ont requis et heu (eu) copie et ont dict "...que les précédents Curés de la dite paroisse n'ont jamais fait de difficulté de faire ce service".-

✓

07.08.1672 - Ratification pour la Luminaire St martin de l'Eglise de Brenaz -  
 - Devant le Notaire Me. Bellier sousigné et les témoins basnomés, s'est établie en personne Honorable Adrienne MARTIN, femme de Me. Aymé Pellin de Brenaz, Chastelain de Prengin, laquelle de gré et libérable volonté pour elle et les siens, de l'autorité congé et consentement du dit Pellin, son mary, estant duement informé du contrat de relaschement de fonds que le dit Pellin a ce jourd'huy passé en faveur de la Luminaire de l'Eglise du dit Brenaz, duquel lui a été fait lecture, elle a approuvé, loué et ratifié comme par ces présentes de point selon la forme et tenue, comme si par elle même il auroit été fait et passé voulant qu'il sorte à son "plain et entier effect", Et Cest a été fait, sous et avec toutes les permissions, serments prêtés de ny contenir à peyne de tous dépens et sous l'obligation de ses biens dotaux et paraformaux quelconque constitution d'iceulx en bonne forme pour l'observation aux sousmissions raison et clauses requises. Fait au dit Brenaz maison du dit Pellin -Présents François Roux tailleurs d'habits, Jean François Vignand témoins requis -

04.06.1673 - Cense pour la Luminaire St martin de Brenaz passée à Jean-Claude Bornarel de Larnin - (En l'étude Me Bellier) - les tesmoins cy après nommés - Me Aymé Pellin de Brenaz, Chastellain de Prengin et Claude Vallin Pally de Boirin, ont accensé et amodie à Jean-Claude Bornarel de Larnin, présents et consentants, environ un tiers de seytive de pré situé au territoire du dict Larnin au lieu appelé "Au Verney" - demy journal de terre au lieu appelé "Au Mortier" - autre demy journal de terre au dict terroir appelé "En Minchou" - pour le temps de six années pour une somme de 25 sols payable à la feste St Michel - Temoins : Pierre fils de feu Michel Bornarel, Claude Crussy-Calliet de Poisieu.

✓ 04.06.1673 - Cense pour Me Aymé Pellin de Brenaz Chastellain de Prengin et Claude Vallin Pally de Boirin, lesquels ont accensé et accensent à Jean Cuturier de Méraléaz : 3/4 de journal de terre appelé "Très les murs" - 1/4 de journal appelé "la gorge" et au lieu appelé "vers la Molori" jouxant de tous leurs confins. C'est pour le temps et terme de six années ce jourd'huy courant et au jour finissant six prises, sous la cense pour chaque année d'un bichet bled blandon et un bichet d'orge beau et recevable avec une livre duyle (d'huile) toutes les années payables à chaque feste St Michel Archange. Il labourera et cultivera en bon père de famille de tous labours requis et nécessaires. -  
- Fait au dit Brenaz chemin public proche l'Eglise, présents : Vuillemet Lays de Sothonod, Pierre fils de feu Michel Bornarel de Larnin et Claude Crussy Calliet de Poisieu témoins requis. Le dit Pellin a signé au registre et non les autres pour ne scavoir de ce enquis - (Notaire Bellier)-

✓ 28.12.1674 - Obligation hypothécaire pour Antoinette Revel femme d'honnête Hugues Vignand de Boirin - S'est établi en personne Claude fils de Jean MOYRET-MERMET, cordonnier de Lochieu, lequel de gré pour luy et les siens, confesse devoir à Antoinette Revel femme de Hugues Vignand de Boirin absente, le dit Vignand présent et acceptant la somme de 45 livres, et c'est pour vrai et aimable prest au dict confessant cy dormant fait ainsi qu'il dit et s'en contente en escus, demi escus "blan" et autre bonne "monaye" courant payable la dite somme par le dit Mermet ou les siens à dicte garantie dans huit jours proches venant à peine de tous dépens et à défaut de paiement de la dite somme au dit terme sans que la spécialité déroge à la généralité ni au contraire pour sureté d'icelle, le confessant a assigné atteste obligé hypothèque comme par ces présentes en faveur de la dite Revel une pièce de pré contenant environ une seytive et demy située au dit lieu de Lochieu appelé "En lestram" que jouxte le chemin public du levant, pré de Suaire David du couchant autre chemin descendant de la montagne au dit Lochieu du vent terre et arpage dudit Mermet de bise. Avec d'icelle pièce ses autres meilleurs confins, fonds, fruits droicts et autres commodités quelconques .../

A  
24.05.1691 - Par devant le Not. Bozon et afin de satisfaire à la déclaration de sa majesté du 5 Juillet 1689 et Arrêt de Conseil du 23 Janvier proche passé, Anthelme Pellin Luminier assisté de Jean-Pierre Bovier sindicq, Charles Pellin, Jean François Vignand, Claude Vignand Charpentier, Anthelme Mugnier "L'Evesque", Etienne Martin tous de la paroisse de Méraléaz, Brenaz, Boyrin, Larnin déclarent en premier lieu les dictes Luminier et Fabricien tenir et posséder en cette qualité :

(1 doc)  
- rente d'une bichette seigle imposée et affectée sur une pièce de terre et hermeture contenant 4 journaux située au territoire de Méraléaz "En les Magnimes" par abbergeage du 29.7.1577 (Not. Derochort) à présent possédée par divers particuliers qui en payent annuellement la dite bichette à la dite Luminaire, ne pouvant valoir en commune saison que 8 sols.

- rente de 5 bichettes seigle, mesure de Chasteauneuf, affectées et hypothéquées sur une pièce de terre contenant environ huit journaux situés au terroir du dict Brenaz appelée "En cranés", possédée par divers particuliers abbergée par les Luminiers et habitants du lieux à Reynaud Martinet de Méraléaz le 15.6.1578 (Not Derochefort) valant le dit bled en conformité de chasque année les dites 5 bichettes : 4 livres toumois annuellement, payées au dit luminaire par les possesseurs.
- rente annuelle deux. livres dix sols léguée au dit Luminaire par Louys Conetant en son testament du 24.5.1670 (Not. Meygret) affectée sur une pièce de pré contenant un tiers de seytorées appelée "Au Vernay", un demi journal de terre "Au Mortier", et autre demi-journal de terre même lieu dict "En Myonchon", pour faire prier Dieu pour le repos de son âme, ; il se trouve que le dit fonds est cotisé au Rôle de Taille à la somme de 1 livre 15 sols de sorte qu'à cause de l'ancienneté de ladite cote le Luminaire a abandonné le dict fonds aux Syndics et "pérérateurs" pour payement des tailles.
- Un bichet seigle, un bichet orge et une livre d'huile le tout valant 1 livre 12sols annuellement payés par Jean-Claude Cuturier de Méraléaz pour diverses pièces de terre contenant deux journaux situés au dit lieu et finage, possédés par la Luminaire.
- Du temps immémorial dont on a aucuns titres ny papiers -
- Une rente de deux livres deux sols toumois hypothéquée sur une pièce de pré en terroir de Lochieu au lieu appelé "En l'Essars" par Claude Memet du dit lieu en faveur de Hugue Vignand de Boyrin le 28.12.1674, laquelle hypothèque le dit Vignand a versé soit le revenu à l'Autel St Rozaire pour y estre dites des messes annuellement par le Sr Curé qui en tire le revenu, la dite remise - du 23.6.1689 (signé Michard Not.)

Nous Luminiers syndics et Habitants de la Paroisse nous soumettons en cas d'obmission aux peynes poursuites parla déclaration de sa Majesté et par l'Arrest du 20.1.1691 - Faict et passé au dict Brenaz à l'issue des Vespres en présence de Benoist Vallin de Chemillieu et Pierre Morand d'Arbent de Songieu.

- ✓ 02.08.1675 - Par devant le Notaire royal Lucan, Jean-Claude Bouvier de Brenaz confesse de voir à la Luminaire de l'Eglise St martin à Brenaz et Claude Vallin Pally de Boyrin présent et acceptant (en qualité de Luminier) la somme de 7 livres qu'il doit à la Luminaire, scavoir 1 livre pour la cire de la sépulture de feu Pierre Bouvier son père et de feu Claudaz Bouvier sa soeur, et le surplus pour les cens de trois années à de voir à la feste St Michel, - de huit douzains (page déchirée) et 1 Livre 10 sols que le dit confessant paye au nom de Pierre Vignand de Boirin..../
- ✓ 03.04.1678 - Se sont personnellement établis Claude Pellin et Jean-Claude Vignand, Me massons du dit lieu de Brenaz, lesquels de gré ensemblement, solidairement confessent avoir reçu de Claude Vallin Pally Luminier, la somme de 28 livres en bonne monnaie du prix faict de la voute de la Nef de l'Eglise du dit Brenaz
- ✓ 25.04.1684 - Jean-Claude Bovier Brottou de Brenaz lequel de gré pour lui et les siens confesse de voir à Jean-Pierre Bovier Brottou qualité de Luminier des Confréries du St Sacrement et du St Rosaire fondées en l'Eglise de Brenaz, la somme de 7 livres, somme faisant l'objet déjà d'une obligation signée envers Claude Vallin Pally jadis Luminier de la Luminaire St Martin du dit Brenaz.
- ✓ 30.04.1686 - A Mr. l'Official et Vicaire Général de l'Evêché de Genève - Supplie humblement, Hugue Vignand de Boirin Paroisse de Brenaz - Et dit que la fue Antoinette fille de Claude Revel sa femme l'aurait instituée son héritier universel dans tous et un chacun ses biens à forme de son testament nuncupatif du 22.11.1680 (Me Rosétain) Et comme Claude fils de feu Jean Moyret-Mermet, cordonnier de

Lochieu se serait obligé en faveur de la dite Antoinette Revel la somme de 45 livres à forme de l'acte du 28.12.1674 (Me.Bellier) portant hypothèque de la pièce de pré y désigné, le dit suppliant en qualité d'héritier de sa dite femme par acte du 23.6.1684 (MeMichaud) aurait donné et baillé par titre de fondation en faveur de la Confrérie du St Sacrement érigée en l'Eglise de Brenaz la somme de 42 livres à luy due par ledit Claude Moyret-Mermet et les autres 3 livres restantes à Hugues fils de Jean Claude Moyret son filleul et serait réservé pendant sa vie les fruits de la dite fondation qui commencera à sortir son effet après son décès ayant toute fois chargé les dits Confrères de faire célébrer par le Ministère du dit Sr Curé de Brenaz soit de son Vicaire quatre basses messes annuelles et à perpétuité les quatre mercredis des quatre temps de chaque année dans la Chapelle de la Confrérie et de fournir le luminaire pendant la célébration dicelles à raison de 10 sols pour chasque rétribution de messe à commencer la célébration des messes incontinent après son décès.../ (Nota= nous ayant reçu la requête cy-devant avec les actes énoncés en icelle (et ayant égard aux motifs de pitié du Suppliant, nous approuvons et afin que (le tout soit enregistré nous remettons au greffe de l'Evêché...)

- ✓ 13.12.1692 - Jean-Claude Rosset, procureur des Syndics de Méraléaz et Brenaz assigne en la personne des Syndics modernes du dit Brenaz par exploit de Mugnier Sergent du 30.4. dernier à requête de Jean-Pierre Bouvier, Claude Vignand et leurs enfants en hoirie de Me Aymé Pellin vivant Chatellain de Prengin demandeurs à ce qu'en exécution de la sentence rendue entre les parties le 13 février dernier par Mr. Cottin, Subdélégué cest part de Monseigneur l'Intendant sur le compte que les dits demandeurs présenteront aux dits hameaux les articles duement compris au dit exploit qu'ils disent avoir esté obmis par la dite sentence ou mis en souffrance, leur soient passés.../
- ✓ 01/05.1693 - Affirmation de voyage - A comparu au greffe, Jean-Pierre Bouvier marchand de Brenaz, lequel assisté de Me Pierre Guichard son Procureur, a affirmé être venu exprès en cette Ville pour apporter au dit Guichard l'assignation que luy et les consorts ont fait donner par devant Mr. Cottin Subdélégué de Monseigneur l'Intendant aux Syndics de Méraléaz avec lesquelles un procès est pendant Il a vaqué trois jours, dont acte.
- ✓ 28.02.1693 - A comparu Anthelme Pellin Fabricien de l'Eglise de Méraléaz, lequel pour satisfaire à l'Edit de création des Greffes des Domaines des gens de Mainmorte du mois de Décembre 1691, et Arrêté du Conseil rendu en conséquence; Dit que la dite Fabrique perçoit annuellement -  
 - Une bichette deseigle imposée sur 4 journaux de terre "En les Maguere"  
 - Cinq bichettes seigle mesure de Chasteauneuf sur 8 journaux "En Craney"  
 - 3/4 de journal de terre "trè laur" ou "marielet" Méraléaz  
 - 1/4 de journal de terre "Sur Chasiel"  
 - 1/3 de journal de terre "Au Champ des Maguières" - et une livre d'huile  
 -.../...
- ✓ 30.04.1693 - Sur la requête de Jean-Pierre Bouvier, Claude Vignand et les enfants et héritiers de feu Aymé Pellin vivant Chastelain de Prengin qualité de Procureur de laparoisse de Méraléaz et Brenaz au procès entre les dits de Brenaz et les Habitants de Passin et consorts et dont les susdits avaient comme Procureur Me Pierre Guichard, le Sergent Jean Mugnier de Belmont-Voglans assigne Pierre Boverly l'un des Syndics modernes auquel il est fait l'assignation de comparaître à la Ville de St Rambert par devant Mr. Cottin

Subdélégué de Monseigneur l'Intendant pour se voir condamner en cette qualité, puis contraindre aux noms des Habitants de Méraléaz Brenaz, en premier, en la somme de 7 livres rayées dans la rédition des comptes faite aux habitants du dit lieu le 13.2.1691, et également :

- 22 livres pour vacation de 2 jours à Seyssel - Pellin/Bouvier -	
6 " " 2 " Pellin	
7 " " 2 " Pellin/Bouvier -	
108 " Voyage Dijon Pellin	(1680)
69 " " Pellin/	(1681)
75 " " Pellin	(1682)
6 " " Belley Bouvier	
12 " 10sols pour émolument et assistance du procureur (Guichard) .../...	

Photo

de 1609

18.9.1694

23.09.1694 -

Copie de plaide pour Jean-Pierre Bouvier et Claude Vignand de Brenaz, demandeurs/- c/ les Sindics modernes et habitants de Méraléaz défendants.

3.09 1694 -

Requête par les Suppliants Jean-Pierre Bouvier et Claude Vignand marchands de Brenaz, adressée à Mr. Cottin Conseiller du Roi élu en l'élection de Bugey, Subdélégué de Monseigneur l'Intendant, souhaitent que le dit Conseiller leur permette de faire assigner par devant lui les Sindics modernes de Méraléaz, hameau de Brenaz.

02.09.1694 -

Extrait Régistre des Greffes Assignation établie à Belley - A comparu Honnête Jean-Pierre Bouvier, marchand de Brenaz, étant venu en cette ville pour ballier resquête à Monseigneur l'Intendant pour le jugement du compte qu'il doit rendre aux Habitants de méraléaz, et ensuite présenter requête à Mr. Cottin Commissaire pour ouïr et juger le dit compte pour ce vacqué : 5 jours, dont acte qu'il n'a pu signer. (Peloux pr. le Greffier)

Absent 12.1694 -

Plaide de Me Pierre Guichard, procureur de Jean-Pierre Bouvier et Claude Vignand du village de Prangin demandeurs en rétablissement des articles rayés dans le compte qu'ils ont rendu par devant Mr. Cottin subdélégué de Monseigneur l'Intendant le 4.5.1691 - Contre les Sindics et Habitants de Méraléaz, défendeurs.

10.12.1695 -

A été demandé que pour assoupir l'Instance commencée au Balliage par Anthelme Pellin qualité de Luminaire de l'Eglise de Brenaz, contre Claude Vignand pour les terres qu'il possède dépendant dudict Luminaire, tant lui que Jean-François Vignand son frère ils en passeront reconnaissance par devant un Notaire et payeront les arrérages du passé et les servis à l'advenir, qui consistent pour les parts qu'ils tiennent chacun 3 bichettes, moins 3 douzains de bled blandon et pour terminer le tout, les dits frères Vignand payeront chacun 10 Livres par forme d'intérêts pour les réparations de l'Eglise.

10.12.1696 -

Extrait Régistre du greffe de la Subdélégation du Bugey - A Mr. Cottin Conseiller, Secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France, Subdélégué cette part de Monseigneur l'Intendant. "Supplient humblement Jean-Pierre Bouvier et Claude Vignand, lui disent qu'ils ont fait signifier son Ordonnance avec celle Monseigneur l'Intendant des 20 Septembre dernier et le quatrième du présent mois aux Sindics et Habitants du dit Brenaz à l'issue de la Grande messe, lesquels voulaient satisfaire ainsi qu'en fait foi l'acte qui est au bas de l'Ordonnance du 4 courant. (détails des sommes dues et le processus de l'engagement des paiements).

*1697 -*  
*Supplique adressée à Monseigneur Ferrand, Chevalier Seigneur de "Villemilland", Conseil du Roy - Maître de Requêtes ordinaires Intendant de Justice Police et Finances en Bourgogne et Bresse -*  
*Par Jean-Pierre Bouvier et Claude Vignand de Brenaz qu'ayant été déclarés créanciers de la Communauté du dit lieu de la somme de 482 Livres et que ces frais suivant la liquidation en serait faite par votre Subdélégué Mr. Cottin par votre Ordonnance du 25.09.1696.*

- 1697 - Supplique adressée à Monseigneur Ferrand, Chevalier Seigneur de "Villemilland", Conseil du Roy - Maître de Requêtes ordinaires Intendant de Justice Police et Finances en Bourgogne et Bresse -  
- Par Jean-Pierre Bouvier et Claude Vignand de Brenaz qu'ayant été déclarés créanciers de la Communauté du dit lieu de la somme de 482 Livres et que ces frais suivant la liquidation en serait faite par votre Subdélégué Mr. Cottin par votre Ordonnance du 25.09.1696.  
- Cette liquidation a depuis par lui été faite par son ordonnance du 10.12. de la même année à la somme de 48 Livres 14 sols pour les intérêts de deux années échéent le 17.1. dernier, mais quoyque le tout aye été signifié aux dits habitants, ils n'ont fait aucun versement.  
- Demande une nouvelle ordonnance par laquelle le dit Monseigneur ordonnera le recouvrement de la créance qui sera portée à 577 livres 12 sols pour la somme principale de 482 livres eschues depuis le 17 janvier dernier.
- 14.09.1697 - Vu la présente Requête - " Nous ordonnons que la dite somme de 482 Livres de principal d'une part - celle de 48 Livres 4 sols pour deux années d'intérêts de la somme échue au 13. Janvier dernier, d'autre, celle de quarante sept livres et 8sols à laquelle montent les dépends adjugés aux suppliants, d'autre, le tout suivant la liquidation qui en a été faite par le Sr Cottin par son Procès-Verbal du 10. 12. dernier et les intérêts de ladite somme principale de 482 Livres qui écherront jusqu'à l'actuel payement et proposition de ces payements qui seront faits sur icelle, seront imposées en deux années et comprises dans les Roles des Tailles"../...  
- Signifiée aux trois Sindics de la Paroisse de Méraléaz et Brenaz ainsi qu'aux principaux habitants à l'issue des Vêpres célébrées par Messire Aymé Bouvier, Vicaire, le 06.10.1697 -

(après) 1700 - Mémoire de ce qui est dû au Luminaire de Brenaz pour le Tabernacle -  
(non-daté)

- Claude Vallin Paille de Boirin - testament N° Chalay	10 livres
- Les Héritiers de François Vignand Boirin, fs de feu Vignand	45 " (de Bellier)
- Anthelme Pellin, jadis Luminier)- (Me. Cyvoct et Me. Bellier)	90 "
- Jean-François Vignand et Claude Vignand s/Frère -(10.12.1695)	20 "
- Jean-François Vignand (1698)	8 "
- Pierre et Jean Roux frères, lègue de feu Louise Vignand leur mère-	3 "
- Le Curé de Musinens (accomodement av/Jh Garin et Bouvier Curial)	14 "
- Jean fs de Bernard Bouvier légués par Hugues Bouvier frère	20 "
- Vve de Jean-Claude Bouvier, Méraléaz, son feu maril'encouragea à donner pour le Tabernacle-	7 "
- Les héritiers de Jeannaz Vallin de Méraléaz (Me. Bozon)(1700)	1 "
- Louis fs de feu Jean-Claude Bouvier Brénaz	7 "+ 2bich/seigl
- François Vignand dit Violle Boirin (Me. Bellier)	8 "

21.06.1705 - Jean Mabut, mari de Marie Vignand de Brenaz doit au Luminaire du dit lieu la somme de 9 livres pour le servis des années 1701/1702/1703/1704 sans préjudice de ceux de 1705 - (inscrit sur acte du 10.12.1695)

08.06.1702 - Louis et Claude Pellin de Brenaz - Appelants - contre Jean-François Vignand - Inthimés. -  
Louis et Claude Pellin frères, appelants de sentence donnée par le Juge Mage du marquisat du Valromey, au trop grand profit de Jean-François Vignand.  
.../pour mettre cette vérité au jour, il vous plaira d'observer que par cédulle du 1.08.1699 de lapart des Appelants l'Inthimé a été interpellé de se désister de deux journaux de terre dont s'agit sous le bénéfice de leur offre et sans qu'il ait daigné rien répondre, au contraire a souffert une assignation du 14.11. suivant avec appointement en droit et instruction du

*donc daté du 12.3.1704*

procès sans rien dire de positif en telle sorte que les Appelants ayant produit l'inthimé dut ainsi recourir par requête contenant assignation du 3.3.1701 dix mois après la production des Appelants, sans que cette nouvelle demande contenue en la dite requête de recouraysse jamais été portée en audience, et ny le procès appointé à écrire sur cette demande, ny moins la remise signifiée de la part de l'inthimé...../....

.... Par ces raisons à supplier en droit les Appelants se trouveront bien fondés à conclure à ce que en réformant la dite sentence et faisant ce qui a dû être fait l'inthimé soit condamné au relache des deux terres dont s'agit avec dépends et au surplus faute par l'inthimé d'avoir procédé à l'instruction du procès suivant le désir de l'ordonnance, les Appelants soient renvoyés des fins et conclusions contre eux prises avec les dépends des Instances.

*Enquête du Curé au sujet de Claude Vignand de Brenaz*  
Mémoire de recette pour la Luminaire - Luminier François Bouvier -  
Reconnaissance de dettes -  
- Jean-Claude Cuturier Méraléaz, confesse devoir à la luminaire pour le temps passé jusqu'à l'année courante - 8 Liv/10sols  
- Claude Vignand doit pour les années 1702/3/4/5/- 6 " 8 "  
- Jean Mabut doit à la luminaire ppour les servis du "Cranet" - 1702/3/4/- 9 "  
Présents: Rosetain, Curé - Louis fils de feu François Bouvier et Joseph Garin -

25.08.1713 - Acte de signification - Le dit écrit a été lu et montré et duement signifié par le Not. royal sousigné, à François Bouvier qualité de Fabricien.

- par convention verbale faite avec les habitants du dit lieu du Sr Aymonet Curé de Lompnieu, du Sr Bouvier vicaire, du Sr Marcial Chirurgien, Claude Vignand laboureur du dit lieu se soit chargé par la dite convention de passer reconnaissance en faveur de l'Eglise du dit Brenaz des terres qui se trouvaient pour lors possédées dépendant de la dite Eglise sous le servis annuel et perpétuel de 3 bichettes, moins de trois douzains, de seigle mesure de Champagne et promet de ses dites terres aux dits Habitants la somme de dix livres pour mettre en réparation dans l'Eglise du dit lieu. Ce cest (acte) qui a obligé Anthelmette Martinand veuve de Claude Vignand d'interpeller verbalement diverses fois François Bouvier, qualité de fabricien du Luminaire et comme Procureur spécial des dits Habitants de recevoir les dits dix livres et sous le bénéfice des offres qu'elle fait en qualité de tutrice de ses enfants et du dit Vignand, de passer nouvelle reconnaissance des dits fonds sous la même serviture que cy devant requérant.

19.1713  
08.06.1720 -

*Requête de François Bouvier et de Benoit Bouvier aux hab paratres*  
Requête de Honnête François Bouvier, marchand, qualité de Luminier il constitue pour son Procureur Me. Jean Louis Mugnier de Virieu le Gd, lequel remet au Sergent royal Claude Peloux, l'assignation qu'il devra remettre à Jean Mabut laboureur, sommant ce dernier à paraître dans la huitaine franche par devant le Juge Mage pour se voir condamner à payer la somme de neuf livres qu'il doit à la Luminaire de Brenaz pour les années 1701/2/3/4/-

2.10.1726  
13.11.1726  
15.04.1736 -

Claude Michel Rosetain Prêtre-Curé de Lochieu et Brenaz, assisté de Antoine Martinet et de Jean Bornarel tous deux Procureurs spéciaux pour les biens de la Fabrique de l'Eglise de Brenaz, atteste et certifie avoir retiré de Jean Fils de feu Anthelme Pellin de Brenaz, deux quittances passées par feu Benoit Bouvier de Boirin de son vivant Procureur spécial de ladite Eglise dont l'une des

dites quittances est passée le 22 Juin 1710 et l'autre est du 12 novembre 1713, lesquelles quittances resousignées à Antoine Martinet et Jean Bornarel, Procureurs spéciaux et Rosetain Curé qui promettent de luy rendre après que le Procès qui est intenté contre les Héritiers de feu Benoist Bouvier sera finis et ou bien de luy en passer d'autres. (signé Rosetain)

- 03.11.1726 - Joseph Vignand de Brenaz, certifie avoir retiré de François Bouvier Luminier recedé de laparoisse, la clef du buffet qui qui est dans l'Eglise qui est pour servir au Luminier : trois livres et demy de cire qui est en cierges. C'est en qualité de Luminier et les Procureurs spéciaux et autres habitants à l'issue des vêpres qui ont été chanté en la dite Eglise priant les habitants et Mr. le Curé d'agrèer la dite nomination, promettant de faire la dite fonction de Luminier et de rendre bon et fidèle compte de l'administration de tout ce qui sera remis à la suite en la susdite qualité.
- 02.10.1726 - Sur la requête de Louis Bouvier, François Bouvier, Antoine Martinand Jean Bornarel Procureurs spéciaux de Brenaz, Antoine Mugnier Sergent de Virieu le Gd remet assignation à Claude Antoine Gay dit Pétré, et Claude fils de Claude Gay dit Pétré de Sothonod.
- 12.03.1728 - Honnête François Bouvier, Louis Bouvier, Antoine Martinet et Jean Bornarel procureurs spéciaux de la paroisse de Brenaz constituent pour leur procureur Antoine Cachet afin d'assigner Jean Mabut à comparaître à Virieu le Gd afin de le contraindre à payer aux dits requérants les servis dus, accensés par lui en qualité de possesseur des fonds dépendant de l'hoirie de feu Jean François Vignand, à raison de deux bichets et un douzain de bled blondé par année de 1701 à 1726 inclus, au taux des gros fruits du marché de Champagne et en plus deux milletons valant douze livres pièce et 3 bichets bled.../
- 12.03.1728 - Requête d'honnête François Bouvier, Louis Bouvier Antoine Martinet et Jean Bornarel procureurs spéciaux de Brenaz, constituent pour leur procureur Me Brillat pour assigner Claude et Joseph Vignand frères afin de comparaître à Belley dans la huitaine franche par devant le Juge pour se voir condamner, puis contraindre à payer aux dits procureurs la somme de 11 livres 5 sols qu'ils doivent au Luminier de Brenaz suivant le compte fait le 4 février dernier 7 bichets et demi bled blondé qui ont causé la dite somme à raison de 30 sols le bichet pour arrérage de servis par eux deubs.
- 04.02.1728 - Mémoire de Récept pour les Luminiers de Brenaz à cause des servis qui sont dûs à la Luminier du dict lieu suivant la reconnaissance qui en a été passée par devant Me Brillat Not. Royal
- Jean Couturier de Meraléaz doit 3 bichettes de bled blondé et 2 bichettes d'orge (mesure de Champagne)
  - Louis Bouvier marchand Brenaz - 1 bichette de seigle (mesure de Chateaneuf)
  - Jean fils de feu Pierre Vignand Boirin 2 bichettes et un douzain d'autre bichette de seigle (mesure Chateaneuf)
  - Claude et Joseph Vignand frères Brenaz doivent 2 Bichettes - 2 tiers et sexte d'autre bichette de seigle (mesure Chateaneuf)
  - Jean Mabut doit 4 Bichettes et un douzain d'autre Bichette de seigle (Mes/Chateaneuf)
  - Claudine Martinet et ses frères et soeurs Antoine Martinet, Anthelnette Couturier pour Benoist Couturier tailleur d'habits tous de Meraléaz doivent solidairement 1 Bichette de blondé -
- 04.06.1728 - Extrait Régistre du greffe des Terraux - Par devant Joseph Peysson Avocat à la Cour des Terraux - entre :  
Louis et François Bouvier-Martinet, Jean Bornarel procureurs

spéciaux de Brenaz demandeurs aux fins de l'exploit du Sergent Peloux et de Me Brillat leur Procureur, d'une part - Et Joseph et Claude Vignand frères, laboureurs, assignés et défailants d'autre part, ordonnons sur les réquisitions du procureur des demandeurs que les défailants comparaitront à la première audience pour avouer ou désavouer par leur serment catégorique s'ils doivent aux dits Sieurs demandeurs la somme de 11 livres 5 sols par compte arrêté le 4 février dernier pour les causes énoncées dans l'exploit introductif d'Instance, faute de quoi la dite demande sera tenue pour confessée et avérée. .../

✓  
08.12.17<sup>20</sup> (?)  
(1726/1730)

Renonciation de Luminier et rédition de compte -

Joseph Vignand aurait fait la fonction de Luminier de l'Eglise du dit lieu pendant quatre années et quelques mois, que Me Claude Michel Rosetain prêtre et Curé de Lochieu et de Brenaz- Honnête François Bouvier, Louis Bouvier, Antoine Martinet et Jean fils de Claude Bornarel de Larnin, procureurs spéciaux de la dite Paroisse de Brenaz auraient requis, ainsi que les autres principaux Habitants de Brenaz, le dit Vignand de leur rendre compte de l'administration qu'il a eu du dit Luminier. A quoi, le dit Vignand a adhéré; C'est pourquoi ce dit jour par devant le Notaire sous-signé, les présents susnommés ont déclaré qu'ils tiennent quitte de l'administration que le dit Vignand a eu du dit Luminier, moyennant la somme de 2 livres 5 sols et les servis de trois années que luy et les Hoirs de Claude Vignand son frère doivent au dit Luminier, termes eschus à la St Michel dernière conformément à la reconnaissance passée par devant Me Brillat (4.2.1728) qu'il promet et s'oblige payer ce jour aux dits procureurs, soit au Luminier Anthelme Bouvier nommé par eux ce jour lequel présent et acceptant a été remis par le dit Vignand 8 livres 2 sols qui se sont trouvés au coffre - 9 livres de cire tant en panneau, rebut, que chandelles - 3 bichettes de bled blondé et généralement tous les servis qui sont dubs à la Luminier suivant la dite reconnaissance à l'exception de ceux dubs par Jean Cuturier qui lui ont été payés pour une année et qui son compris dans la dite rédition de compte. - Les procureurs spéciaux ont remis à Anthelme Bouvier les titres suivants :

- 1°- La dite reconnaissance et l'ancien abergeage -
  - 2°- Une obligation passée en faveur de la Luminier par Pellin le 2.3.1697 (Me Bouvier)
  - 3°- Obligation passée en faveur de la Luminier par Jean-Claude Bouvier (2.8.1674)
  - 4°- Obligation hypothécaire passée en faveur de la Luminier par Aymé Pellin (7.8.1672)
  - 5°- Obligation passée en faveur de Jean-Pierre Bouvier par François Vignand (12.6.1696) laquelle le dit Bouvier a remis, ce que disent les Procureurs, au dit Luminier en une fondation faite par Hugues Vignand (23.6.1684 Me. Michaud)
  - 6°- Un acte de relâche de fonds passé par Aymé Pellin en faveur de la Luminier (7.8.1672 Me. Bellier)
  - 7°- Ratification passée par Adrienne Martin femme du dit Aymé Pellin (même jour)
  - 8°- Claude de testament de Louise Gonetant de Larnin (24.5.1670 Me. Meygret)
  - 9°- Une décharge pour les Hoires de Hugues Vignand passée par les dits procureurs (21.10.1726 Me. Crussy)
  - 10°- Obligation passée en faveur de la Confrérie du St Sacrement par Jean-Claude Bouvier Brottou (25.4.1684 Me. Bellier)
  - 11°- Une cense passée par les dits procureurs à Jean Bornarel la présente année par acte resté entre les mains du dit François Bouvier à la rédition de son Compte du dit Luminier (21.10.1726 Me. Crussy)
- Requis a portemur par l'aba Hage de 205 smpins - Saisie.  
Le Sr Ancian certifie avoir reçu de Lucien Bornarel et d'Anthelme Bornarel de Larnin et Antoine Mugnier et de Sébastien Bouvery laboureurs de Méraléaz syndics et procureurs des habitants de Méraléaz la somme de 180 livres 10 sols 5 deniers et c'est pour le Compte que la dite Communauté prétend devoir à Mr. de Sothonod.

✓  
07.1767  
✓  
15.12.1768 -

✓ 27.02.1769 - Extrait des Registres du Greffe du Marquisat du Valromeys -  
par devant Anthelme Nivière Avocat en Parlement, Juge Mage du  
Marquisat -  
Entre Pierre fils de feu Anthelme Pellin demandeur aux fins de  
son libel du 27 janvier dernier et de l'Exploit de l'Huissier  
Guilland -  
Et les Syndics et Habitants de la Communauté de Brenaz et Méraléaz  
assignés et défailants, d'autre part.  
Avons donné acte à Me. Cyvoct Procureur des Syndics et Habitants  
de sa présentation, laquelle sera cottée sur le registre pour  
ensuite en venir à la première audience dépens réservés.

✓ 06.03.1769 - Extrait Régistre du greffe du Mandement du Valromeys -  
Par devant nous Anthelme Rivière Avocat en Parlement, juge Mage  
du Marquisat du Valromeys -  
Entre Pierre fils de feu Anthelme Pellin laboureur de Brenaz,  
demande aux fins de son libel du 27 Janvier dernier et de l'Ex-  
ploit de l'Huissier Guilland et le même jour comparant par Me  
Combat, son Procureur - (voir Prix fait - page 26)  
Et le Sindic et Habitants de Brenaz et Méraléaz se feront auto-  
riser par le Seigneur Intendant de la Province dans le mois à  
peine d'y être pourvu dépens réservés.

✓ 8.4. 1769

✓ 22.7. 1769 -

Supplique adressée à Monseigneur Ancelot, Seigneur de "Chailloux"  
et autres lieux, Baron de Chatillon (?) Conseiller du Roy en ses  
Conseils, maître des requêtes ordinaires de son Hôtel, Intendant  
de Justice, Police et finances.../

Requête  
pour Pierre Pellin  
contre  
les Syndics et  
habitants de Brenaz

Pierre Pellin laboureur de Brenaz que, n'ayant pu se procurer le  
paiement de la somme de 231 livres de laquelle Jean fils de Louis  
Bouvier de Brenaz, Pierre Bouvier de Larnin et Joseph fils de feu  
Benoist Vignand de Boirin en qualité de procureurs spéciaux de  
Brenaz se reconnuent débiteurs d'Anthelme Pellin père du suppliant  
pour le montant des réparations qu'il s'obligea de faire dans la  
maison destinée à loger leur vicaire par acte du 5.11.1742 (Me Vallin  
lesuppliant a été obligé de faire assigner les Syndics et habitants  
de la Communauté par devant le Juge Mage du Marquisat du Valromeys  
par exploit de l'Huissier Guilland du premier Février de la pré-  
sente année aux fins de les voir condamner à luy faire le paiement  
de la dite somme avec intérêts.

- Comme le Suppliant ne pouvait poursuivre valablement les dits  
Syndics et Habitants sans qu'ils n'eussent été préalablement auto-  
risés par vous en qualité de père des Peuples, il fit ordonner  
par appointment rendu à l'audience du 6.3. de la présente année,  
qu'ils soient tenus de se faire autoriser dans le mois, à peine d'y  
être pourvu.

- le Suppliant fit signifier ce jugement aux dits Sindic et Habi-  
tants par Exploit du même Huissier Guilland le 8 du mois d'Avril....

- Depuis lors et quoiqu'il se soit écoulé plus de cinq mois, les  
Syndics et habitants ont tenu un profond silence et se sont donnés  
aucun mouvement pour se faire autoriser..../

14.09.1769 - "Que la présente Requête communiquée aux Syndics et Habitants  
pour y répondre par une assemblée générale de la Communauté  
convoquée à cet effet dans la huitaine. Pour letout à nous  
rapporté être ordonné ce qu'il a partiendra" - Signé : ANCELOT -

12.1769 - ..."Nous Intendant du dit Bourgogne et Bresse, ordonnons aux dits  
Habitants d'imposer dans quinzaine sur eux et sur les proprié-  
taires situés sur l'étendue de la Paroisse appartenant aux domi-  
ciliés, ou Forains, exempts ou non-exempts, Privilégiés ou non

Privilégiés, chacun à proportion de ce qu'il possède dans les dits fonds qui sera vérifié et rendu exécutoire sans frais par Sr de Noirou, Subdélégué de Belley que nous avons à ce commis la somme de 231 Livres pour le prix des dits ouvrages ensemble des frais faits par le Suppliant pour parvenir à notre présente ordonnance (principal: 231 plus frais huissiers et autres Tot/252,19livr

✓ 7.5.1769  
22.09.1769 -

Sommation faite par Louis Guillard Huissier aux Syndics et habitants de Brenaz - de payer 30.000

Abent 08.01.1770 -

Requête et ordonnances signifiées par Louis Guillard Huissier aux Syndics et Habitants de Brenaz à la personne de Augustin Vignand.

Quin 30.07.1767 -

(voir texte page 13)

- 13.04.1741 - Par devant le notaire royal soussigné et présents les témoins en fin nommés, ce jourd'huy treize avril après midy 1741 se sont personnellement étably et constitué Messire Joseph de Seyssel escuyer, Seigneur de Sothonod et de son autorité exprès consentement de Dame Marguerite Baillet son épouse; lesquels de gré pour eux et les leurs ensemblement solidairement sans division ordre et droits et discussion à quoy ils ont renoncé et renoncent.../.../vendent cèdent quittent et remettent aux Syndics Luminiers et habitants de la paroisse de Méraléaz à l'acceptation de Anthelme Bornarel, de Laurent Couturier, Jean Bouvier, Pierre Bouvier et Joseph fils de François Vignand cy présents acceptant et acquérant au nom des syndics Luminiers et habitants de ladite Paroisse en qualité de leurs procureurs spéciaux ainsi que par acte contenant délibération passée devant jedis Notaire le 16 juillet dernier scavoir : les mêmes bâtiments, membres étagers acquis par les dits vendeurs du nommé Hugues Roux de Brenaz situé du côté du couchant en partie du vent et qui se confinent le tout par la grange et place au devant desdits sieurs vendeurs premiers du Sr Curé d'Hôttonnes du levant et suivant les limites apposées dans les dites places qui s'étendent au derrière les dits membres, chemin public du vent, places qui restent auxdits vendeurs de bise, sauf séchage libre pour couvrir les dits membres et le chemin qui sera commun entre les dits membres en la présente et les dits Srs vendeurs du couchant, avec les dits membres étagers et jardin les autres plus vrays du milieu confins, fonds prêts, droits entrées sorties propriétés, appartenances et dépendances quelconque pour en jouir et posséder ce jourd'huy par la dite communauté et pour l'établissement perpétuel du Sr Prêtre qui desservira l'Eglise du dit Brenaz suivant que le déclarent les dits procureurs spéciaux pour et moyennant le prix de 230 livres de laquelle les dits procureurs spéciaux soit ladite communauté, à perpétuité de l'exprès consentement des dits vendeurs s'en retiendront celle de 159 livres au moyen de quoy ils seront tenus au paiement de la rente annuelle et perpétuelle de la somme de 7 livres 19 sols entre les mains du Sr Curé du dit Brenaz, attendus que les dits Srs vendeurs étaient tenus au paiement de pareille rente annuelle et perpétuelle comme acquéreurs des biens du dit Roux qui l'était en dernier pour cause de fondation dans l'Eglise de Brenaz et le surplus du prix de la présente qui est de 71 Livres, les acquéreurs les retiendront entre leurs mains jusqu'au décès de Pierre, père du dit Hugues Roux en paiement annuellement au dit Roux père la rente de la dite somme, au sol la livre, sa vie naturelle durant.../
- 15.11.1742 - Supplique des Syndics et habitants de Brenaz, Méraléaz, Larnin Boirin, pour obtenir une résidence à Brenaz destinée au Vicaire desservant la paroisse, adressée à Mr. Joly de Fleury Me des Requestes. .... Monseigneur l'Evêque après avoir fait procéder à une information sur la nécessité de la résidence demandée, ordonna que le vicaire de Lochieu ferait sa résidence à Brenaz .../...pour pourvoir à son logement les suppliants par une délibération du 16.2..1741 donnèrent pouvoir à quatre Particuliers d'entr'eux de faire l'acquisition d'une place pour la construction d'un Presbytère, de faire faire cette construction et de recourir à votre Grandeur pour obtenir toutes impositions nécessaires. Le 13 Août de la même année les quatre particuliers achetèrent des Sr et dame de Seyssel de Sothonod une maison et un jardin pour une somme de 230 livres et le 5 Novembre de l'année suivante

ils donnèrent le prix fait de réparation de la dite maison moyennant le prix et somme de 237 livres. Ces deux sommes sont encore dues et même partie des intérêts le tout revient à 564 livres.../

.../Il n'y a point dans la communauté des suppliants de revenus pour fournir à ce paiement, ils ne trouveraient même pas qui voulu leur prêter cette somme, ils n'ont donc d'autre ressource que de s'imposer sur eux-mêmes et sur les forains qui possèdent des biens dans l'endroit.".../

✓ 16.07.1742 - - PRIX FAIT - Passé à Anthelme fs de Louis Pellin, Me. Masson - "Une muraille mitoyenne entre la cuisine et le poille jusqu'au premier plancher, un fourneau avec deux piliers pour soutenir le handier qui sera de fer ou de chène avec une corniche de bois en menuiserie - de faire deux fenêtres l'une au poille, l'autre à la cuisine de 2 pieds 1/2 d'hauteur, de deux de largeur chacune Fera sous la fenêtre de la cuisine un potager de la largeur de la dite fenêtre, de reboucher tous les murs dépendant du présent qu'ils ont acquis de Me Joseph de Seyssel et de Dame Marguerite Balliet son épouse, de plâtrier les murs au dedans et au dehors jusqu'au carré du dit mur - de faire deux planchers l'un à la cuisine l'autre au poille - Sept travons qui auront chacun sept pouces d'hauteur et cinq de largeur pour chaque plancher - d'y faire une porte à "panneau" de bois sapin et une à la cave même bois et celle de la cuisine même bois aussi doublés avec les cadres et chassits des fenestres - fournira également les lattes qui sont nécessaire au devant dudit bastiment, les Habitants fournissant les clouis et recommodora le couvert derrière du dit bastiment, fournira les clouis, de faire passer deux sous-pieds tant au poelle qu'à la cuisine le tout bois sapin - De faire une muraille de l'hauteur de cinq pieds sur terre du côté du levant et vent de la cour soit jardin énoncé en la dite délibération et le surplus des autres côtés de bois sapin appelé "pallin". Le dit Pellin fera le dessus dudit fourneau de pierre blanche au dessus du couvert - fera aussi un bofet (buffet) en la cuisine environ trois pieds d'hauteur au mur du costé du levant de 2 pieds et demi de largeur et fera une porte de bois sapin, fournira les gons et emparres.../

✓ 21.03.1745 - Anthelme procédant de l'autorité de Louis PELLIN son père, masson de Brenaz, fait scavoir par le présent à Jean fils de feu Louis Bouvier -Brenaz, Pierre Bouvier -Larnin, et de Joseph fils de feu Benoit Vignand -Boirin, procureurs spéciaux de Brenaz et Méraléaz; quoiqu'ils ne doivent pas ignorer qu'ils lui donnèrent en dite qualité par acte Me Vallin notaire, suivant délibération donnée par les dits habitants de ladite paroisse le 16.7.1741 (Me Crussy) à prix fait, les réparations énoncés au dit acte moyennant la somme de 230 livres.../

.../le dit Pellin a fait faire et parfaire tout ce à quoy il s'est obligé par le dit prix-fait et même plus puisqu'il a fourni partie de la chaux y employée qu'ils s'étaient obligés de luy fournir, qui luy coute la somme de 10 livres. Lesdits procureurs spéciaux n'ont pas exécuté de leur part leur promesse puisque quelles aimables invitations qu'il leur ait pu faire et faire faire, ils ne luy ont voulu payer la dite somme, ny la chaux à l'offre qu'il leur a fait de leur imputer la part à quoy le dit Louis Pellin son Père pourra être par ce sujet compris..../

.../On ne sait pas pour quelles raisons les dits Procureurs spéciaux luy refusent le dit paiement pquisqu'il a fait faire tout ce à quoy il s'est obligé par le dit acte; Ils l'ont si bien reconnu (reconnu)

[1763]

*à M. le Procureur de Brenaz, par Me. Crussy, le 21.03.1745*  
26  
*des exécutions de son père*

ainsi que les autres Habitants de la dite paroisse, qu'ils y ont étably depuis longtemps messire Jacques JANIN prêtre-vicaire de la dite paroisse lequel y habite actuellement..../  
.../C'est à la signification du présent, sauf leur recours contre qui ils verront bon être, faute de quoy, il leur déclare qu'il se pourvoira pour les y contraindre avec dommages et intérêts et dépens. (voir page 23)

- 12.02.1807 - Bail d'une maison pour Presbytère -  
Benoit Bouvery, propriétaire demeurant à Méraléaz donne à titre de bail pour trois années consécutives à commencer de ce premier mai prochain au Sr François Vignand, maire, lui-même agissant ici en vertu de l'Arrêté du préfet de l'Ain en date du 9 Janvier dernier comprenant une chambre appelé poêle faisant feu, sa chambre au dessus, une cave à côté de huit mètres, soit 24 pieds, de son jardin à prendre du côté du vent à la charge pour ledit Maire de le faire clôre et à la fin du bail la clôture restera audit Bouvery; Le tout situé à Brenaz. A charge du dit bailleur de faire faire dans le dit bâtiment toutes les réparations qui y seront nécessaires - de faire placer dans ce dit bâtiment une porte de pierre de taille dans "l'équile" du côté du vent dont le tout sera recevable au 1er mai prochain. Promet également fournir une place propice pour mettre à l'abri quatre à cinq voitures de bois d'affouage. La présente cense faite et convenue entre les parties moyennant la somme de 48 francs par année. (Me Bozon Not.)
- 13.05.1808 - Arrêté de la Commune -  
Le Maire a observé qu'il y a plusieurs réparations considérables et urgentes à faire. A savoir : Fours publics - Fontaines - Presbytère - Les revenus ne sont pas suffisants pour acquitter ces réparations. Le maire a invité le Conseil à prendre le parti le plus convenable pour y parvenir.  
- Notamment : "si les habitants faisaient eux-mêmes les travaux qu'ils peuvent faire, il ne resterait à payer que la main d'oeuvre pour les ouvrages d'art et l'achat de quelques matériaux, ce qui faciliterait et accélérerait beaucoup les réparations.  
ARRETE ce qui suit : "tous les habitants de la dite commune seront tenus de travailler, soit pour voiturier, creusage, démolissage, transport de matériaux et autres ouvrages nécessaires toutes les fois qu'ils en seront requis par le Maire pour les réparations et constructions dont il s'agit, sous peine d'être puni de la même manière que ceux qui refusent de travailler aux chemins vicinaux."  
En outre demande une autorisation pour faire l'achat d'une maison presbytérale ou la place nécessaire pour en construire une à neuf.
- 14.01.1809 - Délibération Conseil Municipal- Maire: PELLIN -  
Le maire fit lecture du Décret impérial du 25 Août dernier relatif à la création d'un succursale dans le village de Brenaz.  
L'Eglise étant à peu près dans un état décent, par contre il est impératif d'aviser aux moyens de se procurer d'un presbytère; Le précédent ayant été vendu il y a quelques années.  
Le village de Lochieu qui est réuni à la commune de Brenaz pour l'Exercice du culte doit bien contribuer aux dépenses nécessaires à cet égard; mais si on attend que les habitants de Lochieu fassent des démarches pour cet établissement, celui-ci n'existera jamais, et que par conséquent il convient de prendre de suite un parti pour se procurer un presbytère, sauf à faire ensuite contribuer les habitants de Lochieu à la dépense.  
A Brenaz, il existe une portion de pré tout près de l'Eglise qui serait très propre à l'emplacement d'un Presbytère et du jardin du desservant; lequel fut vendu il y a quelques années par Pierre Pellin à des particuliers dudit village.

A cette assemblée furent invités : Claude Bornarel, Charles Bornarel Jean Vignand, Claude Bouvier, Laurent Bouvier, Aimé Bornarel, tous propriétaires de ce pré, lesquels ont déclaré qu'ils consentent de céder ce pré à la commune pour le prix de 500 frs (prix d'achat passé chez Me. Garin le 12.2.1807) avec remboursement des frais notariaux.

Le Conseil arrête à l'unanimité :

- à faire toutes démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation d'acheter ce local pour y construire un presbytère et à faire établir un devis estimatif de cette éventuelle construction.
- Sollicite l'autorisation d'une coupe de bois dépérissant dans le quart de réserve des communaux pour acquitter cette dépense.
- En cas d'insuffisance de cette ressource pour la portion contributive de la commune, à obtenir l'autorisation nécessaire pour en faire la répartition des coupes en usance pendant le nombre d'années qu'il faudra pour l'acquitter.

12.02.1807 - Vente passé en l'Etude de Me Garin Notaire -  
Pierre Pellin, maire de Brenaz, lequel vend, cedde, et remet sans réserve, à Claude Bouvier, Claude fils de Joseph Bornarel, Laurent Bouvier, Charles Bornarel, Aymé Bornarel et Jean Vignand, environ un tiers de seytive soit neuf ares de pré situé à Brenaz lieu-dit "sous chez le fermier" joignant le chemin du couchant, le cimetière et le jardin de Lucien Bornarel de bise, le pré et jardin des frères Bouvier du levant et le surplus du pré dudit vendeur du midy qui sera borné par une limite qui sera placée à trois pieds de distance du pied d'un arbre noyer qui est dans la "aye" (haie) du côté du levant et qui reste sur la portion du pré réservé audit Pellin et en filant droit à l'équerre jusqu'au chemin du côté du couchant. Le dit Pellin se réserve de couper et enlever tous les arbres qui existent sur la dite portion vendue. les dits acquéreurs déclarent qu'ils achètent le dit pré pour le remettre à la commune pour y bâtir un presbytère. Dans le cas où les habitants ne voudraient pas accepter la dite vente, le dit Pellin reprendra le dit fond et les acquéreurs seront déchargés du prix de cette vente.

05.03.1812 - Requête de Melle Rose PELLIN fille héritière de feu Pierre PELLIN procédant de l'autorité de Jean-Louis VIGNAND propriétaires à Brenaz, son époux  
Humbert BERNARD, Huissier a notifié à Claude Bouvier-Martinet l'acte de vente passé en sa faveur par le dit Pierre Pellin et en vertu d'icelui, Me Bernard fait commandement à payer dans 24 heures à ladite Requérante, qualité qu'elle agit, à peine d'y être contraint conjointement avec les autres acquéreurs par les voies de droit, la somme de 500 frs qui lui est due pour le prix principal de la dite vente, les intérêts échus, sans préjudice de tous frais et coût d'acte.

17.05.1812 - Claude Bouvier, Laurent Bouvier et autres de Brenaz remettent au reste des Habitants de Brenaz la parcelle de pré faisant l'objet de l'acte de vente Présents :  
François Vignand, maire, François Bouvier dit l'Italien, Joseph Bouvier dit Le gris Claude Bouvier fs de feu Louis-Charles, Claude Bouvier Mugnier, Jacques Pochenod Claude Bouvier fs de Laurent, Claude Pellin, Jean-Louis Vignand, Jean-Louis fs de Louis Bouvier, Benoit Mabut, François Bouvier le Gai, Etienne Bornarel Anthelme Bouvier, Pierre Pellin, Pierre Vignand, Bernard Vignand Claude Vignand, Claude Bornarel, Joseph Bouvier-Martinet, Claude Mathieu, Marie Bouvier Ve de Claude Mabut Pierrette Vignand Vve d'Emmanuel Bouvier, François Bornarel, Claudine Bornarel, fe de feu Joseph (comme héritière avec française sa soeur) Jacques Bornarel, Joseph Bornarel, Jean Bouvier, Louis Bornarel, Vincent Bornarel, Antoinette Bornarel Claude-François Françon, François Vignand, Hugue Vignand, François Vignand Riccol Pierrette Bouvier Ve de Hugues Couturier, Jean-Louis Bouvier, Joseph Bouvier-Burland

Etienne Vignand, Laurent Vignand, Benoit Bouveri , Jean Mugnier, Anthelme Bornarel Claude Mugnier, Joseph Bouvier, Joseph Couturier, Joseph Brillat, Jean-Louis Couturier, martin Couturier, Vincent Couturier, martin Bornarel, Benoit Bouvier Tous ici présents et acceptant . Il a été déclaré par tous ces acquéreurs qu'ils avaient acquis le dit fond pour y bâtir un presbytère pour en remettre jouissance sans aucune rétribution au ministre du Culte qui desservira la Succursale de Brenaz.

- 18.05.1812 - Quittance faite par Rose Pellin épouse de Jean-Louis Vignand reconnaissant avoir reçu la somme principale de 500 frs non-compris le complément des intérêts-échus à ce jour, le tout dû par Claude Bouvier, Laurent Bouvier, Joseph Bornarel, Aimé Bornarel Charles Bornarel, Jean Vignand et tous les habitants du dit lieu.
- 17.06.1812 - Adjudication - Construction presbytère -  
Cahier des charges de l'adjudication - Clauses et conditions :  
Les murs seront de 1 pied 6 pouces d'épaisseur (0,50m)  
Les fondations épaisseur : 2 pieds -  
Commencement des travaux : 11.11.1812  
Travaux adjugés à : Claude-Joseph Bozonnet, Me Maçon- natif de Talinge en Léman - Caution : Jean-François Rolland, propriétaire à Virieu le petit.
- 14.10.1812 - Requête de Claude-Joseph Bozonnet, Me Maçon signifiée par Paulin Gojoz Huissier à François Vignand, maire, demeurant à Boirin, concernant la non-livraison des matériaux que la commune s'était engagée à fournir.
- 03.11.1812 - Sommation faite par Claude-Joseph Bozonnet à Jean-Pierre Bouvier GrandBot.
- 17.11.1812 - Paiement fait par devant Notaire à Bozonnet, Me Maçon de la somme de 1720 frs en acompte sur travaux, versé de leurs deniers par François Vignand, Bornarel Charles, Claude Bouvier.  
(Quittance faite par Bozon notaire Impérial
- 17.11.1812 - Quittance de Claude-Joseph Bozonnet concernant la somme versée de 1720 frs par les sus dits habitants de Brenaz. Le solde soit 274 frs devra être versé courant du mois de Juin prochain, inté- rêt à 5% (clauses : dans le cas où les murs actuels viendraient à déperir par faute de couverture ou autre objet nécessaire à leurs conservations les susnommés s'obligent à les faire réparer à leurs frais)
- 03.03.1813 - Tableau des habitants qui ont fourni des "clouïs" tant pour couvrir le Presbytère que l'Eglise.
- 28.03.1813 - Après apposition d'une affiche pour adjudication des travaux à effectuer au Presbytère, François Vignand, Maire, et cer- tains Membres du Conseil ont adjugé les travaux concernant les portes croisées, planchers, volets , escaliers à Philibert THEVOUX me Charpentier à Sothonod.
- 02.05.1813 -  
02.05.1813 - François VIGNAND, maire, remet la somme de 96 frs représentant deux années de loyer de la maison que loue la Commune à Benoit BOUVERY. Quittance faite par Joseph Bouvery Fils.
- 07.05.1817 - Ordonnance du Roy -Louis XVIII, autorisant la Commune de Brenaz à s'imposer aux centimes additionnels à leurs contributions di- rectes, la somme de 4.144 frs en huit années pour être employés au paiement des travaux faits et à faire au Presbytère.
- 06.09.1816 - Comptes de la commune - Année 1813 rendus par Claude Bouvier adjoint

duement visés par le Conseil Municipal, dans lequel on relève:  
5 Frs de dépense faite pour aller à Belley demander l'autorisation  
de la Maison curiale à Mr. Charcot le 23.2.1815.

- 19.02.1819 - Convention pour le vitrage de la maison presbytérale entre le Maire, François Vignand, et Ambroise Farferario demeurant à St Martin du Fresnes. (11 grandes fenêtres coût: 83,15 frs)
- 13.06.1819 - Adjudication des travaux à faire au Presbytère (conditionnelle au rabais) suivant devis vu et vérifié par l'Architecte de Vongne Ces travaux seront effectués sous la surveillance du maire et de l'Adjoint. Après plusieurs mises, l'adjudication a été tranchée et la mise de Marc Bornarel retenue (1550 frs (travaux estimés au départ à 1717 frs)
- 06.07.1819 - Lettre du S/s Préfet de Belley accusant réception du Procès-Verbal de l'Adjudication il réclame des précisions sur l'époque où les travaux seront commencés, seront terminés, la date du paiement et également si les frais d'enregistrement seront payés par la Commune ou l'adjudicataire.
- 14.11.1819 - Attestation de Marc Bornarel par laquelle il donne les précisions sur les travaux faisant l'objet de sa mise sur l'adjudication du 13 Juin 1819 - Ouvrage restant à faire au mur du cimetière jardin cour - Porte de la cour et celle des latrines - Crépissage des murs, cinq marchepieds qui sont à l'aperte du cimetière. Si pointes placées à la même porte etc... - fin des travaux ler Juin de l'année suivante -
- 15.10.1820 - Cahier des charges des travaux à exécuter au presbytère - Adjudication à l'issue des Vêpres.  
- Terrement en bon mortier sur tous les planchers au galetas de la maison presbytérale sur le corridor et autrechambre de 3 pouces d'épaisseur -  
- la garniture sera faite dans tous les trous non-arasés sous les couverts et autour des planchers "par en bas et par en haut".  
- Deux contre-volets aux deux fenêtres des galetas à chacune un verrou.  
- Une garniture en plâtre autour de toutes les croisées sans exception.  
- Un cadre à la grandeur de la montée des escaliers en haut pour empêcher la dégradation du terrement.  
- ces travaux devront être faits et clos le 15.11.  
- le paiement sera fait le 24 juin 1821 -  
Après plusieurs mises, l'adjudication de ces ouvrages a été donné à Joseph Bozonnet pour la somme de 135 frs.(c'est son fils 17 ans qui a signé en lieu et place de son père illitéré)
- 05.03.1821 - Lettre du S/s Préfet au maire concernant le reliquat dû à Marc Bornarel (206 frs au lieu de 518 frs comme réclamé).
- 05.09.1824 - Lettre du S/s Préfet accompagnant l'Arrêté du préfet nommant Maire de Brenaz, le Colonel Pochet, lui adresse tous ses remerciements et le félicite. Et lui demande expressément de mettre la plus grande célérité possible à régler l'affaire des fournitures du desservant de la Paroisse, Me CHABANNAY, suivant lettre jointe.
- 10.12.1824 - Lettre adressée par le Préfet au Maire lui informant que suite aux délibérations du C.M. des 21.11 et 23.11. relatives aux avances faites à la commune par le Desservant pour des réparations au Presbytère et à l'Eglise et également pour l'achat et fourniture

de divers objets nécessaires pour le culte, il autorisé le maire à procéder au remboursement des sommes avancées s'élevant à 2449,17 frs après justificatifs des factures et quittances. Cette sera prise sur les fonds disponibles de la commune.

- 29.09.1824 - Lettre du S/s Préfet au Colonel Pochet, par laquelle il demande éclaircissements sur certains votes et délibérations du C.M. où il fut noté que : les Srs Charles Bornarel et Jean Vignand sont désignés comme morts dans la liste et le Sr Vignand désigné comme ayant changé de domicile. A ce jour il n'a pu recevoir ces éclaircissements de la part du Maire.
- 12.10.1824 - Le Secrétaire Général du S/s Préfet accuse réception de la réponse du Colonel Pochet. il s'avère qu'une signature apposée le 23.9.1823 soit fautive (Charles Bornarel + depuis deux ans) Cette faute étant grave au vu de l'Administration mérite sa démission qui lui sera conseillée dans un prochain courrier. le colonel étant un très grand propriétaire sur Brenaz, il serait bien si ce dernier accepte la charge de maire, il pourrait ainsi régler très rapidement le problème du Desservant Chabannay homme digne de considération.
- 23.04.1828 - Lettre du Secrétariat général de la S/s préfecture de Belley adressée au Maire de Brenaz (Colonel Pochet) par laquelle il traite l'affaire de la construction du presbytère; Il suggère quelques subtilités pour troubler le Sr Vignand au cours d'une éventuelle entrevue à l'occasion d'une délibération du C.M. Si non la Commune serait tenue de rembourser les dits pétitionnaires
- 22.12.1824 - Lettre du S/s Préfet au Maire rappelant les adjudications suivantes: 1819 - Deux adjudications : PRESBYTERE - Adjudicataires : Theyoux et Ferrajo pour 6079,80 frs - Marc BORNAREL pour la clôture du jardin du presbytère : 1700 frs -  
Le Sr Theyoux et Ferrajo ont reçu différents mandats : 2.823,79 Frs Il restedonc : 2.256,01 mais ces adjudicataires ne paraissent plus et ont les dit absents du pays, de sorte qu'il est impossible de se libérer envers eux.  
Mais on prétend que quelques habitants de la commune se sont réunis et ont remboursé la somme qui était due à ces adjudicataires, et se sont fait s'abroger en leur lieu et place . Ces particuliers doivent justifier des pouvoirs qui leur ont laissé les adjudicataires de recevoir les sommes qui leur sont dues.  
le S/s Préfet demande au Maire de prendre des renseignements sur les particuliers qui se sont ainsi mis à la place des adjudicataires. En ce qui concerne Marc Bornarel, ce dernier réclame toujours la somme de 518 frs alors qu'un mandat lui a été adressé d'un montant de 1018 frs, ce qui fait un reste dû de : 157 frs.
- 05.02.1825 - Copie réponse faite par Pochet; Maire, au S/s Préfet suite au courrier du 22.12.1824
- 26.05.1825 - Lettre adressée au Préfet de l'Ain par François Vignand, Claude Bornarel Jean-Jacques, Pierre Bouvier, Charles Bornarel, par lesquelles ils exposent les faits suivants:  
- Vente du presbytère lors de la Révolution -  
- Lors du rétablissement du Culte il a fallu pourvoir un logement au desservant (location d'un logement)  
- Avec l'accord de tous les habitants un terrain fut acheté qui fut payé par contribution volontaire - Pour éviter toutes formes administratives de rigueur qui entraîneraient des délais incontrôlables, ils ont par devant Notaire Bozon le 17.6.1812

en leur nom personnel l'adjudication au Maçon concernant les travaux du Presbytère, permettent de lui fournir tous les matériaux nécessaires et chargèrent le Maire d'en suivre le suivi avec promesse même de l'indemniser de ses avances de faux frais. Sous cette stipulation l'adjudication des ouvrages fut donnée exécutés et reçus par deux commissaires délégués par le S/s Préfet. Les exposants ont bien prévu les grosses dépenses que cet édifice pouvait occasionner et ont de ce fait sollicité une ordonnance de sa Majesté pour autoriser la commune à s'imposer d'une somme de 4144 Frs en huit ans. Elle fut accordée le 7.5.1817. Les Exposants ont été contraints le 3.11.1812 de payer le maçon de leurs deniers la somme de 1720 Frs pour la maçonnerie de la bâtisse. Cette somme fut payée le 17.11.1812 indépendamment de l'imposition extraordinaire.

- le 30 mai 1816 la commune avait dans la Caisse d'amortissement un crédit ouvert de 1305,79 frs produit d'une vente de bois. Les signataires s'adressèrent au préfet pour obtenir l'autorisation de disposer du Capital et des intérêts du crédit. Aucune réponse. Il restait encore une ressource à la commune: 400 arbres sapin qui étaient sur pied. Le S/s préfet informa qu'il ne pouvait donner une suite favorable à cette demande.

Plusieurs années se sont écoulées, les exposants ne sont point remboursés de leurs avances; on paye les nouveaux travaux et les premiers payés par les exposants sont totalement ignorés dans les payements.

Toutes les ressources de la Commune ne sont pas encore absolument épuisées et elle a les moyens pour faire face à la demande des exposants; elle peut faire le remboursement des avances qu'ils ont fait de leurs deniers propres. La fortune personnelle ne doit pas être sacrifiée pour une commune lors même que les imposants payent leur quote-part dans l'imposition extraordinaire pour huit ans..../

.../ La commune ne connaissait pas ses ressources puisqu'elles sont venues après, les exposants qui avaient d'abord agi dans la bonne foi ne voyait dans leur action que l'intérêt général de la commune, ne négligèrent rien pour hâter promptement la réédification d'un nouveau presbytère; c'est dans cette confiance qu'ils agirent.

(à ce courrier fut joint une liasse complète des adjudications et autres dûment visés par notaire Bozon).

- 18.06.1825 - Lettre du S/s préfet faisant réponse à la lettre du maire, du 5 février concernant le financement du presbytère. Il relève les indications et l'analyse du maire sur ce dossier:  
"vous pensez que les personnes qui ont dirigé cette instruction sont tout à fait désintéressées aujourd'hui et qu'elles sont bien loin d'être en perte"  
A cela le S/s Préfet qu'ayant adopté l'opinion du maire, il vient de recevoir une lettre-pétition du Sr François Vignand et de trois autres particuliers de Brenaz par laquelle ils réclament le paiement de 1720 frs qu'ils prétendent avoir payé à l'Adjudicataire Bozonnet (17.11.1812 devant Me Bozon notaire) Devant ces indications, le S/s Préfet demande au Maire de bien vouloir prendre tous les renseignements nécessaires sur les fausses signatures à l'aide desquelles il (le maire) pense que les mandats délivrés sous le nom de Thevoux et Ferajio ont été acquittés.

- 01.01.1829 - Attestation signée par François Vignand, Claude Bouvier, Laurent et Joseph-Marie Bornarel par laquelle ils déclarent accepter l'offre d'une somme de 1200 frs que la Commune leur a donnée

par délibération du C.M. le 21.12.1828 pour rembourser la somme de 2029,- frs qui se trouve ainsi réduite après les débats et apurement des comptes et dépenses faites à ce sujet.

- 20.06.1832 - Devis et estimatif des travaux en construction et réparation à faire tant à la maison commune, Presbytère qu'au mur du cimetière et au jardin de la Commune.
- 1° - 1er étage - Chambre sur salle à manger - à faire : 1 porte bois sapin 2,05m de Ht sur 1,06 de large - vernie sur 2 faces  
Dimensions : 21,60m de pourtour sur 2,75 Ht  
plancher de dessus - sera grisé - Le plancher sol sera posé sur l'ancien plancher qui existe et placé de niveau. la croisée sera peinte à l'huile en dehors -(1,90 X 1,20)
  - 2° Chambre sur les archives - sera réparée comme la précédente
  - 3° Chambre sur la cuisine sera réparée comme la précédente
  - 4° Chambre sur la Maison Commune - elle sera réparée conformément à celle de l'article 3
  - 5° Corridor - 1er Etage - le parquet sera refait identique aux chambres (12,95 X 1,88) - peindre la croisée de devant ainsi que celle de derrière (1,10 X 0,65)
  - 6° - Rez-de-Chaussée - Cuisine - cette pièce étant en très mauvais état il faut exécuter ce qui suit : Cheminée ayant été très mal construite il faut la démonter jusqu'au premier étage et refaire l'embouchure - plancher à refaire.
  - 7° Salle à manger - elle sera couleur paille même soubassement même grisage pour le plancher de dessus porte à vernir et refaire le plancher du sol -
  - 8° - Maison Commune - Salle de Conseil - elle sera réparée conforme à celle portée à l'article 7, sinon que la porte d'entrée qui donne sur la cour ainsi que celle du corridor de la cure seront peintes : 2,60 de Ht sur 1,15 - elle sera passée comme les autres couleur paille, même soubassement, même grisage pour le planche dessus tête, la croisée peinte à l'huile en dehors vernis en dedans -
  - 9° - Chambre des Archives - Il sera fait dans cette chambre une fenêtre en pierre de taille même hauteur que celle de la salle de Conseil. Il sera fourni 5 barreaux de fer carré de poids 5 kgs chacun même couleur paille. Le plancher de dessus tête grisé (longueur : 5,15 X 2,75. Les rayons qui existent divisés en cases pour recevoir les papiers, seront peints au vernis et couleur acajou
  - 10° - Portail de la Cour - étant en très mauvais état il sera démoli avec précaution afin de ne pas endommager les pierres de taille. ceci coûtera au tant pour le démolir que pour le remonter et remonter la couverture qui se trouve d'une seule pièce. Il sera fait une porte à neuf en bon bois sapin (4cent d'épaisseur) il sera placé dessous la porte vis à vis du verroux une pierre qui fixera la porte (0,60X30cm X30cm de Ht)
  - 11° Mur de clôture - tant au jardin qu'à la cour et ceux du cimetière Ces murs tombant en ruine faute de réparation seront crépis et rustiquer avec du bon mortier.  
Mur de la cour : 21m de lg sur 2,40 haut - (côté Maison commune)  
Mur jardin : 54 m sur 1m30 . Dans ce jardin il sera fait un mur pour fermer une ouverture qui communique dans la propriété de l'ancien Curé. Il aura 1,30m sur 1m.  
Mur donnant sur la route (extér. 10m sur 3m  
Mur du Cimetière 49 m s/1,30m ext. - et 49m sur 1m. intér.  
Il sera fait pour les croisées du midi, levant couchant rez-de-chaussée et 1er étage : 11 paires d'auvent en bois sapin gris perle

L'escalier de la Cure qui existe étant en mauvais état faute de réparation; il faut pour le réparer, réajuster toutes les marches et contre-marches qui se trouvent hors de leur place les reclouer.

- les pierres de taille seront prises dans les carrières voisines de Poisieu et Charon.

- 09.08.1832 - Lettre du S/s Préfet Lavigne accusant réception du Procès-Verbal de la délibération du C.M. ainsi que du devis des travaux (Presbytère, mur cimetière; salle communale) Rappelle que : l'entretien du presbytère et du Cimetière sont à la charge de la Fabrique la commune n'est appelée à concourir qu'au cas d'insuffisance de revenus de la Fabrique.
- 01.11.1832 - Cahier des charges et conditions faisant l'objet de l'adjudication des travaux -
- 15.12.1832 - lettre du S/s Préfet accusant réception du P.V. de l'adjudication des travaux s'élevant à 2010,73 Frs - Adjudicataire: Joseph Champare (sans doute Echampare) cautionné par Vallin.
- 31.03.1835 - Lettre du S/s Préfet faisant retour de l'acte de réception des travaux achevés (maison commune et école et presbytère) Cet acte doit être visé par le Maire et comme il y a des travaux supplémentaires le C.M. doit donner son avis et accord.
- 23.05.1838 - Projet de réparation des toitures - Le S/s Préfet attire l'attention que les édifices publics ne peuvent plus être couverts en chaume ni en tavaillons, seules les tuiles ou autres matières non-combustibles seront acceptées. Il est impératif de joindre au devis le budget de la Fabrique.
- 08.04.1841 - Lettre du S/s préfet au maire attire son attention sur la délibération du C.M. concernant l'achat de paille destinée à la couverture des édifices communaux; cette délibération ne sera pas approuvée par le Préfet. Rappelle que pour le Presbytère c'est la Fabrique qui doit l'entretenir, si elle n'a pas de ressource elle doit fournir tout justificatif.
- 
- 17.07.1842 - Lettre du Maire (Vignand) adressée au S/s préfet, par laquelle il adresse le Cahier des charges pour l'adjudication des travaux en vue de son approbation et visa.
- 13.01.1842 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il adresse l'accord u préfet concernant les travaux prévus et donne l'autorisation pour les mettre en adjudication.
- 28.02.1842 - Lettre du S/s Préfet réclamant le devis et la délibération approuvée par le C.M.
- 10.03.1842 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il fait part de sa surprise devant le nombre de clois noté sur la délibération du C.M. et la volonté de ce dernier de couvrir le Presbytère de paille (chaume) "partout on empêche les simples particuliers de recouvrir avec de lapaille leur maison ce serait dès lors ridicule que l'on permis à une commune riche comme la vôtre d'avoir le toit de son Presbytère en paille".
- 17.04.1842 - Lettre du S/s préfet par laquelle il attire à nouveau l'attention du maire sur le matériau prévu pour le toit du presbytère; en étudiant le devis, il constate que ce n'est pas une réparation mais

la confection d'un pan entier de ce toit.  
"la situation financière de la Caisse municipale lui permet  
aussi de satisfaire à cette juste exigence".

- 13.05.1842 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il fait retour au maire de la délibération et du devis de la réparation du toit de l'Eglise en précisant que l'auteur du devis a oublié d'y insérer les planches qui doivent être clouées sur les quatre chevrons; "cette mesure est indispensable dans votre climat"...."le C.M. nedoit pas lésiner sur une dépense qu'une fois faite l'est pour toujours".
- 01.06.1842 - Devis estimatif des travaux à faire au presbytère - Eglise - toiture - menuiserie - charpente - maçonnerie et pierre de taille - Presbytère : 1 pan (13,50 X 9,50 entuiles - Réparation du foyer, plaque à feu en fonte : 1m X 84cms Placard : 2,50m haut/ X 33cms - blanchissage - Portail Presbytère : Porte en bois 4cm d'épaisseur -
- 09.07.1842 - Lettre du S/s Préfet réclame le cahier des charges devis et mise à prix.
- 07.08.1842 - Adjudication des travaux à effectuer tant au presbytère qu'à l'Eglise selon devis dressé par Berthier menuisier à Sutrieu en date du 1.6.1842- adjugé au Sr Bouvier Philippe propriétaire à Lochieu pour le prix de 1000 frs (cautionné par Berthier Claude Me menuisier à Lochieu) - cahier des charges.
- 25.09.1842 - Lettre du S/s Préfet, retour du P.V. visé concernant l'adjudication des travaux de réparation de l'Eglise et Presbytère.
- 29.11.1842 - Cahier des charges, clauses et conditions pour vente des débris du vieux couvert du Presbytère (paille pour litière et liteaux)
- 15.01.1843 - Avis du S/s Préfet informant le maire du versement d'un premier acompte de 500 frs sur le prix des travaux de la toiture du Presbytère.
- 21.01.1843 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il demande des explications sur la dépense de 101 fr de clouis pour la toiture du presbytère de l'Eglise et du four. Rappel qu'il est interdit d'employer le chaume pour les bâtiments communaux, et cette dépense est inexplicable pour le presbytère dont la toiture s'exécute en tuile.
- 07.02.1843 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il donne des précisions sur le paiement de 101,23 frs cette somme doit être répartie sur les travaux effectués à l'Eglise au Presbytère et aux fours d'une façon séparée.
- 26.01.184(3)- Retour du S/s préfet du cahier des charges et l'acte de vente aux enchères des débris de l'ancienne toiture du Presbytère dûment visé par le Préfet.
- 09.12.1843 - Réclamation du S/s Préfet concernant le cahier des charges pour l'adjudication des travaux de reconstruction de la toiture du presbytère dans lequel il est noté la clause relative aux débris de l'ancienne toiture de chaume.
- 07.12.1843 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que la délibération du C.M. concernant la construction de la toiture

de l'Eglise du clocher, suivant devis de Carrier, vient d'avoir l'aval du préfet. Réclame le cahier des charges pour l'adjudication et rappelle le projet en cours (ou l'achat d'un bâtiment) pour la maison d'Ecole. Pour ce projet, le Préfet a accordé l'autorisation de vendre en trois années 1800 sapins; rappelle que cette ressource peut-être affectée et réservée que pour ce projet de Maison d'Ecole.

- 31.12.1843 - Lettre du Maire (Vignand) accompagnant le cahier des charges concernant le clocher et la toiture de l'Eglise.  
(Annotation sans doute du S/s Préfet: je ne puis pas approuver le cahier des charges avant l'achat de la Maison d'Ecole)
- 22.03.1844 - Retour parle S/s Préfet du cahier des charges concernant l'adjudication des travaux de construction "d'un bâtiment" (du clocher) de l'Eglise- " je ne saurais trop vous recommander de repousser toute soumission faite par de mauvais Entrepreneur afin de n'avoir pas à souffrir les désagréments éprouvés par Virieu le Petit à l'occasion de la construction de son clocher" - cahier des charges joint.
- 04.05.1844 - Approbation du préfet concernant le Procès-Verbal de l'adjudication des travaux de la construction du clocher et la réparation à faire à l'Eglise (coût prévu: 11.825,18 frs)
- 20.01.1845 - Lettre du S/s Préfet adressant au Maire le P.V. de la reconnaissance des travaux de réparations faites à l'Eglise et Presbytère établi par François Berthier Me tailleur de pierre à Lochieu.
- 04.08.1845 - Par lettre le S/s Préfet indique que le charpentier chargé des travaux de charpente de l'Eglise annonce que des modifications sont nécessaires pour la solidité et que de ce fait il faut quelques pièces de bois supplémentaires -coût 200 frs. Demandé délibération du C.M.
- 22.09.1845 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il adresse au Maire le devis supplémentaire des travaux et fourniture à faire pour l'achèvement du clocher. Autorise le maire à réunir le CM pour délibération.
- 
- \*\*/
- 28.01.1847 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que la Fabrique ne peut régler les frais de remise en état de la toiture du presbytère, notamment la facture de GAY de Frs: 19,35
- 21.07.1849 - Lettre du S/s préfet par laquelle il demande au Maire des explications concernant le refus de la Commune de payer à l'Architecte Carrier ses honoraires se rapportant à son étude sur la construction du clocher. Si Brenaz n'a aucun motif, le Préfet somme la Commune de régler immédiatement ce différend.
- 27.09.1850 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il transmet la décision du Préfet de faire exécuter les travaux en régie prévus à concurrence de la somme de 504,54 frs ceci sous la surveillance du maire et du C.M. Retour devis en ce sens (travaux presbytère)
- 20.11.1850 - Etat fourniture faite par le Sr Defrina plâtrier à Champagne pour réparation faite au presbytère.
- \*\*/
- 21.02.1846 - Le maire adresse un courrier au S/s Préfet par lequel il l'informe qu'une vieille tribune a été démontée à l'Eglise. Doit-il vendre les débris par vente autorisée ? ou peut-il vendre à l'amiable ? Le résultat de la vente serait utilisé pour faire un tableau d'affichage (Réponse : faire voter la vente par le C.M.

- 10.12.1850 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il accuse réception du mémoire concernant les travaux exécutés au presbytère et informe qu'il l'adresse au Receveur municipal pour régularisation.
- 10.01.1851 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire de la réclamation de Carrier concernant ses honoraires dûs pour l'étude de la construction du clocher.
- 10.03.1851 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe qu'il vient de reporter au budget de l'Exercice courant la crédit de 50,90Frs qu'il avait inscrit le 29.7.1848 pour le salaire de l'Architecte.
- 17.03.1851 - Extrait P.V. d'expertise des travaux effectués au clocher.
- 24.03.1851 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il fait retour de la délibération du C.M. concernant la demande de nomination par le Conseil de préfecture d'un Expert pour procéder à une nouvelle vérification de la construction du clocher. Le S/s Préfet demande de se conformer à son courrier du 10 mars.
- 16.12.1851 - Par courrier le S/sPréfet autorise à faire payer au Sr Zanoti 23,35 frs (prebytere) - Sr Someiller : 20,35 frs (clôture cimetière) - Sr Maréchal forgeur 7,35 frs (fours et fontaines).
- 10.03.1852 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe qu'il régularise suite à la délibération du C.M. les travaux effectués par le Sr Berthier menuisier concernant le plancher d'une chambre du Presbytère (737,40 frs)
- 11.03.1852 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe quele Préfet a bien voulu consentir de payer sur l'Exercice 1851 le prix de la réparation faite au presbytère et la construction d'une croix en pierre de taille. Dorénavant il n'acceptera plus ces travaux sans que ceux-ci aient une autorisation préalable de sa part.
- 09.09.1853 - Le S/s Préfet fait retour duement visée de la convention soucrite avec le Sr Morel fondeur pour l'achat d'une cloche, mais avec les modifications : - le battant de fer sera pesé séparément pour être payé au prix de 2 frs leKg - le Chimiste chargé de l'analyse de la cloche opérera sur un gramme de poussière métallique enlevée sur différentes parties de la cloche avec une lime neuve purgée de toute paillette de fer.
- 13.03.1854 - Facture de la cloche transportée par Anthelme Mathieu - petit Abergement - Fondeur Ets MORELLE - LYON : 1035,50 kgs Poids total cloche Joug et battant -
- 20.04.1854 - Lettre de l'Entreprise MORELLE adressée au Desservant GRUEL Curé de Brenaz à laquelle est jointe la facture: 3482 frs 55
- 14.06.1854 - Le S/s Préfet accuse réception de la demande d'autorisation pour l'achat d'une cloche. Mais auparavant il souhaite avoir des renseignements sur la suite donnée à l'acquisition d'un terrain en vue de la construction d'une maison d'Ecole.
- 21.09.1854 - Adjudication des travaux de construction d'un beffroi à faire au clocher de l'Eglise - Dernier Adjudicataire: COLLOMB Marie menuisier à Artemare - Caution de Jean-Marie Meugnier (a signé Mugniery) Maréchal forgeur à Brenaz - 631,01 Frs -
- 08.03.1854 - Gustave Fortier adresse le résultat de l'analyse de la cloche

- 22.06.1854 - Le Maire adresse au S/s Préfet le procès-verbal de l'adjudication des travaux du beffroy à construire.
- 31.07.1854 - Lettre du S/s préfet par laquelle il adresse l'approbation préfectorale concernant l'adjudication des travaux de construction du beffroi
- 04.08.1854 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il réclame la délibération du C.M. pour le vote des travaux supplémentaires destinés au beffroi du clocher.
- 04.11.1854 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe que le Préfet alloue un crédit additionnel au budget de l'Exercice courant de 840,70 frs (adjudication et honoraires compris)
- 11.09.1859 - Joseph Vignand propriétaire à Boirin certifie avoir pris connaissance du cahier des charges et devis pour la réparation du Presbytère, aqueduc et réparation de la fontaine de Brenaz (caution Honoré Cuny-Ravet Lochieu)
- 30.01.1857 - Le S/s préfet informe le Maire que la délibération du C.M. du 10.8.1856 concernant les travaux à effectuer au Presbytère a reçu l'approbation du Préfet. Joint: devis explicatif et estimatif établi en 1854 par Zanoti fils.
- 03.05.1857 - Déclaration faite par Joseph VIGNAND, Boirin donnant son accord pour les travaux à effectuer au Presbytère.
- 23.02.1858 - Lettre du S/s Préfet donnant son accord pour le paiement d'un acompte à l'adjudicataire des travaux effectués au Presbytère (500 frs et pour les honoraires de l'Artitecte: 25 frs)
- 16.10.1858 - Lettre du Secrétariat de la S/s Préfecture demandant délibération du C.M. en vue de son approbation concernant les dépenses supplémentaires au presbytère (devis Zanoti)
- 22.11.1859 - Etat des travaux et fournitures effectués par Jean-Marie Meugnier maréchal à Brenaz (40 frs)
- 
- 11.08.1861 - Extrait Régistre délibération C.M. - le Maire président a exposé que le toit du presbytère, côté nord, et le couvert de l'Eglise couvert en tuiles étaient en très mauvais état à cause des tuiles cassées. Pour éviter une trop grande dépense il est impératif d'effectuer ces travaux rapidement - Presbytère - côté Nord - pose d'ardoises et récupérer les bonnes tuiles pour restaurer le deuxième pan du toit du Presbytère et le couvert de l'Eglise. (coût 322,60 frs)
- 02.09.1862 - Ventes aux enchères des débris de la toiture du presbytère et de l'ancien beffroy:
- 1° lot : paille pour litière - Bomarel François -
  - 2° lot " " Vignand Frédéric
  - 3° lot " " Bouvier Honoré
- Lot de paille pouvant servir à recouvrir -
- 1° " " " - Vignand Anthelme
  - 2° " " " " "
  - 3° " " " " "
- Lot de liteaux -
- 1° " " - Anthelme Vignand -
- Lot de chevrons
- 1° " " - Lucand Laurent
  - 2° " " " "
- Lot de tuyaux en bois (fontaine) = Vignand Frédéric - Lot débris beffroi-Bouvie

- 22.02.1863 - Extrait Régistre des délibérations du C.M. - Vote de la somme de 858,95 Frs pour l'exécution des travaux qui ont été autorisés à donner en régie le 13.9.1861 (devis travaux: 9.2.1863) (Bouvery Maire)
- 26.03.1863 - Devis et travaux de réparation et d'entretien à exécuter aux toitures du Presbytère et de l'Eglise de Brenaz (travaux non-adjugés) - Presbytère - pan nord - Ardoises d'Anjou (129 m2)  
 " lieu d'aisance " " 3 m260-  
 Eglise - 269 m2 de couverture en tuiles -
- 08.04.1863 - Lettre du S/s Préfet demande explications sur les travaux cités ci-dessus.
- 15.03.1865 - Lettre de Rosalie Bouvier, Vve de Lucien Bornarel (de son vivant maire de la Commune) agissant en son nom comme tutrice de ses enfants François et Nestor - tous deux mineurs - et Alphonse, désiré, Auguste et Nathalie (épouse d'Alph. Gay) expose au préfet de l'Ain, des réparations ont été faites à l'Eglise et au four communal et des bardeaux destinés aux fontaines. Ces travaux ont été faits pendant les derniers jours de la maladie de son époux. La fourniture des tuiles s'élève à 112,63 pour 400 tuiles. Malgré des relances faites au nouveau Maire elle n'a pu obtenir le remboursement de ces fournitures.(note jointe)
- 17.03.1865 - Attestation préfectorale du 17 courant attestant qu'il a été déposé le premier du courant dans les bureaux de la Préfecture un mémoire exposant les motifs de l'action judiciaire que les consorts Bornarel se proposent de diriger contre la commune (affaire Rosalie Bouvier Vve Bornarel)
- 21.03.1865 - Lettre du S/s préfet par laquelle il informe le Maire que les héritiers de Lucien Bornarel (ancien maire) annoncent l'intention d'actionner la Commune devant les Tribunaux afin d'obtenir la somme de 112,63 frs représentant le prix de diverses fournitures faites par le dit Bornarel.
- 24.12.1866 - Etat des travaux et fournitures faites par Joseph VIGNAND pour un mur de soutènement pour érection d'une croix en pierre au hameau de boirin courant Juillet 1866 (coût 52,50)
- 01.10.1869 - Etat délivré par la Perception concernant le solde restant dû à l'Entrepreneur des travaux exécutés à l'Eglise, au Presbytère et aux fontaines publiques (voir dossier fontaines)
- 10.11.1870 - Réception des travaux - Eglise, gouttières Eglise, Maison commune (coût 529,10 plus honoraires architecte - Four Brenaz (82,06 Frs)
- 04.04.1871 - Le Préfet donne son accord vu la modicité de la dépense pour exécuter la réparation que réclame la toiture du clocher.
- 13.11.1871 - Lettre du S/s préfet par laquelle il informe qu'à la suite de la délibération du C.M., le Préfet donne son accord pour le paiement des travaux de restauration de la toiture du clocher. (coût 691,18 honoraires architectes compris)
- 07.07.1871 - Le S/s Préfet souhaite des explications concernant les travaux à effectuer au clocher de l'Eglise. Demande au Maire de prendre contact avec l'Architecte.
- 31.08.1871 - Le maire par lettre demande au S/s Préfet l'autorisation de

réunir le C.M. afin de voter le règlement de 658 frs au Sr Gorel, Me Charpentier à Champagne, pour travaux exécutés à la toiture du clocher et de l'Eglise.

- 18.09.1871 - Le Maire adresse au S/s Préfet deux extraits de délibération prise par le C.M. concernant le paiement au Sr Gorel de la somme due et à Bolliet Félix se rapportant aux travaux exécutés au clocher de l'Eglise.
- 03.02.1873 - Lettre de Joseph Vignand adressée au préfet à laquelle était jointe une réception définitive des travaux exécutés, comme tâcheron, sur le couvert de l'Eglise, courant 1870. L'Architecte a fait une erreur de 8 m. sur le fer-blanc employé à la couverture. Joseph Vignand a présenté un état de cette somme au maire, lequel a promis de lui faire payer la somme de 20 frs. Dans le cas où le maire refuserait de faire payer cette somme, Joseph Vignand demande au Préfet de vouloir l'autoriser d'appeler le Maire, au nom de la Commune devant le Juge de Paix afin de prouver que les dits huit mètres en plus existent.
- 20.12.1879 - Anthelme Bouvier décédé le 3 Juillet 1879 a donné à la commune ou soit à la fabrique la somme de 500 frs pour l'acquisition d'une horloge. Le Maire demande au S/s Préfet l'autorisation au C.M. de se réunir pour voter la somme destinée au paiement du droit de succession.
- 12.08.1880 - Mémoire des travaux et fournitures faite par le Se Hippolyte Brillat, menuisier à Lochieu, pour confection d'une caisse pour l'horloge de la Commune.
- 12.01.1885 - Note de réparation faite à l'horloge communale (Eglise) - déplacement et main d'oeuvre : 10 frs - Girerd - Yon - Achat corde (24,60frs) (Blanc - Belley-)
- 14.07.1887 - Devis réparation Presbytère (avant métré et estimation) (voir rubrique : "Ecole").

- PLANS - Projet, descriptif du Porche-Clocher - 1843/1854 -  
(Architecte : Pierre-Joseph CARRIER - Nantua -

- 03.05.1907 - Bail passé à l'Abbé Joseph JANIN, Curé de Brenaz - pour trois ans, concernant le Presbytère, cour et jardin. prix annuel de la location 50 frs, payable en deux échéances à la Caisse du Receveur municipal; les contributions foncières et la prime assurance restent à la charge de la Commune.
- 04.10.1910 - Cahier des charges pour la vente du bâtiment communal de l'ex-Présbytère - par adjudication aux enchères publiques au plus offrant. Mise à prix : 6.000 frs -
- 08.04.1929 - Réparation Eglise - projet réparation, devis, descriptif, prix - Cahier des charges -

- LA FABRIQUE -

- ORGANISATION DES FABRIQUES -  
Vu l'Arrêté du Gouvernement du 7 Thermidor An 10 - relatif à l'administration des biens des Fabriques;  
Celui pris en cette Préfecture le 4 Vendémiaire dernier, qui prescrit les mesures préparatoires pour parvenir à l'organisation desdites fabriques;  
Vu enfin les listes des candidats parmi lesquels les Marguilliers doivent être choisis;  
Considérant qu'il est urgent de procéder à leur nomination,  
ARRETE :
- 25 Ventose  
An XII -  
(16.3.1804)
- Les citoyens : 1°- Joseph BOUVIER-MARTINET de BRENAZ -  
2°- Claude VIGNAND - "  
3°- Martin COUTURIER de MERALEAZ -  
sont nommés marguilliers de la Commune de BRENAZ -
- An XII et XIII- Facture fournitures diverses : soleil pour bénédiction  
cierge pastoral, etc... (85,80 francs) Desservant: CLERC
- (sans date) - Achat étoffe (80,70 francs) - Desservant: CLERC)
- 17.07.1828 - Lettre du Sieur Curé CHABANNAY adressée au Maire (Colonel Pochet) il souhaite connaître la suite donnée à sa proposition de vente de maison.
- (sans date) - Copie de lettre adressée à l'Intendant de Bourgogne Bresse  
(concerne Lochieu) Dombes Bugey, Valromey, Gex par les habitants de la Paroisse de Lochieu, rappellent que pour payer les réparations faites dans le Presbytère en 1781, la vente de 600 Pieds d'arbres sapin à couper dans le quart de réserve leur avait été accordée par adjudication le 2.09.1783. cette vente s'éleva à 1300 livres, il fut statué que cette somme déposée entre les mains de Mr. CAMPON receveur pour être payée par tiers sur trois années consécutives de cette somme il reste 150 livres qu'ils souhaitent utiliser pour l'achat d'un confessionnal bois sapin, réparation d'une tribune et de l'escalier.
- 1823/1824 - Compte de la Fabrique - dépenses : 195,50, Recettes 87,40 Frs déficit : 108,10 - Curé Chabannay -
- 1824/1825 - Compte de la Fabrique- dépenses faites par le Sr Chabannay et les recettes , remis au Conseil Municipal (perte: 448,35 frs
- 10.08.1825 - Lettre du S/s Préfet au Maire concernant le budget de la Fabrique qui fait ressortir une perte de 411,60 frs. Il demande que cette somme soit inscrite dans le budget de la Commune.
- 03.09.1825 - Lettre du S/s Préfet adressée au Maire concernant le déficit du Budget de la Fabrique et de l'éventualité de recourir l'aide de la paroisse de Lochieu (Brénaz étant filiale de Lochieu) Demande copie du Budget.
- 01.12.1825 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire que Lochieu paiera sa part de contribution dans le déficit des dépenses ordinaires pour l'Exercice 1825.

- (sans date) Le Maire de Lochieu demande renseignement au Maire de Brénaz pour connaître à quel compte doit être versé la portion contributive de sa commune au déficit des dépenses ordinaires du culte (Arrêté préfectoral du 24.11.1825)
- 26.04.1826 - Compte de la fabrique 1824/25 déficit 103,85 remis le 26.04.1826 -
- 1826 - INVENTAIRE MOBILIER de l'EGLISE -  
85 Articles dont :
- 1 commode à deux portes, deux tiroirs l'un grand l'autre petit
  - 1 Christ en ivoire sur une croix peint en noir placé dans la niche du Grand Autel -
  - 2 Croix processionnelles dont l'une a un Christ et une Vierge, l'autre un Christ seulement en cuivre blanc.
  - 1 Statue d'ange avec une trompette sur l'abat-voix de la chaire, les 4 évangélistes en stuk doré aux quatre panneaux voyant de la chaire.
  - 1 Christ avec sa croix en bois de la grandeur de 15 pouces placé face à la chaire.
  - 1 Statue en bois de la hauteur de 3 pieds représentant la Vierge tenant l'Enfant Jésus placée à la Chapelle de St Rosaire.
  - 1 Croix portative vernissée bleu, 1 Christ de 15 pouces, en bois ornée d'un voile de mousseline brodée, bordée de dentelle, au St Rosaire -
  - 2 Pierres sacrées portatives l'une au Gd Autel avec relique l'autre à la Chapelle St Rosaire sans relique.
  - 7 Clefs - 3 pour le tronc, 1 pour l'Eglise, 1 pour la Sacristie, 1 pour le Tabernacle, 1 pour les fonts Baptismaux.
  - 2 registres de Fabrique l'un pour les délibérations cartonné vert, le bord et les coins en parchemin, reliure élastique. L'autre des recettes et dépenses cartonné violet, le dos et les coins parchemin reliure élastique.
  - 1 Marque avec son manche en Fer, la poignée en bois portant trois lettres : F.B.Z.
- Signé: CHABANNAY -
- 25.04.1826 - Compte de la fabrique BRENAZ-LOCHIEU  
- Traitement du Vicaire : 30 frs  
Cérémonie expiatoire du 21 janvier - 5 frs (entre autre  
6 chaises en bois - 10,50 frs ( )  
Déficit : 103 francs -
- 10.04.1826 - Lettre du S/s Préfet adressant l'Arrêté préfectoral fixant la part du déficit du Budget que doit prendre en charge Lochieu
- 20.04.1826 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire des difficultés qu'il rencontre auprès de la Municipalité de Lochieu pour le déficit du Budget de la Fabrique.
- 02.05.1826 - Lettre du Curé CHABANNAY adressée au Maire lui informant qu'il a remis les Comptes à la Fabrique et qu'il aimerait recevoir rapidement l'argent qu'il a avancé.

- 08.05.1826 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire du refus de la Municipalité de Lochieu de verser sa cote-part sur le déficit de la Fabrique 1825/46. Fait toutes démarches pour qu'une délibération favorable soit prise par Lochieu.
- 20.05.1826 - Régistre des places qui sont à prendre dans les Tribunes : 28 - dont 4 gratuites : François VIGNAND - Maire-  
Pierre BOUVERY -  
Joseph BOUVIER - Fabricien  
Benoit BOUVIER -
- 24.06.1826 - Lettre du Curé CHABANNAY adressée personnellement au Colonel POCHET - maire de BRENAZ -  
.../je n'ai ni pain, ni vin, ni argent pour me procurer ces aliments indispensables; vous ne me devez rien, je le sais, mais je viens vous prier d'avoir la bonté de me faire compter la somme que vous avez eu la bonté de me faire allouer.../
- 26.07.1826 - Lettre du Curé CHABANNAY adressée au Maire "les avaries de votre Adjoint à mon égard sont trop fréquentes pour que, quand je le pourrai, je ne les évite pas".../  
.../je vous assure de ma considération pour tout ce qui provient de vous../"Je vous rappelle que j'ai proposé à la Commune une maison moyennant une somme convenable"/  
.../je vous remercie pour le mandat de : 481,35 francs mais qui paiera les frais avancés pour la Chapelle du St Sacrement autrement dit "des Pénitents"? .../
- (sans date) - Lettre du Curé Chabannay adressée au Colonel POCHET, Maire, par laquelle il le remercie pour l'obtention du bois, (mais) .../"la complaisance de vos procédés à mon égard me met dans le cas nécessaire de vous dire franchement que dans cette affaire de bois je ne pourrais dire mon avis".../
- 12.09.1827 - Lettre du Secrétariat de la S/s préfecture, réclame le Budget de la fabrique pour l'année 1829. Attire l'attention du Maire qu'à la suite du dernier recensement BRENAZ n'a que 349 habitants alors que Lochieu en a 354, donc la part de chacun est à réviser.
- 11.04.1827 - Le Desservant CHABANNAY Curé de Brénaz demande par courrier "quelqu'argent" ne serait-ce qu'un acompte sur ce que la Commune lui doit.
- 27.11.1829 - Lettre du Desservant CHABANNAY Prêtre-Curé adressée au Maire.
- 1829/1830 - Souscription volontaire des Habitants de BRENAZ pour les Tableaux du Chemin de Croix et pour une Croix en pierre  
BRENAZ : 11 familles (27,95 Frs) - BOIRIN : 8 Familles (21,75)  
MERALEAZ:14 " (29,25 ) LARNIN : 8 " (19,10)  
CIMETIERE : 1 famille( 1,- ) - 2 personnes anonymes(24,-)  
(soit 65 Frs pour le Chemin de Croix et le reste pour la Croix)
- 03.06.1830 - Lettre du Curé CHABANNAY demandant au Maire de bien vouloir apposer son visa sur l'état estimatif présenté par Anthel- mette CHARVET.
- 1830 - Compte de la Fabrique 1829/1830 - Recette: 394,30 - dép/=170,50
- 04.08.1830 - Lettre du Curé CHABANNAY adressée au Maire pour mise au point à la suite d'un différend avec une famille.

- 28.04.1831 - Etat des dépenses effectuées par le Desservant CHABANNAY Curé du dit lieu en vue d'un remboursement. Rappelle les arriérés concernant le traitement du Clerc et le 6ème du revenu sur les bancs et chaises (datés du 16.4.1831!)
- 29.09.1831 - Lettre du S/s Préfet adressée au Maire l'informant qu'il vient de recevoir une lettre de Monsieur le Desservant de BRENAZ par laquelle il se plaint que la Commune le prive de deux appartements dépendant du presbytère pour servir de salle de réunion du Conseil Municipal et de Maison Communale. Il prétend qu'il n'a pris la possession de la Succursale qu'à la condition qu'il jouirait de ces deux appartements. Pour éviter toute opposition Monsieur le Desservant propose de céder gratuitement à la Commune un emplacement où l'on pourrait à peu de frais faire construire une maison de commune.
- 05.10.1831 - Noté en marge sur susdite lettre -  
"Mr. Chabannay s'est désisté de sa demande, j'ai renvoyé le tout à Mr. le S/s Préfet pour que le dépôt en soit fait"../
- 14.10.1831 - Noté également en marge -  
"L'Adjoint de la Commune s'étant présenté le 10.10. pour entrer dans l'appartement de la Commune, Mr. le Desservant s'y étant opposé, l'Adjoint a passé outre et a dressé Procès-Verbal de cette opération que j'ai adressé au S/s Préfet pour être joint aux autres pièces concernant le Presbytère de Brenaz.
- (non daté) - Etat des dépenses nécessaires à l'exercice du Culte présenté par le Desservant au Bureau de la Fabrique (1831)
- 09.08.1833 - Lettre du S/s Préfet suite à l'étude du Budget de la Fabrique, notamment des achats d'ornements d'Eglise et autres, fait retour de la facture des Ets LAFARGE à LYON.
- 10.01.1834 - Inventaire du mobilier de l'Eglise - AUGIER - Curé -  
- 53 Articles, dont :  
1 Crucifix en ivoire à la Sacristie la croix en bois mauvais.  
2 Croix processionnelles dont une a un Christ et une Vierge et l'autre seulement un Christ, avec deux batons.  
1 Mauvais placard d'une porte en sapin appartenant Conf/St Rosaire  
- 3 pierres Sacrées en bon état.
- 27.11.1838 - Mr. L. VANEL accuse réception au Maire de la somme de 170 frs. Lui rappelle qu'il doit encore 35 frs. Le montant dû par la Fabrique de Brenaz étant de 205 francs.
- 08.03.1843 - Lettre d'un Fabricant de vêtements sacerdotaux, surplis, et aubes.
- 23.03.1844 - Lettre du S/s préfet informant le Maire de son accord pour la prise en charge par la Commune du déficit de la Fabrique (année 1843).
- 27.07.1852 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire de la décision du préfet du 23 courant d'approuver la délibération du C.M. votant la somme de 196 Frs pour l'achat d'un ciboire.
- 03.01.1853 - Lettre du S/s Préfet autorisant le Maire à réunir le C.M. pour délibérer sur divers travaux exécutés sans

autorisation préalable. Egalement demande que soit remis au C.M. le Compte de la Fabrique de 1851 que le Trésorier a dû dresser le 31.12. dernier et son Budget de 1851/1852; et demande que tout lui soit transmis.

- 03.04.1853 - Régistre délibération du Conseil de Fabrique. Nomination du Trésorier = Marc BORNAREL - Président : BOUVERY Joseph Secrétaire : Anthelme BOUVIER - Budget 1854 : Recettes présumées : 95 frs - Dépenses éventuelles : 219,60 Frs d'où déficit présumé : 184,60 Frs , toutes démarches seront faites auprès du Conseil de la Commune pour couvrir ce déficit et faire les démarches pour l'autorisation préfectorale.
- 12.01.1853 - La décision du Préfet du 10 courant est transmise par le S/s Préfet au Maire, un crédit additionnel sera alloué à Brenaz sur l'Exercice 1852.
- 10.03.1899 - Lettre au S/s Préfet concernant le vote par le C.M. de BRENAZ d'une somme de 100 frs pour indemniser le sonneur de l'Eglise. Cette dépense concerne la Fabrique en premier lieu. Rappelle que la Fabrique, malgré des relances n'a pas adressé son Compte en 1895/1896 ni 1897; il est impératif de connaître pour cette année la situation de la Caisse comptable avec les pièces qui en résultent.
- 18.07.1903 - Lettre du S/s Préfet faisant suite à l'envoi d'une délibération du C.M. dans laquelle il est noté le vote d'une subvention à la Fabrique de la somme de 92 frs. Or, le Trésorier-Comptable n'a pas adressé au Conseil de la Préfecture les Comptes de la Fabrique; ceux-ci sont nécessaires impérativement pour que le Préfet prenne une décision à ce sujet.
- 12.01.1906 - Lettre du S/s Préfet accusant réception de la délibération du C.M. par laquelle il souhaite maintenir le statu-quo en ce qui concerne le service extérieur des inhumations et de laisser à la Fabrique le soin de faire les fournitures d'usage, c'est-à-dire : le brancard, drap mortuaire.  
Le S/s Préfet fait remarquer que ce vote est en contradiction formelle avec la loi du 28 Décembre 1904 sur les inhumations; cette loi enlève aux Fabriques le monopole du Service extérieur et il n'est pas possible que ces Etablissements continuent à faire les fournitures de ce Service.
- 03.05.1905 - Lettre du S/s Préfet rappelant que les Communes doivent adresser un Inventaire des meubles et objets d'art contenus dans les Eglises et édifices religieux (prescrit depuis 1809) Dans le cas où cet Inventaire ne soit pas établi il serait d'une extrême urgence de le faire.
- 11.05.1905 - Rappel de la lettre-circulaire ci-dessus.
- 22.02.1906 - En exécution de la Loi du 9.12.1905, le S/s Préfet informe le Maire qu'il sera procédé le 6 Mars 1906 à 3 heures du soir à l'inventaire descriptif et estimatif des biens mobiliers et immobiliers que la Fabrique possède.

- 07.10.1907 - Le S/s Prefet réclame par lettre-circulaire, ceci par retour du courrier, la liste détaillée des biens meubles et immeubles qui appartenant à l'Ancienne FABRIQUE.
- 08.02.1909 - Perception de Champagne - le Receveur d'Enregistrement adresse au Maire une lettre par laquelle il lui rappelle que la Fabrique de Brenaz est propriétaire d'une parcelle de nature pré, non-louée jusqu'à ce jour. Il conseille le maire qu'il serait bon de la louer et le prie de faire le nécessaire à cet effet.
- 12.05.1908 - Lettre du S/s Préfet, après vérification de l'inventaire il constate qu'une parcelle de pré ne semble pas avoir eu une attribution (suite à la Loi 1907) à savoir : Parcelle de pré de 8 ares compris au Plan Cadastral communal sous le N° 596 - Sect. A - provenant du Leg Rose PELLIN à charge annuellement de 12 messes et deux messes basses.  
Le Maire sera tenu à adresser à la S/s Préfecture deux copies de la délibération du C.M. qui sera intervenue en cas d'acceptation, la délibération devra contenir l'engagement d'acquitter les dettes afférentes aux biens attribués s'il en existe.
- 22.02.1928 - Lettre de Mr. le Desservant BOL, Curé de Brenaz au Maire par laquelle il lui rappelle que par décret du 7.12.1909 le Gouvernement a attribué à BRENAZ les biens ayant appartenus à la Fabrique de l'Eglise de BRENAZ; parmi les attributions figure un pré de 8 ares (A.596) donné par Mme PELLIN Vve VIGNAND par Testament en 1856. Cette Fondation a été approuvée par Arrêté préfectoral le 21.12.1864. Aux termes de la circulaire ministérielle du 10.11/1927 confirmant l'avis du Conseil d'Etat, les Etablissements attributaires des biens dont les Fabriques ont été dépossédées peuvent aujourd'hui légalement et loyalement (Arrêt du Conseil d'Etat du 28.12.1925) pouvoir par l'intermédiaire des Associations diocésaines à l'exécution des charges pieuses qui grevaient ses biens. En qualité de Curé de Brénaz et agissant au nom de l'Association diocésaine de Belley légalement constituée le 19.08.1926, prie le Maire de faire à cette Association la remise d'un Titre de Rente ou d'un Capital suffisant pour l'exécution des charges pieuses.
- 24.03.1928 - Lettre du Maire de BRENAZ au S/s Préfet lui demandant la marche à suivre concernant le lègue de Rose PELLIN Vve VIGNAND représenté par un pré.  
Cette parcelle de pré a été utilisée par la Commune de BRENAZ pour la construction d'un garage pour loger l'autobus faisant le Service à ARTEMARE-BRENAZ. Ce pré fut estimé par Mr. BELIN Expert à la somme de 560 frs et d'une location annuelle de 30 Frs (délibération du C.M. du 29.3.1925) Par cette délibération, la Commune avait voté la somme de 560 frs pour l'achat d'un Titre de Rente. Ce Titre n'a pas encore été acheté mais la Commune serait disposée de le faire incessamment. Doit-on remettre ce Titre à l'Assoc/ Diocésaine de Belley ? ou s'il doit rester entre les mains du Receveur Municipal?  
-Réponse-"l'exécution de ces charges peut très bien être confiée à l'Assoc/Diocésaine qui est constituée sous le régime de la Loi du 1.07.1901.

13.04.1928 - Lettre du Maire par laquelle il informe le S/s Préfet du vote du Conseil Municipal pour l'achat d'un Titre de Rente pour exécution de fondations pieuses dont était grevé un pré.

Doit-on prendre un titre de rente au nom de Brenaz ? ou au nom de l'Association Culturelle Diocésaine ? Monsieur le Percepteur prétend conserver devant lui ce Titre, et Monsieur le Curé Desservant prétend que ce Titre doit être entre les mains de cette Association ?

-Réponse annotée du S/s Préfet : "le Titre à remettre à l'Association Diocésaine de Belley peut indiquer qu'il a été versé pour l'exécution de charges pieuses"-14.04.1928-

- CORRESPONDANCES -

- 28.01.1793 - Requête de Claude-François FRANCON demeurant Grange du Cimetière, signifiée par Anthelme Guillard Huissier au domicile des Officiers municipaux afin de les prier de bien vouloir lui communiquer le dénombrement en valeur du fonds dépendant de leur Municipalité pour vérifier qu'ils n'auraient point commis d'erreur en faisant l'état de leurs fonds, malgré plusieurs visites C. F. FRANCON n'a jamais pu obtenir une réponse. Il les somme et les interpelle de se trouver ce 29 courant dans leur Maison commune avec état des Sections et la matrice du rôle 1791.
- 01.06.1793 - Guillard atteste avoir reçu de François Bouvier (Méraléaz) Adjoint de l'Agent de Brenaz la somme de 36 Livres pour les frais dûs pour le martelage de cinq cents arbres sapins.
- 23.09.1793 - Jean Gattelard Agent de la Marine réclame cinq hommes (2 vend. AN II) pour aller travailler à la forêt de Meyriat, de bons ouvriers, demande également au Citoyen Maire de faire estimer le chariot du Citoyen VIGNAND qui sera conduit de municipalité en municipalité jusqu'à Meyriat.
- 15.10.1793 - Etat des militaires de toutes armes qui ont droit aux secours accordés par la loi du 21 Pluv/ An II -  
(24 Vend/III)
- |                  |                              |                                     |
|------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Claude Couturier | 1er Bataillon de l'Ain       | 1791 -                              |
| Joseph           | "                            | Batillon de la montagne 1793 -      |
| Joseph Curtet    | 1er Bataillon de l'AIN       | 1791 -                              |
| Jean-Marie       | "                            | 105ème Régiment d'Infanterie 1793 - |
| Léon             | "                            | 1er Bataillon de la montagne 1793 - |
| Jacques Bouvier  | "                            | " 1793                              |
| François Vignand | 105ème régiment d'Infanterie | 1793-                               |
| Jean Vignand     | Bataillon de la Montagne     | - 1793                              |
- (Signé: Pellin-Maire)
- 23.01.1794 - La Commission de subsistance aux Citoyens Officiers de Brenaz- (3 Pluv/II) Suite au recensement des produits locaux, celui-ci a été dénombré et calculé avec les mesures locales pour mieux apprécier les besoins et les revenus de la commande. Le Président de la Commission réclame un nouveau recensement avec les mesures en cours.
- 22.01.1794 - Lettre du Directoire du District de Belley aux Officiers (3 Pluv/II) Municipaux - conformément au Décret de la Convention Nationale demande aux dits Officiers de leur adresser tous les objets religieux ou signes extérieurs du Culte, Croix statues - (bois ou pierre)
- 27.01.1794 - Lettre adressée par le Baron Challier demandant, qu'après (8 Pluv/ II) enquête, il est impératif d'adresser au Directoire de District tous les objets destinés à la Paroisse.
- 01.01.1794 - Déclaration de François VIGNAND par laquelle il signale 12.Niv/II qu'il a acquis à Lochieu : 29 arbres de bois sapin tronsonnés de 15 à 16 pieds de long - 37 billons sapin de 15 à 16 pieds de long portant 12 à 13 pouces de grosseur au petit bout- Sur Brenaz : 19 sapins de 40 à 50 pieds de long portant 22 à 24 pouces de tour au milieu, 33 arbres sapin les uns portant 30 pieds de long, d'autres 40, d'autres 20 et également 25 et 18 pieds.

- 30.01.1794 - Etat de l'argenterie déposée au district de Belley (calice (11Pluv/II) et sa patène, un soleil sans pied, un ciboire sans pied, une piscine.
- 13.03.1794 - Répartition des réquisitions de 500 quintaux de paille faite (23Vent II) par les Commissaires du district, la Commune devra livrer 50 Quintaux de paille, elle en fera la réquisition chez les Citoyens les moins chargés de bestiaux. Les 50 quintaux devront être livrés à Culoz, les Officiers municipaux devront peser, délivrer des récépissés aux propriétaires et voituriers.
- 22.02.1794 - Sr LYONNET Agent de la Marine, aux Conseillers et Agents de Brénaz - (7 Germ/II) "pas d'empressement des Citoyens de Brenaz" Lyonnet enjoint l'Agent d'envoyer sans délai ni retard dix hommes aux écorçages et aux "ébranchissages", sous peine d'être poursuivis.
- 12.06.1794 - - Comité du Salut Public- Circulaire N° 70 - (24Prair/II) Règlement sur l'envoi des correspondances - fonctionnement entre le District au Comité de Surveillance de Paris -
- 02.04.1794 - Tableau représentant les indigents de la Commune - (13 Germ/II)
- 10.03.1794 - Certificat de décharge de la commune de Songieu, certifiant (20 Vent/II) que les 3 bichets d'orge sont rentrés dans la Commune par Joseph Falquet de Sothonod (pour semence) provenant de la récolte du Citoyen Cl. Fr. FRANCON (Grange du Cimetière-Brénaz)
- 20.08.1794 - Benoit MABUT Citoyen, actuellement détenu dans les prisons (3 Fruct/II) soit Maison d'Arrêt de Belley, observe par le présent au Citoyen Claude Bornarel Agent de la Commune qu'il a été surpris de se voir conduire par des gendarmes dans la Maison d'Arrêt sans qu'au préalable le jugement n'ait pu porter une pareille condamnation contre luy et lui ait été signifié pour qu'il puisse le faire examiner et aviser aux moyens qui sont naturels à tout homme accusé de se justifier des faits qu'on lui impute.  
.../que par les circonstances, lui Mabut voulant se pourvoir contre tout jugement qui devrait être rendu contre lui en la Police correctionnelle du Juge de Paix de Songieux, il somme, prie et interpelle par le présent le dit Claude Bornarel, Citoyen Agent de la Commune de lui faire signifier à personne dans la Maison d'Arrêt de Belley le jugement qui a été rendu contre lui et en vertu duquel il est détenu, et ce dans les trois jours de la signification du présent .../
- 14.10.1794 - A la Requête de Benoit Mabut, Citoyen de Brenaz détenu en (23 Brum/III) la Maison d'Arrêt du District de Belley, Jean-Louis Gojoz Huissier National, certifie s'être transporté jusqu'au village de Larnin au domicile de Claude Bornarel, auquel il a lu, montré duement signifié l'acte d'appel.../
- 25.12.1794 - Certificat de décharge pour le transport de 4 bichets d'orge (5 Niv/A.III) remis par la municipalité de Corbonod à Philibert Goux demeurant au Putier - Corbonod. (ces 4 bichets d'orge proviennent de la récolte de Joseph PALY-BOMBARD de Songieu, visé par Etienne Vignand - Boirin.
- 11.11. - Les Officiers Communaux répondent à la sommation que les (année non-notée) citoyens Louis Cyvoct Administrateur du Diretoire de Belley et Benoit Finaz Notaire à Seyssel, leur ont fait signifier

le DIX Novembre : "que dans la division qu'ils ont fait de leur territoire en sept Sections, il s'est trouvé que les dits Civoct et Finaz y ont été compris pour 18 seytives de pré provenant de la dite Chartreuse, qui se trouvent dépendant de la Section G, laquelle comprend le domaine acquis par "Joseph" François FRANCON, Citoyen du Cimetière et les parties des prés acquises par les Citoyens Civoct et Finaz, attendu que cette Section se confine des limites du territoire de Brenaz par la "Vi" au Roch de Lyans . Ainsi si les Citoyens Civoct et Finaz ont été employés dans les deux territoires pour les mêmes objets, il est juste qu'ils soient déchargés dans l'un ou l'autre endroit; mais ce sera certainement la Commune de Lochieu qui supportera la charge et incombera aux frais de l'appointement.../

05.01.1795 - Citation à comparaître à la requête de Benoit MABUT par (16niv/III) Gojoz, huissier à Vieu, à Claude Bornarel Agent de la Commune , demeurant à LARNIN.

(sans date) Vente des sonnettes (sans doute d'Eglise ?)  
(Pierre Pellin 2 - Joseph Pellin 1 - Louis-Charles  
(Bouvier 1 - Louis Bouvier 1 -)

26.04.1796 - Les Officiers municipaux de Songieu au Citoyen Agent de (7Flor/A.III) Brenaz, demandent à ce dernier de bien vouloir les avertir dans le cas où des individus, sortis de Lyon ou autres qui n'ayant exercé des fonctions civiles ou militaires ont changé de domicile depuis le 9 Thermidor, soit pour se soustraire des poursuites de la Justice, soit pour éluder la loi du 20 Ventose qui les rappelle dans leur Commune.

04.05..1795 - Extrait Régistre des Audiences publiques Tribunal Criminel (15Flor.III) de l'Ain - Acquitement de Jean Bouvier, Charpentier de Larnin accusé de vol à Talissieux - relâché après enquête -

02.01.1795 - Maurier, maire de Corbonod adresse au district de Belley (13Nivo/A.III) un exposé par lequel il relate les faits que vient de subir le Citoyen Goux par les Officiers de la Commune de Brenaz lors de son passage dans cette Commune pour un échange de marchandise; Goux proposait un baril de vin contre sept bichets de bleds. Après enquête le District somme Brenaz à rendre les bichets de bleds au dit Goux.

11.09.1800 - Le Prefet OZUN adresse à la Commune la liste des Citoyens (24 fructid/ AN VIII) devant former le Conseil Municipal / Claude Bouvier-Martinet- François fils de Lucien Bornarel - Joseph Couturier (tisserand) François Vignand (maréchal) - Claude Bornarel (dit Jean-Jacques) Claude fils de feu Louis-Charles Bouvier - François fils de feu Hugues Vignand - Jean-Louis Couturier - Aimé Bornarel - François Vignand (meunier)

Exercice AN VII - Compte que rend le Sr Aimé BORNAREL percepteur de la Commune pour l'AN VII -

AN IX - Compte que rendent les Héritiers de Claude VIGNAND Percepteur de la Commune pour l'AN IX -

Exercice AN XI - Item -

16.02.1806 - Relevé des Comptes établi par Jules Favre Percepteur concernant les Centimes municipaux qui sont alloués à la Commune Exerc/XIII

- 20.08.1806 - Lettre du S/s Préfet indiquant au Maire le montant des contributions pour les portes et fenêtres pour l'année 1807.
- 11.09.1806 - Lettre du receveur particulier - Arrondissement de Belley informe qu'il a reçu du percepteur de la Commune de Brenaz les sommes allouées pour les années XIV et 1806.
- 15.11.1806 - Vente aux enchères de 13 arbres de bois sapin chablis adjugés à 100 francs auxdits Claude Bouvier et Claude Bornarel.
- 29.12.1807 - Le Maire de Brenaz demande au Sr FAVRE Jules Percepteur à vie des Contributions de la Commune de payer sur les centimes additionnels la somme de 37 francs à Aimé Bornarel garde-forestier, représentant son salaire dû de l'année dernière et celle de l'année courante. - (mairie: Pellin)
- 30.05.1808 - Demande adressée au Maire pour le paiement de Mr. Fort les sommes dues pour ses vacations - Agent Forestier - pour l'année 1807.
- 23.08.1808)- Liste des Habitants de Brenaz pouvant travailler sur les  
23.10 1809) chemins de Brenaz.
- 08.11.1808 - Marc Morard, fils de Louis -St Maurice - François-Victor Morard Tissier à St Maurice procédèrent à une fouille au domicile de Benoit MABUT suite à divers vols d'objets.
- Exerc/1808 - Avis d'imputations des sommes allouées à la Commune sur les centimes additionnels - Année 1808 -
- 17.04.1809 - Le S/s Préfet réclame les noms des répartiteurs de la Commune. demande également au MAIRE d'établir les mutations qui doivent avoir lieu sur les rôles de 1810.
- 10.05.1809 - Comptes rendus par Jules Favre percepteur concernant les Recettes et dépenses de BRENAZ pour l'AN XIV et les 100 derniers jours de 1806.
- 10.05.1809 - Comptes rendus par Jules Favre percepteur concernant les Exercices 1807 et 1808.
- 07.04.1809 - Favre Percepteur remet pour le Compte de Brenaz la somme de 32 francs 81cent/ concernant l'imputation des centimes communaux (bulletins des lois, Régistres Etat-Civil, Salaire Piéton, 20ème du revenu des Communes)
- 20.09.1809 - Favre Jules Percepteur remet pour le Compte de Brenaz 16Frs à JANINET - Imprimeur à Bourg pour l'abonnement du "Journal de l'AIN"
- 21.11.1809 - Bon délivré par Jules Favre Percepteur à PELLIN, Maire, pour prendre sur les "sous" additionnels (centimes) alloué par le Conseil municipal pour les frais de Bureau.
- 27.11.1809 - Favre Percepteur remet pour le compte de Brenaz 6 frs pour Abonnement au Bulletin Administratif 1809.
- 28.04.1810 - Relevé de Comptes 1809 rendus par Jules Favre remis à Brenaz duement visé par le S/s Préfet avec demande au Conseil Municipal d'améliorer les revenus.

- 24.10.1812 - Par devant Joseph PERNETY, Juge de Paix de Champagne demeurant à Luthézieu, Antoine Carrier Cultivateur à Sothonod, garde champêtre particulier de Mr. de Seyssel du dit Sothonod, lequel a fait son rapport qu'en faisant sa tournée il a surpris au lieu dit "sur les Naz" Joseph Marie Bouvier-Martinot fils de Joseph, Jean Vignand fils d'Etienne et une fille de François Vignand (maire) Marie Falquet épouse de Jean Vignand-Bollet tous cultivateurs à Brenaz, conduisant chacun un chariot, au lieu de suivre le chemin et malgré les défenses que le dit garde leur a déjà faites ont passé à travers la pièce de Mr. de Seyssel à l'endroit où une partie est déjà ensemencée en "pélargraz" et y ont frayé un chemin endommageant la terre, ceci en deux fois le même jour en allant à leurs granges de "Lechaut"
- 06.11.1812 - Sur la requête du Sr Charles Artaud de Seyssel, propriétaire rentier à Sothonod, Humbert Morand Huissier impérial soussigné a signifié et donné copie du rapport ci-dessus à François Vignand, Maire de Brenaz, et cité le dit Vignand comme responsable des délits commis par ses enfants, à paraître devant le Juge de Paix le 12 Novembre courant pour se voir condamner à 25 francs de dommages et intérêts.
- 02.10. (année non notée) - Suivant affiche posée sur la porte de l'Eglise, la vente de la feuille de "Sur Méraléaz" de tous les arbres qui y sont depuis la "Vi du Poirier", à "l'Ours", jusqu'à la "Vi..."
- 07.12.1812 - Etat des terres salpêtrées qui se sont trouvées dans chacune des maisons visitées à BRENAZ - 245 cuveaux de terre qui ont produits 5 Kgs de salpêtre brut.
- 20.12.1812 - Compte-rendu d'une assemblée présidée par le Maire afin de délibérer sur le projet d'achat d'un terrain pour la construction d'un Presbytère.  
Le 25 Juin 1812 un Decret impérial a accordé à BRENAZ une coupe extraordinaire de 800 pieds de sapins dont le produit a été versé à la Caisse d'amortissement.  
Suggère de prévoir : une imposition extraordinaire sur chaque habitant -  
~~Monsieur le Maire de Brénaz demeure autorisé à se concerter avec le Maire de Lochieu pour faire régler la portion contributive à la charge de celle-ci dans la dépense relative au presbytère de Brénaz. Dans le cas d'un refus, le Maire de Brénaz demeure autorisé à se pourvoir par la voie de droit auprès des autorités administratives.~~
- 30.12.1812 - Le S/s Préfet impute sur les centimes communaux la somme de 262,04 francs pour : entretien du dépôt de mendicité, le 6ème sur l'affouage, le 100ème sur le revenu pour les Invalides, traitement de Mr. Préfet, etc...
- 16.08.1813 - Etat des bêtes à cornes de la commune de Brenaz -
- |                        |     |               |
|------------------------|-----|---------------|
| Taureaux + d'un an     | - 6 |               |
| Boeufs d'un an et +    | 40  |               |
| Vaches + de 2 ans      | 110 |               |
| Génisses moins de 2ans | 50  |               |
| Veaux mâles 50-fem/50- | 100 | total : 306 - |
- Nombre d'animaux annuellement enlevés par la mortalité : 20 -
- 25.09 1814 - Affiche - Vente aux enchères lot de bois non-vendus -

22.10.1814 - Imputation sur centimes communaux - Exercice 1813 -

12.08 1815 - Vente aux enchères de bois non-vendus -

12.06.1815 - Répartition des réquisitions à fournir au Siège du Fort de Pierre Chatel s'élevant à Frs : 646,50 à prendre au Marc le franc sur le rôle des contributions foncières de la Commune (2.155 ha 95a.) - La somme de 646,50 Frs sera employée pour l'achat de boeufs, viande, lard salé et eau de vie. les 10 Habitants plus fort taxés sont :

	Contrib/Fonc/	Marc le franc
- FRANCON Cl. Joseph -(retard 1814)	608,73	59,38
- BOUVERY Benoît et s/ fils	108,82	32,50
- BORNAREL Claude fs de Joseph	98,18	29,55
- VIGNAND Jean-Louis	89,20	26,733
- FAVIER Luc Théodor	60,24	18,06
- VIGNAND Charles Artaud	52,58	16,10
- VIGNAND CADET Jean	51,98	15,05
- VIGNAND Etienne	44,83	13,43
- VIGNAND Pierre	45,90	13,80
- BORNAREL Joseph fs d'Anthelme	336,70	10,25

28.11.1815 - Le maire VIGNAND, Maire, et son Conseil Municipal se sont assemblés à la suite de la visite d'une garnison venue pour faire effectuer le restant des réquisitions occasionnés par la guerre; Considérant qu'en n'ayant point de ressource pour effectuer une si prompte exécution que le moyen de vendre 300 pieds d'arbres sapins délivré à la Commune pour coupe

14.01.1816 - Comptes - Recettes et dépenses - de BRENAZ - 1813 - rendu par Claude BOUVIER Adjoint, dûment visé par le Conseil Municipal (dans lequel on relève 5 Frs de dépense faite pour aller à Belley demander l'autorisation de la maison Curiale à Mr. Charcot le 23.2.1815)

06.09.1816 - Candide POCHET, Colonel d'Infanterie, et Auguste POCHET, Employé de l'Administration des Domaines, adressent un Exposé au Maître de Requête - Prefecture de l'Ain - qu'étant propriétaires d'un domaine au Cimetière provenant de la Chartreuse d'Arvières, leur contribution foncière (628,13 frs) représente environ le quart du rôle foncier de la Commune (2503,71) mais ne forme à peine le 10ème des biens même valeur existant sur cette Commune; la cause de cette surcharge provient de l'impôt exorbitant dont les biens privilégiés furent grevés lors de la répartition de la contribution foncière des six derniers mois de 1789 .../

.../Cette Requête a été adressée par le Préfet au Contrôleur des Contributions de Seyssel pour vérification des faits, en lui demandant de s'adjoindre à cette vérification Messieurs les Répartiteurs et Maire de la Commune - 31.01.1818 -

02.02.1818 - Réponse du Maire et des Répartiteurs de BRENAZ : "contestent sur tous les points cette réclamation.

18.03.1816 - Recensement et compte des "bêtes à laine" qui ont "hiverné" dans la commune établi par Claude Bouvier Adjoint de Brenaz et Aimé Bornarel garde-forêt et champêtre :

- LARNIN -	160 brebis	71 agneaux -
- BOIRIN	99 "	53 "
- MERALEAZ	96 "	61 "
- BRENAZ	130 "	65 "

- 18.03.1816 - Le Préfet del'Ain adresse à la Commune l'analyse du Compte (Bilan financier) de Brenaz pour l'année 1813 -  
Le Receveur Ambulant des droits réunis déclare avoir reçu de FAVRE, Trésorier de Brenaz, la somme de 8,55 frs pour le 10ème des Revenus fonciers de Brenaz pour les besoins du Culte sur l'Exercice 1813.
- 10.03.1816 - Relevés des notes réglées par le percepteur après accord du maire - Exercice 1815 -  
-Frais debureau mairie 50 frs -remise au Maire -  
Loyer maison Présbytérale 48 frs  
Salaire garde -François Vignand- 25 frs (X4)  
Revenu foncier à payer pour les communaux - 270,66  
Imputation sur les centimes communaux 632,49
- 19.6.1816 - Contribution personnelle, et mobilière - 1816 - coût: 145,85 Frs  
Relevé de compte à la Caisse d'amortissement relatif au produit des bois communaux - Exercice 1813/14/15-
- 31.12.1816 - Quittance des sommes payées sur les revenus communaux (Brénaz 309,66 Frs) somme réglée par le receveur de la Commune (Cochaud)
- 19.05.1819 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire de la décision du Conservateur à autoriser la délivrance à la Commune des chablis reconnus dans la forêt de celle-ci. Le permis d'exploiter sera délivré par l'Inspecteur qu'au vu de la délibération du C.M. nommant l'Entrepreneur et le Certificat du percepteur constatant l'homologation du rôle d'affouage.
- 05.06.1821 - Lettre du Maire POCHET demandant le coût pour l'équipement de la Garde nationale.
- 05.09.1821 - Laurent BORNAREL, Maire moderne de Brénaz et en présence de François VIGNAND, ex-maire, établit l'Inventaire des Registres Etat-Civil, bulletins des lois, cadastre, etc...  
- 1 Régistre d'Etat-Civil actes mariages, naissances, décès de 1741 à 1792 -  
- 1 Régistre d'Etat civil - Item - de 1793 à 1820 (AN VII excepté mariages)  
- 1 registre délibérations du C.M. - 1790/92  
1793/AN VII  
1810/1821  
- Le recueil des lois : 1790 à ce jour-
- 1820/1824 - Relevés des comptes Caisse de Service du Trésor Royal Exercices : 1820/21/22/23/24-
- 03.06.1822 - Lettre du S/s Préfet adressant le compte de la Commune avec la Caisse des dépôts et consignation au 31.12.1821 -
- 1821 - Comptes Recettes et dépenses récapitulatifs établis par Livet percepteur qui fait ressortir un solde débiteur dû au Percepteur de 8,75 francs -
- 23.02.1822 - Le S/s Préfet adresse au Maire extrait d'une Ordonnance royale qui fixe la limite entre Brénaz et Songieu ainsi que le plan destiné à expliquer les dispositions de cette Ordonnance.

- 25.03.1822 - La Commune régularise la somme avancée par le Percepteur Livet s'élevant à Frs: 58,75 pour les besoins particuliers de la Commune.  
- Copie de la délibération du C.M. attestant que tous les Comptes sont épurés (1817-1821) auprès du dit Percepteur.
- 09.09.1822 - Lettre du S/s Préfet informant que Fournier, garde des Eaux et Forêts a été chargé de faire une copie du plan qui a servi à la délimitation du territoire de la Commune et celui de Corbonod.
- 30.01.1823 - Lettre du S/s Préfet demandant au Maire si la commune est concernée par la fourniture d'arbres employés aux travaux des fortifications de Lyon.
- 04.03.1823 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il adresse un modèle de procuration pour donner Pouvoir à une Banque pour retirer le bulletin de liquidation d'une créance de 525 francs pour la fourniture, façonnage et transport d'arbres employés aux travaux de fortifications de Pierre Chatel et la Cluse (et non de Lyon comme cité ci-dessus).
- 16.06.1823 - Par arrêté du 30 mai le Préfet de l'AIN a ordonné le versement à la Caisse de Service un Capital de 677,75 intérêts compris, provenant de la négociation d'une créance pour fournitures d'arbres.
- 21.06.1823 - Le S/s Préfet adresse le compte donnant la situation de la Commune avec la Caisse des dépôts au 31.12.1822
- 26.08.1823 - Par lettre le S/s Préfet réclame le Rôle des taxes sur les affouages pour 1823.
- 08.06.1824 - Envoi par le S/s Préfet le Compte de la Commune avec la Caisse des dépôts et Consignations au 31.12.1823.
- 06.11.1824 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il a dressé un mandat de 969,74 provenant de la Caisse des Dépôts pour visa du Maire (Retour le 11.11.1824 par Bouvier Adjoint)
- 30.11.1824 - A la suite de la demande du Maire, Le Précepteur-Receiveur transmet les renseignements souhaités concernant leur Compte à la Caisse de la Commune.
- 30.11.1824 - Le S/s Préfet retourne au Maire le mandat de 969,74 (déjà cité) mais dûment visé par le Préfet.
- 23.12.1824 - Tableau établi par le Maire concernant la liste des enfants sourds et muets de la Commune complétée par les coordonnées de chacun (père, mère, date naissance)  
Affiche - Prospectus pour information de l'Institution des Sourds et Muets de naissance - LYON -
- 17.01.1825 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il adresse une décision du Conseil de Préfecture sur un P.V. rapportant une contravention en matière de grande voirie. - Cause: Joseph BOVERY, marchand de bois à Brénaz, a fait déposer sur la route départementale N°5 à YON - deux pièces de bois sapin (amende : 10 francs + frais de P.V. : 2,90)

- 15.03.1825 - L'Imprimeur de la Préfecture adresse au Maire une lettre-circulaire pour l'informer d'un nouvel imprimé destiné destiné aux réparations des chemins vicinaux.
- 25.04.1825 - Le Procureur du Roi près du Tribunal de 1ère Instance à Belley rappelle au Maire qu'il doit lui faire parvenir les publications de mariages enregistrées à la Commune; Si toutefois il n'y en a pas il doit néanmoins retourner le Régistre en le certifiant.
- 10.05.1825 - Circulaire de l'Imprimeur de la Préfecture (DUFOUR) adressée au Maire par laquelle il vante les imprimés, recueils et le "Courrier de l'Ain".
- 24.05.1825 - Lettre adressée au Préfet par laquelle "l'écrivain" de celle-ci fait part de la situation très fâcheuse que se trouve Louise Bornarel Méraléaz (Veuve de Benoit Bouvier Grambot) (+21.5.1825) ayant à charge cinq enfants dont quatre filles en bas âges et un seul garçon, François, Il fait partie du contingent de cette année avec le n°34 N'ayant que ce fils pour le soutien de la famille souhaite que le Préfet ait égard à sa désastreuse position, et que son fils puisse jouir de l'exemption que l'Ordonnance royale accorde aux fils de veuve.../ A ce dossier est joint une lettre du Desservant Chabannay qui refuse d'intervenir (pour une autre veuve avec enfants) (lettre sans pitié)
- 25.05.1825 - Lettre du S/s Préfet au Maire par laquelle il lui adresse le Compte arrêté au 31.12.1824.
- 09.06.1825 - Le S/s Préfet transmet au Maire les souhaits du mode de gestion des fonds que les communes ont au crédit de leur compte à la Caisse de dépôts et Consignations. Les Conseillers municipaux doivent avant tout entretenir en premier lieu : l'Eglise, le Presbytère, la Maison commune les Fontaines publiques, etc... et voire même en achat de rentes sur l'Etat.
- 10.07.1825 - Recensement ordonné par la Préfecture (Prefet ROGNIAT) des chevaux et poulains - juments et pouliches -  
 - BRENAZ - 6 juments/pouliches -  
 Juments 4/8ans 4  
 Jument (4pieds6pouces)1
- 14.10.1825 - Procès-Verbal d'une visite à la suite de plainte pour vol de différents objets -
- 05.10.1825 - Lettre du S/s Préfet adressée au Maire par laquelle il lui explique la procédure à appliquer pour l'encaissement d'une dette qu'un particulier a envers la commune. Avant de la citer en justice il faut d'abord que le Percepteur de la Commune adresse une lettre au débiteur pour lui réclamer copie de sa promesse de remboursement ../
- 21.08.1825 - Lettre-circulaire du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que l'Appel des jeunes soldats de 1823/24 aura lieu le dimanche 25.09.1825 à 2 heures du soir.
- 24.08.1825 - Le S/s Préfet rappelle au Maire sa demande faite et fait faire par des messagers concernant l'envoi des tableaux

provisaires relatifs aux chemins vicinaux. Il est fâcheux de constater cette négligence à exécuter les mesures qu'il lui ont été prescrites pour un objet si important.

- 02.09.1825 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il réclame la copie exacte de l'effet souscrit par le Sr Bornarel (original du billet de reconnaissance de créance dûment signé.
- 30.09.1825 - Le Maire d'Oullins adresse une demande au Maire relative à des renseignements sur un dénommé Léon VIGNAND.
- 11.11.1825 - Lettre du Maire de la Ville de LYON par laquelle il informe le Maire qu'il fait reconduire Jean-Joseph Bouvier à son lieu de naissance (Brenaz)
- 26.11.1825 - Le Secrétaire Général de la S/s Préfecture rappelle par courrier le Maire qu'il doit établir le Budget 1826 sans attendre le retour du Compte 1824. Mr. le Préfet s'impatiente.
- 1825 - Contribution foncière de Brenaz (280,25 Frs)
- 08.11.1825 - Lettre-Circulaire du Procureur du Roi près du Tribunal de lère Instance - Belley - par laquelle il demande au Maire de dénoncer l'usure si celle-ci est d'usage dans la commune.
- 23.01.1826 - Le Préfet de l'Ain informe par circulaire, le maire que l'Appel des jeunes soldats classe 1823.24 aura lieu le 12.2. - 10 heures -
- 23.01.1828 - Procès-Verbal après déposition plainte de Charles Bornarel (23ans) et Aimé Bouvier qui furent assailis à coup de pierres et de batons.
- 01.08.1826 - Le Préfet de l'Ain informe par circulaire le Maire de l'appel des jeunes soldats des classes 1823/24/25 qui aura lieu 1.10.
- 03.10.1826 - Lettre du Desservant CHABANNAY au Maire (Pochet-Charon) par laquelle il demande la délivrance d'un passeport. pour son frère.
- 28.11.1826 - Lettre du Percepteur-Commis, François COSTAZ au maire de Brenaz.
- 20.12.1826 - Note explicative pour l'établissement du Budget coupes affouagères
- 21.02.1827 - Lettre-circulaire Prefecture de l'Ain informant le Maire que l'Appel des Jeunes soldats de 1823/24/25 aura lieu le 18.03.1827
- 22.01.1827 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que les extraits des contributions qui avaient été déposés ne comportent pas la somme de 165,85. Ces extraits tels qu'ils sont ne donnent pas même le cens électoral. A compléter.
- 16.04.1827 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il donne au Maire quelques explications pour remplir le document relatif aux soldats de la Commune qu'après avoir été libéré du Service actif sont encore assujettis au Service territorial des Vétérans (1816à1820)
- 02.05.1827 - Lettre circulaire de la Préfecture par laquelle il est demandé des renseignements sur les individus forcés ou détenus libérés qui résideraient sur la Commune.

- 30.05.1827 - Extrait et copie délibération du Conseil Municipal donnant tout pouvoir au Maire à poursuivre Marc BORNAREL pour le paiement de 150 frs qu'il doit depuis 1819.
- 24.08.1827 - Lettre-circulaire S/s Préfecture informant que l'appel des jeunes soldats des classes 1823/34/25/ aura lieu le 16.09.
- 07.11.1827 - Lettre circulaire Prefecture par laquelle il est demandé d'afficher et de publier l'Ordonnance royale et l'Arrêté relatifs à la Convocation des Collèges électoraux et remettre aux électeurs de la Commune les cartes qui les concernent.
- 07.12.1827 - Copie d'une lettre du maire Pochet au S/s Préfet par laquelle il lui adresse l'extrait de la délibération du C.M. du 18.08.1825 concernant Marc Bornarel débiteur de la Commune.
- 17.12.1827 - Lettre du S/s Préfet au Maire par laquelle il conseille de le faire citer en conciliation par devant le Juge de Paix .
- 03.12.1827 - Lettre de l'Avoué CERDON adressée au Maire par laquelle il indique que l'affaire M. Bornarel a été appelée le 28.11. la partie adverse demande son renvoi avec dépens.
- 22.12.1827 - Copie (double) de la lettre du Maire au S/s Préfet pour la même affaire que dessus.
- 28.12.1827 - La Préfecture de l'Ain informe le Maire de prévenir le Sr. Jean SUDAN que le nombre des soumissions pour l'achat de taureaux étrangers n'est pas assez considérable pour pouvoir exécuter de nouveaux modes de distributions de primes.
- 10.01.1828 - Le S/s Préfet adresse au Maire trois P.V. dressés par le Maire de Lochieu contre le Sr CUNY-RAVET ;  
-1° Usurpation de terrain - 2° Sol d'un chemin octroyé -  
3° détournement d'une fontaine pour la conduire dans sa cour  
Le S/s Préfet demande au Maire de bien vouloir s'occuper et de se charger de cette affaire et prendre une déclaration signée des Habitants de Lochieu etc/...
- 12.05.1828 - Lettre circulaire de la S/s Préfecture informant que le vérificateur des poids et mesures se transportera dans la commune le 28 Mai.
- 13.05.1828 - Le Contrôleur des Contributions adresse une lettre au Maire pour l'informer de son passage le 8 Juillet pour relever les mutations inscrites pour 1829. Les propriétaires concernés sont tenus d'être présents.
- 09.08.1828 - Tribunal de lère Instance - Belley au Maire par lettre il lui informe qu'un vol (2 chemises) a été commis chez Jean-Laurent Serpol; l'auteur est sans doute de Brénaz, Faire visites domiciliaires chez les personnes soupçonnées.
- 23.08.1828 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il adresse l'Arrêt du Conseil Préfectoral autorisant la commune à intenter une action devant le Tribunal de Belley contre le Sr Bornarel.
- 16.04.1828 - Par lettre le S/s Préfet adresse au Maire une Ordonnance du Roi autorisant la Commune à vendre en quatre années successives

800 arbres à prendre parmi les plus dépérissants qui se trouvent dans le quart de réserve.

- 25.07.1828 - Lettre circulaire du S/s Préfet indiquant au maire que la réunion pour la révision annuelle des listes électorales et du Jury aura lieu le 9 Août.
- 30.07.1828 - Anne Mabut adresse une nouvelle demande au Maire concernant la délivrance d'une déclaration des décès de ses père et mère, François Mabut ainsi que les père et mère de Claudine Bornarel.
- 20.12.1828 - Lettre circulaire du Procureur du Roi - Belley - rappelant au Maire l'obligation d'adresser dans la première quinzaine de Janvier un des doubles des registres de l'Etat Civil ainsi que celui des Publications de mariages.
- 1828 - Etat des répartiteurs de la Commune de Brenaz : François BORNAREL-Larnin- BOUVIER Jean-Louis, BOUVIER François, (Officier en retraite) DAVID Pierre-Marie Maire de Lochieu BOUVIER GRANDBOT Benoit, ouvrier en fer à Lochieu.
- 30.01.1829 - Le S/s Préfet souhaite connaître la position actuelle du Sr. Bernard JACQUET domicilié à Brénaz qui a eu le N°9 au tirage de la classe 1829 et qui fut admis à la dispense comme étudiant ecclésiastique. (voir erreur de Nom (7.2.1829))
- 07.02.1829 - Suite au précédent courrier, le Maire adresse les renseignements demandés sur Jacques BORNAREL étudiant ecclésiastique ce dernier est décédé le 15.5.1827.
- 18.05.1829 - Lettre du S/s Préfet demande au Maire des renseignements sur le Sr COUTURIER de MERALEAZ; Si décédé, il souhaite connaître la date.
- 11.06.1829 - Le S/s Préfet par lettre adresse les renseignements demandés le 18 mai, il s'agit de Joseph Couturier et son épouse Claudine MOIRET dit Mermet, leur fils François Couturier employé aux Douanes dans les Ardennes a écrit au Préfet pour s'informer de ce qu'était devenu son père né le 29.11.1765
- 07.07.1829 - Le nommé François-Joseph fils de feu François Tardy et de Josephe Vallin souhaite vouloir entrer dans les douanes de France, désire un certificat de bonne vie et moeurs. Il a été en service pendant plusieurs années chez Crussy à Chavillieu et l'an dernier à Poisieu chez le Capitaine Favier et le reste du temps chez sa mère. Souhaite également un certificat de tirage de la circonscription.
- 29.08.1829 - Lettre du S/s préfet par laquelle il informe le Maire qu'il ne peut plus lui fournir l'ouvrage du "Bon Lagarde", il pourra se le procurer chez Rottier Imprimeur à Bourg.
- 26.09.1829 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il demande au Maire de bien vouloir prévenir Melle Bornarel Charlotte qu'elle devra se trouver à Bourg le 2 Novembre prochain pour continuer ses cours à l'Ecole d'Accouchement.
- 09.04.1830 - Réponse du S/s Préfet concernant les conditions impératives pour l'admission d'un enfant naturel à l'Hospice de Belley.
- 10.04.1830 - Lettre du S/s Préfet concernant les contestations qui se

- sont élevées sur quatre délimitations cadastrales entre la Commune et celles de Lochieu et Songieu.
- 15.05.1830 - Lettre circulaire préfectorale en vue de la révision de la portion de la Liste électorale et du Jury concernant le Canton de Champagne, une réunion se déroulera le 1er Juin.
- 26.06.1830 - Le S/s Préfet transmet au Maire la demande de passeport à l'Intérieur, au nom de Pierre BOUVIER-BURLAND, ce document doit être délivré par le Maire et ensuite visé par le S/s Préfet.
- 21.07.1830 - Lettre du S/s Préfet adressée au Maire concernant le P.V. dressé à l'encontre du Sr Bouvier sur le fait de contravention de l'ordonnance sur la longueur des moyeux. Le Préfet de l'AIN réclame un certificat au Maire constatant que cette notification a été effectuée.
- 14.08.1830 - Le S/s préfet adresse au Maire l'Arrêté prononçant sur les contestations qui s'étaient élevées entre Brénaz, Lochieu Songieu à l'occasion de leur délimitation cadastrale.
- 24.09.1830 - Lettre de Gastinel Pharmacien à Auxonne adressée au maire par laquelle il informe le Maire qu'il souhaite adopter la filleule de son épouse la jeune Marie-Josephine Destigny mise en nourrice par l'Hopital de la Charité à Lyon chez Pierre VIGNAND BERGON. Il précise que malgré plusieurs courriers adressés au Desservant de la Paroisse il n'a eu aucune réponse de celui-ci.
- 20.10.1830 - Lettre de réclamation du S/s Préfet par laquelle il réclame (pour la 3ème fois) un Extrait du P.V. de prestation de serment de tous les fonctionnaires de l'ordre administratif de la commune; Souhaite une réponse sans aucun délai, ceci éviterait le désagrément d'envoyer dans la commune aux frais de celle-ci, une personne déléguée à cet effet.
- 23.10.1830 - Très fâché de réclamer si souvent une chose minime que le P.V. de la prestation de serment, Le Sr S/s Préfet précise dans sa lettre que "toujours dans tous les cas possibles et à moins de défense émanant du Préfet, les correspondances des maires avec lui ne doit se faire que par les Bureaux de la S/s Préfecture parce que c'est là que se font les classements, les tableaux, l'Instruction et l'Enregistrement de toutes les affaires de l'Arrondissement.
- 12.09.1830 - lettre-circulaire préfecture de l'AIN concernant une enquête sur la question des graines oléagineuses.
- 20.09.1830 - Lettre-circulaire du Sr S/s Préfet traitant l'époque des travaux sur les chemins vicinaux, l'étendue présumée à refaire, etc,
- 24.09.1830 - Lettre-circulaire du S/s préfet concernant la bonne marche du Service-Postal. Les facteurs doivent tous les deux jours faire la levée des boites, se présenter à la Mairie. Enquête sur ce Service.
- 19.11.1830 - Service de la Garde nationale - Sélection des hommes de 20 à 60 ans
- 03.10.1830 - Lettre du maire adressée au Sr GASTINEL concernant la jeune DESIGNY, jeune et sans expérience elle ne peut se rendre seule et sans être accompagnée à Lons le Saunier. Souhaite un exprès qui lui servirait de guide.

- 08.11.1830 - Lettre du Sr GASTINEL informe le Maire de son bon voyage de retour qu'il a effectué avec la Jeune Marie-Joséphine DESTIGNY. Demande au Maire d'être son interprète auprès du Curé pour que ce dernier délivre les papiers qu'il pourrait avoir concernant cette enfant tels que son extrait de naissance, certificat si elle a fait sa première Communion et de bonne conduite.
- 18.11.1830 - Lettre du Desservant, Monsieur CHABANNAY au Colonel POCHET Maire, par laquelle il adresse le certificat que demande le Sr Gastinel, Par ce courrier, le Prêtre-Curé informe le Maire qu'il souhaite le rencontrer pour l'entretenir de l'affaire qu'il a avec Pierre VIGNAND, et également de François Mathieu qui veut contracter mariage avec Marie Bouvier.
- 28.09.1830 - Le S/s Préfet réclame l'extrait de P.V. de prestation de serment exigé par la Loi du 30.8. dernier.
- 26.11.1830 - Le S/s préfet adresse au Maire le Diplôme de Sage-Femme délivrée à Charlotte BORNAREL par le Jury Médical au mois d'Octobre dernier.
- 17.11.1830 - Le S/s Préfet accuse réception du P.V. d'Incendie qui a eu lieu à Boirin. Il précise qu'il a peine de croire qu'on puisse imputer à une malveillance cet accident puisque celui qu'on accuserait est lui-même victime de l'incendie.
- 04.11.1830 - Lettre-circulaire Prefecture - concernant une enquête sur la force effective des gardes nationales actuellement organisées.
- 09.11.1830 - Arrêté préfectoral - Liste des candidats présentés pour la nomination à trois places vacantes dans le C.M.  
1°- Les sieurs COUTURIER Jean-Louis, BORNAREL Martin, BORNAREL Laurent sont nommés Membres du C.M. en remplacement des Srs François Bornarel, Jean-marie Bornarel décédés et Jean-Louis BOUVIER-BURLAND démissionnaire.
- 24.12.1830 - Lettre du S/s Préfet faisant part de sa grande satisfaction sur l'exécution de la circulaire du 4 Novembre concernant l'organisation de la Garde Nationale dans les Communes. Un drapeau sera délivré à chaque Arrondissement.
- (?) 1830 - Copie du courrier adressé par le maire au S/s Préfet se rapportant au courrier du 9 Avril et par lequel des renseignements sont donnés pour un éventuel dossier à ouvrir.
- 1830 - **Société Royale Emulation d'Agriculture, Sciences, lettres, Arts de l'AIN** -  
lettre circulaire (non datée) adressée aux Sous Préfets, aux Membres du Conseil Général, aux Conseillers d'Arrondissement à Messieurs les Maires du département -  
Objet : **Nouvelle structure de la Société dans le monde agricole** -  
- Modernisation de sa culture - nouveaux produits pour l'assainissement, l'amélioration des terres, des outils -  
Premiers pas des matériels agricoles - restructurations des forêts - Amélioration des roues hydrauliques - Amélioration de l'Instruction -  
- Il faut promulguer tous les moyens d'encouragement et de publicité pour répandre et propager toutes les parts d'améliorations - (COMICES AGRICOLES).

- 09.02.1831 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il prévient le Maire que le Conservateur des Forêts vient de retourner à la Préfecture la délibération prise le 5 Février 1829 par le C.M. de Brénaz; Son contenu fait apparaître une tendance à soustraire au régime forestier les broussailles formant lisière de la forêt pour laisser le libre parcours au bétail. Les Agents forestiers sont d'avis que cette partie de la forêt doit être séparée par une ligne de démarcation tracée sur le terrain, ce qui éviterait à d'éventuelles contestations.
- 12.02.1831 - Lettre-circulaire du S/s Préfet sur les dégats causés par les chenilles. Rappelle que les propriétaires-fermiers doivent écheniller leurs arbres et haies.
- 21.02.1831 - Lettre du S/s Préfet concernant la Garde Nationale et l'empressement qu'elle devra manifester lors du passage du Préfet et le Général, sans oublier les témoignages d'amour à notre Roi Citoyen.
- 04.03.1831 - Lettre-circulaire du Préfet aux Maires de chaque Commune relate les tentatives de troubles faits sur plusieurs points de la France; Parmi les hommes égarés qui se sont livrés à ces désordres se trouve un assez grand nombre de gens, sans aveu, repris de Justice, condamnés libérés. (P.J. = Tableau pour enquête - Réponse: aucun condamné en surveillance - 16.03.1831)
- 16.03.1831 - Lettre du maire POCHET à son Adjoint BOUVIER par laquelle il lui demande de remplir un état sur la situation détaillée de la Garde Nationale de BRENAZ.
- 16.03.1831 - Lettre-circulaire du S/s Préfet concernant la destruction des chenilles. Grand nombre de propriétaires s'y sont astreints, mais d'autres y ont apporté de la négligence. A partir du 21 des contraventions seront appliquées avec P.V.
- 20.04.1831 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire que dans la répartition des fusils pour l'Arrondissement, Brénaz aura Cinq fusils à prendre à Belley.
- 24.05.1831 - Lettre du S/s Préfet au Maire concernant la distribution du courrier par les facteurs ruraux. Demande une vérification sur le suivi de la distribution.
- 31.05.1831 - Lettre circulaire du S/s Préfet au Maire concernant l'oubli de certaines communes de déposer une demande à l'administration forestière pour qu'elle les autorisât de faire pâturer leurs bestiaux dans les bois communaux et les bois royaux.
- 10.05.1831 - Extrait de délibération du C.M. de Brénaz sur l'équipement des gardes nationaux. Sont d'avis qu'une somme de 1500 frs (coût pour cet habillement) soit retirée de la Caisse de Service pour être employée à l'achat des blouses, uniformes et objets d'équipement.
- 02.06.1831 - Le S/s préfet retourne au Maire l'extrait de la délibération du C.M. du 10 Mai, souhaite connaître le nombre d'habits ou uniformes.
- 04.06.1831 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire que le 10 courant se déroulera la réunion pour procéder à la révision de la liste des électeurs, députés.

- 29.06.1831 - Le S/s Préfet par lettre fait remarquer au Maire qu'il est en retard sur l'envoi du double de la liste des électeurs communaux.
- 15.07.1831 - Lettre-circulaire du Préfet adressant à tous les Maires un Etat nominatif des Officiers d'Infanterie , de cavalerie et gendarmerie rentrés dans leurs foyers. A retourner.
- 10.07.1831 - Lettre de Frédéric Dupont Imprimeur de la Préfecture prie les maires de l'excuser pour le retard apporté à son travail.
- 22.07.1831 - Le Préfet de l'Ain adresse le P.V. de la Cour des Pairs condamnant les Srs d'Haussez, Montbel, et Capelle, coutumaces, à l'emprisonnement perpétuel. Cet Arrêt doit être affiché impérativement à la porte de la maison Commune.
- 23.07.1831 - Lettre-circulaire du S/s Préfet attirant l'attention des maires sur la chasse prohibée que certaines personnes se permettent de faire, voire même des gardes ou collègues Maires. Le garde champêtre doit être vigilant, la chasse est d'autant plus préjudiciable qu'outre l'inconvénient de la destruction des oiseaux qui est la cause de la quantité prodigieuse d'insectes nuisibles à l'agriculture, il en résulte un dommage réel pour les récoltes qui sont encore sur pied.
- 13.09.1831 - Le S/s Préfet réclame au Maire le relevé numérique des Officiers et S/s officiers de la Garde Nationale de Brénaz.
- 04.03.1831 - Lettre-circulaire du Préfet adressée au Maire par laquelle il demande instamment l'organisation de la Garde Nationale dans chaque commune tant dans l'équipement qu'en habillement.
- 18.09.1831 - Tableau de recensement de BRENAZ - 351 Habitants(dont Boirin 58 Brénaz 139, Larnin 88, Méraléaz 66-)
- 05.09.1831 - Lettre-circulaire de la Préfecture accompagnant un exemplaire de l'Arrêté général de convocation des Assemblées communales pour l'élection des conseillers municipaux.
- 21.09.1831 - Le S/s Préfet rappelle au Maire qu'il est en retard pour l'envoi à Mr. le Juge de paix, la liste des Officiers et S/s Officiers, Caporaux et gardes nationaux sachant lire, écrire, âgés de plus de 25 ans qui doivent être désignés par le sort pour former le Juray de révision.
- 10.11.1831 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire que par suite du désistement donné par le Desservant de la Paroisse relative à la plainte qu'il avait adressée au Préfet par sa lettre du 6 Août dernier au sujet de la mise en réserve de deux chambres du presbytère pour servir aux réunions du C.M. il ne sera donné aucune suite à cette affaire et la Commune pourra disposer de ces deux pièces .
- 05.12.1831 - Le S/s préfet informe le maire que le poste de garde Nationale prescrit lors des troubles de Lyon devient moins nécessaire autorise le Maire de le supprimer.
- 16.12.1831 - Le S/s Préfet adresse au Maire la demande préfectorale concernant les passeports à la destination de Lyon délivrés à des ouvriers, tous les renseignements s'y rapportant lui devront être adressés tous les cinq jours.

- 09.01.1832 - Lettre circulaire du S/s Préfet concernant le nombre d'incendies qui se développe par imprudence. Des précautions devront être prises : visite et inspection des cheminées l'emploi de la lumière dans les ateliers, granges et écuries, etc
- 16.01.1832 - Enquête sur l'existence des fours à chaux ou à plâtre permanent, briquetteries, tuileries établis avant le 15.10.1810. Lieux et situation de chacun, noms prénoms des propriétaires date de leur construction, de l'autorisation de l'Adm. Forestière.
- 15.02.1832 - Le S/s Préfet informe le Maire que Mathieu dit "Brenaz" né le 9.4.1811 (fs de Joseph et J.M. Mottaz) est inscrit au tableau de recensement de la division du Midi à Lyon.
- 20.02.1832 - Le S/s Préfet adresse au Maire l'état des plus imposés de la Commune qui doivent d'après les instructions sur le cadastre assister en nombre égal au Conseil municipal pour la nomination des commissaires classificateurs.
- 24.02.1832 - Le S/s Préfet prévient le Maire que suite à l'autorisation du préfet, les Conseillers municipaux devront être adjoints avec les plus forts imposés à la contribution foncière en nombre égal, à l'effet de procéder à la nomination des Commissaires classificateurs et autres opérations subséquentes relatives aux opérations cadastrales. Le S/s Préfet a espoir que le choix portera sur des personnes éclairées.
- 05.03.1832 - Par lettre le S/s préfet indique le prénom du Sr MATHIEU Claude (voir 15.02.1832)
- 19.03.1832 - Le Colonel Pochet adresse un courrier à Martin VIGNAND concernant une démarche qu'il entreprend auprès de l'Evêché pour demander la nomination d'un Curé.
- 12.04.1832 - Lettre-circulaire au maire concernant la salubrité; quelques cas de petite vérole sont à relevés dans l'Arrondissement; Conseille pour parer au plus vite ces épidémies l'hygiène dans les cours, les chemins, les places publiques et à l'intérieure des maisons.
- 24.04.1832 - Le Colonel Pochet fait part au Maire, Martin VIGNAND de son souhait de le rencontrer jeudi prochain.
- 30.05.1832 - Lettre du S/s Préfet aux Gardes nationales de l'Arrondissement, transmet les compliments et une partie du discours du prince royal lors de son passage à Pont d'Ain.
- 08.06.1832 - Le S/s Préfet retourne au Maire l'extrait de la délibération du C.M. relative au pâturage des moutons, elle est irrégulière puisque non-datée; de plus elle est en opposition avec les dispositions de la loi du 16.9.1791, lesquelles il résulte que chaque chef de famille peut mener paître sur le terrain soumis au droit de "vaine pâture" : 6 moutons, et une vache.
- 08.06.1832 - Le S/s Préfet adresse au Maire un modèle de cahier des charges.
- 14.06.1832 - Le S/s Préfet retourne le P.V. de vente de 53 chablis provenant de la forêt communale, la minute de cet acte doit être fait sur papier timbré.

- 18.08.1832 - Le préfet a approuvé la délibération du C.M. demandant que des prestations de journées de travail soient imposées dans la commune pour la réparation des chemins vicinaux.
- 24.08.1832 - Lettre circulaire du S/s Préfet à laquelle sont joints les bulletins individuels pour établir la position des gardes nationaux mobilisables de la commune.
- 15.09.1832 - Le S/s Préfet transmet l'accord du Préfet d'accorder à la commune un délai d'un mois pour que le C.M. délibère sur la question de savoir si la commune a intérêt à la construction du pont de "Laval" à Chavornay, et quelle est la part que chacune des communes voisines prend dans l'intérêt total.
- 25.09.1832 - Par courrier le S/s Préfet adresse les relevés nominatifs par classe et rang d'âge des gardes nationaux mobilisables.
- 28.09.1832 - Le S/s Préfet adresse au Maire l'approbation de la délibération du C.M. votant la réparation à faire à la salle de mairie, au Presbytère et aux murs du cimetière. Il autorise la mise en adjudication des travaux.
- 30.10.1832 - Sté d'Assurance mutuelle contre l'Incendie, Rôle pour l'année (8,16 frs)
- 12.11.1832 - Le S/s préfet transmet au maire le cahier des charges des travaux de la mairie presbytère et cimetière.
- 14.09.1832 - Le S/s préfet transmet la demande préfectorale concernant l'armement de la garde nationale et l'état exact des hommes habillés et non-armés dans chaque Compagnie.
- 18.04.1833 - Les Membres d'administration du 4ème Régiment Léger adresse par courrier un mandat de la somme de 34,82 à remettre à Pellin Claude-Jean chasseur au Régiment en vertu d'un congé d'un an .
- 05.07.1833 - Contribution foncière personnelle immobilière portes et fenêtres-
- 12.09.1833 - Par Lettre le S/s Préfet adresse au Maire l'Extrait des Registres des Arrêtés de la Préfecture concernant les tarifs des évaluations cadastrales des communes Lochieu, Vieu, Brénaz, Songie
- 1er.11.1833 - Lettre du maire au S/s Préfet l'informant à nouveau de l'incendie qui se manifesta à Boirin , deux membres de maisons couvertes de paille, l'une appartenant à Antoine Vignand, L'autre à Mabut Laurent, elles étaient engagées à la Mutuelle Assurance, La perte totale est évaluée à 1200 frs.
- 07.11.1833 - Le S/s Préfet adresse deux cartes d'électeurs pour les élections départementales (Jean-Louis VIGNAND, Benoit BOUVERY)
- 07.11.1833 - Lettre du S/s Préfet rappelant au maire d'une réclamation de François Bouvier, officier en retraite, par laquelle il se plaint de la privation qu'il a éprouvée de son lot de bois communaux. Il conteste la réponse du C.M. : - il n'avait obtenu un lot qu'à titre de loyer de la maison commune et qu'il ne devait en avoir qu'une part qu'avec son neveu, qu'il n'a qu'un seul feu avec ce dernier.  
François Bouvier conteste ; il a un feu séparé avec son dit neveu qui habite Brénaz, et lui à Boirin - leurs contributions sont séparées. Il sait bien qu'il doit être maintenu dans la jouissance de son lot de bois.

- 22.11.1833 - Le Procureur du Roy près le Tribunal lère Instance Belley demande au maire d'inviter le Sr François Bouvier qui sollicite des dispenses de mariage avec sa belle-sœur à passer dans son bureau à la Sous Préfecture pour renseignements.
- 25.11.1833 - Le S/s préfet informe le Maire que l'Inspecteur des Contributions directes sera à Champagne pour assister à l'assemblée cantonale.
- 14.03.1834 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 27 février l'Administration des forêts autorise à la commune la délivrance de 50 Sapins pour les employer aux réparations des fontaines.
- 19.03.1834 - Confirmation de cette décision par l'Administration forestière.
- 04.04.1834 - Le S/s Préfet fait part au Maire de son étonnement devant le nombre de décès au cours de l'année 1833 (par rapport à 1832) L'augmentation est considérable et doit inciter à rechercher les causes : Négligence de la vaccine ? - voir mesures de salubrité pour les années de chaleur, (l'humidité et la chaleur concourent activement à développer les miasmes - Existence du cimetière autour de l'Eglise et dans l'intérieur du village -
- 27.06.1834 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il autorise le C.M. de Brénaz de délivrer sur la participation de la commune aux frais concernant la rectification de la montée d'Yon. Prestation en argent ? ou en nature ?
- 14.07.1834 - Le S/s Préfet autorise le Maire à réunir le C.M. pour délibérer la présentation du Sr Guillot comme instituteur primaire.
- 28.08.1834 - Le S/s Préfet réclame au maire le P.V. d'élection des Officiers et S/s Officiers de la Garde nationale.
- 27.10.1834 - Le S/s Préfet adresse, dûment visé par le Préfet, le certificat délivré au Sr BOUVIER Jacques Caporal au 54ème Rég/ d'Infant/(Cl.1828
- 09.09.1834 - Le S/s préfet retourne par courrier au maire le Budget de la Fabrique adressé par le Desservant, lequel expose que les dettes seront accrues par les besoins auxquels ses ressources ordinaires ne pourront suffire, etc..
- 28.01.1835 - Le Controleur des Contrib/ directes réclame au maire les matrices cadastrales et générales afin d'y appliquer les mutations.
- 31.01.1835 - Le S/s Préfet indique au Maire que par lettre le Sr Vignand lui fait part qu'il a perdu ses bâtiments dans un incendie. Demande l'obtention de bois dans la forêt communale pour rebâtir. Il prétend que d'autres incendies ont eu cet avantage.
- 04.02.1835 - Lettre-circulaire du Préfet donnant les renseignements pour l'établissement des bulletins individuels des mobilisables.
- 25.02.1835 - Le S/s Préfet fait part au Maire de son souhait de recevoir des résultats d'enquêtes en vue d'améliorer l'instruction primaire.
- 03.03.1835 - Par lettre le S/s Préfet adresse le P.V. d'une contravention de grande voirie contre Bouvier Joseph marchand de bois.
- 05.03.1835 - Le S/s préfet réclame au Maire copie de la délibération du C.M. votant une somme de 227 frs pour couvrir le déficit de la Fabrique.

- 16.03.1835 - Le S/s préfet conteste la délibération du C.M. proposant pour garde champêtre Claude Pellin au traitement de 60Frs. Aucun renseignement sur le précédent garde, ni sur celui qui vient d'être nommé. Cette nomination ne peut être entérinée.
- 30.03.1835 - Le bail de la chasse dans les communaux est refusé par le Préfet, sa rédaction n'est pas dans les normes.
- 30.03.1835 - Le S/s Préfet rappelle au Maire qu'il ne peut avaliser la nomination d'un garde champêtre la somme de 60 frs est trop modique et insuffisante pour assurer le sort de cet individu. Transmet cette nomination au Préfet pour statuer.
- 31.03.1835 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe de son impossibilité de donner suite à la délibération du C.M. concernant les factures, celles-ci doivent être établies sur papier timbré et visé par le Président de la Fabrique.
- 01.04.1835 - Par lettre le S/s Préfet attire l'attention de l'erreur qui s'est glissée dans l'état qu'il vient de recevoir. En effet le traitement du garde-Champêtre est de 60 Frs et d'après le budget il est noté 50 Frs.
- 03.04.1835 - Retour par le S/s Préfet, du P.V. d'amodiation de la chasse dans les communaux au nom du Sr. Joseph Martinand d'Ossy de trois ans pour le prix de 42 frs par AN.(visé par le Préfet.
- 06.04.1835 - Le S/s Préfet transmet au Maire les remarques du Préfet concernant la nomination du garde-champêtre avec un traitement de 60 frs qui à son avis est trop faible. Suggère d'adjoindre le Service Champêtre au Service forestier.
- 10.04.1835 - Retour du S/s Préfet de la délibération du C.M., visée par le Préfet concernant le vote de 15 frs pour subvenir à l'entretien de l'Instituteur admis aux Conférences qui auront lieu à l'Ecole normale à Bourg.
- 15.04.1835 - Par lettre le S/s Préfet informe le Maire qu'il transmet au Préfet la nouvelle délibération du C.M. par laquelle il refuse d'adjoindre le Service Champêtre au Service Forestier, pour le motif que l'un serait négligé par rapport à l'autre Service. Ces deux Services ont également de l'importance mais alors il faut les rétribuer d'une manière suffisante et on ne peut admettre que cette suffisance se trouve dans le traitement de 60 frs, qui ne fait que 3 sols et demi par jour.
- 23.04.1835 - Lettre du Préfet de l'Ain adressant au Maire un passeport national au nom du Sr ESSEYVAZ Claude Sulpice; lorsqu'il se présentera pour le réclamer le Maire devra retirer le passeport provisoire.
- 27.04.1835 - Lettre du S/s Préfet accusant réception de la délibération du C.M. concernant la réception des travaux de l'Entrepreneur HUGON a exécutés pour une somme de 1.573,25 francs.
- 01.05.1835 - L'Architecte Carrier adresse au Maire les plans et devis d'un clocher et de quatre abreuvoirs. (voir page 34 et 178)
- 20.05.1835 - Liste des Répartiteurs de la Commune -Martin Bornarel, François Bouvier (S/s Officier) Charvet Bernard, Carraz André (Belmont) Chevallier Louis (Fitignieu)

- 04.07.1835 - Lettre du S/s préfet à l'Instituteur, l'informe du vote de la Commune de la dépense nécessaire à son admission aux Conférences à Bourg.
- 06.07.1835 - Le S/s préfet informe le Maire qu'il vient de désigner MMrs Humbert, maire de Lompnieu et Françon maire de Ruffieu pour constater les dommages que la grêle a causé à la Commune.
- 6.08.1835. - Le S/s Préfet informe le Maire que Mr. de Seyssel, Percepteur à la résidence de Songieu été suspendu de ses fonctions par Mr. le Receveur particulier de l'Arrondissement qui a nommé le Sr. FAVRE Louis-Antoine.
- 26.08.1835 - Le S/s Préfet informe le Maire que par Ordonnance royale du 24 Juillet la commune est autorisée à vendre 900 sapins secs et déperissants dont le produit sera affecté à des dépenses d'utilité communale.
- 07.10.1835 - Le S/s préfet adresse au Maire copie de la délibération prise par la Commission de salubrité de l'Arrondissement. Cette délibération appelle l'attention à ce que les cimetières soient établis hors des villes et villages et à la distance égale des puits et habitations qui est d'au moins 100 mètres et aussi à ce que les fosses soient creusées à la profondeur prescrite par les règlements administratifs (2 mètres)
- 15.10.1835 - Le S/s Préfet fait une mise au point sur les prestations pour l'entretien des chemins, on ne peut porter au compte de chaque individu que deux journées et les attelages, mais lorsqu'il s'agit d'une destruction accidentelle d'un chemin par avalanche ou autrement il doit être réparé sur des réquisitions et non pris sur le rôle.
- 26.10.1835 - Lettre confidentielle - Le S/s Préfet informe que le 4 novembre la Commission instituée pour les distribution des primes méritées aux meilleures fruitières, il est probable que Philibert Meunier de la commune y aura droit.
- 04.09.1835 - Le S/s Préfet par lettre adresse un Arrêté du préfet autorisant la Commune l'ouverture de deux chemins de desserte dans la forêt et le recepage de tous les bois situés sur leur tracé.
- 30.10.1835 - Attestation signée par François VIGNAND Maréchal-Ferrand déclare ne laisser exister le détroit qu'il vient de construire sur le voie publique qu'autant que l'autorité locale de Brénaz le permettra.
- 01.02.1836 - A la suite d'une délibération du Conseil Municipal de PASSIN le S/s Préfet informe le Maire que cette Commune ne pouvoir concourir en rien, pas même en prestations à la construction du pont sur la rivière de la bèze. Passin s'engage seulement à mettre toute l'activité possible pour rendre la route de Brénaz à Champagne en bon état.
- 21.04.1836 - Le S/s Préfet informe le maire que suite aux pertes qu'a subies la commune il lui adresse un document pour servir à la répartition d'un secours de 48 frs.
- 02.06.1836 - Lettre-circulaire du S/s Préfet informant le maire qu'au cours de la Foire de Belley le 23 juin, la Commission d'examen fera la distribution des primes accordées pour les juments.

- 02.08.1836 - Lettre du S/s Préfet informe le Maire que le Percepteur Francisque Charcot a demandé à être autorisé à fixer sa résidence à Champagne. Demande délibération du C.M. à cet effet.
- 20.07.1836 - Devis instructif et estimatif des travaux d'art nécessaires pour le soutènement de plusieurs parties de chemins vicinaux:  
-Chemin Brénaz-Larnin "Cros de creuze- Chemin Brénaz-Boirin  
Méraléaz "Cros du Pellant, Cros du Fornet -Cros du Pont"  
-Brénaz-Lochieu "Cros de la Culaz".(3.497,80Frs)(Carrier architecte)
- 11.08.1836 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il adresse un mandat de 1000Frs sur les fonds placés destinés à verser le 1er acompte à HUGON sur l'adjudication des abreuvoirs et mur de soutènement. par ce même courrier le S/s Préfet indique la quote-part de la commune pour la rectification de la côte d'Yon (552 frs)
- 18.08.1836 - Le Percepteur du Canton (Charcot) demande au Maire de faire "battre la caisse" par le Tambour pour informer sa venue dans la commune pour faire la perception.
- 19.09.1836 - Le S/s Préfet adresse au Maire le certificat de libération délivré le 27 Août à Bouvier Zacharie, avec prière de lui remettre
- 21.09.1836 - Le S/s Préfet adresse un bon de caisse de 130 frs à l'ordre du nommé Bouvier Zacharie, à lui remettre dès son arrivée.
- 27.09.1836 - Lettre circulaire du S/s Prefet destinée au Maire et Curé par laquelle il fait part des ravages de la grêle à Innimont provoquant la destruction générale de toutes les espèces de récoltes. Le S/s Préfet appelle le concours de toutes les Communes pour soulager ce village.
- 21.09.1836 - Le S/s Préfet adresse au Maire copie d'une lettre du préfet concernant le projet de rectification de la côte d'Yon (Rte N° 5) Cession de terrain, achats, expropriation. Coût financier sur les Communes, les particuliers et l'Etat.
- 27.10.1836 - Afin d'appuyer le projet de l'établissement d'un Service direct de Belley à Champagne pour la distribution des lettres, le S/s Préfet demande au Maire la délibération du C.M. en vue de pétitionner pour ce nouveau Service.
- 07.10.1836 - Lettre du S/s préfet concernant la rectification de la Côte d'Yon. peu d'empressement pour répondre au courrier du 21.09. beaucoup d'agitation et beaucoup d'empressement pour faire délibérer par les Conseillers municipaux, pour manifester leur mécontentement ou refus. Une réunion officielle des Maires se déroulera à Belley.
- 12.11.1836 - Lettre du S/s Préfet, il rappelle au Maire que les Contrôleurs sont chargés de rédiger la Matrice-Minute du rôle des prestations en nature, productives de revenus contribueront aux dépenses des chemins vicinaux dans les mêmes proportions des propriétés privées. Le S/S Préfet demande au Maire d'indiquer dans quelle classe de bois la forêt domaniale peut être rangée.
- 02.02.1837 - Le S/s Préfet informe le Maire que le Comité d'Instruction primaire a émis le voeu que le sort des Instituteurs communaux soit amélioré et que l'on restreigne les places gratuites des enfants de la Charité.

- 03.05.1838 - Lettre du Sr Pochet par laquelle il réclame au Maire qu'étant propriétaire des granges du Cimetière, celles-ci ont joui précédemment de deux lots de bois pris sur coupes affouagères. Il y a six ans un de ces lots fut retiré sous le prétexte, assez peu plausible, que la propriété n'ayant plus qu'une maison et un seul fermier qu'un seul lot pouvait être attribué. Une nouvelle maison est construite maintenant, la propriété est exploitée par deux fermiers que chacun paye la contribution personnelle et mobilière, ils ont chacun un droit incontournable à un lot de bois. Demande formellement qu'il leur soit accordé. En cas de refus une forme judiciaire sera donnée à cette demande.
- 04.05.1838 - Le S/s préfet retourne au Maire l'état des vaccinations pratiquées par Melle BORNAREL sage-femme à BRENAZ. Cet état doit être fait conformément aux instructions.
- 08.05.1838 - Le Préfet de l'AIN, suite à la délibération du C.M., donne son approbation sur le vote pour l'établissement d'un rôle de prestations nécessaires à l'entretien des chemins.
- 31.05.1838 - Le S/s Préfet attire l'attention du maire sur la proche échéance des prestations en nature que doivent être employées aux travaux des chemins vicinaux avant la moisson.
- 10.05.1838 - Le Sr Pochet rappelle au Maire son courrier du 3 courant resté sans réponse.
- 24.05.1838 - A nouveau le Sr Pochet rappelle ses deux précédents courriers et attire l'attention du Maire qu'à titre personnel, et en tant que propriétaire à Brenaz, il paye le 5ème des Contributions de la Commune, contribue dans sa même proportion aux réparations d'entretiens des fours, fontaines et à toutes les dépenses communales.
- 05.06.1838 - Le S/s Préfet informe le maire de la réclamation de lots d'affouage pendant trois ans y compris l'exercice courant formée par le Sr Joseph MANTINAND fermier de la Grange d'embas appartenant au Sr Pochet. Le Conseil Municipal aurait refusé de le comprendre dans le rôle d'affouage quoiqu'il soit porté au rôle de la contribution personnelle et mobilière, de même que sur les prestations en nature. Le S/s Préfet invite le Maire à soumettre cette réclamation à son C.M. et d'en délibérer.
- 07.06.1838 - Lettre de félicitations du S/s Préfet adressée au Maire à l'intention de Mme BORNAREL, Sage-Femme, épouse PELLIN sur le résultat des vaccinations des enfants (cette proportion atteint les 9/10ème des naissances).
- 25.06.1838 - Modification de la publication des rôles de prestation, ceci pour améliorer et avancer la période des travaux vicinaux. Cette publication sera avancée de deux mois, les contributions directes devront présenter avant la fin octobre, rôle à l'approbation du Préfet, leur publication aura donc lieu dans le courant de novembre.
- 27.06.1838 - Lettre circulaire du S/s préfet concernant la mendicité et la formation d'un bureau de bienfaisance.
- 14.07.1838 - Extrait des contributions directes de la commune pour frais d'administration sur les bois.

- 18.09.1837 - Par lettre, le S/s Préfet donne toutes les directives pour l'exécution des prestations en nature relatives aux chemins vicinaux.  
 - Si les prestations en nature n'ont pas été effectuées, il y a lieu d'encaisser le montant en argent -  
 - Etablir des devis pour les travaux qui devront s'exécuter par adjudication ou de Régie -  
 - Voir quels chemins doivent faire partie l'objet de réparation .
- 10.12.1837 - Lettre circulaire du S/s Préfet rappelant au Maire d'être vigilant et ferme sur l'interdiction de chasser en période de neige, et de donner les ordres en ce sens au Garde.
- 23.12.1837 - Lettre circulaire S/s Préfecture - enquête auprès des Maires sur les cours d'eau, rivière traversant leur Commune, le lieu où ils prennent leur source, la rivière dans laquelle ils ont leur embouchure, l'étendue de leur cours, le nombre et la nature des Usines, etc...
- 10.01.1838 - Un important incendie vient de détruire toutes les ressources de huit ménages à ARDONNET (Ceyzérieu) Le S/s Préfet fait appel à la générosité des Communes.
- 18.01.1838 - Le Percepteur Charcot informe le Maire qu'il vient de recevoir le Rôle des Contributions directes de la Commune s'élevant à 2838,71 frs. Demande au MAIRE de faire publier au son de la Caisse "qu'il est en recouvrement".
- 19.02.1838 - Lettre-circulaire du S/s préfet rappelant au Maire les travaux à exécuter pour la remise en état des chemins. Donne toutes directives à ce sujet; c'est par la surveillance que l'on obtient de meilleurs résultats, vous pouvez nommer un Piqueur salarié si le Conseil en a voté la dépense; ne faites jamais servir la Caisse à indiquer le départ des ouvriers, le règlement ayant fixé le temps du travail depuis le soleil levant jusqu'à son coucher et les heures de repos. etc.../
- 02.03.1838 - Le S/s préfet informe le Maire que le Préfet a autorisé à lui proposer quelques nouvelles lignes de chemins vicinaux pour être classées au rang de chemins de grandes communications Dans le nombre de ces lignes se trouve celle de Brenaz à Billiat le C.M. devra délibérer sur ce projet.
- 03.04.1838 - Le S/s Préfet rappelle au Maire l'incendie à Champagne, l'étendue des pertes, beaucoup de pauvres ont besoin de secours.
- 12.04.1838 - Lettre de la Gendarmerie de Rennes adressée au Maire souhaite connaître le domicile de Claude Bornarel (né à Brenaz (1807) congédié de la C° le 6./2/1838, afin de lui faire parvenir la somme de 10,42 frs qui lui est due sur les indemnités en literie
- 13.04.1838 - Par Ordonnance royale du 21 janvier les Foires dans la Commune de Corbonod ont été changées et fixées au 10 Mars.
- 18.04.1838 - Le S/s préfet prévient que dans la commune qui n'a pas de secrétaire de Mairie il ne peut être fait de paiement de la somme allouée pour le Secrétaire; le Maire ni l'adjoint ne peuvent s'attribuer cette dépense.
- 03.05.1838 - Le Percepteur adresse copie du courrier que lui a fait parvenir le S/s Préfet concernant la non-réception de la délibération votant les prestations de la commune. Le vote des prestations doit être renouvelé chaque année et l'état des matrices révisé.

- 17.07.1838 - Attestation du Secrétaire général de l'Ain certifiant que Vignand Martin, maire, a déposé ce jour en Préfecture, par l'intermédiaire du S/s Préfet, une pétition par laquelle tant en son nom qu'en celui de la commune, il demande la concession de tous les matériels bitumeux existant dans le territoire de Brénaz soit dans un périmètre limité au plan de la Concession.
- 19.07.1838 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il adresse au Maire l'ac-  
cusé de réception concernant l'obtention de la concession  
d'une mine d'asphalte qui paraît se trouver sur le territoire  
de Brénaz.
- 28.07.1838 - Le S/s Préfet adresse au Maire copie de la réponse de la  
Direction Générale des Ponts et Chaussées et des Mines suite  
au courrier du préfet de l'Ain.  
Il n'y a aucune loi qui prive les communes de la faculté d'ob-  
tenir des sortes de concessions et sans doute elles en peuvent  
jouir.../ cette demande sera examinée avec beaucoup d'attention  
et si des concurrents intervenaient dans l'instance on verrait  
en même temps à stipuler dans l'acte de concession des clauses  
que pourraient réclamer les intérêts de la Commune.../
- 13.08.1838 - Rappel du S/s préfet, attend la délibération du C.M. portant  
vote des prestations en nature pour réparer les chemins vici-  
naux 1839.
- 22.08.1838 - Le S/s Préfet attend toujours la réponse à la circulaire  
du préfet concernant la mendicité dans la commune.
- 17.10.1838 - Rappel du S/s Préfet, la commune n'a toujours pas adressé le  
paiement de 276 frs offert par le C.M. pour la rectification  
de la côte d'Yon.
- 17.08.1838 - Lettre circulaire préfectorale concernant les primes d'encou-  
ragement accordées aux pépiniéristes qui se seront les plus  
distingués dans les travaux de plantations, greffe et culture  
des mûriers.
- 
- 29.08.1838 - Par circulaire préfectorale, le Préfet de l'Ain, Bonnet, informe  
le Maire que le Conseil Général a classé le chemin grande com-  
munication - Billiat/Champagne. De ce fait le Préfet demande  
au Maire qu'il est impératif qu'une forte impulsion soit donnée  
aux travaux 1839. Il trouve que le C.M. s'est borné à voter  
des prestations dans la délibération du 10 Mai; ce nouveau clas-  
sement impose des nouvelles obligations à toutes communes in-  
téressées. Demande au C.M. un vote de centimes additionnels.
- 29.08.1838 - Le S/s Préfet réclame au Maire le P.V. d'une délibération du  
C.M. concernant l'éventuelle concession d'asphalte. Il consi-  
dère que ce projet est de l'intérêt de la commune.
- 01.09.1838 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que l'im-  
position particulière a été mal répartie et est devenue telle-  
ment onéreuse pour plusieurs qu'elle dépasse le produit de  
leur bois. Les bois que possèdent les Communes sont de diffé-  
rentes natures .  
- les uns sont soumis sous le régime forestier et administrés  
par les Agents forestiers.  
- les autres sont administrés par le Maire et sont destinés au  
pâturage ou autres destinations peu importantes.

- 17.09.1840 - Le S/s Préfet fait part au Maire de sa surprise en constatant que le nombre de gardes nationaux de Brénaz est porté à 65 et celui de réserve est de 0; partout ailleurs il est de 1/3 ou 1/2.
- 22.09.1840 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire que par Arrêté du 19 du même mois un Commissaire est nommé pour vérifier avec le Contrôleur des Contrib/ les dommages causés par les pluies excessives qui ont frappé la commune.
- 09.10.1840 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire que le Préfet approuve la délibération du C.M. qui fixe à 100 frs le traitement du Sr Bouvier Anthelme nommé garde-champêtre.
- 17.10.1840 - Le S/s Préfet informe que par ordonnance royale le Sr Bouvier Jean-Louis a été autorisé à construire un four à chaux temporaire.
- 13.10.1840 - Sr JAYR Etienne, ouvrier-tisserand (chez Reydellet et fils faub/ St Nicolas à Bourg) adresse au Maire une demande de renseignements sur Françoise Bouvier, native de Brénaz, laquelle a encore de la famille (frères), ces renseignements sont demandés de l'intérêt qu'il porte à l'égard de la famille, de sa probité de sa conduite à elle propre le temps qu'elle a habité le Pays.
- 12.11.1840 - Lettre du S/S Préfet donnant le nombre des Gardes nationaux de la commune inscrits au contrôle du Service ordinaire : un capitaine, un lieutenant, un sous-Lieutenant, un sergent major, un sergent fourrier, quatre sergents, huit caporaux, un tambour.
- 16.11.1840 - La nomination des officiers et autres des gradés dans la garde nationale complète son organisation pour le Secteur intérieur et de police communale. Il reste à organiser le Service des mobilisables qui se divise en six classes pour lequel le S/s Préfet réserve le concours des scrutateurs. Demande au Maire de convenir le jour avec ceux-ci pour fixer une réunion de travail.
- 23.11.1840 - Le S/S Préfet demande quelques renseignements sur les gardes nationaux nommés notamment les nouveaux gradés ou autres, etc.../
- 04.12.1840 - La Commune a versé la somme de 115 frs provenant d'une quête en faveur des inondés du département de l'Ain. Accusé de Réception du Trésorier de la Commission Recette Générale AIN -
- 04.12.1840 - le S/s Préfet informe que la coupe affouagère délivrée pour l'exercice courant a été évaluée à 668 frs dont 1/20ème doit être payé à l'Etat.
- 15.12.1840 - Le S/s préfet rappelle au Maire qu'il devait lui adresser le travail relatif aux mobilisables de la Garde Nationale pour lequel il eut l'aide du Receveur de Brénaz. Ce retard oblige de provoquer des mesures de rigueur et ce travail sera effectué par un Commissaire dont le paiement sera prélevé sur les frais de bureau de Brénaz.
- 20.12.1840 - Lettre du S/S Préfet par laquelle il informe que les Matrices de la commune ont été déposées chez le Percepteur CHARCOT.
- 09.01.1841 - Le S/s Préfet informe le Maire que le Préfet a alloué au Budget pour 1841 un crédit additionnel de 64 Frs voté par C.M. pour subvenir à l'insuffisance des recettes de la Fabrique.

- 25.09.1838 - Le S/s préfet informe le Maire que le Préfet va prendre des mesures pour assurer le recouvrement des souscriptions particulières et communales et pour faire régler les indemnités des terrains au sujet de la rectification de la côte d'Yon. par délibération du 10 Novembre 1836 le C.M. a offert 276 frs le S/s Préfet invite le Maire a effectuer le paiement de cette somme au Receveur général.
- 27.09.1838 - Le S/s préfet informe que le Préfet alloue additionnellement au Budget 1838 le crédit nécessaire pour l'acquittement de l'augmentation de la contribution applicable à l'acquittement des frais d'administration des bois./...
- 02.01.1839 - Le S/s Préfet rappelle au Maire qu'il est tenu à émarger les cotes des individus portés au rôle des prestations qui ont fait leurs journées de 1838. Cet émargement devra être fait avec une Commission comprenant cinq Membres du C.M. du Chef d'atelier qui a suivi les travaux et du Receveur Municipal.
- 16.01.1839 - Une partie du village des Hopitaux vient d'être consumée par un incendie. Le S/s Préfet adresse un appel pour aider ces malheureux, soit en argent, denrées, vêtements.
- 22.01.1839 - Le S/s Préfet juge qu'il n'est pas possible de proposer au Préfet l'approbation de l'Arrêté du 14 courant relatif au nettoyage des neiges sur les chemins. - Le droit de réquisition appartient au Maire, dans tous les cas d'accidents, et celui qui n'y satisferait pas se mettrait dans le cas d'être puni. Il est bien difficile de mettre la chute de neige comme un accident..../ dans les pays sujet aux grandes neiges, on se sert de larges herses ajustées de planches élevées qu'on fait traîner par des boeufs; il serait bon d'user de ce moyen/...
- 29.01.1839 - Le S/s préfet réclame au Maire le certificat constatant la notification au Sr PHILIPPE Pierre propriétaire à Brenaz du P.V. qui a été dressé contre lui par le Sr Tillier conducteur des Pts et Chaussées pour contravention au règlement sur la grande voirie.
- 
- 22.02.1839 - Le S/s Préfet rappelle au Maire qu'il doit publier l'Article 36 du règlement du Préfet que l'emploi des prestations en nature sur les chemins vont commencer. Il faut donc placer des Ateliers formés d'un petit nombre d'hommes sous la conduite d'un Chef.
- 22.02.1839 - La Direction des Contrib/ Directes informe le Maire que par suite d'un Arrêté préfectoral il a été accordé à Brenaz une réduction de 100 frs sur la contribution des bois communaux.
- 27.02.1839 - Lettre du S/s Préfet faisant retour de l'Arrêté pris par le C.M. du 14 janvier à l'effet d'ordonner le déblaiement par les habitants de la neige qui obstrue les chemins vicinaux avec la clause "est d'avis qu'il ne soit valable que pour la circonstance" = Le Prefet 26.02.1839 -
- 06.03.1839 - Le S/s Préfet fait remarquer au Maire qu'il doit lui adresser le rapport sur l'échenillage.

- 10.04.1839 - Le S/s préfet réclame la copie de la délibération du C.M. concernant la nomination d'un Piqueur destiné à la conduite et surveillance des journées de prestations aux chemins vicinaux, avec l'indemnité de celui-ci s'élevant à 2,50 frs la journée.
- 23.04.1839 - Le Prefet de l'Ain indique la part contributive de la Commune pour le chemin de grande communication N° 30 (Billiat-Champagne) pour 1840 = 3centimes - 2 journées de prestationshommes - 2 journées prestations voiture -
- 22.05.1839 - Après intervention de certains Maires demandant le changement de la date de réunion des Maires et percepteur, le S/s Préfet propose le 2 Juin (au lieu du 6 avril)
- 01.06.1839 - Le S/s Préfet demande au Maire quelques renseignements complémentaires concernant les Régistres d'Etat Civil.
- 13.06.1839 - L'Administration des Contr/ Directes indique au Maire que la Commune a bénéficié d'une remise de 60 frs sur le contingent des frais administratifs pour les bois communaux.
- 25.06.1839 - Lettre-circulaire du S/s préfet concernant la culture des mûriers, questionnaire joint.
- 27.07.1839 - Au nom du préfet, le S/s Préfet réclame copie de la délibération du C.M. concernant la création des ressources à l'entretien des chemins vicinaux. Dans la cas où la Commune obtempère à cette injonction (délai 15 jours) elle sera imposée d'office les ressources spéciales nécessaires.
- 30.07.1839 - Lettre du S/s Préfet autorisant le Maire à réunir le C.M. pour délibérer sur le choix à faire d'un garde-Champêtre en remplacement du Sr Pellin démissionnaire.  
(au verso: proposition Bouvier Anthelme -Salaire: 100frs)
- 06.08.1839 - le S/s Préfet informe le Maire que par Arrêté le Préfet vient de renouveler pour 1839 le crédit de 344,06frs destinée à l'acquittement de la contribution additionnelle desbois.
- 17.08.1839 - Lettre de l'Agent-Voyer-Belley- par laquelle il rappelle que le C.M. doit nommer un Piqueur ce dernier sera payé sur les fonds centralisés affectés aux chemins. Sa fonction sera très utile : fera toutes les écritures, conduira les prestataires au travail, la surveillance, l'application de la discipline, rédigera l'état des journées restant à faire, fournira au percepteur tous les états nécessaires.
- 23.08.1839 - Le Prefet invite le Maire à faire exécuter le reste des prestations en nature. Le temps étant très favorable au travail.
- 23.08.1839 - Le S/s Préfet réclame un état de tous les médecins chirurgens, officiers de santé, sages-femmes et pharmaciens de la Commune.
- 07.10.1839 - Lettre-circulaire adressée à tous les Maires par laquelle le S/s Préfet informe que le Ministre de l'Agriculture a accordé pour l'amélioration de larace bovine une somme de 250 frs pour le Concours qui aura lieu à Belley le lundi 4.11.. Les taureaux pour lesquels il sera accordé des primes devront servir à la saillie en 1840. Les précédentes primes ont été distribuées aux propriétaires des taureaux : 1°- BIDEF Jean- Charancin 2° MANJOT Georges Chavornay- 3° PERNETY Louis Luthézieu - etc...

- 06.09.1839 - Lettre du S/s préfet réclamant au Maire la délibération du C.M. portant le vote des prestations en nature pour les chemins vicinaux.
- 11.10.1839 - Lettre circulaire du S/s Préfet réclamant les coordonnées des membres de la Légion d'Honneur, Chevalier, Officier, Commandeur et éventuellement leurs grades à l'Armée.
- 26.10.1839 - Lettre de Jean-Louis BOUVIER par laquelle il informe le Préfet qu'il possède à Brénaz, lieu-dit Moleron, un pré de la contenance de 320 ares, pour ouvrir le chemin de grande vicinalité de Champagne à Chatillon de Michaille, les Agents Voyers ont partagé ce pré en trois parcelles sur une longueur de 236m. La valeur du terrain prit par le chemin, la destruction des haies et de ce fait la nécessité d'en planter de nouvelles lui cause un préjudice de 2.000frs. Souhaite son intervention pour que cette indemnité lui soit octroyée.
- 26.10.1839 - Le Contrôleur des Contributions directes Belley réclame la matrice cadastrale pour l'application des mutations en 1839.
- 07.11.1839 - Le S/s Préfet informe le Maire qu'exceptionnellement il prolonge le délai des fins de prestations qui devaient être achevées le 15 octobre mais que les intempéries de la saison ont entravé leurs exécutions.
- 12.11.1839 - Le S/s préfet invite le Maire de publier et afficher l'exemplaire de l'Arrêté du Préfet concernant le P.V. des délimitations générales de la Forêt royale d'Arvières.
- \*\*
- 14.12.1839 - Le Commissaire-Voyer Pochet adresse au Maire le dossier complet de demande d'indemnisation faite par Jean-Louis BOUVIER au Préfet concernant son terrain sur lequel a été tracé la route de grande communication - Billiat-Champagne. le dit Pochet demande au Maire de remettre le tout à J.L. Bouvier Il précise que toutes les indemnités de cette nature doivent être supportées par les Communes sur le territoire desquelles se rencontre les terrains occupés par les nouvelles voies de communication. Il faut remarquer que la plus-value donnée aux propriétés par l'amélioration des communications entre en ligne de compte de la somme due; il se présente des cas où la plus value libère complètement les Communes à l'égard des propriétaires qui en profitent.
- 19.12.1839 - Le S/s Préfet par courrier autorise le Maire à réunir le C.M. pour délibérer sur la demande de Mr. le Ministre des Finances la remise de l'amende prononcée par jugement du 30.8.1839 dont les motifs sont énumérés dans votre courrier.
- \*\* 15.11.1839 - Le S/s préfet adresse au Maire les cartes de convocation destinées aux électeurs départementaux de la Commune.
- 05.12.1839 - l'Agent-Voyer (Tournier) prie le Maire de lui indiquer si les chemins ruraux qui sont sur la Commune sont coupés par des ruisseaux ou rivières, si oui, demande de lui indiquer les dimensions à donner au pont afin que leur structure soit suffisante au passage des eaux; préciser les noms des cours d'eau et les lieux-dits.
- 09.12.1839 - Le S/s préfet transmet la réclamation formée par le Sr J.L. Bouvier propriétaire et adjoint de la Commune dans le but d'être indemnisé

de la parcelle de pré qu'il annonce être occupée par le chemin de grande communication.

Loi du 31.5.1836 - toutes les indemnités de terrain doivent être soldées sur les fonds communaux. Il y a lieu avec le Commissaire-Voyer de faire consentir le pétitionnaire à abandonner ses prétentions au profit de la Commune.

Il est important de faire remarquer au pétitionnaire que la plus-value donnée au propriété par l'amélioration des communciations doit entrer en ligne de compte.

"Pour tous ces motifs veuillez employer votre influence de concert avec celle du Commissaire Voyer pour qu'à l'avenir il ne soit plus réclamé d'indemnité".

- 23.12.1839 - Lettre de l'Agent-Voyer (Tournier) adresse le compte des prestations en nature de la commune dont la valeur est de 278Frs  
Montant des prestations : 303,50 - soit : 25,50 reste dû par Brénaz
- 26.12.1839 - L'Agent-Voyer répond au courrier du Maire lui proposant de continuer les prestations à faire, la terre n'est point couverte de neige. Il partage son opinion, mais pour des travaux importants ceci n'est pas possible.
- 23.01.1840 - Lettre circulaire du S/s Préfet confirmant que les prestations pour les chemins vicinaux se dérouleront du 1er.2. au 15.4.  
Il renouvelle l'intérêt pour la Commune d'employer un Piqueur salarié ainsi que cela a déjà été recommandé.
- 26.01.1840 - Le Maire transmet au S/s Préfet la réclamation de Pellin Claude tendant à obtenir la remise de 3 frs sur la cote du Rôle de prestation 1839 qui aurait été porté pour les 3 journées de son fils qui est au service militaire . (réponse annotée par le S/s Préfet "impossible toute réclamation doit être faite dans les 3 mois"
- 28.01.1840 - Par lettre le S/s préfet réclame le rapport détaillé sur la manière dont l'échenillage a été fait dans la Commune.
- 01.02.1840 - Lettre-circulaire du S/s préfet informant une prolongation de délai pour l'échenillage (20 février) Il faut impérativement brûler ou enterrer les branches auxquelles tiennent les bourses ou bagues qu'on a détachées des arbres. Ceux qui les jetteraient sur le voie publique ou près de l'héritage voisin commettraient une contravention plus grave.  
Il recommande la conservation des nids d'oiseaux comme moyen d'obtenir la destruction des chenilles et papillons qui servent à la nourriture de leurs petits.
- 17.02.1840 - Par lettre le S/s Préfet informe le Maire que des moyens ont été pris pour secourir les pauvres à domicile et interdire la mendicité. Engage le Maire dans le cas où des vagabons viennent mendier dans sa commune de les renvoyer soit auprès du Procureur du Roi soit à la S/s Préfecture.
- 21.02.1840 - Nomination des répartiteurs de Brenaz par le S/s Préfet :  
Bouvier Jean-louis - Bornarel Martin - Bouvery Joseph - Pochet (Colonel, Champagne) Chevallier Louis Fitignieu.
- 09.03.1840 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire que la péripneumonie gangréneuse règne épizootiquement dans trois Communes. Il faut prendre des mesures énergiques pour éviter cette contagion,

aucun bétail de race bovine ne doit rentrer sur le territoire de la Commune sans certificat de santé. Cette maladie est le plus souvent causée par le défaut de renouvellement de l'air dans les écuries pendant l'hiver.

- 16.03.1840 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire que vu la négligence des gardes et le manque d'empressement à sévir, il s'avère nécessaire de compter sur l'action de la gendarmerie pour faire exécuter l'échenillage.
- 20.03.1840 - Le S/s Préfet adresse au Maire copie du courrier du Préfet du 21 janvier par lequel il transmet la réponse du Ministre des Finances à la demande formée par les habitants du haut-Bugey qui, attribuant aux toitures dechaume la multiplicité des incendies désiraient en leur faveur une exception aux dispositions du Code forestier qui interdit aux usages le droit de vendre ou échanger les bois; L'Administration des Forêts s'occupe de cet important objet.
- 27.03.1840 - Le Chef Cantonnier REYMOND adresse au Maire une convocation destinée à 33 manoeuvres et 10 attelages.
- 27.03.1840 - Le S/s préfet, par délégation, accuse réception du courrier du maire par lequel il rendait compte de la découverte de fausses pièces dont les faussaires sont de la Commune et qui furent distribuées à la Foire de Billiat.
- 12.04.1840 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il adresse le relevé d'actes translatifs de propriétés enregistrés de 1839 à 1840. Cette communication devant mettre sur la voie des mutations survenues parmi les habitants de Brenaz.
- 21.04.1840 - Circulaire Préfecture de l'Ain - Service travaux publics par laquelle est indiquée la part contributive pour le chemin de grande communication pour 1841 (Billat-Chatillon 3 centimes - 2 journées de prestations).
- 19.05.1840 - Le S/s Préfet informe le Maire qu'à l'occasion de la foire de Belley le 14 Juin il sera délivré des primes aux plus belles pouliches de 2, 3 et 4 ans. Information à diffuser.
- 01.06.1840 - Lettre du S/s préfet faisant part au Maire d'une réclamation de Joseph Franciset Veuve de François Bornarel -Larnin- afin d'être portée au rôle d'affouage pour un lot que jusqu'ici elle a toujours reçu.
- 15.06.1840 - Enquête de la S/s Préfecture concernant la culture des mûriers et l'art de reproduire la soie. Souhaite connaître : nombre de pieds d'arbres mûriers, quantité en poids de cocons non-filés quantités filés.
- 11.08.1840 - Lettre circulaire du S/s préfet concernant les primes affectées par le Gouvernement et le Conseil général pour l'encouragement des progrès agricoles, l'amélioration de la race bovine et à l'industrie de la soie. Cinq primes aux propriétaires de taureaux de race suisse, Auvergne, Charolles. Deux primes aux fruitiers qui auront fait les meilleurs fromages et auront formé des élèves du pays. Deux primes pour pépinières de mûriers nouvellement plantées. (Le docteur COMBET à Béon a eu 220 Frs pour la filature de la soie).

- 1841 - Lettre-circulaire du procureur du Roi - Belley - donnant les directives pour l'enregistrement des enfants morts avant la déclaration de sa naissance.
- 15.01.1841 - Préfecture de l'AIN - Division des travaux publics - Chemins Vicinaux, par circulaire indique la part contributive de la Commune pour le chemin de grande communication N° 30 à savoir: 9 centimes et deux journées de prestations de toute nature.
- 21.01.1841 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il fait part de sa surprise sur une correspondance. Demande des explications et essaye d'éclaircir ce méli-mélo où sont impliqués une quête pour le Comité des Inondés, les denrées recueillies pour ce dit Comité et une dépense qui ne concerne que la fabrique.
- 06.02.1841 - Commandement aux fins de contrainte par corps signifié à Lucien Bornarel - Larnin par le Tribunal de Belley.
- 09.02.1841 - Le Trésorier de la recette Générale de l'Ain reconnaît avoir reçu du Maire la somme de 24,25 frs destinée au Comité des Inondés.
- 15.02.1841 - Le S/s Préfet demande, en vue des travaux de sous répartitions foncières de convoquer le C.M. afin de nommer les propriétaires qui devront avec le Maire entrer dans la composition de l'Assemblée cantonale.
- 14.02.1841 - Par courrier le S/s préfet demande de déposer à la Mairie du Chef Lieu le tableau de recensement - Classe 1843.
- 15.02.1841 - Lettre du S/s Préfet à l'Adjoint de la Commune concernant la délibération du C.M. du 7 février. Le S/s Préfet suppose que le ton pris lors de cette assemblée et la nature des discussions ont troublé les Membres du C.M. - Chacun peut discuter et émettre ses opinions dans une assemblée mais il faut le faire avec calme sans accuser personne et sans sortir de l'objet de la délibération ni attaquer ce qui a été fait légalement.
- 27.02.1841 - Lettre circulaire du S/s préfet concernant l'entretien des chemins vicinaux, la réglementation sur les prestations, l'intervalle de la période où celles-ci sont recommandées à être exécutées (février - 15/10) faire le maximum au printemps jusqu'au 20/4. La mise en place d'un ouvrier (piqueur) pour la surveillance et la diffusion des plans d'action à prendre.
- 01.03.1841 - Le procureur du Roi - Tribunal de Belley - demande au Maire de faire toutes démarches auprès de Louise David Vve VIGNAND et lui faire connaître qu'il est impératif de verser 1.180,15 frs d'amende et frais de procédure.
- 02.03.1841 - Le S/s préfet communique l'approbation du préfet sur la délibération prise par le C.M. de fixer à 2,50 frs le salaire du Piqueur qui sera chargé de diriger et de surveiller les travaux de prestations en nature des chemins vicinaux.
- 02.03.1841 - Accusé de réception du S/s Préfet de la somme de 24,25 frs destinée à la distribution des secours aux inondés.
- 05.03.1841 - Lettre-circulaire du S/s Préfet accompagnant l'affiche à diffuser auprès des contribuables leurs demandant de faire la déclaration au Percepteur des changements à opérer dans leurs contributions.

- 03.04.1841 - Lettre du S/s Préfet se rapportant à la délibération prise par le C.M. pour obtenir la remise de 88,50 frs montant d'une condamnation pour délits forestiers prononcé le 5.9.1840 réclame les Procès-verbaux notamment celui de l'Inspecteur des Forêts ainsi que l'extrait du jugement.
- 25.04.1841 - Préfecture de l'AIN -chemin de grande communication la part contributive de la commune a été fixée pour 1842 à : 3 centimes et deux journées de prestations.
- 01.06.1841 - Attestation du maire de Passin certifiant que le couple GODET - BOBILON de Chassonod sont de bonne vie et moeurs et qu'on peut en toute sûreté leur confier un enfant de l'Hospice.
- 02.06.1841 - Lettre du Contrôleur des Contributions annonçant sa visite pour y effectuer le recensement prescrit.
- 21.06.1841 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire que la demande du Sr Bornarel Lucien pour la remise des condamnations prononcées contre lui pour délit d'exploitation d'une coupe en 1838 a été rejetée.
- 26.06.1841 - Lettre du S/s préfet par laquelle il autorise le Maire à réunir le C.M. pour délibérer sur le paiement des frais auxquels a été condamné le Sr Lucien Bornarel entrepreneur, non-salarié de la coup affouagère de 1838.
- 26.07.1841 - Le Directeur des Contributions directes informe que la contribution additionnelle pour frais d'administration des bois a été portée au rôle de 1841 à 374,06 frs est réduite à 291,06frs
- 05.10.1841 - Autorisation du S/s Préfet au Conseil Municipal pour le vote des prestations à employer en 1842.
- 06.10.1841 - Sur la demande du préfet, le S/s Préfet transmet au Maire les rapports de Messieurs les Gardes généraux.
- 20.01.1842 - Le S/s Préfet informe le Maire de la décision et la fixation de l'Assemblée cantonale pour le travail de la Sous répartition foncière.
- 06.01.1842 - Le S/s Préfet informe le Maire que par Arrêté du 4 courant Monsieur le Préfet autorise le recouvrement de la somme de 74,75 frs prestation 1841 non-exécutée sur le chemin grande communic/
- 25.01.1842 - Le Direction des Contributions par courrier, conseille le Maire de prendre connaissance des pièces relatives à la sous-répartition à savoir : le relevé des baux et celui des ventes, ceci en vue de l'Assemblée cantonale qui sera prévue au Chef-lieu:
- 04.02.1842 - Le S/s préfet informe que la réunion cantonale se déroulera le 12 courant - Objet : Sous-répartition foncière -
- 08.02.1842 - Lettre du S/s Préfet rappelant au Maire qu'il doit lui communiquer les renseignements concernant le jeune Anthelme Couturier né en 1821 résidant à Lyon.
- 28/2 au  
01.03.1842 - Liste des hommes devant fournir des journées à la neige .

- 03.03.1842 - Lettre du S/s Préfet faisant retour de l'approbation préfectorale de la délibération par laquelle le C.M. a voté le paiement à la Fabrique 73 frs , montant égal à celui que présente son budget de 1842.
- 25.03.1842 - Le S/s Préfet informe qu'à la suite des démarches faites par le Conseil Général concernant la mise en place d'un bureau de Poste à Champagne, la Direction Générale des Postes a fait dresser un état des communes rurales qui doivent composer cet arrondissement. Dans la liste on a omis YON, par contre Béon et Talissieu devrait être retranchées pour rester à l'Arrondissement de Culoz, Belmont devrait être joint à Champagne.
- 11.04.1842 - Lettre du S/s Préfet demande au Maire de faire signifier l'ordre de comparaître ci-inclus, au jeune homme qui est nommé (non-mentionné).
- 04.05.1842 - Lettre du S/s Préfet rappelle au Maire que les 55,75 frs provenant de la quête faite pour les incendiers de Cressin n'ont pas encore été versés à la Caisse de Mr. Dumoulin.
- 20.05.1842 - Accusé de réception du S/s Préfet concernant le versement de la quête (ci-dessus).
- 10.07.1842 - Avis de l'Administration des Contributions directes informant le Maire que le Contrôleur sera de passage le 26 courant pour vérifier et compléter le travail de mutations foncières des portes et fenêtres.
- 19.07.1842 - Rappel du S/s Préfet réclame au Maire le Budget 1843.
- 24.07.1842 - Le Contrôleur des Contributions informe de son passage le 26 courant pour régularisation des Rôles. Prière de réunir les répartiteurs.
- 26.07.1842 - Le S/s Préfet réclame la profession et l'adresse de la mère d'Anthelme COUTURIER.
- 29.08.1842 - Le S/s Préfet rappelle à tous les Maires qu'ils ne peuvent vendre des bois sans le concours de l'Administration forestière - qu'ils ne peuvent faire ni permettre qu'il soit fait par aucun autre que le Receveur de la Commune, aucune recette ni paiement quels qu'ils soient (ceci suite aux abus qui ont mis plusieurs maires dans l'embarras.
- 01.09.1842 - Le S/s Préfet rappelle l'Ordonnance du 29.10.1828, les moyeux et essieux des voitures ou charrettes ne peuvent pas excéder douze ans, les clous des jantes doivent être rivés à plat. Des P.V. sont dressés journellement pour des contraventions.
- 14.09.1842 - Pour la deuxième fois le S/s Préfet rappelle au Maire l'imprimé relatif aux plantations des mûriers et aux produits des vers à soi
- 16.09.1842 - Rappel du S/s préfet concernant la délibération du C.M. sur les prestations des chemins vicinaux pour 1843.
- 29.11.1842 - La Librairie Dupont réclame par l'intermédiaire du S/s préfet l'abonnement au Journal officiel 1831/32.
- 06.11.1842 - Le Sr Bornarel Entrepreneur d'une coupe ayant été condamné par un jugement du Tribunal Correctionnel pour vice d'exploitation et mutilation d'arbres dans la forêt, Le S/s Préfet conseille

- de le garantir de cette condamnation parce qu'il n'est ni salarié ni auteur des faits qui ont donné lieu aux poursuites elle doit aussi lui faire raison d'une dépense qu'il a payé à l'Avocat. Prévoir une délibération du C.M.
- 16.12.1842 - Le S/s Préfet renvoie revêtue de l'approbation et autorisation du préfet de la délibération par laquelle le C.M. a voté le paiement aux Domaines de la somme de 85,51 frs et au Sr Bornarel la somme de 5 francs.
- 11.01.1843 - Le S/s Préfet réclame le double des registres de l'Etat Civil.
- 14.01.1843 - Le S/s Préfet, par courrier, donne tous les renseignements et conseils pour l'établissement de la liste des jeunes gens qui doivent concourir au prochain tirage au sort.
- 03.02.1843 - Faire-part du décès de l'épouse du S/s préfet Lavigne (Mme née Louise Cécile Amélie Bois d'Hautussac).
- 10.01.1843 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que l'Assemblée des Maires et Agents Voyers se déroulera à Champagne le 19 courant.
- 10.02.1843 Lettre du S/s Préfet informe le maire de la réclamation de Martin BORNAREL concernant l'indemnité qu'il doit recevoir d'un terrain cédé pour le chemin de grandes communications.
- 20.03.1843 - Le S/s Préfet adresse l'état d'indication des travaux dus par la commune aux chemins de grandes communications.
- 29.03.1843 - Le S/s préfet informe le Maire que par Arrêté le Préfet , la centralisation des centimes additionnels applicables aux chemins de grandes communications doit être faite immédiatement.
- 12.04.1843 - Le S/s préfet informe le Maire que par décision du préfet le Conseil Municipal peut allouer un crédit pour subvenir à l'insuffisance des ressources de la fabrique.
- 15.04.1843 - Le S/s Préfet adresse au Maire le mandat destiné à Claude-François MARTINAND, soldat congédié qui réside à Brénaz.
- 25.04.1833 - Malgré les rigueurs de la loi qui punit des recettes et dépenses qui se font secrètement dans les Communes sans le concours du receveur municipal et l'autorisation du Préfet des abus de ce genre ont été relevés. Le S/s préfet renouvelle que personne autre que le Receveur municipal puisse recevoir ni payer la moindre somme.
- 25.04.1843 - Le S/s Préfet rappelle qu'aucune construction ni plantation ne doit être faite dans l'intérieur des villages ou villes ni le long des chemins vicinaux sans alignement sans écrit donné par le Maire et son approbation. De plus il faut une concertation avec les Agents voyers chargés de la surveillance.
- 06.05.1843 - Le service des facteurs ruraux donne lieu à des plaintes dans beaucoup de communes; les maires tolèrent des abus au lieu de les dénoncer et de les faire cesser comme le devoir les y oblige. Aucune tolérance ne sera accordée dans le service des facteurs ruraux.

- 27.05.1843 - Le S/s Préfet par lettre réclame le budget 1844 qui aurait dû être voté lors de la dernière réunion.
- 27.05.1843 - Lettre du maire par laquelle il informe le S/s Préfet d'une réclamation de Charcot percepteur concernant une cote irrécouvrable due par Jean-Marie VIGNAND.  
Réponse annotée au verso - (cet état de cote devait être présenté dans les deux premiers mois de 1842. le Sr Vignand est décédé depuis plusieurs années, vous ne deviez dès lors pas attendre jusqu'en 1843 pour demander la remise de cette cote)
- 27.05.1843 - Avis du S/s préfet la réunion pour procéder à la révision des listes électorales aura lieu le 1er Juin -
- 11.07.1843 - Suivant instruction du Préfet concernant la mise en ordre des archives communales et préparer l'inventaire, le S/s Prefet propose au Maire les imprimés nécessaires pour cela.
- 25.07.1843 - Visite des Contrôleurs des Contribution directes annoncée pour le 6 prochain afin de vérifier et compléter le travail des mutations foncières et des portes et fenêtres.
- 04.08.1843 - Le S/s Préfet adresse au Maire copie de l'Arrêté ordonnant l'installation des nouveaux conseillers municipaux;
- 03.08.1843 - Le S/s préfet rappelle au Maire qu'il doit répondre à la circulaire du préfet concernant la production et prix des plantes oléagineuses.
- 13.08.1843 - Le S/s Prefet adresse un avant projet dresser par l'Agent Voyer pour le tracé du chemin grande circulation N° 30. Il est important que le C.M. soit promptement consulté.
- 25.08.1843 - Lettre d'un nommé Marchand proposant la fourniture de sel gemme provenant des Salines royales de la Comté et de l'Est.
- 19.08.1843 - Le S/s Préfet réclame l'extrait du P.V. d'installation du maire et de l'Adjoint.
- 06.09.1843 - Afin de compléter les collections des communes, des bulletins des lois, le S/s Préfet demande au Maire de lui faire parvenir les bulletins qui sont en double dans leur Mairie.
- 06.09.1843 - Le S/s Préfet adresse au Maire l'Arrêté des nominations des Maire et Adjoint. Dès leur installation lui adresser le P.V. de celle-ci.
- 11.09.1843 - Le S/s Préfet adresse au Maire l'Arrêté préfectoral ordonnant les travaux d'ouverture du chemin de grande circulation N°30
- 16.09.1843 - Le Maire répond au S/s Préfet concernant l'obtention du droit de parcours dans les bois par le bétail. Les bois de la commune sont trop "pentueux" et trop éloigné des habitations pour pouvoir les faire pâturer.
- 21.09.1843 - Le S/s Préfet informe le Maire qu'une somme de 28,25 frs concernant des prestations qui n'ont pas été exécutées en nature est excédent en caisse; cette somme devra être employée pour le besoin des chemins vicinaux ou en achat d'instruments surtout de petites massettes pour casser les pierres.
- 21.09.1843 - Le S/s Préfet adresse au maire l'état d'indication des travaux dû par la commune aux chemins de grandes communications.

- 08.09.1843 - Le S/s Préfet informe de l'Arrêté du préfet concernant la valeur des bois d'essence délivrés en 1842 (488frs) - 1/20ème de cette somme devra être versé à l'Etat.
- 22.09.1843 - Le S/s Préfet informe de l'incendie qui a détruit plusieurs granges et maisons d'habitations à Culoz. La charité publique doit venir au secours de ces gens qui ont tout perdu, récoltes bestiaux, etc. Une quête avec le Desservant de chaque commune devrait être organisée.
- 02.11.1843 - Mr. d'Angeville Commissaire spécial du chemin de grande vicinalité N°30 adresse une lettre au Maire de Brenaz par laquelle il expose qu'étant propriétaire du terrain sur lequel est établi le chemin précité (Pont de la Bèze sur une longueur de 300m.) soit 30 ares environ de terrain. Sur ces 30 ares il réclame pour l'abandon de deux ares environ du vieux chemin abandonné entre sa propriété près de l'étang. Les 28 ares restant il les cède purement et simplement à la commune. Mais prie le maire de voter pour le chemin 30Bis dont il est également Commissaire et qui permettra, de ce fait, à Brenaz d'avoir accès directement avec le Pont de la faverge.
- 05.12.1843 - Le S/s Préfet rappelle au Maire que pour obtenir le droit de parcours dans les bois en 1844 il faut fournir un état de bétail que chaque habitant a l'intention d'y introduire.
- 19.12.1843 - Le S/s préfet accuse réception de la délibération du C.M. par laquelle on relève que la commune acquerra bientôt une maison qui doit être vendue pour en faire l'Ecole communale :  
1°-cette délibération ne signifie rien -  
2° la vente des bois ne peut être appliquée que pour la maison d'Ecole et ne peut pas être détournée pour l'Eglise. La première affaire à traiter c'est l'Ecole, viendra ensuite l'Eglise.
- 20.12.1843 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il retourne le règlement proposé par délibération du C.M. afin de modifier le nombre de bêtes à laine que chaque habitant, chef de famille, pourra conduire sur les terrains sujets à la vaine pâture.
- 22.12.1843 - Par décision du Préfet en date du 14 courant la Commune aura à régler la somme de 65,50 frs pour prestations non-acquittées en nature sur les chemins de grande communication (N° 30)
- 22.12.1843 - ITEM - la somme à payer est de 1278,25 pour prestations non-acquittées en nature sur le chemin Gd Communication N° 30Bis
- 27.12.1843 - Le S/s préfet réclame par lettre le certificat constatant la publication de la délibération concernant le règlement proposé par le C.M. pour le parcours du bétail.
- 30.12.1843 - Le S/s Préfet donne quelques renseignements sur les concessions prévues en Algérie pour les colons et des ouvriers en Algérie. Un guide est à la disposition des maires à la Sous Préfecture La demande pour l'obtention d'une concession est toujours accompagnée d'un certificat de bonne vie, et indiquer le nombre d'enfants.
- 06.01.1844 - Le S/s préfet rappelle le règlement à appliquer concernant l'alignement des constructions ou plantations d'arbres le long des chemins vicinaux et à l'intérieur des villages.

- 07.01.1844 - Le S/s préfet informe le Maire que par Arrêté préfectoral le Préfet a fixé à trois le nombre des journées que la commune doit en prestation en 1844 pour les chemins de grande vicinalité.
- 17.01.1844 - Lettre circulaire de l'Abbé Paramelle Curé de St Céré (Lot) faisant ses offres de service pour la recherche des sources; donne toutes directives pour l'inscription.
- 19.01.1844 - Par lettre le S/s Préfet donne des conseils sur les réparations des chemins, l'utilisation des prestations, conseille de faire un seul chemin complètement et ne pas "éparpiller" les efforts et le temps sur plusieurs ce qui donnerait aucune résultat valable.
- (sans date) - Brouillon de lettre sans doute adressée au S/s Préfet - par laquelle il est proposé "d'emprunter" deux journées de prestations en nature que la commune doit sur le chemin Gde circulation N°30 (d'une valeur de 162,50 frs) ces deux journées seront appliquées à l'entretien des chemins communaux et s'engage à les rendre en argent à prendre sur les fonds disponibles.
- 19.01.1844 - Lettre du S/s Préfet concernant trois lots faisant partie du Rôle d'affouage "1843" non-payés. Il importe que ces lots soient vendus dans l'intérêt de la Commune. Invite le Maire de faire voter la vente par le C.M.
- 22.01.1844 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il donne au Maire toutes les indications pour constituer un dossier d'achat et de construction d'une Maison d'Ecole et une fruitière (acquisition d'un bâtiment : 3.000 frs. Renvoie la délibération du C.M.
- 29.01.1844 - Le S/s préfet renvoie la délibération du C.M. revêtue de l'approbation du préfet concernant le règlement du parcours du bétail.
- 09.02.1844 - Convocation des Maires et Agents Voyers à Champagne le 29/02. en vue de fixer l' époque des travaux communaux.
- 02.04.1844 - Lettre du S/s Préfet relative à la translation hors du village du cimetière. Demande au Maire de prévoir un terrain.
- 06.04.1844 - Lettre du Délégué de l'Administration des Hospices de Lyon, informe de sa visite dans l'Arrondissement.
- 12.04.1844 - Proposition du S/s Préfet pour la fourniture de graines "dépine harizio" (?) pour ensemercer bois communaux ou dans ceux de certains particuliers.
- 16.04.1844 - lettre du S/s Préfet par laquelle il adresse au Maire l'état indicatif des travaux à faire par la Commune sur les chemins de grande circulation (30 et 30Bis)
- 22.04.1844 - Le Conseil Général ayant classé plusieurs chemins de grande communication, ceci sans les formalités voulues par la loi du 21.5.1836 aient été remplies, Le S/s Préfet demande au Maire et son C.M. s'ils jugent que le chemin de Samonod au Pont de la Faverge est d'une utilité à le maintenir comme "chemin de grande communication"?
- 01.05.1844 - Monsieur d'ANGEVILLE - Poisieu adresse un courrier au Maire de Brénaz que donnant un terrain nécessaire pour le chemin

N° 30 d'une longueur de 300 m. environ demande à la commune de Brénaz à lui céder 2 ares environ du chemin abandonné au couchant du nouveau chemin et au midi de la chaussée de son étang, se réservant le recours pour le surplus de l'indemnité contre qui de droit.

- 14.05.1844 - Rappel du courrier concernant la translation du cimetière, le terrain proposé est trop éloigné du village.
- 08.06.1844 - Le S/s Préfet informe le Maire que Joseph Vignand se plaint d'avoir été privé de son lot d'affouage, et signale plusieurs propriétaires qui sont dans la même position que lui, mais qui, néanmoins, continuent à le recevoir.
- 29.06.1844 - Retour du Budget non-accepté par le Préfet, ce dernier ayant réduit à 565 frs le chiffre du Rôle d'affouage (porté initialement à 670 frs)
- 17.06.1844 - Le S/s Préfet retourne la délibération du C.M. (sans doute une erreur le contenu ne correspond pas).
- 12.07.1844 - Afin d'encourager les élèves des écoles il serait bon d'instaurer une distribution de prix en fin d'année scolaire après une séance solennelle consacrée aux examens. Le S/s Préfet engage le C.M. de voter une dépense de 20 à 30 frs. pour cela il l'autorise de réunir pour le vote de cette dépense en livres qui seront distribués aux élèves de l'Ecole.
- 09.11.1844 - Par lettre, le S/sPréfet informe le Maire que Mr. BOUVERY demande à être relevé par la Commune, des condamnations encourues pour vice d'exploitation, s'étant rendu par complaisance dans l'intérêt communal, entrepreneur non-salarié de la coupe affouagère.
- 07.12.1844 - Le S/sPréfet informe que le pont établi pour le passage du chemin de grande communication N°30 sur le ruisseau qui sépare le territoire de Brénaz et Passin vient d'être livré à la circulation. Les ressources de la route vicinale sont si modiques qu'elles n'ont pu suffire pour payer cette construction coûteuse, il y a un déficit de 1200 francs.  
Le S/s Préfet demande à la Commune de subvenir à cet état ayant assez de fonds propres, d'autant qu'elle avait émis le désir auparavant de faire à ses propres frais une part sur ce passage.
- 01.1.1845 - Lettre du S/s Préfet à tous les Maires par laquelle il développe l'amélioration constante dans certaines communes qui veulent aller de l'avant dans l'amélioration des habitats des particuliers, des bâtiments communaux, Ecoles, Fours, fontaines etc. et l'amélioration des cultures profitant ainsi de l'influence de l'esprit du progrès auquel l'administration n'a pas cessé de pousser la population de saisir cette opportunité.
- 09.01.1845 - Le S/s Préfet rappelle au Maire ses précédentes demandes concernant l'inventaire des Archives communales; cette affaire est très urgente.
- 08.01.1845 - Lettre-circulaire du Sous-Directeur des Contributions directes par laquelle il adresse au Maire une affiche annonçant aux propriétaires qu'ils devront désormais s'adresser à cette Administration pour obtenir soit des renseignements relatifs aux opérations du Cadastre, soit des extraits de plan. Le déplacement des atlas parcellaires et des matrices cadastrales déposés dans les Mairies est interdit à toute personne autre que le Contrôleur habilité.

- 16.08.1844 - Le S/s Préfet adresse l'ordre de route à remettre à Antoine Vignand.
- 26.07.1844 - Le S/s Préfet attire l'attention du maire suite à la vérification des états fournis par les Agents Voyers; la somme de 39,50 frs prévue pour les prestations des chemins de petite vicinalité en 1843 n'ont pas été exécutées. Ce montant devra être employé pour le besoin en achat d'instruments.
- 05.08.1844 - Réclamation du S/s Préfet concernant le Budget pour 1845.
- 14.08.1844 - Le S/s Préfet réclame la délibération du C.M. votant les journées de prestations et les centimes additionnels pour être employés aux chemins vicinaux.
- 16.12.1844 - Le S/s Préfet rappelle qu'il est défendu de chasser en temps de neige que ce soit au fusil, trapes, bâtons etc.
- 12.02.1845 - L'Ajout au maire, Bouvier, adresse au S/s Préfet deux délibérations prises par le C.M. l'une relative au Budget de la Fabrique, l'autre à l'amodiation de la chasse et des boues.
- 17.02.1845 - L'Administration supérieure a donné des ordres pour l'étude des tracés d'un chemin de fer de Lyon à Genève avec embranchement sur Macon par Bourg, direction par Nantua, l'autre par Belley et la vallée du Rhône; les sacrifices sont énormes pour cette étude, toutes les communes de l'Arrondissement n'ont pris aucune part à la manifestation faite par ceux de Bourg et Nantua. Demande expressément de provoquer une réunion du C.M. pour évaluer combien la commune entend prêter à l'Etat pour les dépenses nécessitées par ce projet.
- 15.02.1845 - Arrêté préfectoral concernant une contravention en matière de grande voirie commise par le Sr. Lucien Bornarel marchand.
- 10.03.1845 - Fixation par le Préfet de la part de contribution de la Commune dans les frais d'entretien du chemin de grande communication pour 1845.
- 10.03.1845 - Par Arrêté du 12 Janvier le Préfet a fixé la somme de 41,40Fr la part contributive de la commune dans les frais d'entretien du chemin de grande communication.
- 25.03.1845 - Envoi par le S/s préfet l'état d'indication des travaux dus par la Commune aux chemins de Grande communication.
- 09.05.1845 - Suite aux délits commis dans les bois communaux en 1844, le S/s Préfet informe qu'une somme de 10 frs est allouée à titre de dommages et intérêts.
- 03.04.1845 - Arrêté préfectoral 9.10.1844 suite à la contravention grande voirie prononcée envers le Sr Bouvier Jean-Louis.
- 14.04.1845 - Par lettre le S/s Préfet communique les noms des répartiteurs de Brénaz : BOUVIER Paul - Bornarel Martin - BOUVERY Joseph POCHET Candide (Champagne) CHEVALIER Louis (Fitignieu)  
Supplémentaires: CHARVET Bernard - BOUVIER Anthelme - COUTURIER Louis - VIGNAND Joseph - BORNAREL Martin (fs de Claude)
- 28.04.1845 - Le S/s préfet donne son accord à faire payer au Trésorier de la Fabrique la somme de 63,50 frs pour couvrir le déficit.

- 13.09.1845 - Le S/s Préfet informe que les Agents forestiers ont évalué à 956 frs les 331 Sapins qui ont été délivrés à titre d'affouage à la commune en 1844. Le 1/20ème de cette somme doit être réglé à l'Etat pour frais d'administration de la Forêt.
- 10.05.1845 - Le S/s Préfet informe le Maire qu'il peut procéder à l'adjudication du droit exclusif de la chasse dans les communaux; Et également de l'enlèvement des boues sur les propriétés communales.
- 20.05.1845 - Le S/s Préfet adresse la citation de recolement à remettre à Bouvier Louis-Marie adjudicataire d'une coupe de bois.
- 17.06.1845 - Le Procureur du Roy - Tribunal de Belley - retourne les quatre doubles des registres des actes d'Etat Civil ceci en faisant quelques observations sur les libellés concernant les renseignements qui sont impératifs d'être inscrits.
- 01.07.1845 - Lettre du Ministre-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et du Commerce adressée à Mr. le Comte d'Angeville - Chambre des Députés - suite à sa demande d'aide aux habitants du hameau de Méraléaz dont les récoltes en foin ont été détruites par un incendie, par laquelle il l'informe qu'il vient d'émettre un premier crédit de 300 Frs mis à la disposition du préfet de l'Ain pour être réparti entre les victimes du sinistre lorsque l'évaluation définitive des pertes sera faite.
- 05.08.1845 - Le S/s Préfet rappelle que certains délits de chasse ont été constatés, et des plaintes concernant le manque de surveillance des nids, que beaucoup avaient été détruits par des enfants. Demande au Maire de stimuler le zèle des gardes en leur rappelant que pour chaque P.V. il leur revient une rétribution.
- 14.08.1845 - Le S/s préfet demande le compte des fruitières établies dans la commune et souhaite des réponses aux questions suivantes:  
- Fabrication gruyère ou persillé ? - Nombre de propriétaires fournissant le lait de leurs vaches? - Nombre de vaches? - Quantité de fromages fabriqués? - Quelles quantités vendues et à quels prix? - L'origine du Fruitier? - Quantité de sel employé à la fabrication? - Nombre de fruitières dans la commune? et donner les comptes de chacune.
- 25.08.1845 - Le S/s préfet demande de faire publier dans la commune que, suivant la loi du 18 Juillet 1845, les pièces de 6 liards et de 10 centimes à la Lettre N. cesseront d'avoir cours le 31 Août 1846.
- 22.09.1845 - Le S/s Préfet adresse l'Arrêté préfectoral autorisant la Commune la délivrance de 35 m3 de bois sapin aux incendiés du Hameau de Méraléaz.
- 18.10.1845 - Le S/s Préfet autorise le Maire à réunir son C.M. pour délibérer sur le paiement d'une somme de 29,50 frs à l'instituteur pour l'entretien du mobilier de la Maison d'Ecole.
- 22.11.1845 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il précise que le Ministre des Finances autorise la coupe de 35m3 de bois sapin pour Méraléaz à la condition impérative que les coupes de 1846/47 seront réduites chacune de 17 stères 500.

- 27.11.1845 - Lettre du S/s préfet informe que l'état estimatif des coupes affouagères délivrées en 1845 par les Agents forestiers porte la somme de 1.134,59 Frs de bois délivrés à la commune. Le 1/20ème doit être payé à l'Etat. Il est nécessaire de réunir le C.M. pour délibérer et voter ce paiement.
- 03.12.1845 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 2 courant le Préfet alloue au Budget communal 1845 un crédit additionnel de 34 frs pour le paiement des frais d'exploitation de coupe de bois délivrées dans la forêt communale.
- 25.12.1845 - Le S/s Préfet informe le Maire que dans la répartition que le Préfet vient de faire d'une modique somme que le Ministre de l'Agriculture a mise à sa disposition pour secourir les plus nécessiteux qui en 1845 ont éprouvé des pertes par l'effet de la grêle, la commune recevra 50 frs.
- 06.01.1846 - Le S/s Préfet réclame la liste préparatoire des jeunes gens qui doivent être inscrits sur le tableau de recensement appartenant à la classe 1845.
- 10.01.1846 - Lettre du S/s Préfet rappelant la loi qui exige le déplacement des cimetières qui sont dans l'intérieur du village autour de l'Eglise. Invite le maire de prévoir immédiatement de l'achat d'un terrain.
- 16.01.1846 - La valeur des bois qui ont été délivrés à la Commune s'élève à 800francs. Le 1/20ème dû à l'Etat devra être payé de suite. le S/s Préfet demande au Maire de réunir le C.M. pour le vote de ce paiement par le Receveur Municipal.
- 21.01.1846 - Le S/s Préfet réclame au Maire ses propositions pour la formation du Comité local (Ecole primaire)
- 30.01.1846 - Le S/s préfet rappelle à tous les Maires plus d'exactitudes dans leurs correspondances et qu'ils doivent toujours l'aviser de tous les sinistres, évènements et faits de quelques importances, et dans le cas de délits de crime aviser le Juge de Paix ou le Procureur du Roi.
- 14.03.1846 - Retour par le S/s Préfet de l'approbation préfectorale de l'acte de vente au prix de 65 frs d'un arbre existant sur la place publique.
- 21.03.1846 - Nomination des répartiteurs de la commune : BOUVIER Paul, BORNAREL Martin, POCHEC Candide (Champagne), TRONCHON (Belmont) Suppléants- CHEVALIER Louis (Fitignieu) BOUVIER Aimé (meunier) CHARVET bernard, BOUVERY Joseph, BOUVIER Joseph-Marie.
- 11.04.1846 - Le procureur du Roi - Tribunal de Belley - au maire - après vérification des registres d'Etat civil déposés au Greffe réclame les trois doubles de la Mairie.
- 14.03.1846 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il transmet l'état indicatif des travaux à faire en 1846 par la commune sur le chemin N°30.
- 05.05.1846 - Le Contrôleur des Contributions directes réclame l'état par lequel il demandait d'indiquer les patentables qui auraient cessé d'exercer leur profession.
- 07.05.1846 - Le Percepteur de Champagne avise le maire que le Contrôleur se rendra à Brénaz le 18 courant. Demande de convoquer les répartiteurs de la Commune.

- 11.06.1846 - Le S/s préfet avise le maire que le Préfet autorise le paiement à la Fabrique de l'Eglise la somme de 161,35 frs représentant le déficit de cet Etablissement.
- 02.05.1846 - Par lettre le S/s Préfet essaye de promulguer l'implantation des fruitières qui sont des industries les plus productives, une véritable Caisse d'Epargne pour les communes rurales. Pour former des jeunes à la fabrication du gruyère le S/s préfet a pris contact avec le Sr Pierre GRAND (Suisse d'origine) fruitier à Marchand, il serait d'accord de former à l'Art de la fabrication de fromages de gruyère. Le S/s Préfet a également pris contact avec un boucher le Sr Perrin à Belley pour la fourniture de vessies à cailler le lait.
- 14.07.1846 - "Le premier devoir d'un Administrateur de commune est de connaître ses ressources pour couvrir ses besoins, son Budget doit être dressé dans la session du mois de Mai. mais si les revenus communaux ne suffisent pas pour payer les dépenses obligées et facultatives, la loi veut que les Conseillers municipaux avec l'adjonction égale des plus forts contribuables puissent voter une imposition extraordinaire convenable pour couvrir les dépenses" C'est dans ces termes que le S/s préfet réclame pour la troisième fois le Budget au maire.
- 05.08.1846 - Le S/s préfet adressé l'Arrêté préfectoral qui ordonne l'installation des Conseillers nouvellement élus.
- 09.08.1846 - Le S/s Préfet informe qu'il alloue au budget de l'exercice courant un crédit additionnel de 11 frs pour réparation d'une arme de la Garde nationale.
- 18.08.1846 - Le S/s préfet, par lettre fait remarquer au Maire qu'il est en retard pour l'envoi de la délibération du C.M. votant soit la journée de prestation, soit le centime additionnel pour être employé aux chemins vicinaux en 1847.
- 19.08.1846 - Le S/s Préfet rappelle au Maire le vote du C.M. du 9.2.1845 concernant l'amodiation du droit de chasse sur les propriétés communales et de l'enlèvement des boues sur la voie publique. Le 9 mai a autorisé ces enchères et à ce jour le Préfet n'a pas reçu le P.V. de ces amodiations.
- 27.08.1846 - Le Procureur du Roi - Tribunal de Belley - demande des renseignements sur un marchand de parpaing au nom de Gaudinier.
- 28.08.1846 - Réponse du S/s Préfet à la suite de l'amodiation du droit de chasse et de l'enlèvement de boue.
- 09.09.1846 - Lettre du S/s Préfet réclamant des précisions sur l'annonce que lui a fait le Maire concernant une épizzotie qui s'est déclarée dans l'écurie du Sr Valin Maréchal-Ferrant à Chemillieu.
- 11.09.1846 - Le S/s Préfet informe le Maire que la coupe affouagère qui va être délivrée à la commune a été évaluée à 3.350,46 Frs.
- 15.09.1846 - Le S/s Préfet informe que le nommé Vuillot Laurent (Fs de Pierre et Anthelmette Coral) orphelin de père et mère dont le Tuteur est Jean-Louis Bornarel à Brenaz doit concourir au tirage prochain.

- 15.09.1846 - Le maire de Belley informe la Commune qu'à la suite d'un rapport du Sr Bordonnat, Vétérinaire, une épidémie péri-pneumonie gangreneuse, essentiellement contagieuse, frappe en ce moment le bétail du hameau de Chémillieu. Interdiction de toute sortie et communication de bétail avec cette localité.
- 26.09.1846 - Lettre-circulaire des Contributions directes réclamant l'état des patentables qui auraient cessé d'exercer leur profession.
- 17.09.1846 - Approbation du Préfet pour la vente du tilleul dépérissant sur la place publique (délibération du CM du 6.11.dernier)
- 03.11.1846 - Le S/s Préfet informe le Maire d'une irrégularité relevée par l'Inspecteur de l'Enregistrement sur la tenue du répertoire des actes de Mairie concernant l'Enregistrement. Le S/s Préfet demande expressément au Maire de régulariser ces erreurs et lui informe que la moindre inexactitude donne lieu à une amende de 5 frs.
- 05.12.1846 - Le S/s Préfet rappelle au maire que toutes les demandes intéressant l'Administration forestière doivent être délibérées par le C. M. et devront être transmises avant la fin décembre.
- 08.12.1846 - Le Contrôleur des Contributions directes réclame la matrice cadastrale et la Matrice générale années 1845 à 1846. Celles-ci devront être déposées chez CHARCOT Percepteur.
- 14.12.1846 - Le S/s Préfet indique au Maire que la part que devra s'acquitter la Commune s'élève à 53 Frs, somme représentant les journées de prestations 1846 qui n'ont pas été acquittées en nature sur les chemins de communication.
- 26.12.1846 - Le S/s préfet demande fermement au maire d'être plus attentif lorsqu'il règle avec les Agents voyers les prestations destinées soit à la grande vicinalité, soit les chemins de petite vicina
- 07.01.1847 - Lettre circulaire du S/s Préfet sur l'annonce d'un secours de quatre millions aux communes qui feront des dépenses pour des travaux en vue d'occuper les ouvriers indigents. Le Percepteur indiquera le montant dans le cas d'un petit reliquat de Caisse ou le vote de 5 centimes extraordinaires que le C.M. a le droit d'imposer pour les chemins vicinaux, etc, enfin toutes ces ressources réunies il faut les employer en demandant qu'elles soient augmentées d'un tiers pris sur les quatre millions accordés par le Gouvernement pour ces travaux.
- 11.01.1847 - Réponse au S/s Préfet suite à la demande du maire de reporter l'acquiescement en nature des journées de prestations de la petite vicinalité non acquittées en 1846.  
-Réponse- Refus du S/s Préfet l'année étant écoulée, les journées qui n'ont pas été faites devront être payées-
- 20.01.1847 - Le maire ayant convoqué le C.M. sans autorisation, le S/s Préfet lui fait part de cette irrégularité. De plus il y a irrégularité dans le projet de couvrir un four en paille, aucun édifice communal doit l'être; il faut donc prévoir des tuiles. Il faut également distinguer et faire faire deux états, l'un pour les fours (qui concerne la Commune) l'autre le Presbytère qui concerne la Fabrique et qui sera réglé normalement par le Conseil de Fabrique.

- 22.01.1847 - Lettre de l'Agent Voyer concernant deux projets de la Commune votés par le C.M. l'un relatif à l'emploi des fonds pour l'amélioration du chemin de Bordaise, et l'autre à l'emploi des journées de prestations petite vicinalité sur le chemin de Lochieu.
- 06.02.1847 - Le S/s préfet informe le maire de l'accord préfectoral pour la prorogation de trois mois pour l'emploi des prestations en nature dues aux chemins vicinaux.
- 04.02.1847 - Avis du S/s Préfet par lequel il informe le Maire d'une réunion à Champagné des Maires et Agents Voyers.
- 06.02.1847 - Le S/s Préfet informe le Maire de l'accord préfectoral pour la prorogation de trois mois pour l'emploi des prestations en nature dues aux chemins vicinaux.
- 11.02.1847 - Le S/s Préfet informe le Maire qu'il y a encore des graines de "larizio ?" à répartir, pour être semées dans les clairières de bois. Ces graines devront être répandues sur un terrain bien préparé aussitôt que l'on aura plus à craindre la gelée.
- 14.02.1847 - Le S/s Préfet informe le Maire de l'Arrêté préfectoral l'autorisant de régler la somme de 35,95 frs pour réparation faites aux toitures de trois fours communaux.
- 19.02.1847 - Le S/s Préfet accuse réception de la délibération de C.M. sollicitant de nouveau une coupe extraordinaire dans la sapinière communale. Cette demande a fait l'objet d'un rapport de l'Administration forestière qui attend l'Ordonnance royale qui doit statuer sur cette demande.
- 27.02.1847 - Le profit de l'élevage de jeunes poulains et de jeunes mulets est considérable, cette branche d'industrie ne doit pas être négligée, c'est dans ces termes que le S/s Préfet, par lettre, essaye de motiver la commune à cet élevage, ce qui permettrait de projeter l'établissement de nouveaux dépôts.
- 14.03.1847 - Le S/s Préfet informe que le Ministère de l'Intérieur vient d'accorder à la Commune une somme de 200 frs pour l'aider à exécuter les travaux qu'elle a projetés pour fournir l'occupation à la classe ouvrière au moyen d'ateliers de charité.
- 17.03.1847 - Le S/s Préfet transmet au Maire les états indicatifs des travaux à faire en 1847 sur les chemins à grande communication N° 30 et 30Bis.
- 28.03.1847 - Le S/s Préfet fait remarquer au Maire que la taxe de cinq lots de bois de la coupe affouagère 1846 n'a pas été payée, ce sont les lots de : Bouvier Jean - Giraudet Louis - Meunier (Meugnier Joseph (la Vve) - Vignand Gabriel - Vignand François.
- 31.03.1847 - Etat des journées de travail exécutées par les habitants sur les chemins (total 56) - Chef Cantonnier : Voisset
- 05.04.1847 - Peu de Communes de l'Arrondissement, peu de Bureaux de Bienfaisance, point d'Hospice se sont unis en mesure pour profiter des secours offerts par le Gouvernement. le S/s Préfet par lettre invite le Maire à se conformer pour les demandes de ces secours aux instructions de Monsieur le Préfet.

- 24.04.1847 - Le S/s Préfet rappelle aux Maires la loi du 18.7.1837 qui interdit à toute personne, outre le Receveur Municipal, de s'ingérer dans le maniement des deniers communaux; Une peine de prison de deux à trois ans peut être appliquée. Malgré la gravité de cette peine, il est arrivé que quelques maires, quelques Conseillers municipaux et quelques habitants influents ont cru pouvoir tirer profit pour la Commune en faisant recette de sommes peu considérables et les employant soit à des besoins communaux, soit dans l'intérêt de la Fabrique. De telles irrégularités ne doivent plus se renouveler.
- \*\*
- 10.05.1847 - Le S/s Préfet indique au maire que par décision du 23 avril le Directeur général des Forêts a accordé une prorogation d'une année pour terminer l'exploitation de la coupe de bois vendue en 1845 par la Commune à BERNARD-GODET Louis.
- 12.05.1847 - Lettre d'André BERNARD, oncle, par laquelle il informe le Maire qu'il est en train de couper le bois faisant partie de la coupe, souhaite régler cette dernière.
- 15.05.1847 - Le S/s Préfet rappelle au maire qu'il possède encore des graines "Pin Larizio ?" pour semer dans les clairières de bois.
- \*\* 24.04.1847 - Le S/s Préfet informe le Maire que la Direction Générale des Contributions directes vient d'agréer le Sr CHARCOT, ancien maire, propriétaire à YON, auxiliaire au Contrôleur des Contributions directes pour la préparation du travail de mutation dans la Commune.
- 10.05.1847 - Extrait délibération du C.M. nommant à l'unanimité en tant que Secrétaire BOUVIER Anthelme - (signé: Vignand, Maire) De plus, le C.M. a voté pour l'année 1848 : 3 journées de prestation, soit 3 journées pour être employées aux petits chemins de petites vicinalités, et une journée au chemin grande communication N° 30 - Champagne-Billiat
- 19.05.1847 - Le S/s Préfet adresse au maire à l'intention de Bouvier Louis-Marie adjudicataire d'une coupe de bois, la citation de recolement.
- 04.06.1847 - Le S/s Préfet retourne l'Extrait de la délibération du C.M. du 10 mai, en précisant au Maire que le Conseil n'a que le droit de voter les journées et non pas celui d'en répartir l'emploi. C'est le Conseil Général qui impose pour la grande vicinalité et le reste est pour la petite vicinalité.
- 07.06.1847 - Jusqu'à présent, dans beaucoup de communes les Entrepreneurs de coupes affouagères n'ont été que de "prête-noms" et les amendes auxquelles ils ont été condamnés pour mauvaise exploitation sont retombées sur les Communes. Le S/s Préfet demande aux Communes de se procurer un Entrepreneur qui prenne la charge de faire exploiter les coupes; il sera nécessaire qu'un salaire soit attribué ou en bois ou en argent.
- 09.06.1847 - Le S/s Préfet adresse au Maire l'Arrêté préfectoral prescrivant le bornage de la forêt d'Arvières. Invite expressément le Maire d'afficher cet Arrêté et d'en accuser réception.
- 07.07.1847 - Le S/s Préfet rappelle au Maire qu'il devait lui adresser le certificat constatant la publication et l'affichage de l'Arrêté préfectoral prescrivant le bornage de la forêt d'Arvières.

- 14.08.1847 - Le receveur des Domaines réclame à nouveau le mandat de la somme de 167,52 représentant le 1/20ème des frais d'administration à la charge de la Commune.
- 05.09.1847 - Lettre circulaire des Contributions Directes réclamant au Maire la liste des patentables qui auraient cessés leur fonction.
- 09.09.1847 - Lettre du S/s Préfet au Maire concernant la délimitation générale de la forêt d'Arvières. Brenaz a protesté contre la ligne de démarcation proposée par les Experts entre les bois de la Commune et le Canton dit "des marguillières". Aucune suite n'a été donnée à cette opposition, le Directeur des Domaines a dressé un mémoire introductif d'Instance contre la Commune de Brenaz. Le S/s préfet précise que la Commune a un mois pour y répondre soit par une renonciation aux prétentions consignées sur le P.V. de la délimitation, soit par une demande en autorisation à plaider contre l'Etat.
- 26.09.1847 - Le maire avise le S/s Préfet du refus de vote du C.M. concernant le montant des journées dues aux ouvriers formant l'atelier de Charité, soit 142,50 frs en sus des 800 frs. Le S/s Préfet répond en marge de courrier "souhaite que le mémoire indique de quels travaux il s'agit et le lieu".
- (non-daté) - Le S/s Préfet informe que les prestations en nature non-faites sur les chemins N° 30 et 31 ont été évaluées pour 1847 à 173,50 frs
- 13.11.1847 - Avis du Conseil de Préfecture - Service Grande Voirie et Police du Roulage - d'une contravention en matière de Police de roulage commise par le Sr BOUVIER Paul, propriétaire.
- 02.10.1847 - Questionnaire adressé par le S/s Préfet sur les fruitières établies sur la Commune - Fabrication de Gruyère ? ou persillé ? Nombre de propriétaires - nombre de vaches ? etc.
- 14.10.1847 - Le S/s préfet réclame la délibération du C.M. concernant les 20 frs de frais d'administration des forêts communales.
- ~~02.10.1847 - Le S/s préfet indique au Maire que les frais d'exploitations pour la coupe dans la forêt du "Gief" de 265 sapins évalués brut : 2188,58 frs seraient de 200 frs.~~
- 06.11.1847 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il recommande l'échenillage général des arbres à fruits et haies.
- 20.11.1847 - Le S/s Préfet rappelle au Maire qu'il reste quelques graines de "pins laricio" pour semer dans les clairières de bois.
- 08./12.1847 - L'état des travaux exécutés par l'Atelier de Charité au chemin de Lochieu à Brenaz pour une somme de 142,50 frs en sus, des fonds votés devant être soumis au C.M. le S/s préfet demande au Maire de lui adresser la délibération dûment certifiée votant ce paiement.
- 28.12.1847 - Le Contrôleur des Contributions directes réclame au Maire de lui déposer les matrices cadastrales et la matrice générale de la Commune.
- 31.12.1847 - Le S/s Préfet informe le Maire de la proposition de l'Administration forestière par laquelle elle propose de soumettre au régime forestier une portion de pâturage appartenant à la

Commune et qui touche à sa forêt. Malgré la présence continuelle du bétail la forêt s'est étendue à l'ouest sur le pâturage et il s'est peuplé depuis dix ans sur cette partie de périmètre une lisière de hêtres et de sapins qui donnent déjà de belles espérances. Cette addition de 6 hectares environ à la forêt communale assurerait l'avenir des ressources forestières. Le S/s Préfet autorise le maire de réunir son C.M. pour délibération.

- 23.03.1848 - Citoyen maire - Dans de graves moments où nous nous trouvons il y a lieu immédiatement d'organiser la Garde nationale.  
Elle doit être composée de tous les Citoyens de la Commune de l'âge de 20 à 55 ans, etc... (lettre-circulaire adressée par le Commissaire délégué : Cochonat.)
- 13.02.1848 - Délibération du Conseil Municipal sur les dégats occasionnés par des moutons arrivant de communes voisines, privant même le gros bétail de pâture nécessaire. Souhaite d'imposer sur chaque tête de moutons la somme de 25 centimes sur ceux qui sont nourris dans la commune la saison d'hiver, et 1 franc sur ceux qui arrivent des communes voisines.
- 19.03.1848 - Le Maire de Champagne (Pochet) informe le Maire de Brénaz qu'une réunion aura lieu le 23 courant aux fins de préparer les élections prochaines et pour se mettre de suite en communication avec tous les comités électoraux déjà organisés dans le département.
- 14.04.1848 - Le Sous-Commissaire délégué adresse au Maire l'état indicatif des travaux à faire en 1848 sur les chemins N° 30 et 30Bis.
- 12.05.1848 - Le S/s Commissaire informe le Maire que le 1/20ème de la somme en 1848 - (99,43 frs) doit être réglée par mandat de paiement au Receveur de la Municipalité.
- 17.03.1848 - Le Commissaire Délégué informe que par décision du Commissaire du Département un crédit de Frs : 73,- est alloué additionnellement au budget 1848 voté par délibération en faveur de la Fabrique pour couvrir le déficit de cette dernière.
- 17.05.1848 - Le S/s Commissaire informe par courrier de l'approbation de l'élection du maire et de l'Adjoint et des Conseillers Municipaux de la Commune (Maire: Martin VIGNAND - Adjoint Jean-Louis BOUVIER)
- 18.05.1848 - Le S/s Commissaire adresse par l'intermédiaire du Maire un mandat à la nommée PELIN - Sage-Femme dans la Commune.
- 28.06.1848 - Le Ministre des Finances a été informé que malgré sa précédente circulaire sur la nécessité de réprimer les dévastations commises dans les bois domaniaux et communaux des désordres ont eu lieu sur divers points. Le Gouvernement ne saurait tolérer cette dilapidation des propriétés publiques et c'est urgent que la loi reprenne partout son empire; telle est la lettre du S/s Commissaire adressée au Maire en lui demandant de faire appel en cas de violence de la part des délinquants et dresser des procès-verbaux.
- 25.08.1848 - Le S/s Commissaire adresse l'Arrêté du préfet approuvant l'élection des Conseillers municipaux et l'Ordonnance de leur installation.
- 27.09.1848 - Lettre-circulaire adressée au Maire par le Préfet demandant de déléguer deux Membres du C.M. pour faire partie de la

Commission Cantonnale chargée de choisir les Jurés du Canton.

- 01.07.1848 - Réclamation du S/s Commissaire concernant l'envoi du Budget 1849.
- 13.10.1848 - Le S/s préfet informe le Maire que le Préfet l'autorise à faire payer la somme de 107,25 frs due à divers ayants-droit suivant le mémoire et délibération du C.M.
- 16.10.1848 - Avis du S/s préfet (Lançon) par lequel il communique au Maire la consistance de la coupe 1848 = 166 stères, estimée à 2000frs.
- 20.10.1848 - L'Administration forestière a proposé le rejet de lademande formée par la Commune de 200 arbres. le Préfet informe qu'il a du soustraire cette demande de l'Etat général des coupes extraordinaires de bois pour 1849 afin d'en faire l'objet d'instructions spéciales. Le S/s Préfet demande au Maire d'en délibérer avec le C.M.
- 23.10.1848 - Le S/s Préfet informe le Maire qu'il n'a pas en sa possession la délibération du C.M. demandant l'obtention d'une coupe 1847.
- 06.11.1848 - L'Inspecteur des Hospices de Lyon accuse réception de la note indiquant le décès de l'enfant Charlotte Vernet placée chez Pierre Pellin. Demande au Maire de bien vouloir lui adresser un certificat de décès et d'inhumation signé également par le Curé et de réclamer le livret, le trousseau de cette enfant ainsi que ces boucles d'oreille; dans le cas contraire l'Inspecteur se verrait contraint de lui supprimer son paiement.
- 08.11.1848 - Lettre-Circulaire du S/s Préfet donnant toutes les directives concernant la réorganisation de l'Administration en générale et notamment communale.
- 14.11.1848 - Le S/s préfet rappelle au Maire qu'il doit désigner deux Membres à l'effet de faire partie de la Commission cantonale chargée de former la liste du Jury du Canton.
- 17.11.1848 - Le S/s préfet indique que pour les journées de prestations 1848 qui n'ont pas été fournies en nature, ont été fixées par Arrêté préfectoral à un montant de 127,75 pour les deux chemins 30-30Bi
- 22.03.1849 - Le S/s Préfet fait remarquer au Maire qu'il est en retard pour l'envoi rectifié du travail sur la mobilisation de la garde nationale de la Commune.
- 23.03.1848 - Le S/s Préfet adresse copie d'une lettre du 26 mars du Préfet par laquelle il l'informe qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la délibération du C.M. tendant à obtenir la délivrance de 2000 arbres sapins (projet : maison d'Ecole, réparation fontaines, translation cimetière.)
- 31.03.1849 - Lettre circulaire du S/s Préfet donnant les directives et formalités à remplir pour la formation des listes électorales.
- 31.03.1849 - Les Centimes extraordinaires affectés aux chemins grande communication N° 30 donnent un produit de 48,90 frs, le S/s Préfet demande de faire diligence pour mandater cette somme.
- 09.04.1849 - Le S/s préfet accuse réception de la liste des électeurs pour l'élection des Membres de l'Assemblée législative ainsi que l'extrait relatif aux jeunes gens qui sont en Service militaire pour ceux-ci le Régiment n'a pas été indiqué; souhaite cette précision.

- 19.04.1849 - Le S/s préfet adresse la nomination des répartiteurs de Brénaz: PELLIN François (neveu) BORNAREL Martin-Lucien - BOUVERY Joseph POCHET Capitaine Sutrieu - TRONCHON Benoit-Belmont-Suppléants - COUTURIER Claude - BOUVIER Anthelme - POCHET Achille Avocat-Belley - BORNAREL Marc - VIGNAND François.
- 21.04.1849 - Le S/s Préfet informe que par décision préfectorale le Maire est autorisé à faire payer entre les mains du trésorier de la Fabrique la somme de 70 frs pour couvrir le déficit.
- 06.05.1849 - Le S/s Préfet demande au Maire de lui adresser le dernier tableau de rectification et un arrêté de clôture de la liste électorale de la commune.
- 15.06/1849 - Le S/s Préfet informe le Maire de l'Arrêté préfectoral concernant la centralisation au compte des produits éventuels du département avec affectation spéciale au chemin N°30 de la somme de 9,60 frs dûe par la Commune.
- 20.06.1849 - Lettre du S/s préfet ayant constaté qu'il n'existe aucun tarif régulier pour les rétributions mensuelles de l'Ecole communale, demande de ce fait la délibération du C.M. fixant le nombre d'élèves indigents devant être admis.
- 28.07.1849 - Le S/s Préfet informe le Maire que l'Assemblée des électeurs du Canton aura lieu le 19 prochain à l'effet d'élire un Membre du Conseil général en remplacement de Pochet.
- 30.07.1849 - Lettre du Sr BRUN Membre du Conseil d'Arrondissement pour le Canton de champagne souhaite connaître les besoins de la commune notamment en ce qui concerne les grandes et petites vicinalités et demande au Maire de lui adresser toutes demandes et réclamations qui peuvent être dans ses attributions ceci avant le 13 AOUT date de réunion du Conseil d'Arrondissement.
- 05.08.1849 - Le S/s préfet informe le Maire de l'étude faite par le Prefet en collaboration du Directeur des Domaines et Monsieur le Conservateur des Forêts sur la délimitation de la Forêt d'Arvières sujet de contestation dressée par la Commune; Le Directeur des Domaines et le Conservateur des Forêts proposent un arrangement amiable qui pourrait devoir obtenir l'assentiment de la Commune. La Commune renoncerait à ses prétentions si la ligne figurée au tracé géométrique des Experts entre les N° 12 et 13 et la lettre L. était reportée de manière à partager par moitié le Canton litigieux; ce serait par conséquent de la part de l'Etat l'abandon d'une propriété dont la valeur serait de 2.750 arbres. Ces propositions de transaction paraissent au préfet équitables et est disposé à les appuyer auprès du Ministre des Finances. Pour cela il faut que le C.M. approuve par délibération.
- 07.08.1849 - Lettre de Monsieur d'ANGEVILLE - POISIEU, par laquelle il informe le Maire qu'il se met sur les rangs pour remplacer le Colonel POCHET au Conseil Général. Il compte sur la sympathie que la Commune lui a toujours témoignée.
- 14.08.1849 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que le Conseil d'Arrondissement vient d'émettre un avis favorable pour la rectification de la route départementale N° 5 entre

Yon et Fitigieu. Pour que cette affaire puisse avoir une suite prompte et être décidée cette année par le Conseil Général qui se réunit le 27 courant, il est nécessaire qu'il puisse avoir les délibérations des Conseils municipaux des Communes intéressées qui sont en 1er ordre et en 2ème ordre : Ruffieu, Lompnieu, Sutrieu, Fitignieu, Champagne, Vieu, et en 2ème ordre: Songieu, Lilignod, Passin, Brénaz et Charancin. Ces délibérations devront demander la rectification de la route dans son entier et voter tous les fonds possibles pour subvenir avec ceux du département aux dépenses qu'elle occasionne; etc.../

- 29.08.1849 - Le Receveur des Domaines fait remarquer au maire qu'il est en retard pour le paiement du 1/20ème sur la valeur de la coupe 1846. Ne peut plus suspendre ce règlement ni le différer plus longtemps.
- 05.09.1849 - Le S/s Préfet informe le Maire de l'approbation du préfet sur la délibération du C.M. concernant le vote pour la délivrance aux Habitants (70 familles) d'une coupe de bois - 8Ha canton "Grobelaiz", non-soumis au régime forestier, moyennant une taxe de 50 frs par lot, qui sera perçue sur un rôle pour lequel les imprimés sont joints à ce courrier.
- 05.09.1849 - Lettre du Percepteur de Champagne par laquelle il adresse au Maire une lettre de Mr. le Receveur particulier sollicitant son concours pour la rentrée des Impôts.
- 06.09.1849 - Le S/s Préfet informe le Maire de l'approbation du Préfet de la délibération du C.M. votant la somme de 35,85 Frs à payer à l'Entrepreneur de la dernière coupe affouagère, tant pour les frais de distribution que pour blanchissage de celle de 1850.
- 28.10.1849 - Le S/s Préfet réclame au maire un double de la liste des Jurés de la Commune pour 1850.
- 10.11.1849 - Le S/s Préfet adresse l'état estimatif des coupes à délivrer en nature pour l'Exercice 1849. Demande délibération du C.M.
- 14.11.1849 - Par lettre, le Percepteur (sans doute) réclame au Maire la délibération du C.M. relative à un état de cote irrécouvrable qui a été adressé par le S/s Préfet pour prestation en nature due en 1848 par Jean Reymond ancien fermier et absent depuis longtemps de Brénaz.
- 20.11.1849 - L'Inspecteur des Forêts informe le maire qu'il ne peut pour le moment délivrer la coupe de bois feuillus faisant l'objet de sa lettre du 8 courant; l'Administration n'a pas encore donné connaissance de la décision qui doit approuver ou rejeter la proposition faite par les Agents forestiers de soumettre cette lisière au régime forestier.
- 24.11.1849 - Le S/s Préfet indique au maire que le Préfet a fixé le montant de 32,50 frs dû par la commune pour prestations non-acquitées en nature sur les chemins vicinaux de grande communication (N°30) pour 1849 et également pour le chemin (30Bis) pour une somme de 56,25 frs.

- 27.11.1849 - Le S/s Préfet réclame l'état estimatif de la coupe à délivrer en nature - Exercice 1849.
- 28.11.1849 - Lettre de ZANOTY fils, peintre à Champagne, par laquelle il attire l'attention du maire (son cher Cousin) sur l'élargissement du chemin allant de Brenaz à Lochieu, appelé "vers l'Etang". Lors du tracé de ce chemin en 1846 qui passait en plein dans sa propriété (venant de son épouse) il n'a pas été indemnisé, maintenant on modifie son tracé, il exige l'application des lois établies pour les tracés de petites et grandes vicinalités.
- 12.12.1849 - Le S/s Préfet réclame à nouveau l'état estimatif de la coupe à délivrer en nature - 1849 (courrier du 27.11. resté sans réponse)
- 05.01.1850 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire de l'approbation du préfet concernant la délibération par laquelle le C.M. a voté l'allocation en non-valeur de la somme de 11,25 frs se rapportant à une cote de prestation 1848 irrécouvrable..
- 01.01.1850 - Cahier des charges, clauses et conditions auxquelles sera tranchée l'application du droit de chasse sur les propriétés communales (durée 3 ans).
- 20.01.1850 - Lettre adressée par la Mairie (?) au S/s Préfet par laquelle est réclamé un imprimé pour la transcription des vaccinations demandé par Melle BORNAREL Sage-Femme.
- 16.02.1850 - Le S/S Préfet retourne au Maire le mémoire adressé par l'Architecte Carrier tendant à être payé par la Commune pour la construction du clocher. Le projet dressé par lui pour la construction du pont sur le torrent de la Baize (projet qui a été exécuté sous les ordres de Tournier Agent Voyer) Le S/s préfet réclame une délibération du C.M.
- 05.03.1850 - Le S/s Préfet transmet l'approbation du préfet concernant la délibération du C.M. votant neuf journées employées pour les semis faits dans la forêt communale.
- 20.03.1850 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires répartiteurs.
- 01.04.1850 - Le S/s Préfet adresse la nomination officielle des Répartiteurs de la Commune - PELLIN François (fs de Claude) BORNAREL Martin Lucien - POCHET (Capitaine retraité Sutrieu) BOUVERY Joseph TRONCHON Benoit (marchand de bois Belmont)  
Suppléants- VIGNAND François (marchand de bois - BORNAREL Marc BOUVIER Jean-Louis - POCHET Achille (Avocat Belley) DORD Honoré (Champagne)
- 10.04.1850 - Plusieurs Communes ont demandé le classement d'un chemin de moyenne communication d'YON à RUFFIEU qui pourrait rectifier la route N° 5 dont les pentes sont considérables; Pour cela le S/s préfet adresse un rapport établi par l'Agent Voyer en Chef afin que le C. M. puisse en délibérer.
- 17.04.1850 - Lettre-Circulaire de la S/s Préfecture proposant un ouvrage d'instructions administratives édité par la Librairie DUPONT.
- 04.05.185(?) - Procès-Verbal établi par le Garde-Champêtre Antheleme BOUVIER concernant un constat de dégradation sur le terrain du Sr Aimé

Bouvier sur la voie publique - Larnin - et la plantation d'une haie vive aboutissant sur le ruisseau "barché" appartenant à Jean-Louis Bornarel.

- 30.05.1850 - Lettre du S/s préfet par laquelle il informe le Maire de l'annulation du rôle d'affouage - 1849 qui avait été homologué pour une somme de 33,50 laquelle somme n'a pu être recouvrée pour non-délivrance de la coupe.
- 02.06.1850 - En réponse à la demande du maire VIGNAND concernant les imprimés nécessaires pour la révision du travail des citoyens mobilisables, le S/s Préfet lui en transmet, avec quelques explications.
- 07.06.1850 - Le S/s Préfet réclame les bulletins des mobilisables et les relevés nominatifs concernant la garde nationale.
- 22.06.1850 - Le S/s Préfet adresse au Maire un mandat de 87,50 frs à remettre à Pellin Joseph-Marie.
- 24.06.1850 - Lettre du S/s Préfet adressant au Maire la réclamation de Mme Françoise VIGNAND à l'effet d'obtenir un lot d'affouage avec la délibération qui rejette cette demande. Il est impératif que la délibération du C.M. soit notifiée à la demanderesse avec invitation de fournir ses réponses.
- 29.06.1850 - Par courrier, le S/s Préfet indique les noms des personnes devant l'assister dans la confection des listes électorales (Bouvier Jean-Louis, Faivre Célestin Instituteur)
- 22.07.1850 - Par lettre le S/s Préfet demande quelques renseignements précis pour défendre le dossier : Commune c/Pochet Maire de Sutrieu relatif à sa réclamation tendant à obtenir deux lots de bois dans la coupe d'usance. Le Conseil de Préfecture saisi de l'affaire aurait besoin pour statuer diverses précisions :  
- Dans la délibération du C.M. (2.6.1850) il est noté :  
"qu'il est d'usage dans cette commune de n'accorder qu'un lot d'affouage à chaque propriétaire ayant habitation dans la Commune"  
Cependant Mr. Pochet affirme que jusqu'en 1849 il lui a toujours été délivré un lot pour chaque habitation. Ce fait n'est pas démenti par le C.M.  
Le C.M. devra s'expliquer sur le motif de ce changement de distribution et qu'il donne les noms d'autres propriétaires de plusieurs habitations dans la Commune qui ne reçoivent également qu'un lot.  
- Les bois dont il s'agit paraissent être accordés pour l'entretien des bâtiments, c'est du moins ce qui est avoué par le réclamant - Et ce qui n'est pas dénié par la Commune.  
- La Commune devra s'expliquer sur la valeur du lot réclamé par le Sr Pochet; Cette évaluation est nécessaire dans le cas où ce dernier aurait droit à un lot.  
- Le S/s Préfet attend une nouvelle délibération du C.M.
- 10.08.1850 - Le S/s préfet transmet au Maire la réclamation du préfet souhaite que la délibération du C.M. expliquant le motif du refus d'un 3ème lot d'affouage à Mr Pochet soit notifiée à ce dernier pour une réponse à donner.
- 23.08.1850 - Procès-Verbal du Garde Champêtre Bouvier Arthelme dans lequel il est relaté qu'une personne ramassait les pommes d'un pommier

dans un pré à Boirin, appartenant à Louis Brillon (dans son chapeau il y avait 16 pommes!)

\*\*/

- 14.09.1850 - Le S/s Préfet fait part de l'approbation du Préfet du vote du C.M. concernant l'exploitation d'un hectare de bois taillis non-soumis au régime forestier pour être distribuée entre les habitants faisant feu moyennant le paiement d'une taxe de 50 centim
- 10.09.1850 - Lettre du S/s Préfet suite à la délibération par laquelle le C.M. refuse de payer la condamnation forestière prononcée contre l'Entrepreneur François Bouvier pour le motif que celui-ci a été désintéressé et que la commune ne lui doit rien. le Conseil a mal compris l'affaire, si la Commune a fait accepter pour son entrepreneur un individu insolvable elle en est responsable et doit supporter les conséquences.
- \*\* 12.08.1850 - "Le Président de la République passera quelques heures à Bourg le 17 Août"  
"il y a à une occasion naturelle de manifester la satisfaction du pays pour le retour à l'ordre"- "et c'est un devoir que le S/s préfet sera présent accompagné de tous les Maires et adjoints de l'Arrondissement décorés de leurs insignes. Rendez-vous à la Préfecture.
- 28.10.1850 - Le S/s Préfet indique la somme due (28,75 frs) arrêtée par le Préfet à payer pour les prestations non-acquittées en nature sur les chemins vicinaux de grande communication (30-30Bis)
- 03.12.1850 - Le S/s préfet transmet l'accord du préfet sur la délibération du C.M. accordant à Joseph VIGNAND la somme de 29 frs pour la répartition de la coupe (1849) et le martelage de celle de 1850.
- 05.12.1850 - Le S/s Préfet indique le montant du recouvrement que la commune devra verser au projet du chemin de grande communication N° 30 - (9,60 frs)
- 21.12.1850 - Lettre-circulaire du préfet adressée à tous les Maires, les informant de la mise en place d'un Bureau de bienfaisance afin de lutter et supprimer la mendicité.
- 03.01.1851 - Autorisation du S/s Préfet pour la réunion du C.M. afin de voter le paiement des travaux et fournitures effectués à l'Ecole de la Commune par PELLIN.
- (sans date) - Ordre de route de MARTINAUD Claude-Jules adressé par erreur à Champagne.
- 17.01.1851 - Le S/s Préfet fait part au maire de l'Arrêté préfectoral faisant à une journée et demie de prestation la part contributive à fournir par la Commune en 1851 pour l'entretien du chemin de moyenne communication BRENAZ - TALISSIEU
- 20.01.1851 - Le S/s Préfet adresse l'Arrêté et les instructions préfectoraux relatifs à la reconnaissance des chemins ruraux. Mais auparavant malgré les recommandations et relances faites depuis 1836 la Commune n'a pas cru devoir établir la rédaction du tableau des chemins vicinaux (Arrêté préfectoral du 2.10.1836) Lorsque ce tableau sera établi et approuvé il sera nécessaire de faire ces chemins.

- 24.01.1851 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires Répartiteurs.
- 31.01.1851 - Réclamation du S/s Préfet concernant le tableau de rectification de la liste électorale non-parvenue à ses Services.
- 01.02.1851 - Lettre de l'Architecte GREFFE par laquelle il informe le Maire de son passage afin de déposer les plans de la Maison d'Ecole.
- 11.02.1851 - Le S/s Préfet informe que par décision préfectorale une somme 45,25 frs est allouée au crédit additionnel pour le paiement de quelques travaux relatifs à l'entretien du mobilier d'Ecole Monsieur le Préfet rappelle au maire que la Commune a, à son crédit la somme de 8.970,47 frs pour l'achat éventuel d'une maison d'Ecole; devant cette proposition avantageuse la Commune ne saurait ajourner plus longtemps à cette création.
- 22.02.1851 - Le S/s Préfet fait part que par décision le Ministère de la Guerre autorise LOMBARD Claude demeurant à BRENAZ son admission, à titre de Concessionnaire, dans les Colonies agricoles de la Division d'Oran. A ce courrier sont joints le certificat d'admission et l'autorisation de passage gratuit en Algérie, départ prévu le 14 mai à MARSEILLE.
- 14.04.1851 - Le S/s Préfet annonce que par décision préfectorale la Commune devra régler la somme due de 83,25 frs représentant les prestations non-acquittées en nature sur les chemins vicinaux année 1850.
- 21.04.1851 - Liste des répartiteurs pour l'année 1851 - PELLIN François (fs de Claude) BORNAREL Martin-Lucien - BOUVERY Joseph - POCHE Stanislas (maire de Sutrieu) DOR Honoré (Champagne) Suppléants- BOUVIER Jean-Louis marchand - VIGNAND François marchand - COUTURIER Claude - TRONCHON Benoit (Belmont) MERMET Jacques (Champagne)
- 24.05.1851 - Lettre-circulaire demandant au Maire de ne pas distribuer de passeports pour LYON à des personnes qui ne justifieraient pas, à leur arrivée dans ce département, leur possibilité de trouver du travail et un logement.
- 21.06.1851 - Rappel du S/s Préfet pour la délibération du vote par le C.M. du traitement de l'Instituteur - Budget 1852 -
- 27.06.1851 - Retour du S/s Préfet du tableau de dénombrement de la population de la commune.
- 02.07.1851 - Lettre du S/s préfet par laquelle il fait part au Maire qu'un jugement correctionnel de Belley vient de condamner le Sr François BOUVIER Entrepreneur d'une coupe de bois pour vice d'exploitation. La pénalité s'élève à 65,10 frs le débiteur ne possédant aucun bien, le S/s Préfet demande au maire de réunir le C.M. pour voter le crédit nécessaire au paiement soit 75,90 frs frais d'exécution compris .
- 21.08.1851 - Le S/s préfet fait unemise au point sur l'épidémie qui sévit sur les bestiaux appartenant à Bouvéry et Bouvier qui se révèle être la péripneumonie essentiellement contagieuse. L'interdiction des deux troupeaux à l'accès du paturage et aux abreuvoirs devra être maintenue encore 50 jours.

Donne également toutes les précisions d'hygiène à appliquer sous peine d'amende. Regrette que le Maire ait tardé si longtemps de donner connaissance de la maladie, ce retard pouvait avoir de fâcheux résultats. Regrette surtout qu'il ait laissé traiter les bestiaux malades par un empirique contre lequel il aurait dû verbaliser à son apparition dans les écuries.

- 22.08.1851 - Le S/s Préfet réclame la délibération du C.M. sur la délivrance ou la vente des coupes affouagères.
- 24.08.1851 - Adjudication du droit de chasse dans les communaux pour trois ans adjugé à POCHET Louis propriétaire-rentier à Champagne (31frs an
- 25.08.1851 - Le S/s préfet réclame 1°- la délibération du C.M. pour déléguer deux Membres devant faire partie de la Commission Cantonale chargé du choix des Jurés appelés à former la liste 1852  
2°/ la liste des gardes champêtres, forestiers et particuliers  
3°/ la délibération par laquelle le C.M. vote les journées de prestations et les centimes applicables aux Répartiteurs des chemins vicinaux - 1852
- 16.09.1851 - La délibération du C.M. votant la vente de l'élagage de la feuille sur plusieurs chènes et frênes vient d'être autorisée par le Préfet. Le S/s préfet réclame le P.V. de vente.
- 19.09.1851 - Extrait des Registres d'Arrêtés préfectoraux concernant l'affaire Bouvier François Entrepreneur de coupe de bois; par délibération le C.M. a refusé de voter le crédit demandé sous prétexte que la Commune ne devait plus rien au Sr. Bouvier le Conseil de Préfecture statuant "a considéré que Brénaz ne peut s'exempter de la garantie solidaire qui pèse sur elle, qu'il y a nécessité d'exercer, que dès lors le refus du C.M. n'est pas justifié et qu'il convient d'y suppléer d'office puisque la condamnation et frais constituant une dépense obligatoire, Arrêtons qu'un crédit de 75,90 frs est inscrit d'office au Budget de Brenaz pour l'acquiescement des sommes ci-dessus "
- 24.09.1851 - Le Directeur des Contributions directes demande au Maire de garder pendant une dizaine de jours les matrices des patentes et ensuite les déposer à la S/s Préfecture.
- 24.09.1851 - Par lettre le S/s Préfet réclame le mandat de paiement de la somme de 75,90 concernant l'affaire François Bouvier.
- 24.09.1851 - Le maire réclame au S/s Préfet les imprimés pour les mandats de paiement.
- 28.09.1851 - Le Receveur des Domaines réclame au Maire, suite au différend Bouvier François et l'Arrêté préfectoral du 19 courant, d'établir un mandat sur la Caisse municipale du montant de 75,90 Frs.
- 29.09.1851 - Lettre du S/s Préfet relative à la taxe à payer par les habitants de la Commune pour la coupe de bois blanc dont la délivrance a été prise par Décret présidentiel. Le Conservateur des Forêts vient de faire connaître la valeur de cette coupe qui s'élève à 120 frs, déduction faite des frais d'exploitations. La taxe à payer par chaque habitant qui a été fixée à 75 centimes par le C.M. devrait être portée à 1,50 Frs.
- 30.09.1851 - Le S/s Préfet réclame la liste des Jurés pour 1852.

- 10.10.1851 - Lettre du S/s Préfet informe par la présente qu'il lève l'interdit qui pesait sur les bestiaux du village, suite à la maladie épizootique et qui est entièrement enrâyée depuis deux mois.
- 21.10.1851 - Le S/s Préfet autorise le Maire à réunir le C.M. pour délibérer sur les moyens à créer pour réparer les fontaines communales détériorées par la pluie.
- 07.12.1851 - Lettre-circulaire du Ministère de l'Intérieur donnant toutes instructions sur la convocation des électeurs et sur le mode sur lequel les votes seront reçus.
- 15.12.1851 - Le Ministère de l'Intérieur adresse une affiche donnant des explications sur les votes des 20 et 21 Décembre;
- 18.12.1851 - Ministère de l'Intérieur - Réglementation des urnes et instruction pour l'organisation de la salle de vote et le tour de garde pour ces deux jours et ensuite le dépouillement.
- 29.12.1851 - Le Contrôleur des Contributions directes réclame les Matrices cadastrales et la Matrice générale.
- 29.12.1851 - Le S/s Préfet indique la part contributive des chemins pour 1852 fixée par le Préfet. Chemin BRENAZ-TALISSIEU: 1 journée et demie.
- 02.01.1852 - Nomination par le Conseil Général du Sr ROBIN - Agent-Voyer du Canton en remplacement de Mr. CHANU (lettre S/s Préfet).
- 12.01.1852 - Sur la demande du Préfet, le S/s préfet rappelle que le Maire est tenu de pourvoir à la Commune une Maison d'Ecole. et de ne pas imposer à l'Etat et au département une dépense de 100 frs pour un loyer d'un bâtiment.
- 15.01.1852 - Le S/s Préfet attire l'attention du maire que l'Instituteur devra pour la rédaction de son Rôle de 1852 suivre le tarif de rétribution scolaire. Invitation est faite d'apporter le plus grand soin dans la rédaction du Rôle de l'année courante. Ce travail a été généralement erroné ou très mal fait jusqu'à ce jour.
- 16.01.1852 - Le S/s Préfet adresse un état présenté par le Receveur municipal pour obtenir la remise de rétribution scolaire due par des enfants qui sont dans l'impossibilité de les acquitter. Il est important de vérifier les rôles afin d'éviter des erreurs et surtout dresser la liste des admissions gratuites à temps.
- 22.02.1852 - Lettre circulaire du S/s préfet invitant le Maire au Comice Agricole le 2 Février prochain. Cette réunion est très importantes et interesse vivement l'agriculture de notre Arrondissement.
- 26.01.1852 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires Répartiteurs pour 1852.
- 30.01.1852 - Le S/s préfet adresse au Maire un acte portant une transaction entre l'Etat et la Commune au sujet de la délimitation du lieu dit "de Marquilière" joignant la forêt domaniale d'Arvières.
- 16.02.1852 - Réclamation du S/s Préfet concernant le double du tableau de recensement.

- 16.02.1852 - L'élection législative du 29 Février est destinée à compléter l'oeuvre du 20 décembre, le même esprit patriotique qui a entraîné la presque unanimité du vote de cet Arrondissement en faveur de Louis-Napoléon, doit continuer à nous guider pour le choix du Député au Corps législatif. Le Gouvernement après avoir étudié les besoins de sa politique générale a manifesté le désir de voir les suffrages se réunir sur Mr. Jules LAGUETTE de MORNAY (fils de Eugène de MORNAY Officier de l'Empire, présent au 100 jours (1815) Député 1827/1832)
- (concerne page 207)
- 20.03.1852 - Avis du S/s Préfet donnant le montant de la contribution de la Commune pour les prestations des chemins N° 30 et 16 (49,17 Frs) à régler par mandat au Receveur municipal.
- 23.03.1852 - Liste des Répartiteurs de la Commune nommés par le S/s Préfet PELLIN François (fs de Claude) BORNAREL Martin-Lucien - BOUVERY Joseph - POCHET Stanislas (Sutrieu) TRONCHON Benoit (Belmont) Suppléants: VIGNAND François - DOR Honoré (Champagne) CARRIER Isidor - BOUVIER Jean-Anthelme - VIGNAND Gabriel.
- 02.04.1852 - Constat du S/s Préfet sur les tableaux des chemins vicinaux et ruraux qui ne sont pas encore approuvés. Cette opération est importante c'est pourquoi il attire l'attention du Maire.
- 25.04.1852 - L'Agent Voyer ROBIN tient à rappeler au Maire que les fonds résultant des exercices précédents provenant de ressources créés par la loi du 1836 ne peuvent être considérés comme fonds libre et pouvoir en disposer à volonté; ils doivent être uniquement employés dans l'intérêt des chemins vicinaux.
- 27.04.1852 - Extrait de l'Etat sommaire des ressources à créer par la Commune pour l'entretien et l'amélioration des chemins vicinaux.
- 12.06.1852 - Le S/s Préfet transmet au maire une réclamation au nom de la famille de François VIGNAND décédé, dans le but d'obtenir un lot de bois dans les délivrances annuelles dont elle jouissait et dont elle est privée depuis deux ans. Invite le Maire de soumettre cette réclamation au C.M. afin qu'il en délibère.
- 26.05.1852 - Convocation du C.M. pour le 30 mai - Participeront: Vignand maire, Paul Bouvier; Vignand François, Pellin François, Bouvier Jean-marie, Jean-Anthelme Bouvier, Bornarel Martin, Bouvier Jacques
- 07.07.1852 - Le S/s Préfet demande au Maire de délibérer sur la demande d'un service journalier de laposte aux lettres. Une lettre de La-Bâtie est jointe (Membre du Conseil Général) dans laquelle est précisé "pour que toutes les communes du canton obtiennent ce service, il faut sans exception, que toutes le demandent par délibération spéciale. La Commune de Brénaz est la seule qui n'ait pas pris de délibération.
- 17.08.1852 - Le S/s Préfet rappelle sa lettre du 10 courant concernant l'organisation des Commissariats de Police cantonaux. Il attend la délibération du C.M. qui devra se prononcer sur l'opportunité de la création et sur le vote du contingent de la Commune dans les frais de traitement.
- 01/09.1852 - Le S/s Préfet adresse une nouvelle note sur la demande du service quotidien de la Poste aux lettres pour lequel le C.M. doit délibérer.
- 20.09.1852 - Le S/s préfet transmet deux états estimatifs des coupes de bois

à délivrer en nature pour 1852. Rappelle également qu'il est nécessaire de préciser dans le vote le 1/20ème de la valeur.

- 11.10.1852. - Lettre de l'Agent Voyer au Maire concernant une erreur dans l'emploi des journées de prestations de la commune sur les chemins vicinaux au préjudice du chemin N° 30. Un détournement de ressources est interdit, il faut donc remédier à celle-ci par délibération en précisant que vous avez emprunté des journées dûes au chemin N° 30 pour les reporter sur d'autres et que ces journées seront reportées sur l'exercice prochain.
- 20.10.1852 - Souscription nationale Statue équestre à la mémoire de l'Empereur Napoléon.
- 29.10.1852 - L'Agent Voyer adresse au Maire le tarif pour la conversion des journées de prestations pour le soumettre du C.M.
- 13.11.1852 - Lettre du S/s Préfet sur le civisme de l'Arrondissement pour le rétablissement de l'Empire.
- 06.12.1852 - Le S/s préfet adresse une réclamation des consorts Chevallier pour l'obtention d'un lot de bois d'affouage, demande au Maire de soumettre cette réclamation au C.M. afin de délibérer à ce sujet.
- 17.11.1852 - Lettre circulaire donnant les directives et recommandations pour les élections du 21 et 22 Novembre.
- 29.11.1852 - Enquête sur la culture du lin et du chanvre.
- 21.12.1852 - Lettre du Conseiller d'Arrondissement (le S/s Préfet empêché) informe le Maire que le Directeur général des Forêts autorise la délivrance de 450 arbres secs ou dépérissants à prendre dans la Forêt communale, délivrance faite au titre de l'affouage.
- 22.12.1852 - Le Directeur des domaines informe le Maire que la transaction intervenue entre la Commune et l'Etat touchant le Canton des "marquillières" a été approuvée par Décret le 30 Novembre dernier.
- 
- 28.12.1852 - Le S/s Préfet (nouveau) accuse réception du refus par le C.M. pour la conversion en tâche des journées de prestations, ce qui est contraire aux intérêts de la Commune.
- 30.12.1852 - Le S/s préfet communique la décision préfectorale concernant la somme due de 267;75 frs à payer par la Commune pour prestations non-acquitées en nature sur les chemins vicinaux de grande communication (1852)
- 02.01.1853 - Suite au courrier que le Maire (Bouvier) a adressé au S/s Préfet et auquel il avait joint un mandat de paiement de 5 Frs au nom de François PELLIN menuisier pour la confection d'une boîte de scrutin, le S/s préfet réclame un mandat avec la délibération du C.M. pour son approbation.
- 17.01.1853 - Liste des propositions pour nomination des Commissaires Répartiteurs pour 1853.
- 27.01.1853 - Le Maire réclame au S/s Préfet des imprimés pour les tableaux de vaccinations demandés par la sage-Femme Charlotte BORNAREL épouse Pellin:

- 01.01.1853 - Le S/s Préfet adresse des imprimés pour l'établissement du tableau de recensement des jeunes de la Classe 1852 en y joignant les principales règles à suivre pour la rédaction.
- 09.02.1853 - Le Senatus-Consul en date du 25 décembre portant interprétation et modification de la Constitution appelle les fonctionnaires publics à prêter le serment politique "Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur".  
Le Préfet de l'Ain demande au maire de prêter serment; ensuite il recevra le serment de l'Adjoint puis celui de chacun des membres du Conseil Municipal. Ces P.V. devront être adressés à la Préfecture.
- 26.02.1853 - Le S/s préfet réclame l'envoi suite à la révision de la liste électorale, le tableau des additions et retranchements qui se sont avérés nécessaires ainsi que le certificat constatant qu'une copie de ce tableau a été déposée en mairie.
- 01.04.1853 - Lettre-circulaire de la Préfecture donnant le montant de la part afférente à la Commune par suite de la répartition faite par le Conseil Général qui s'élève à 11,90 frs concernant le 5ème de la dépense des enfants trouvés mis à la charge des Communes.
- 04.04.1853 - Le S/s Préfet informe que par Arrêté préfectoral Monsieur THOMASSIN vient d'être nommé Commissaire de Police des Cantons de Champagne et Seyssel.
- 25.04.1853 - Suite à la nomination du Commissaire Thomassin, son traitement annuel a été fixé à 1600 frs dont le 5ème et les frais de bureau sont à la charge des Communes (Brénaz : 50,82 Frs)
- 01.05.1853 - Suite à la demande du maire, le S/s Préfet précise que les imprimés pour non-épizootie sont à la charge des communes et doivent être commandés directement à l'Imprimeur.
- 02.05.1853 - Le Receveur des Domaines réclame la somme de 196,40 frs pour le paiement du 20ème dû au Trésor sur la valeur des coupes affouagè
- 18.05.1853 - Le S/s préfet réclame dûment rempli le tableau du personnel médical de la Commune.
- 15.06.1853 - Deuxième rappel du S/s Préfet concernant le vote du C.M. au sujet de la part du traitement du Commissaire de Police Cantonal.
- 19.06.1853 - Le S/s préfet réclame la délibération du C.M. au sujet du vote de ressources pour le chemin de moyenne communication de Brénaz.
- 23.06.1853 - Le S/s Préfet informe le maire que le préfet a prescrit le recouvrement des sommes représentant la part contributive à payer par les Forêts de l'Etat productives de revenus aux chemins vicinaux de grande et moyenne communication.  
(chemin N° 30:6,70 - N°36: 2,90 -N°19 : 4,80)
- 06.08.1853 - Procès-verbal du garde Champêtre Anthelme Bouvier constatant que trois mères vaches étaient dans le pré appartenant à Jean-Claude Fontaine de Sothonod.
- 20.08.1853 - Le S/s Préfet informe le Maire de l'Arrêté préfectoral pris concernant le traitement du Commissaire de Police, il alloue d'office au budget de la commune un crédit additionnel de 50,82Frs

- 26.08.1853 - Le S/s préfet informe par décision préfectorale que le préfet alloue au budget de la commune un crédit additionnel de 33,35 frs pour paiement au Sr Charvet menuisier des réparations faites à la maison communale.
- 07.09.1853 - Le S/s Préfet autorise le Maire à réunir le C.M. afin de délibérer sur la demande d'un instituteur à adresser à Mr. le Recteur de l'Académie.
- 22.09.1853 - Le S/s préfet adresse deux états estimatifs de deux coupes de bois à délivrer en nature et lui demande de réunir le C.M. afin de voter le paiement du 20ème de sa valeur réelle.
- 15.10.1853 - Le Préfet par l'intermédiaire du S/s préfet fait connaître que s'il a subordonné l'autorisation d'acheter une cloche, à la création des ressources suffisantes pour une maison d'Ecole il tient essentiellement à ce que cette construction projetée depuis longtemps ne soit pas indéfiniment ajournée.
- 07.12.1853 - Le S/s Préfet transmet son accord pour une réunion du C.M. afin de délibérer sur le paiement d'une dépense urgente pour des réparations aux toitures des édifices du Culte. le compte de la Fabrique doit être remis au C.M. pour en examiner le contenu et sera joint également à la délibération qui lui sera expédiée.
- 18.01.1854 - Liste de proposition pour l'attribution des Commissaires Répartiteurs 1854.
- 19.01.1854 - Lettre du Garde Général des Forêts - Cantonnement d'Yon - rappelle au Maire qu'il est tenu à lui communiquer les conditions d'amodiation des droits de chasse dans les bois communaux.
- 21.01.1854 - Le S/s préfet demande au Maire de lui adresser dûment rempli : l'Etat des Membres de la Légion d'Honneur, des décorés de la médaille militaire décédés dans le courant de l'année précédente. - Egalement l'état des animaux nuisibles détruits en 1853.
- 01.03.1854 - ~~Liste des Répartiteurs de la Commune nommés par le S/s Préfet: Bornarel Martin-Lucien, Bouvery Joseph, Pochet Stanislas (Sutrieu) Tronchon Benoit (Belmont) Carrier Isidore.-Suppléants - Bouvier Jacques, Bouvier Anthelme, Mermet Jacques (Champagne) Carraz Anthelme, Cuni-Ravet Honoré (Lochieu).~~
- 28.03.1855 - Lettre de Aimé BOUVIER Meunier adressé au Préfet par laquelle il conteste son imposition sur le moulin qu'il possède faisant partie actuellement de la Commune de Passin, ce qui lui vaut une augmentation importante de sa cote qui est de 20,03 alors que l'imposition précédente était de 7,45 Frs, ceci sans aucune modification dans le fonctionnement et l'état du moulin qui ne compte pas de maison d'habitation attenante, le moulin n'est qu'une mauvaise mesure à deux ouvertures, une porte haute de 1,50m et large d'un mètre, une petite croisée dont la hauteur est de 30 cm et la largeur d'autant. "On m'a imposé d'un battoir qui est à côté du moulin et qui est dans un état perpétuel de chômage, la principale roue étant gravement endommagée. Ce battoir même en état de fonctionner ne rapporterait pas 5 frs de bénéfice.../"
- 04.04.1854 - Nomination par le Préfet de Jacques Bouvier adjoint de la Commune.

- 10.04.1854 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il adresse au maire un rapport de l'Inspecteur des Forêts relatif à une augmentation de traitement qu'il demande en faveur du Garde forestier. Le S/s préfet conseille au maire d'attirer l'attention du C.M. que si jusqu'à présent les gardes forestiers et les gardes Champêtres ont laissé à désirer c'est que les traitements qui leur étaient alloués étaient trop faibles et ne permettaient à l'Administration ni de choisir des hommes capables et intelligents ni d'exiger qu'ils ne s'occupent que de leurs fonctions.
- 14.04.1854 - Le S/s préfet informe que par décision préfectorale le Préfet alloue un crédit additionnel de 134,60 Frs au budget communal 1854 pour combler le déficit résultant du Compte de la Fabrique
- 1504.1854 - Lettre-circulaire du préfet informant l'augmentation de la charge à supporter par les Communes sur les dépenses et l'entretien des enfants trouvés dont le nombre est croissant; cette augmentation sera pour Brénaz de 15,30 frs.
- 26.04.1854 - Lettre de la S/s Préfecture informant le Maire que par Arrêté le Préfet a ordonné la centralisation au Compte des chemins de grande communication la somme de 49,70 frs représentant les centimes vicinaux. (chemins 30 et 36)
- 03.05.1854 - Le S/s Préfet informe que la somme de 24,85 frs sera portée sur le compte du chemin de moyenne communication N° 19 représentant le produit des centimes vicinaux 1854
- 14.05.1854 - Le Maire informe l'Inspecteur des Forêts que les deux rôles d'affouages approuvés par le Préfet sont en sa possession il demande de bien vouloir délivrer le permis d'exploitation (Réponse de l'Inspecteur : réclame impérativement la nomination de l' Entrepreneur de lacoupe).
- 30.06.1854 - Lettre de Bornarel, Maire, adressée à l'Inspecteur des Forêts par laquelle il souhaite (suite à la demande du S/s Préfet) connaître la valeur des 950 sapins marqués, destinés à la coupe et qui feront l'objet d'une vente. (Réponse annotée: L'estimation de cette coupe n'est pas encore fai
- 08.08.1854 - Par Arrêté le Préfet prescrit la centralisation de certaines sommes à payer par la Commune pour le concours de la Forêt de l'Etat, l'entretien des chemins de gde communication (N°30 - 36)
- 08.08.1854 - Le S/S Préfet réclame la délibération du C.M. au sujet du vote des ressources vicinales en journées de prestations et centimes additionnels.
- 20.06.1854 - Le S/s Préfet informe que par décision du 16 courant le Préfet approuve la délibération du C.M. et du vote du paiement de 12,21 F représentant les fournitures et travaux faits pour réparations urgentes aux toitures de l'Eglise et presbytère.
- 1854 - Demande du Sr BOUVIER Louis-Léopol - Brénaz adressée au S/sPréfet afin d'obtenir son autorisation pour l'installation comme Cabaretier d'un débit de vin et de pain aux foires de : Poisieu le 30 Juin et le 2 juillet fête patronale, ainsi qu'à Songieu le 1er Août et le 22 Septembre.
- 25.09.1854 - Lettre du S/s Préfet transmettant au Maire l'état estimatif de la coupe de bois à délivrer en nature. Demande que le C.M. vote le 20ème de la valeur réelle de ces bois.

- 13.10.1854 - lettre de rappel du S/s préfet par laquelle il fait part de sa surprise de n'avoir reçu à ce jour aucune réponse ou observation suite à la circulaire du préfet au sujet de l'organisation d'un service pour l'assistance sanitaire dans les Communes du département.  
"je ne voudrais point vous reprocher un défaut de zèle charitable mais il y aurait dans cet oubli ou cette inobservation prolongée des dispositions de la circulaire préfectorale, un semblant d'indifférence pour ce qui peut contribuer au bien être des populations pauvres et laborieuses; qui n'est, je le sais, ni dans votre esprit ni dans votre coeur".
- 19.10.1854 - Lettre de Pernety (?) adressée au Maire signalant la visite de Messieurs TRONCHON Frères de Belmont afin de connaître la succession de leur feu père et l'état des biens provenant de Laurent Bornarel, Aimé Bornarel et autres s'il y a lieu.
- 10.10.1854 - Rappel du S/s Préfet concernant l'augmentation du traitement demandée par le Garde Forestier de la Commande.
- 1855 - "La Pompe PERRIN" est recommandée par le Préfet. En cas d'acquisition d'une pompe la demande doit être adressée à la Préfecture.
- 19.01.1855 - Liste des propositions pour la nomination des Commissaires Répartiteurs.
- 24.03.1855 - Nominations des Répartiteurs : Bornarel Martin-Lucien, Bouvery Joseph; Pochet Stanislas (Sutrieu -maire) Pellin François (fs de Claude) Dor Honoré (Champagne)- Suppléants : Bouvier Anthelme, Mermet Jacques (Champagne), Carraz Anthelme (Belmont) Cuny-Ravet Honoré (Lochieu) Genet Fabien (Maire-Vieu)
- 25.05.1855 - Lettre du maire adressée au S/s préfet souhaite que l'état des rôles des taxes d'affouages adressé au percepteur CHANUT (décédé entre temps) lui soit retourné.  
(réponse annotée du S/s préfet: attendre nomination d'un gérant intérimaire)
- 11.09.1855 - Le Procureur du Tribunal de 1ère Instance souhaite connaître les dates de naissance de Bornarel Anthelme, Bornarel Joseph Bornarel Charles, Bornarel Martin, suite à leur demande de recours en grâce pour obtenir la remise de la somme de 106 frs à laquelle ils ont été condamnés.
- 13.06.1855 - Un Arrêté préfectoral transmis par le S/s Préfet autorise la commune à ouvrir dans la forêt lui appartenant un chemin de desserte de 2 kms environ et d'une largeur de 4 m. Les bois qui se trouveront sur le tracé seront abattus pour être vendus ou délivrés selon que les travaux seront exécutés par voie d'adjudication ou par les habitants eux-mêmes.
- 02.08.1855 - Le Receveur des Domaines informe le Maire que la Commune doit la somme de 121,25 frs représentant le 20ème sur la valeur d'une coupe en nature pour 1854.
- 18.09.1855 - Lettre du S/s préfet transmettant l'approbation du préfet sur la délibération du C.M. votant la délivrance aux habitants d'une coupe affouagère de la contenance de 3 ha située au canton "Le CRETAZ et le CHENAY" dans les bois communaux non-soumis au régime forestier.

- 14.10.1855 - Le S/s Préfet demande au Maire de bien vouloir nommer un Entrepreneur suite au chemin tracé traversant la forêt.
- 04.12.1855 - Lettre du S/s préfet par laquelle il fixe le montant de 65,13 frs à la charge de la Commune pour prestations non-exécutées en nature (1855) sur les chemins vicinaux de moyenne communication (N°1
- 07.12.1855 - Lettre (sans doute des Contributions directes) adressée au Maire concernant le relevé du rôle d'affouage en vue de l'encaissement auprès de chaque affouagiste du montant de leur lot, ainsi qu'un titre de recouvrement de 490 frs pour du bois vendu au Sr Perinet Claude-Joseph.
- 12.12.1855 - Lettre du S/s préfet par laquelle il informe de l'Arrêté préfectoral concernant la centralisation de la somme de 4,81 revenant au chemin vicinal d'intérêt commun N° 19 Brénaz-Talissieu
- 12.12.1855 - ITEM - concernant le chemin grande communication dans la contribution à payer par les forêts de l'Etat productives de revenus à savoir : chemin N° 30 (6,94Frs) N°36 (2,84Frs)
- 22.12.1855 - Lettre du Sr LA BATIE demandant de provoquer par délibération du C.M. la demande pour la création d'une station de chemin de fer à Artemare, vu l'importance de cette dernière qui est le point où viennent aboutir toutes les marchandises du Valromay. Egalement la rectification projetée de la Faverge.
- 17.01.1856 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires Répartiteurs - 1856 -
- 28.02.1856 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire de la décision du Ministère des Finances de la remise de l'amende et des frais -droits de la Commune réservés- au Sr Mathieu François
- 21.01.1856 - Procès-Verbal de contravention dressée par le Garde Champêtre Anthelme Bouvier faisant une tournée pour la répression de braconnage a aperçu un homme avec un fusil double à piston armé de deux canons de la valeur de 60 frs environ, accompagné de trois chiens, l'ayant interpellé ce dernier a décliné son nom, a déclaré "qu'ayant un permis de chasse délivré par le Préfet il a cru qu'il pouvait chasser partout. (il demeurait à Songieu).
- 31.01.1856 - Lettre de l'Inspecteur des Forêts adressée au Maire pour lui rappeler que les directives gouvernementales souhaitent que les gardes forestiers puissent être dotés de l'uniforme préconisés par le Gouvernement. L'habillement, l'équipement, et l'armement devraient être à la charge de chaque garde. Beaucoup d'arrondissements forestiers, administrations communales ainsi que les Inspections de Gex, Nantua, Macon, Chalon sur Saone ont autorisé les Agents forestiers à mettre en charge sur les coupes vendues pour 1855 les sommes nécessaires pour pourvoir à l'habillement de leurs gardes s'élevant à 100 frs, (dont charge à la Commune : 50 frs)
- 03.03.1856 - Le S/s Préfet réclame de toute urgence le tableau destiné à contenir les renseignements statistiques sur le mouvement de la population en 1854.
- 27.03.1856 - Lettre-circulaire de l'Enregistrement des douanes concernant les quittances de successions.

- 24.03.1856 - Préfecture de l'Ain - "Secours aux Etablissements charitables" Informe le Maire qu'un secours de 50 frs vient d'être accordé au Bureau de Bienfaisance de la Commune sur les fonds de l'ETAT Ce secours doit être de préférence employé à des distributions de denrées alimentaires aux indigents.
- 29.03.1856 - Lettre de rappel de la S/s préfecture "le Conseil Municipal de Brénaz est le seul de l'Arrondissement qui n'ont pas fait parvenir "d'adresse" à l'occasion de la naissance du Prince Impérial" (au verso de ce courrier une liste de noms, inscrite au crayon- 19 personnes auraient versé 1 frs, 1 : 2frs, 1: 0,20cent.
- 29.03.1856 - Nomination des répartiteurs (1856) : Bornarel Martin-Lucien Bouvery Joseph, Pochet Stanislas (Sutrieu), Pellin François (fs de Claude) Dor Honoré (Champagne) -Suppléants: Bouvier Anthelme, Guillet Louis, Carraz Anthelme (Belmont) Cuny-Ravet (Lochieu) Bouvier Jean-Marie.
- 04.04.1856 - lettre du S/s préfet par laquelle il rappelle sa précédente du 11 Mai dernier faisant l'objet de la délibération du 8.10.1854 du C.M. votant la somme de 15000 frs pour l'exécution de la construction de la Maison d'Ecole. Rappelle les pièces à produire: - Justification des ressources de la Commune - état de situation de la Caisse communale - certificat des gardes-forestiers indiquant les époques auxquelles les coupes de sapin pourront être mises en vente ainsi que leur valeur approximative.
- 04.04.1856 - Le S/s Préfet adresse une pétition signée par Bornarel Louis-Marie marchand de bois tendant à obtenir de la commune la remise d'une somme de 50 frs à laquelle il a été condamné pour dommages, intérêts résultant d'une condamnation pour non-enlèvement en temps prescrit des bois dont il s'était rendu adjudicataire.
- 16.07.1856 - Rappel du Directeur des Contributions directes, attend la matrice supplémentaire des patentes.
- 03.08.1856 - Lettre du Maire faisant part au S/s Préfet de l'intention du C.M. d'amodier la chasse.
- 17.08.1856 - Attestation du Maire concernant l'état de santé de Pierre Bouvier et de son épouse ainsi que leur situation familiale, destinée à son admission dans l'Hopital civil du département.
- 18.08.1856 - Retour par le S/s préfet de la lettre du Maire adressée le 16 courant relative à l'amodiation de la chasse sur les terrains communaux. le S/s Préfet fait remarquer au maire que le cahier des charges joint était un modèle remis à chaque commune comme modèle. Demande au maire de se conformer aux directives.
- 21.08.1856 - Le S/s Préfet informe le Maire qu'il n'y a aucun établissement départemental pour recevoir les vieillards malades incurables, ceux qui existent à Bourg ou à Belley sont des asiles particuliers à ces deux villes. Peut-être si le C.M. votait une somme de 150 à 200 frs vous pourriez peut-être faire admettre ce malheureux à Bourg.
- 22.08.1856 - Le S/s Préfet réclame la liste des anciens militaires de la République et de l'Empire.
- 11.09.1856 - Le S/s Préfet transmet au Maire un état estimatif de la coupe de bois à délivrer en nature à la commune, demande que le C.M.

vote le 20ème de la valeur réelle de ces bois qui doit être payé à l'Etat pour couvrir les frais d'administration.

- 05.12.1856 - Procès-Verbal établi par Lucien Bornarel maire et Anthelme Bouvier garde champêtre et également Jean-Marie Berthier contre Louis Girardet (64 ans)
- 15.12.1856 - Le Procureur de la République adresse au Maire un complément d'information sur l'affaire du 5 Décembre et dont Louis Girardet est inculpé.
- 29.12.1856 - Lettre du S/s Préfet informant le maire de l'autorisation préfectorale pour la délivrance aux habitants moyennant une taxe de 0,50 cent. par feu d'une coupe de bois de 2 hect. située sous le canton de la Roche-partie bois communaux non-soumis au régime forestier.
- 31.12.1856 - Requête du Procureur de la République, ordonne à Anthelme Bouvier garde-champêtre, Lombard Martin -grange de Léaz - à comparaître à l'effet d'être entendu comme témoin sur la plainte contre le nommé Serpol Michel tailleur - Passin.
- 31.12.1856 - Contribution foncière, Avertissement à payer - Contributions directes au nom de Bouvier-Burland Anthelme.
- 06.01.1857 - Le S/s préfet fait part de la décision du préfet relative à la fixation de la somme de 36,50 frs due par la Commune pour les prestations non-exécutés en nature - 1856 - concernant le chemin grande communication N° 30.
- 07.01.1857 - ITEM - fixation à la somme de 49,75 frs due par la commune pour les prestations non-exécutées en nature pour le chemin moyenne communication N° 19.
- 10.02.1857 - Anthelme VIGNAND propriétaire à Boirin demande par courrier au préfet de modifier sa taxation sur les journées de prestations en nature n'ayant plus depuis Juillet dernier de domestique. (exercice 1857)
- 19.01.1857 - liste de proposition pour la nomination des commissaires répartiteurs - 1857 -
- 24.02.1857 - Le Garde général de la Forêt souhaite connaître le nombre de bois sortis de la coupe du Rocher Blanc - le nombre d'arbres abattus encore sur la coupe- le nombre d'arbres non-abattus.
- 01.03.1857 - Liste des répartiteurs de Brénaz - Bornarel Martin-Lucien Pellin François - Pochet Stanislas (maire de Sutrieu) Carrier Isidore - Dor Honoré (Champagne) -Suppléants- Bouvier Anthelme Guillet Louis, Bouvery Joseph (rentier) Mermet Jacques (Champagne), Carraz Anthelme (Belmont)
- 10.04.1857 - Suite à une demande de renseignements du Maire, le S/s Préfet lui donne la destination de l'imposition extraordinaire établie sur la commune et lui explique l'établissement et le fonctionnement d'un budget, son équilibre d'après les recettes et dépenses, mais si celles-ci s'avèrent trop importantes mais impératives, provoquer un vote d'imposition extraordinaire.
- 27.04.1857 - Lettre de l'Agent général Forestier par laquelle il informe le Maire qu'il lui est nécessaire d'avoir une délibération

du C.M. pour le passage d'une coupe, ceci moyennant une indemnité.

- 31.05.1857 - Suite à la lettre adressée par le Maire, le S/s Préfet donne son accord pour l'adjudication de la coupe affouagère mais souhaite recevoir le P.V. de la mise à prix et la copie de la délibération du C.M. pour cette adjudication.
- 18.06.1857 - Lettre expédiée de Seyssel par laquelle l'expéditeur indique au maire que suite au P.V. il doit convoquer les nommés : Bornarel Claude, Charles-Louis, Jean-Joseph, Martin tous de Larnin à l'audience du 25 courant à Champagne (sans doute Juge de Paix)
- 25.06.1857 - Le S/s Préfet réclame la délibération du C.M. concernant les prestations et les 5 centi/ additionnels applicables aux chemins vicinaux - 1858 -
- 15.07.1857 -- Vu la modicité de la somme due par le Sr BOUVIER Entrepreneur de la coupe 1854, le S/s préfet réclame une délibération du C.M. pour obtenir la décharge de cette somme.
- 09.08.1857 - Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, du bail à ferme du droit de chasse sur les terrains communaux et suivant le cahier des charges adjugé pour trois ans, à 31 frs l'an - au Sr Gaillard Alexis propriétaire à Champagne, caution : Baillaud Charles maire de Songieu.
01. 08.1857 - La délibération du C.M. en date du 10 mai votant l'expulsion des bêtes à laine du territoire de la commune pendant 4 mois à partir du 1er Mai ne peut être approuvée, ce serait là une mesure exorbitante qui viole la loi, qu'il n'appartient pas au C.M. ni à toute autre autorité administrative de prendre; le Préfet annule cette délibération .
- 04.08.1857 - Sur la demande du Préfet, le S/s Préfet tient à rappeler au Maire qu'aucune solution n'a encore été apportée aux affaires suivantes : Construction maison d'Ecole pour les filles (autorisée 1856) - le P.V. d'adjudication n'a pas encore été soumis à l'approbation, - bail de la chasse et boues - vente des produits suite à l'élagage des arbres pas d'adjudication depuis 1851 - Réponse à transmettre au Préfet.
- 24.08.1857 - Lettre du Garde Général des Forêts par laquelle il informe le Maire que le Conservateur des forêts autorise la délivrance en nature aux habitants de Brénaz des bois à abattre sur le tracé du nouveau chemin de vidange. Ce bois ne pourra être exploité que par un Entrepreneur responsable.
- 28.10.1857 - Lettre-circulaire du S/s Préfet, souhaite la mise en place de cours d'arboriculture dispensés par le Professeur Dubreuil Coût annuel 1100 frs environ - voir grands propriétaires - Sté Comices Agricoles ou même auprès des Conseillers municipaux.
- 11.12.1857 - Le Préfet de l'Ain informe le Maire qu'une épidémie de fièvre puerpérale sévit actuellement à l'Ecole de la Maternité à Bourg Plusieurs femmes ont déjà succombé. Sur ordre préfectoral aucune admission de femme enceinte ne serait autorisée. Demande au Maire de trouver le moyen de faire distribuer à domicile

des secours aux malheureuses à qui l'administration se trouve obligée de refuser l'entrée de l'asile qu'elle a créé pour elles.

- 24.11.1857 - Le Procureur Impérial - Tribunal Belley - fait, par écrit, les observations sur l'établissement et l'inscription des actes de l'Etat civil - 1856 - (des oublis, écriture pas soignée encre trop pâle)
- 14.12.1857 - Le S/s Préfet adresse au Maire les propositions des Agents forestiers pour la soumission au régime forestier de trois cantons de bois appartenant à la commune.
- 22.12.1857 - Le Maire de Vieux adresse une feuille timbrée afin que le Maire de Brénaz puisse dresser le certificat de publication de mariage entre Gay Honorine et BRACHET Jean (fs de Benoit et Louise Barnou)
- 31.12.1857 - Avertissement pour l'acquit des contributions foncières Bouvier Burland Anthelme et Bouvier Burland Joseph.
- 1857 - L'Agent Voyer cantonal adresse au Maire un exemplaire de l'Etat matrice supplémentaire.
- 1858 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires Répartiteurs - 1858 -
- 31.03.1858 - Nomination des Répartiteurs : Bornarel Martin Lucien, Pellin François, Pochet Stanislas (Maire Sutrieu) Carrier Isidore, Carraz Anthelme (Belmont -Suppléants : Guillet Louis, Bouvery François, Vignand Joseph Cuny-Ravet Honoré (Lochieu) Brillon François (Lochieu)
- 16.02.1858 - Suite à la demande du maire, le S/s préfet l'informe que les imprimés pour l'affouage ont été remis à des habitants qui sont venus les réclamer. Quant au certificat de soutien de famille il faut s'adresser à l'Imprimerie Dupont.
- 18.02.1858 - Nomination par le Préfet de BORNAREL. Maire, membre de la Commission de Statistiques du Canton de Champagne.
- 06.05.1858 - Lettre de Greffe, Architecte, a pris note de la délibération du C.M. de voter le paiement des projets dressés pour l'Ecole (185: mais il est surpris du refus de lui payer la confection d'un autre projet traitant la même question, et surseoit également le projet du four de Larnin, et passe sous silence les frais de 36 frs pour transport à Brénaz. Mise au point - Rabais - mais exige la somme de 878,94 frs (soit un rabais de 489,77)
- 29.06.1858 - Le S/s Préfet réclame la délibération du C.M. relative au Service de l'Instruction primaire (suivant imprimé)
- 18.07.1858 - Lettre du Juge de Paix attirant l'attention au maire sur la loi du 28 mai dernier modifiant l'Art. 259 du code pénal à porter des peines contre les personnes qui sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique auront pris publiquement un titre, changer, altérer ou modifier le nom que leur assignent les actes de l'Etat civil. Cette loi impose aux Officiers de l'Etat Civil l'étroite obligation de veiller à ce que le nom des Comparants ou témoins figurant dans les actes rédigés par ces Officiers soient reproduits sans aucune addition de nom ou particule.

- 19.10.1858 - Le Maire (BORNAREL) adresse au S/s préfet copie de la délibération du C.M. relative à l'acceptation du leg de Mr. COSTAZ dans son testament du 15.08.1847.
- 12.11.1858 - Délibération du C.M. - devant la nécessité de fixer le nombre des bêtes à laine à pâturer sur les terrains communaux par les propriétaires habitant la commune; ce nombre est gravement abusif et même préjudiciable dans les récoltes au moment de leur existence; unanimement le C.M. est d'avis de réduire et de fixer le nombre de 6 bêtes à laine mère et agneaux pour chaque propriétaire et de fixer un impôt de 3 frs par tête de bétail au dessus du nombre fixé ci-dessus. (Bouvery J.Fr.Maire)
- 28.11.1858 - Le Contrôleur des Contributions directes réclame au Maire de lui adresser les Matrices générale et cadastrale.
- 03.12.1858 - Le S/s préfet réclame par courrier la délibération du C.M. relative aux états estimatifs des coupes affouagères.
- 17.12.1858 - Lettre du S/s Préfet concernant le projet d'achat d'un emplacement destiné à la Maison d'Ecole. Donne pour cela toutes les explications pour résoudre le problème hypothécaire qui semble grever cet emplacement. Il est impératif que le vendeur VIGNAND fasse toutes formalités de purge des hypothèques légales.
- 18.12.1858 - Le S/s Préfet informe le Maire que Marie-Louise BOUVERY a formé en 1857 une demande en délivrance d'un lot d'affouage qui a été rejetée par le C.M. par le motif que cette personne résidait chez son père. Le S/s préfet souhaite faire le point sur cette affaire et si la réclamante persévère d'intenter une instance judiciaire.  
(voir page 235)
- 24.12.1858 - Lettre du maire par laquelle il adresse au Président du Tribunal deux feuilles de papier timbré pour être revêtues de sa signature, cotées et paraphées destinées au Régistre des actes de décès de l'Etat civil.
- 22.12.1858 - Lettre-Circulaire (offre de Service) "LE CREDIT FONCIER de FRANCE" (patronné par le Gouvernement).
- 03.02.1859 - Le S/s Préfet informe le Maire de la décision préfectorale d'approuver la délibération du 8 novembre dernier par laquelle le C.M. a voté la délivrance aux habitants, moyennant le recouvrement d'une taxe de 0,50 cent/ sur les ayants droit d'une coupe de bois dans les communaux non-soumis au régime forestier.
- 18.02.1859 - Le S/s Préfet demande au Maire de bien vouloir faire inscrire à LYON le jeune Luc BORNAREL (classe 1858) fs d'Antoinette Bornarel (habitant Lyon)
- 18.02.1859 - Lettre du S/s préfet adressant la liste des membres du Bureau de Bienfaisance nommés par le Préfet (1858) Gruel Desservant, Bouvier Jean-Louis, Bouvéry Joseph, Charvet Bernard, Bornarel Marc.
- 20.02.1859 - Liste des Répartiteurs: Bornarel Martin-Lucien, Pellin François, Pochet Stanislas (Sutrieu) Carrier Isidore, Dor Honoré (Champagne) Suppléants- Guillet Louis, Bouvier Anthelme, Carraz Anthelme (Belmont, Vignand Philippe (meunier) Dassin Philibert (Songieu)

- 30.03.1859 - Par décision du 12 mars le Conservateur des Forêts a accordé au Sr. Bornarel Charles jusqu'au 1er Septembre prochain pour terminer la vidange de la coupe 1857 de la Forêt communale, dont il s'est rendu adjudicataire. Cette décision est donnée sous la condition qu'il versera dans la caisse communale une somme de 30 frs à titre d'indemnité.
- 05.04.1859 - Compte chez Jean-Claude PELLIN c/ Anthelme VIGNAND - dû 29,85 frs
- 26.04.1859 - lettre circulaire du S/s préfet accompagnant les imprimés nécessaires à l'établissement du Budget 1859.
- 07.05.1859 - Le S/s préfet informe le maire que le Préfet a alloué au budget de la Commune - exercice courant - un crédit de 0,96 frs pour le paiement de l'indemnité revenant au Percepteur à raison de son concours pour la confection des états -matrice de la taxe municipale sur les chiens-.
- 08.05.1859 - Le S/s préfet réclame de toute urgence le double du tableau de rectification de la liste électorale.
- 02.06.1859 - En réponse à la lettre du maire concernant la réglementation du nombre des bêtes à laine à conduire sur la vaine pâture, le S/s Préfet donne son accord sur la délibération prise par le C.M. et de dresser des P.V. contre les propriétaires qui conduiraient au pâturage commun un plus grand nombre de bestiaux que celui donné dans le vote. Mais chaque propriétaire a le droit d'avoir chez lui telle quantité de bestiaux qu'il juge utile et de les faire pâturer sur sa propriété.
- 21.06.1859 - Lettre-circulaire du S/s Préfet demandant au Maire l'Etat concernant le dénombrement quinquenal de la population suivant tableau joint :  
STATISTIQUES ANNUELLES - QUESTIONNAIRE COMMUNAL -  
- Questionnaires agricoles - productions- cultures -  
- Questionnaires Salaires et prix : pain, viande; vin, etc  
(à retourner mairie de Champagne)
- 29.07.1859 - Procureur Impérial - Tribunal 1ère Instance Belley -  
Constatations faites sur la vérification des Régistres Etat-Civil  
Ecriture peu soignée - manque sur les actes de naissance l'âge de la mère - les décès oubli de mentionner: célibataire, marié ou veuf.
- 08.09.1859 - Lettre de Josephine Vuillermoz, S/s Maîtresse maternité de Bourg par laquelle elle demande au Maire un certificat d'indigence pour une jeune femme qui était domestique dans la commune.
- 09.11.1859 - Le S/sPréfet souhaite connaître si la Commune de Brénaz a un cachet à l'aigle.
- 25.02.1860 - Liste des Répartiteurs (1860) - Bornarel Martin-Lucien, Pellin François, Pochet Stanislas (Sutrieu) Vignand Philippe, Dor Honoré (Champagne)-Suppléants- Couturier Jean-Louis, Vignand Joseph, Bouvier Anthelme, Jacquier Antoine (mairie Lochieu) Dassin Philibert
- 11.02.1860 - Le Maire de Chavornay informe le Maire qu'il doit inscrire sur la liste des conscrits de sa commune le jeune Jacques DEROCHEFORT (né à Chavornay) fs de défunts Vincent Derochefort et Claudine Bouvier, son Tuteur est Aimé BOUVIER dit "Malborn" demeurant à Brenaz, seule cette commune peut l'inscrire.

- 19.02.1860 - Lettre-Circulaire accompagnant un tableau destiné à un travail statistique au sujet des biens communaux.
- 19.03.1860 - Avis de passage du Contrôleur des Contributions directes, prière d'avertir les Répartiteurs.
- 31.03.1860 - Le Garde Général des Forêts (Artemare) informe le Maire que les chablis gisants dans la Forêt seraient vendue et non-déli-vrés à la Commune comme l'avait demandé le C.M.
- 14.04.1860 - Le S/s Préfet informe le Maire de l'Arrêté préfectoral autorisant le Sr Bouvier Jean à tenir en son nom l'Auberge dont la dame Favre Louise, Vve Mottaz, devenue son épouse, est titulaire dans la commune.
- 31.03.1860 - Le S/s préfet informe le Maire de l'approbation de la délibé-ration par laquelle le C.M. vote un salaire de 300 frs à l'Entrepreneur pour les coupes d'usance 1859.
- 25.04.1860 - LeS/s Préfet accuse réception de la délibération par laquelle le C.M. réduit à 6 le nombre d'animaux de la race ovine que chaque habitant pourrait conduire sur les pâturages soumis à la vaine pâture et établit une taxe de 3 frs par tête pour ceux qui y seraient conduits au dessus de ce nombre. Cette note pourrait être admis s'il s'agit de pâturage sur les terrains communaux, mais il ne pourrait en être de même pour le paturage sur les terrains des particuliers soumis à la vaine pâture. Il ne peut y avoir lieu dans ce cas à l'établis- sement d'une taxe. la réglementation du nombre de moutons est même fort délicate; elle sera soumise au Préfet.
- 27 04.1860 - La S/s Préfecture souhaite savoir si les nommés Vincent Mottaz et Philibert Montfeuillelet continuent à exercer leur profession de cabaretier dans la Commune.
- 28.04.1860 - Lettre accompagnant les propositions de tarif pour la conver- sion des journées de prestations en nature nécessaires pour la prochaine délibération du C.M., adressée par l'Agent-Voyer.
- 01.05.1860 - Le S/s Préfet réclame au maire le certificat des trois pères de famille, suivant imprimé remis le jour du tirage, destiné à constater les droits à l'exemption du nommé Bou ier (N°64) fils de veuve, devront être joints les actes de mariage des parents et celui du décès du père.
- 24.05.1860 - Le S/s préfet réclame de toute urgence en 4 exemplaires ainsi que la délibération, les impositions extraordinaires nécessaires pour faire face aux dépenses votées.
- 12.07.1860 - Le S/s Préfet conteste les prévisions budgétaires de la commune Si on se réfère aux chiffres on constate un déficit considérable; les dépenses votées s'élèvent à 2863,45 et les recettes :2183,-
- 20.07.1860 - L'Inspecteur des Forêts réclame une copie dela délibération prise par la C.M.pour la vente des chablis. Attend ce document pour provoquer la vente de 78 sapins qui gisent dans la forêt.
- 01.08.1860 - Suite à la demande du maire le S/s préfet donne l'autorisation de réunir le C.M. pour délibérer et voter la vente des débris de la toiture du presbytère, paille et bois, ainsi que les débris de la fontaine de Brénaz.

- 04.08.1860 - Lettre adressée au Maire par Louis-Hippolyte Monnet Infirmier militaire à Mostaganem (Oran) né à Brenaz. Vient d'être nommé gendarme et sera sans doute affecté, vu son état, au Sénégal ou à l'Ile Bourbon. Aimerais obtenir un congé de deux mois pour revenir au Pays, revoir des parents, etc... (l'attestation a été faite par le Maire)
- 12.08.1860 - Extrait délibération du C.M. par laquelle il demande l'autorisation supérieure (Préfet) pour la mise en adjudication l'enlèvement des boues sur les chemins et places publiques et d'amodier les eaux qui découlent des bacs des quatre hameaux.
- 23.11.1860 - L'Agent forestier adresse au Maire le deuxième état de situation des travaux exécutés par le Sr Vignand laissant à ce dernier de compléter et de mettre la date de l'adjudication, de signer et de l'adresser directement à la S/s Préfecture.
- 26.11.1860 - Le S/s Préfet réclame au maire la délibération du C.M. concernant le vote de la coupe d'affouage -1860- ainsi que les états estimatifs qui lui ont été communiqués.
- 28.11.1860 - Inspection des Forêts - Cantonement Artemare - l'Inspecteur des Forêts rappelle les intentions du Gouvernement concernant le reboisement des montagnes. Le Conseil Général a voté une somme pour venir en aide aux Communes qui désirent montrer l'exemple. L'Administration a la nécessité de connaître les intentions des communes, si des terrains vagues sont à reboiser, les ressources de la Commune.
- 06.12.1860 - Lettre du S/s Inspecteur des Forêts informe le Maire qu'une fourniture de 20 Kgs de graines d'épicéa est imposée sur la coupe des "Essarts" (N°44). Le permis de cette coupe ne sera délivré qu'autant que l'Entrepreneur se sera engagé à fournir ces graines. (création sapinière)
- (non-daté) - Liste des bêtes à laine recensées sur la commune - Brenaz: 77 - Boirin:29 - Larnin:75 - Méraléaz: 36.
- (non daté) - Lettre de Gaillard Champagne par laquelle il informe le Maire qu'il se porte adjudicataire lors de l'amodiation de la chasse (pour 30 à 31 frs).
- 17.04.1860 - Le S/s préfet réclame la délibération du C.M. faisant état de l'Arrêté définissant les mesures prises contre les affiches relatives aux remèdes secrets ou non-secrets, suivant circulaire préfectorale du 14.01. dernier.
- (non-daté) - Avis du Maire par lequel il informe les ouvriers terrassiers qu'un atelier sera ouvert dans la Commune pour réparation des chemins vicinaux, le prix pour 10 h. de travail sera de 2,25frs Le surveillant des travaux se trouvera sur la place de Brenaz à 6 H. du matin.
- 15.01.1861 - Cahier des charges pour l'adjudication du droit de chasse sur les territoires et dans les bois de Brenaz - bail 3 ans 1861/63 mise à prix 30 frs.
- 10.02.1861 - Délibération du C.M. relative au choix à faire pour la nomination d'un Entrepreneur pour conduire l'exploitation de la coupe affouagère de bois blanc pour l'usage des habitants propose au Préfet le Sr Pellin François propriétaire.

- 15.01.1860 - Lettre Direction des Contributions directes par laquelle elle informe le maire de la visite le 20 courant du Contrôleur et demande d'en informer les répartiteurs.
- 20.02.1861 - Liste des Répartiteurs de la Commune : Pellin François, Bornarel Martin-Lucien, Pochet Stanislas (Sutrieu), Carrier Isidore, Dor Honoré (Champagne) - Suppléants - Bouvier Anthelme, Guillet Louis, Carraz Anthelme (Belmont), Dassin Philibert (Songieu) Fontaine Jules (Songieu)
- 05.04.1861 - Le Percepteur informe le Maire qu'il se rendra à Brenaz le premier mardi de chaque mois et espère avoir son consentement d'établir son bureau à la maison de la Commune.
- 27.04.1861 - Pochet, Conseiller Général tient à entretenir le Maire du Projet de Chemin de fer tendant de Culoz à Valence, passant près de Belley et traversant le Dauphiné. Pour que ce projet ait plus de chance d'être adopté, il est utile qu'il soit appuyé par le plus grand nombre de délibérations de Conseils municipaux. Déjà presque la totalité de la Drôme, Isère, et des environs de Belley ont pris des délibérations dans ce sens. Le chemin de fer serait très avantageux au canton de Champagne, puisqu'il permettrait de transporter directement à Marseille et dans le Midi le bois, fromages et autres produits de nos Communes par une voie plus courte et moins coûteuse. etc/
- 27.04.1861 - Lettre de l'Agent Voyer par laquelle il adresse un extrait de l'état sommaire des travaux à exécuter en 1862 sur les chemins vicinaux de la commune.
- 08.06.1861 - Le nouvelle délibération du C.M. traitant le pâturage des moutons oblige à nouveau le S/s Préfet d'exiger une modification et rappeler le règlement de la loi, notamment :  
 1°-les habitants doivent conserver le droit de faire paturer six brebis ou moutons et leurs agneaux en déterminant un canton particulier pour leur pâturage.  
 2° le C.M. n'a pas le droit d'imposer une pénalité, c'est la loi qui détermine les peines encourues par ceux qui contre- viennent aux règlements municipaux.
- 14.06.1861 - Le Budget pour 1862 proposé par le C.M. oblige le S/s Préfet a adresser de nouvelles explications et de nouvelles rectifications.  
 - le Préfet a admis en principe qu'on ne devait inscrire au Budget un chiffre de subvention pour l'Instruction primaire qu'au tant que les recettes ordinaires étaient insuffisantes pour couvrir les dépenses obligatoires -
- Or, il n'en est point ainsi à Brenaz, les recettes ordinaires couvrent non-seulement les dépenses obligatoires, mais encore les dépenses facultatives, puisque le Budget se balance bien qu'aucune imposition extraordinaire n'ait été voté.  
 Donc, pour que le chiffre de subventions de l'Instruction primaire qui est proposé puisse être admis, il faut voter une imposition extraordinaire au moins égale aux dépenses facultatives.
- 30.06.1861 - Suite à la demande du maire pour le paiement d'indemnité à Bouvier Anthelme pour les travaux exécutés pour le dénombrement quinquennal de la population, le S/s Préfet autorise le Maire à réunir le C.M. pour voter l'indemnité réclamée.

- 07.07.1861 - Suite au courrier du Maire, Bouvery, auquel était joint le budget de 1862 et une délibération du C.M. votant la somme de 97,50 pour couvrir les dépenses facultatives, le S/s Préfet se voit dans l'obligation de retourner cette délibération cette décision doit être prise avec le concours des plus Imposés.
- 13.07.1861 - Le Maire informe le S/s préfet du refus du C.M. de voter l'indemnité au Sr Bouvier Anthelme (25,85 frs) sans donner aucun motif. Demande au S/s Préfet de bien vouloir faire ouvrir un crédit supplémentaire sur les fonds libres de la Commune.  
(Réponse: Le S/s Préfet réclame une copie du vote négatif du C.M.)
- 18.09.1861 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il adresse un rapport des Agents Voyer au sujet de la demande formée par plusieurs Communes intéressées au déclassement d'un embranchement du chemin d'intérêt commun N° 19 tendant de Munet à Talissieu Demande délibération avec le C.M.
- 08.10.1861 - Le S/s Inspecteur des Forêts - Cantonement d'Artemare - rappelle sa lettre par laquelle il sollicitait de la Commune une augmentation de 11 frs en faveur du brigadier Maréchal de Culoz afin de lui faire une augmentation de 100 frs par an. Aimerais connaître la décision du C.M.
- 11.10.1861 - Le S/s Préfet informe le Maire que le Préfet a approuvé la délibération du 11 Août par laquelle le C.M. vota la somme de 25,85 frs destinée à l'Agent (Bouvier Anthelme) qui procéda aux opérations de dénombrement de la population (1861) somme qui sera prélevée sur les fonds libres de la Caisse Municipale.
- 15.10.1861 - Adjudication au plus offrant de la vente des feuillages des arbres chênes et frênes et autres arbustes ,plantes,dans les cantons de "Cretaz" - "la ramaz" -"le Poirier de l'ours" et sur la Chapelle -
- 24.10.1861 - Demande du Maire au S/s Préfet concernant deux imprimés pour la formation de deux rôles d'affouage, un pour une coupe bois sapin, l'autre pour une coupe affouagère bois blanc.
- 24.10.1861 - L'Agent forestier adresse au Maire la réception provisoire du Sr Vignand Joseph en le priant de la signer pour son acceptation ainsi que la situation pour le 3ème acompte à faire payer sur les travaux, cette réception provisoire est à garder elle sera transformée en réception définitive le 30/9/1862
- 25.01.1862 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires répartiteurs - 1862
- 01.03.1862 - liste des Répartiteurs - Pelin François, Bornarel Martin-Lucien Bouvier Anthelme, Pochet Stanislas (Sutrieu) Dor Honoré (Champagne Suppléants-Carrier Isidore, Jacquier Antoine (Lochieu) Bouvier Paul, Dassin Philibert (songieu), Brillon François (Lochieu).
- 14.03.1862 - le S/s préfet réclame des explications concernant les deux rôles qu'il vient de recevoir qui sont conformes moins un article. Voir également le prix de la taxe qui paraît bien minime.
- 15.03.1862 - Demande du S/s Préfet au Maire de faire voter par le C.M. le 20ème et de renvoyer les états accompagnés de la délibération.

- 20.03.1862 - Le Procureur impérial renvoie le Régistre des naissances 1861 sur lequel l'omission du prénom a été constatée. (acte N°9)
- (sans date) - Le S/s Préfet informe le Maire qu'un Décret du 21 12. dernier a autorisé l'acceptation, mais jusqu'à concurrence du 1/3 seulement du legs universel fait par Mr. Costaz Claude-Anthelme pour la fondation dans la Commune de Champagne d'un Asile où seront admis des vieillards pauvres de toutes les communes qui forment le Canton de Champagne, Hauteville et Virieu leGd
- 28.04.1862 - Le S/s Préfet informe le Maire que le garde-champêtre communal devra se trouver au Chef lieu de Canton le jour du Conseil de révision une heure avant l'ouverture de la séance.
- 28.04.1862 - Lettre de l'Agent Voyer par laquelle il adresse au maire l'Extrait de l'Etat sommaire des travaux à exécuter en 1863.
- 31.05.1862 - Lettre circulaire du Préfet concernant le port d'un costume de fonction pour les gardes-champêtres. Ce costume serait utilisé le dimanche, jour de fêtes et dans quelques circonstances particulières, en temps ordinaire une blouse avec parement de couleurs et l'écusson distinctif seraient suffisants; coût à prévoir: 60 à 70 frs. Attend délibération du C.M.
- (sans date) - La Perception de Songieu demande au Maire la délibération du C.M. sur les comptes de gestion ainsi que les ordonnances sur prestations.
- 11.10.1862 - Le Service préfectorale "Etat Civil" adresse au Maire un avis de décès d'une personne dont le dernier domicile était Brénaz, avec la précision suivante que tous les actes de cette nature doivent être transcrits sur les registres d'Etat Civil, l'avis de transcription doit être donné à la famille du décédé.
- 30.10.1862 - Lettre circulaire explicative pour l'application d'un supplément pour l'augmentation du droit de timbre sur les feuilles non-utilisées au 15 juillet.
- 31.10.1862 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que le Préfet a approuvé la délibération du C.M. concernant le nombre de bêtes à laine (y compris les agneaux) que chaque propriétaire pourra conduire sur les terrains communaux; une taxe sera perçue s'élevant à 3 frs sur chaque tête en sus du nombre cité.
- 24.04.1863 - Lettre-circulaire préfectorale sur l'embrigadement des gardes champêtres, c'est-à-dire l'organisation de la fonction. Prévoir pour cela un traitement qui pourrait être fixé à environ 200 frs An.
- 27.04.1863 - L'Agent Voyer d'arrondissement adresse un extrait de l'état sommaire des travaux à exécuter en 1864 sur les chemins vicinaux de la Commune.
- 27.04.1863 - Etat des dépenses à faire sur les chemins vicinaux - chemins grande communication N° 30 - intérêts communs N° 19 - chemin vicinal Méraléaz -  
(verso = proposition remise à la commune pour vote de trois journées prestations en nature - vote de 5 cent. spéciaux, vote de 350 frs indemnités de terrain (Méraléaz).
- 28.04.1863 - Le S/s Préfet réclame au maire le retour de l'enquête générale des Foires et Marchés.

- 18.05.1863 - Lettre du Maire par laquelle il adresse au S/s Préfet copie de la délibération du C.M. relative au vote de la somme de 74,60Fr pour combler le déficit du budget de la Fabrique (erreur lors du vote du Budget 1863).
- 10.06.1863 - Souhaitant demander une coupe de bois sapins à prendre dans la Forêt communale pour la confection de tuyau de fontaine pour les trois hameaux, le Maire demande au S/s Préfet de bien vouloir l'autoriser de réunir le C.M. pour délibération. (Réponse annotée = Vu et Autorisé le S/s Préfet)
- 27.06.1863 - Lettre-circulaire préfectorale concernant les directives exceptionnelles à prendre lors du vote qui doit se dérouler les 31 et 1er Juin.
- 14.05.1864 - Pour faire suite à la demande du maire pour l'obtention de la vente des débris du four banal de Boirin, le S/s préfet donne son accord pour la vente publique et demande de lui adresser le P.V. de cette vente et la délibération du C.E. pour approbation.
- 05.05.1864 - Après vérification des Régistres de l'Etat civil - 1862 - le Procureur Impérial fait part des remarques et observations relevées lors de l'examen de ceux-ci.
- 07.08.1864 - Lettre de GIRERD, Cordier à Belley, informant le Maire qu'il a remis le cordage commandé à Mr. Navette. Le poids est de 33 kgs à 2 frs.
- 20.12.1864 - Le S/s Préfet adresse au Maire un extrait du registre des délibérations du C.M. d'Hauteville du 24.10. se rapportant au projet d'une Foire en cette Ville qui se tiendrait chaque année le 5 octobre. Pour cela le S/sPréfet demande l'avis du C.M. par voie de délibération en précisant la distance qui sépare cette Commune à Brénaz (Maire: Collet)
- 20.12.1864 - ITEM - création d'unMarché hebdomadaire à Hauteville. Le S/s Préfet adresse l'extrait du C.M. de cette ville, pour Avis.
- 20.11.1864 - Suite à la demande du Maire concernant l'autorisation de vendre les débris du four banal de Méraléaz, le S/s Préfet donne son accord à condition de produire un P.V. d'adjudication et le vote du C.M.
- 20.12.1864 - Extrait du registre de délibération du C.M. de Virieu le Gd du 13 ll. (Maire: Jenin des Prots) "la commune ayant des places spacieuses et très convenables pour tenir des foires, et le chemin de fer et les nombreuses routes qui aboutissent à cette ville faisant un centre naturel de commerce, il convient dans l'intérêt de tous de renouveler ces foires et d'en changer les dates en fixant les 25 mars et 18 Septembre de chaque année (au lieu du 26. août et 1er décembre)(le S/s Préfet demande Avis.)
- 25.02.1865 - Le Préfet ayant communiqué au Conservateur des Forêts une délibération par laquelle le C.M. demandait l'établissement d'un nouveau chemin de desserte dans le forêt communale la question fut étudiée par les Agents forestiers locaux qui expriment l'avis d'un chemin de 4 m. de largeur sur 1500m de long, coût 3450Frs; mais ce chemin nécessite l'abattage d'environ 300 arbres dont la valeur est portée à 3520frs. Avant de statuer, le S/s Préfet demande au Maire de réunir le C.M. pour un vote du coût 3450Frs à employer en 1865 pour ce chemin.

- 20.12.1864 - Le S/s Préfet adresse au Maire un extrait d'une délibération du C.M. d'Artemare (mairie BARNOUX) souhaitant la création d'une Foire qui se déroulera chaque année le 20 Avril . Le S/s Préfet demande au Maire et Conseil Municipal leur avis.
- 24.08.1865 - lettre du Notaire CHABOUX concernant l'Hoirie BORNAREL afin de régler le droit colonique qui vient à Louis-Marie.
- 06.11.1865 - Demande de renseignement sur l'Etat civil adressée par le Tribunal d'Instance - Belley -
- 14.03.1865 - Liste des répartiteurs -1865- Pellin François; Bouvier Jean-Anthelme, Pochet Achille (Conseiller Général Belley) Dor Victor(Champagne) -Suppléants- Carrier Isidore, Guillot Claude, Vignand Joseph, Jacquier Antoine (Lochieu) Brillon François(Lochieu)
- 20.02.1866 - Le S/s Préfet adresse l'Arrêté préfectoral par lequel le Préfet met le C.M. en demeure de délibérer sur la mise en valeur des terrains incultes appartenant à la Commune.
- 20.03.1866 - Liste des Répartiteurs - 1866 - (ITEM = 1865)
- 27.06.1866 - Le S/s Préfet adresse au Maire un certificat pour la nommée Girardet Rosalie née à Brenaz, en le priant de l'égaliser et retourner)
- 05.07.1866 - Le S/s Préfet adresse au Maire le rapport que lui a remis l'Inspecteur des Forêts chargé de l'aménagement de la forêt comprenant les devis des dépenses à couvrir par la Commune (2138 Frs) et de la soumettre au C.M.
- 12.08.1866 - Délibération du C.M. par laquelle le Sr THOMAS est déchargé de la gestion en qualité de Receveur municipal.
- 09.05.1866 - le S/s Préfet adresse une soumission souscrite par Lardière géomètre Nantua pour l'exécution des travaux d'art relatifs à l'aménagement des bois communaux; cette soumission est acceptée par le Directeur Général des Forêts.
- 
- 04.08.1866 - Lettre (Perception)(Receveur sans doute) accompagnant les comptes scindés de feu THOMAS pour la gestion du 1/1/ au 19/5 1866 jour de cessation de son Service; demande au Maire de les soumettre au C.M. pour approbation.
- 07.08.1866 - Lettre du percepteur adressant les documents relatifs aux comptes gérés par feu THOMAS accompagnés:  
-délibération du C.M. 2 exemplaires à signer ainsi que le C.M.  
-bordereau de retenues pour pension civile, signature du Maire  
-Le tout, en un seul exemplaire, à adresser au Préfet.
- 23.08.1866 - Le Percepteur est décontenancé devant le mutisme du Maire, et il en fait part à celui-ci de son constat. Des pièces d'une certaine urgence ne lui sont pas parvenues, malgré sa réclamation datant de 15 jours "Mr. le Maire un peu de complaisance, vous avez un Secrétaire de mairie dites-lui si vous n'avez pas le temps de m'envoyer toutes les pièces en question".
- 07.03.1867 - Arrêté du Conseil de Préfecture suite à la délibération du 8.2. par laquelle le C.M. demande l'autorisation d'ester en Justice contre Jean-Marie Pellin pour dommages causés au

Presbytère et à l'Eglise par l'écoulement du purin sortant de la cour dudit Pellin. = "les habitants de la Commune sont autorisés à ester en Justice".

- 08.1867 - L'Agent Voyer cantonal, suite aux instructions préfectorales demande au maire de réunir son C.M. pour procéder à la révision du Tableau de classement des chemins vicinaux.
- 05.06.1868 - Le procureur Impérial adresse au maire un Exploit et le prie de le remettre à Jeanne-Marie Vivier (épouse de Louis-Marie Bornarel)
- 15.06.1868 - Par suite de l'opposition formée par la C.M. au projet de soumettre au régime forestier 28 hectares de terrain susceptibles de fournir des produits avantageux, le S/s Préfet informe le maire que le Préfet a fait procéder à la vérification contradictoire prescrite par l'Ordonnance du 1.8.1827 (joint: nouveau rapport à soumettre au C.M.)
- 15.01.1869 - Extrait séparation de biens expédié par Me Dulliand.
- 01.02.1869 - Lettre de Louis MARTINAND - Lyon - réclamant à nouveau au Maire le dû que son Tuteur Anthelme Bouvier lui devait.
- 13.04.1869 - Le S/s Préfet informe que par Arrêté le Préfet a approuvé les acquisitions des terrains et servitudes qui ont été faites par la Commune pour l'établissement des fontaines.
- 15.04.1869 - A la Requête de Anthelme Tronchon (Belmont) agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de tuteur de ses nièces signifie à Charles-Philibert Vignand (fs d'Anthelme) à paraître à l'audience des criées du Tribunal Civil le treize mai prochain pour la vente après saisie des immeubles saisis au préjudice de Claudine Vuillermet Veuve Martin Bornarel.
- 21.05.1869 - Avis de passage le 25 courant du Contrôleur des Contributions directes - Répartiteurs à convoquer.
- 27.06.1869 - Reçu du Percepteur de l'affouage versé par le Maire (Bouvery)
- 06.07.1869 - Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Anglefort concernant l'instauration de deux foires 1° 25 mai pour la St Urbain, 2° -27 octobre pour la St Amand.  
"considérant que par l'ouverture des communications par les routes desservant les Cantons de Seyssel, Belley, Champagne les routes départementales reliant la Savoie et la Michaille et l'ouverture par le Chemin de fer, la commune d'Anglefort dont les vins sont estimés et où la culture de lavigne y a pris une importance extraordinaire deux foires seraient bénéfiques et fourniraient aux étrangers le moyen de faire connaître la qualité des vins d'Anglefort".../  
Le S/s Préfet demande au maire de Brénaz d'en informer son C.M.
- 26.07.1869 - Le S/s Préfet rappelle au maire sa demande du 5 courant concernant un extrait de l'acte de naissance du Sr Claude Vignand
- 10.07.1869 - Le S/S Préfet transmet au maire une délibération du C.M. d'Injoux par laquelle il est demandé l'établissement de deux foires. Rappelle ainsi le chemin de grande communication N° 30 qui relie cette commune avec le Valromey.  
Le S/s préfet demande l'avis du C.M.

\*\*/

- 19.08.1869 - Pièce adressée par le Procureur à remettre à Louise-Marie Børnarel (née Vivié)
  
- 31.08.1869 - Le S/s Préfet informe de la décision préfectorale approuvant la délibération du C.M. de voter 50 frs pour concourir aux frais d'installation du Comice Agricole des Haut et Bas BUGEY qui aura lieu le 5 Septembre.
  
- 05.10.1869 - Le Procureur impérial fait part au Maire d'un avis de Gendarmerie et d'un procès verbal constatant des blessures assez graves causées par une mule appartenant au Sr Vignand Anthelme Il désire savoir si cette mule est réellement connue dans le village comme méchante et dangereuse et si des observations ont été faites à Vignand sur le danger de garder une pareille mule?
  
- 01.10.1869 - Lettre du Secrétariat de la S/s Préfecture par laquelle le maire est autorisé à faire payer à l'Entrepreneur pour solde de ce qui lui revient sur les travaux exécutés à l'Eglise, presbytère, et fontaines publiques (soit: 3.162,71 frs)
  
- 21.11.1869 - Pétition adressée au S/s Préfet par des Particuliers habitant Brénaz sur un différend qu'ils ont avec le Maire. La Municipalité a fait faire un cours d'eau qui sert à l'écoulement des eaux de montagne et traverse longitudinalement le village de Brénaz établi sur le bord du chemin. Les propriétaires des bâtiments qui sont le long de ce chemin ont à souffrir constamment d'inondation - 1° - l'eau est introduite dans les bâtiments lors des pluies ou amas de neige chez le Sr Gay et principalement chez le Sr Mugnier - 2° Ce cours d'eau gêne à la circulation et barre l'entrée des Srs Pellin Jean-Marie, Bouvier Joseph, Børnarel Vincent, Bouvier Honoré, Bouvier Paul.  
Prient le Sr Préfet de bien vouloir leur prêter son appui pour faire cesser de pareil désordres et rendre Justice  
Signée par: Mugnier, Pellin, Bouvier, Bouvier, Børnarel  
les Soussignés: Mugnier J.M., Pellin J.M., Bouvier J., Gay Auguste et ses fermiers, Bouvier Paul, Vignand Philippe, Vignand Frédéric Pellin François, Bouvier Honoré, Børnarel Vincent.
  
- ~~/\*\* 06.07.1869 - La Réunion Générale des Comices agricoles du Haut et Bas Bugey aura lieu à Champagne le 5 Septembre pour la distribution des primes habituelles; les ressources de cette Association sont restreintes, il est d'usage que les Communes du Canton où se tient le Concours allouent ordinairement une certaine somme sur le fond de la caisse municipale pour aider aux frais d'installation de la réunion et à sa solennité. Le S/s préfet espère que le Canton de Champagne tiendra à suivre cet usage et demande de ce fait au Maire de provoquer le vote du C.M. d'une somme pour cette destination.~~
  
- 20.06.1869 - Lettre du Sr Bouvier, Curé de Virieu le Grand à son "Cher Maire de Brénaz" par laquelle il lui demande de concrétiser le projet de mutation à faire du pré appartenant à Melle Marie, (soeur du maire) contre un autre qui appartient à la famille du dit Bouvier. Lui conseille de prendre contact avec "Jean et Lucien" (frères du curé Bouvier)"en espérant qu'ils seront assez conciliants".
  
- 09.08.1869 - A l'examen des Régistres Etat Civil - 1869 - le Procureur adresse au Maire son contentement devant des registres bien et régulièrement tenus et "vous avez rempli vos fonctions avec zèle et intelligence".

- 28.09.1869 - Le Garde Général des Forêts demande au Maire tous les renseignements de la propriété du Sr Vignand Philippe dans la forêt communal, voire même les origines des propriétés; ces renseignements sont nécessaires pour délimitation partielle de celle-ci
- 12.1869 - Avertissement pour paiement des droits de succession adressé au Maire chargé de remettre celui-ci aux héritiers de Bouvier Marie-Françoise (+1868 Lyon) et de se présenter au Bureau de l'Enregistrement.
- 26.02.1870 - Procès-Verbal du Garde-Champêtre Anthelme Bouvier remis à Anthelmette Bouvier Vve de Jean-Louis Couturier.
- 04.02.1870 - Suite à la pétition de plusieurs habitants de Brenaz relative à l'écoulement des eaux le long de leurs maisons, l'Agent-Voyer a adressé un rapport à sa hiérarchie, l'Agent Voyer de l'Arrondissement, lui-même, pour information à la S/s Préfecture, Ce rapport fait ressortir que les travaux ont été faits dans les normes, auparavant l'eau courait au milieu de la chaussée, qui la rendait impraticable. - Les inconvénients relevés par les habitants devraient être remédiés par leurs soins, en construisant des ponceaux pour l'abord de leurs immeubles, ce qui les prémunirait de toute infiltration des eaux. (courrier retransmis par le S/s préfet le 14.2.1870)
- 18.03.1870 - Lettre du garde des Forêts (Artemare) par laquelle il informe le Maire de la possibilité de vendre les chablis; ces bois pourraient se vendre à Belley le 3 Juin avec ceux de la Forêt de Jailloux.
- 19.07.1870 - Le Procureur Impérial souhaite connaître le domicile actuel du Sr. Luc VIGNAND.
- 10.08.1870 - Lettre-circulaire du Préfet au Maire, concernant les jeunes gens qui figurent sur les tableaux de recensement de la classe 1870, qui ont des droits à l'exemption ou à la dispense doivent dès à présent se mettre en mesure d'en justifier devant le Conseil de révision.
- 27.08.1870 - AVIS -Le maire de Brénaz de concert avec les Officiers de la Garde nationale prévient que tous les Gardes nationaux valides de 25 à 55 ans devront se réunir ce jour 28 à 4H. du soir sur la place publique pour recevoir les ordres pour commencer l'exercice et que ceux qui ne se présenteront pas sont passible d'une amende qui sera déterminée. (Maire: Bouvéry)
- 01.09.1870 - Le S/s Préfet informe le Maire que par Arrêté préfectoral le Préfet autorise le C.M. à procéder à la vente aux enchères publiques de l'élagage de plusieurs arbres essence chêne et frêne situés sur les Communaux non-soumis au régime forestier.
- 23.10.1870 - Cahier des Charges et Adjudication au plusoffrant et dernier enchérisseur de la vente des feuillages situés dans les arbres ailes et arbustes emplantés dans les cantons dit "La Grébaz" "Le Poirier à l'Ours", "La ramaz" et "Sur la Chapelle" terrains communaux de Brénaz. 1°= Bouvier Joseph - 2° Bouvery Joseph 3°- Bouvery Jean-François - 4° avec le 1° Lot -
- 24.10.1870 - Le S/s Préfet informe que par décision du 19 courant le Préfet a approuvé la délibération du C.M. votant une somme de 600FrS pour équipement et armement de la Garde Nationale.

- 30.11.1870 - Le S/s préfet informe le Maire que par décision du 19 courant la Préfet a approuvé la délibération par laquelle le C.M. a voté sur les fonds disponibles la somme de frs: 829 frs pour solde de l'habillement et l'équipement de la Garde Nationale. (ce qui fait avec celle entérinée le 24.10 = 1.429 frs)
- 01.12.1870 - Le Maire de Champagne informe le Maire de Brénaz qu'en vertu des nouvelles instructions et au terme de l'Article IV du décret du 14.8.1870 sur la formation de la liste du Jury une réunion aura lieu le 4 courant, les maire et adjoint de chaque commune sont convoqués
- 15.12.1870 - Le S/s Préfet informe que par décision du 14 courant le Préfet approuve l'emploi fait en régie de la somme de 183,70 frs représentant les subventions de l'Etat et du département accordée en 1870 à la commune pour l'achèvement des chemins vicinaux.
- 13.01.1871 - AVIS - Délibération à prévoir pour le paiement du 20ème, revenant à l'Etat.
- 03.02.1871 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire qu'il a ajouté sur le tableau de la Commune le nommé MARTIN Alexandre Souhaite connaître sa date de naissance et le nom de ses père et mère.
- 03.03.1871 - Le S/s Préfet fait retour au maire la délibération et le décompte des intérêts votés par le C.M.; précise que l'état des travaux dressés par les ouvriers qu'ils ont effectués aurait dû être remis avec la délibération.
- 27.03.1871 - Le Percepteur demande au Maire d'informer les habitants ayant des enfants en nourrice chez eux de venir à la Perception pour recevoir ce qui leur est dû.
- 02.05.1871 - Le Maire Bouvier expose au S/s Préfet que depuis les élections du 30 Avril dernier une partie des habitants sont mécontents et se plaignent voyant que deux frères et leur neveu sont élus Conseillers municipaux, plus deux cousins germains, ce qui fait la moitié du Conseil, plus un cousin issu de germain. Si cette élection est contre la loi, le Maire souhaite en être informé, en précisant que la population est de 299 habitants. (réponse du S/s Préfet annotée= la parenté n'est prohibée que dans les Communes de 500 habitants et au dessus= 13.5.1871)
- 12.05.1871 - Lettre du Procureur suite à la vérification des Régistres de l'Etat civil, il fait remarquer quelques omissions, mais adresse ses compliments pour l'écriture et la tenue.
- 19.05.1871 - Situation de Caisse certifiée par le receveur Municipal (Morand) - Excédent en caisse : 389,01 Frs -
- 21.04.1871 - Le Maire adresse au S/s Préfet un état de recouvrement dûs par les Srs Joseph VIGNAND et Aimé BOUVIER d'un montant de 29,20 frs représentant l'achat des vieux tuyaux des fontaines de Brenaz. (réponse du S/s Préfet = souhaite délibération du C.M.)
- 13.06.1871 - Le Maire, Bornarel, adresse un courrier au préfet en lui demandant si l'on doit porter sur les listes d'élections les jeunes gens rentrés chez leurs parents lors du départ de la garde mobilisée, étant actuellement dans la commune depuis un à 3 mois.

- 19.06.1871 - Informé que la Commune refuse de donner au Sr GUILLOT Entrepreneur agréé la coupe affouagère, le pinceau de la Commune et le concours d'usage pour la division de cette coupe, le S/s Préfet informe le Maire que l'Entrepreneur est responsable jusqu'à la délibération des lots, il a donc le droit d'achever son opération ; Si il y a impossibilité il faut en informer l'Administration forestière et faire agréer un nouvel Entrepreneur.
- 23.06.1871 - Le Major-Président du régiment des Cuirassiers - Moulins, réclame au Maire un extrait de naissance sur papier libre, légalisé par le Juge de Paix de : BERNE François Laurent né à Brénaz (18
- 13.07.1871 - Lettre de Bolliet (Champagne) (sans doute l'Entrepreneur) par laquelle il donne un exemple et pour comparaison des travaux effectués à la flèche du clocher de Sutrieu (1864) - couverture en ardoises cassées de petites dimensions qui coûta 9 frs avec voligeage, travaux qui ne peuvent pas être comparés avec le dôme du clocher de Brénaz (Raquin l'Entrepreneur s'était plaint qu'il n'avait rien gagné).
- 28.08.1871 - Philomène VIGNAND demeurant à Lyon mais née à Brenaz, demande au Maire un extrait des décès de ses père et mère, pièces nécessaires pour des publications.
- 29.08.1871 - Le S/S Préfet informe le Maire que par décision préfectorale suite à la délibération du C.M. le Préfet a alloué au budget le paiement de l'indemnité due à l'Instituteur pour la confection de l'Inventaire des archives (10 frs)
- 18.08.1871 - Le Percepteur informe le Maire qu'il n'a pas reçu le titre de recette concernant la vente des tuyaux des fontaines ; demande copie ainsi que celle de l'adjudication.
- 31.08.1871 - Lettre explicative expédiée de Versailles par Paul COTTIN au Maire, pour la mise en place des nouveaux impôts sur les alcools où tous les particuliers fabriquant ainsi de l'eau de vie avec les produits de sa récolte seront soumis à cette taxe comme les négociants eux-mêmes.  
- paiement d'un droit fixe annuel (droit de licence)  
- visite de sa cave par des employés des contributions directes-
- 07.11.1871 - Le S/s préfet informe le Maire que le Conservateur des forêts vient d'approuver un devis dresser par les Agents pour l'exécution par voie d'économie de travaux de plantation d'épicéas et d'amélioration de chemins de vidange dans la forêt. Ces travaux auront lieu jusqu'à concurrence d'une dépense de 168 frs soit 3 % du revenu de la forêt - 1871 -
- 09.11.1871 - Victor DOR demande au C.M. de Brenaz l'autorisation d'utiliser deux couloirs existants partant du chemin des Marquillières pour arriver au chemin neuf; l'un a 185 m. et l'autre même direction environ 468m., ceci pour lui permettre de passer les bois de deux coupes dont il est adjudicataire. Fait offre de verser une indemnité de 100 frs à condition que cet argent soit employé pour l'entretien et réparations nécessaires au chemin de Brenaz aux Granges de Laya.
- 20.11.1871 - Le Percepteur informe le Maire de son passage à Brenaz pour régler les sommes dues à : Vignand Joseph, Vuillod François Bouvier Laurent, Rolland Instituteur.

- 15.11.1871 - Lettre circulaire préfectorale recommandant expressément d'afficher l'avis concernant l'exécution de la loi des 23 et 25 Août 1871 sur les baux.
- 31.08.1871 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision préfectorale suite à la délibération du C.M. le Préfet a alloué au budget de la Commune un crédit additionnel de 30 frs pour le paiement des journées employées par Pellin François pour le martelages des coupes -1872-
- 31.08.1871 - Le maire BORNAREL adresse au S/s préfet l'inventaire des archives et objets mobiliers en trois exemplaires en lui demandant de bien vouloir les coter et parapher.
- 03.09.1871 - Décision du Conseil municipal de Vieu, l'entrée du Champ de Foire sera interdite le 9 Avril à tout animal non-accompagné d'un certificat de non-épizootie, adressée au Maire pour information.
- 06.09.1871 - Liste générale des Jurés de BRENAZ pour le Service des Assises 1872 .
- 07.09.1871 - Procès-Verbal établi par BORNAREL Charles-Marie, maire; attestant qu'il a vérifié les registres de l'Etat civil conformément à la circulaire du Préfet du 30.08. concernant le timbre Ceux-ci comportent 13 feuilles en blanc de 1 fr/
- 12.10.1871 - Le garde Général des Forêts (ARTEMARE) informe le Maire de la demande faite pour l'obtention d'un crédit de 168 frs pour travaux d'amélioration dans la forêt communale. Demande au Maire de l'informer dès l'avis du préfet de la mise à disposition de cette somme, ceci afin d'exécuter dans les temps les plantations qui figurent sur le devis approuvé.
- 07.11.1871 - Convocation de Jean-Marie MUGNIER, membre du C.M., à assister à la séance du 8 novembre 1871
- 21.11.1871 - Extrait Régistre des Arrêtés de la Préfecture - délimitation générale des bois appartenant à la commune d'Anglefort - Les propriétaires, communes ou particuliers, intéressés à cette délimitation sont prévenus que le P.V. de l'opération est déposé au Secrétariat de la Préfecture, et S/s Préfecture Belley où ils pourront en prendre connaissance et s'en faire délivrer des extraits à leurs frais. (adressé par le S/s préfet par courrier le 30.11.1871)
- 25.10.1871 - Au verso d'une note expédiée par le Percepteur demandant le visa du Maire, il y a un brouillon d'une délibération du C.M. au sujet de l'application des sommes prévues notamment celle de 277,89 frs à employer à la réparation du chemin vicinal de Chemillieu. (voté à l'unanimité).
- 05.12.1871 - Lettre du Percepteur demandant de toute urgence la liste de tous les fermiers de la commune afin qu'il puisse leur adresser à chacun un avis et indications nécessaires pour déclarer leurs conventions verbales avant le 31.12.
- 05.12.1871 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 2 courant le Préfet a alloué au Budget communal 1871 un crédit complémentaire de 20 frs pour élever à 200 frs le traitement du Garde forestier ceci à partir du 1. janvier 1872
- 28.12.1871 - Le Percepteur Morand informe de son passage le 1er janvier pour dresser les mutations sur les Matrices.

- 18.12.1871 - Lettre du S/s préfet indiquant le montant du 20ème forestier revenant à l'Office des forêts. Demande délibération du C.M.
- 1871 - Mandant de paiement destiné à BOUVIER Anthelme garde, somme due sur son traitement.
- 28.12.1871 - Lettre-circulaire de la Direction des Contributions directes sur la réglementation et taxes sur les billards et les Cercles.
- 20.01.1872 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décret du 8 courant une coupe extraordinaire a été autorisée à la commune dans la parcelle C lère affectation - fonds de réserve de 300m3.
- 22.01.1872 - Liste de proposition pour la nomination de commissaires Répartiteurs.
- 05.02.1872 - Le S/s préfet informe le Maire que le Conservateur des Forêts a approuvé le devis dressé par les Agents de son Service pour l'exécution par voie d'économie des travaux de plantation d'épicéas et d'amélioration des chemins de vidange dans les bois. Ces travaux se feront jusqu'à concurrence de 209,50 soit 3% du revenu des bois pour 1872.
- 08.02.1872 - La Direction des Contributions directes informe que le Contrôleur LANG se rendra à Brenaz le 23 février pour rédiger l'Etat Matrîce destiné à servir de base à la confection du rôle de la contribution sur les voitures et les chevaux.
- 13.02.1872 - Lettre du Juge de Paix faisant remarquer au Maire que la lettre du Procureur de la République du 12.5.1871, concerne les Régîtres de l'année 1870 et non 1871.
- 02.03.1872 - Liste des Répartiteurs de la Commune - Bornarel Hippolyte, Bouvier Paul, Chabanay Stéphane, Pochet Achille (maire Sutrieu) Brillon Louis (Lochieu) -Suppléants- Vignand Frédéric, Vignand Joseph, Gay Alponse (Sothonod) Bornarel Auguste, Levrat Jean (Poisî)
- 17.03.1872 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire de l'intention de Melle Bouvery d'actionner la commune devant les Tribunaux judiciaires. Conseille le Maire de réunir son C.M. afin de délibérer et demander l'autorisation au préfet de défendre à l'action dont la commune est menacée. (voir dossier Procè)
- 19.03.1872 - Lettre du maire d'YON-ARTEMARE par laquelle il demande au Maire et à ses administrés de venir en aide, suite à un incendie du 14 mars qui a ravagé cinq maisons et une grange.
- 23.04.1872 - Le S/s préfet retourne dûment visé par le Préfet l'Arrêté pris par délibération du C.M. concernant la réglementation des pâturages pour les bêtes à laine sur les terrains communaux.
- 23.04.1872 - le S/s préfet informe le Maire que par décision du 13 courant le Préfet a approuvé l'emploi fait en régie de la somme de 141,87Fr de la subvention de l'Etat et du département accordée à la commune en 1871 pour l'achèvement de ses chemins vicinaux ..
- 02.04.1872 - Le S/s Préfet envoie au Maire pour avis le projet et souhait de la commune de St Martin de Bavel pour l'établissement de deux foires le 10 mai et 10 octobre chaque année.
- 07.05.1872 - Le Percepteur de Champagne adresse au maire le Budget primitif le budget prévisionnel, compte de gestion et état des propriétés.

- 05.05.1872 - Avis du Maire - prévient les ouvriers terrassiers qui ont travaillé au chemin de Brénaz - Chemillieu, et de Brenaz - Méraléaz qu'ils doivent se présenter le 10 courant à la mairie pour percevoir les sommes qui leur sont dues.
- 19.02.1872 - Arrêté municipal pris par le C.M. relatif au cantonnement des bêtes à laine des hameaux : Brenaz, Boirin, Méraléaz, Larnin:  
 1°- les bêtes pâtureront à partir du chemin dit "Panissière" jusqu'au contour du 2ème chemin correspondant à la carrière et suivant une ligne droite à "La ramaz" et delà descendant à "la vi du Pont" - (pour Brenaz, Boirin, Méraléaz)  
 2°- les bêtes à laine du hameau delarnin auront à paturer du bac appelé "grange Burland" suivant une ligne droite correspondant à un bosquet de bois hêtres appartenant aux héritiers de Marie Bornarel, et auront tout le parcours jusqu'à la forêt de Mr. de Seyssel.  
 PERIODE : à partir du mois de Septembre jusqu'au 1er Avril-
- 17.04.1872 - Extrait du Régistre de délibération du C.M. Cressin-Rocheford (maire Jules RECAMIER) demande création Foire 15 Septembre chaque année - Le S/s préfet demande avis au C.M. de Brénaz
- 26.05.1872 - Contributions directes - Avis au Contribuables - Changement à opérer pour les confections des Rôles des Contributions 1873 Passage du Contrôleur LANG à Brenaz le 7 Juin 1872.
- 18.06.1872 - Le S/s préfet adresse l'Arrêté préfectoral par lequel le Préfet informe les communes et particuliers intéressés de l'approbation donnée au P.V. de la délimitation générale des bois communaux d'Anglefort.
- 27.06.1872 - Le maire BORNAREL adresse, pour homologation, le rôle des taxes pour la délivrance du permis d'exploiter.  
 (Réponse en marge du S/sPréfet="le permis d'exploiter est délivré par l'Inspecteur des Forêts à qui la demande doit être faite avec la nomination de l'Entrepreneur et un certificat du percepteur que le rôle est en recouvrement".
- 23.07.1872 - Le Procureur de la république fait une petite analyse sur la tenue et l'enregistrement des actes de l'Etat civil - 1872.
- 02.08.1872 - Lettre du S/s Préfet adresse au Maire un rapport de l'Agent Voyer en chef concernant un projet du classement d'un chemin à ouvrir entre le N°30 et la route départementale N°12 Demande délibération du C.M. en vue de se prononcer sur l'ouverture de cette voie, sur son classement à la grande vicinalité et surtout sur les ressources communales qui pourraient y être affectées pour couvrir les dépenses élevées de ce projet.
- 23.08.1872 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision préfectorale sur la demande du C.M. le Préfet a alloué au budget un crédit additionnel de 21,70 pour le paiement des journées faites par le Sr Chatelain Edouard pour le martelage des coupes 1872.
- 24.08.1872 - Offre de la Préfecture pour la fourniture des formules imprimées et tracées pour Extraits de délibérations. Il suffit de signer un mandat et de la retourner.
- 24.09.1872 - Le S/s Préfet informe le maire que le projet d'embranchement du chemin de grande Communication N°30 entre Brenaz et Corbonod

- par le Colombier a été soumis au Conseil Général. Ce projet a fait ressortir :
- qu'il necessitait une dépense de 154.000 Frs
  - que l'achèvement du chemin de Gde communication N° 30 doit donner lieu à des travaux évalués à 60.000 frs
  - l'utilité de cet embranchement est contestée par les communes intéressées de sorte que le département serait obligé de faire tous les sacrifices qui sont au dessus de ses forces.
- Dans sa séance du 22.8.1872 le Conseil Général a repoussé le classement et l'ouverture du chemin - BRENAZ-CORBONOD.
- 03.10.1872 - Le Maire Bornarel demande par écrit au S/s Préfet quelles suites ont été données aux délibérations du C.M. :
- du 5 mai dernier relative à l'ouverture d'un chemin lieu-dit "Plan Carron" -
  - du 11 Août, relative au vote de la somme de: 333,22 frs due au Sr Bolliet Félix de Champagne et Vignand Joseph Brenaz
  - de la demande d'autorisation de réunir le C.M. pour obtenir l'autorisation de passer des bois des forêts de l'Etat par un couloir de la forêt communale.
- (Réponse faite par le S/s Préfet en marge de la lettre-
- 1°- transmise le 8.5 au préfet pour être instruite par l'Administration forestière -
  - 2°- Une décision le 18.9. transmise le 11.10.
  - 3° Décision du 31 mai qui autorisa le Sr Dor à se servir d'un couloir communal moyennant 150 Frs.
- 10.10.1872 - Le S/s Préfet informe que par décision préfectorale le Préfet autorise le C.M. à payer au Sr Vignand les travaux de construction et réparation des fontaines, Eglise, Presbytère (solde 3176,40F et à Baliet Architecte (honoraires:3.335,25Frs)
- 17.10.1872 - Le S/s Préfet fait part de la remarque du Préfet devant le sceau de la Commune, celui-ci porte encore les armes de l'Empire ce qui constitue une dérogation aux instructions formelles envoyées à ce sujet à Messieurs les maires. Le S/s Préfet invite le Maire à prendre immédiatement des mesures pour faire disparaître un emblème qui ne doit plus figurer.
- 18.11.1872 - Le Maire répond à la lettre de remontrances du S/s Préfet concernant le sceau de la Commune. Il lui précise qu'il a déjà fait plusieurs démarches pour se procurer un sceau républicain. Il aimerait connaître une adresse.
- (réponse du S/s Préfet: "on pourra supprimer l'aigle sans changer le timbre ; pour avoir un timbre neuf il suffit de la demander aux Ets Dupont"
- Nota - le sceau ne fut point "amputé" de son aigle, il est toujours archivé en Mairie de Brénaz (1994)-
- 1872 - Recensement des animaux domestiques -  
 Veaux=4 - Boeufs=4 - Bouvillons=2 - Vaches=18 -Chèvres=2 -  
 Agneaux= 9 - Mouton=1 - Brebis=11 - Ruches=7 -Volailles=58-Pigeons=1
- 14.12.1872 - Le S/s Préfet transmet au Maire la réponse du préfet suite à la délibération du C.M. votant l'ouverture d'un nouveau chemin dans la forêt communale.
- 14.01.1873 - Le Maire envoie au S/s préfet le mandat de 6 frs relatif au prix convenu du nouveau sceau de la Commune à l'effigie de la République ainsi que quittance du graveur.

- 12.01.1873 - L'Agent Voyer cantonal adresse au Maire l'état Matrice supplémentaire qui doit être dressé et également l'informe de sa visite le 16.1. prévoir convocation des répartiteurs.
- 27.01.1873 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires répartiteurs 1873 .
- 07.02.1873 - Note du S/s préfet demande au Maire de faire prononcer le C.M. sur la réclamation du Sr Vignand et d'adresser la délibération qui sera prise en y joignant le mémoire;
- 26.02.1873 - Liste des Répartiteurs - Bornarel félix, Bornarel Hippolyte Vignand Frédéric, Pochet Achille (Sutrieu) Levrat Jean, (Poizieu) Suppléants- Gay Alphonse (Sothonod) Bornarel François-Marie, Bornarel Jean-Joseph, Pellin François, Mugnier Jean-Marie (maréchal)
- 27.02.1873 - Le S/s Préfet informe le Maire que le vote du 21 décembre relatif à l'ouverture d'un chemin dans la forêt a été adressé au Préfet le 10 janvier.
- 03.03.1873 - Lettre de l'Administration des Forêts, par laquelle elle autorise le Maire de l'emploi de 180 frs pour travaux d'amélioration dans la forêt.
- 05.03.1873 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 3 courant le Préfet a alloué au budget de la Commune un crédit additionnel de 20 frs pour le paiement au St Vignand Joseph la dépense supplémentaire pour le fer blanc employé aux travaux de l'Eglise en sus de celle comprise dans le P.V. de réception.
- 13.05.1873 - Le Préfet réclame le certificat des trois pères de famille dont l'imprimé a été remis au maire le jour du tirage, qui est destiné à constater les droits à la dispense du nommé Guillet N°80 en tant que fils de Veuve. Joindre acte de mariage des père et mère ainsi que l'acte du décès du père.
- 21.05.1873 - Le Procureur de la République après vérification des Régistres 1872 constate qu'ils sont bien tenus tout en faisant quelques remarques.
- 31.05.1873 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 29 courant le Préfet a approuvé la délibération par laquelle le C.M. a voté la somme de 500 frs pour l'achèvement du chemin "Plan du Carron"
- 13.06.1873 - le S/s préfet informe le maire que par décision le Préfet a approuvé la délibération par laquelle le C.M. a voté sur fonds libres une somme de 500 frs pour la rectification d'un chemin forestier. Il autorise l'emploi de cette somme en régie sous la surveillance du Maire et la direction des Agents forestiers.
- 14.06.1873 - Le Percepteur informe le Maire de son passage à Brenaz pour remettre les pensions des enfants de l'Hospice - (1er Trimestre) (Vignand Joseph, Vuillod François, Bouvier Laurent)
- 19.06.1873 - Pas de délibération le C.M. a voté la somme de 300 frs pour la construction d'un aqueduc sur le chemin vicinal d'intérêt commun N° 19. le S/s Préfet adresse un rapport et marché et les pièces d'un projet dressé par les Agents Voyers pour cet ouvrage qui doit donner lieu à une dépense de 441,87 dont aucune partie peut être supportée par le chemin à cause de la pénurie de ses ressources.

- 25.06.1873 - Le garde général de la Forêt -Artemare- informe le Maire qu'il a marqué 27 sapins chablis pouvant donner 16m3 de bois de service. Souhaite connaître quelle destination leur donner?
- 27.06.1873 - le Procureur de la République demande au Maire des renseignements sur le jeune MARTIN Alexandre.
- 14.07.1873 - Lettre de Alphonse Bornarel (Lyon) au Sr Rolland (instituteur sans doute) souhaite l'extrait de l'acte de naissance de sa soeur (1851) son père est décédé en 1867 et sa mère en 1869.
- 22.07.1873 - Le S/s Préfet informe le Maire que le Préfet vient d'adresser à l'Agent Voyer en Chef les pièces du projet du Marché passé avec le Sr Ribière pour la construction d'un aqueduc chemin 19.
- 30.07.1873 - Le S/s Préfet informe le Maire que par Arrêté le Préfet a prescrit la centralisation au compte des produits éventuels du département avec affectation spéciale au chemin d'intérêt commun N° 19 de la somme de 441,57FrS votée par le C.M.
- 2.09.1873 - Le S/s Préfet informe que par décision du 29 écoulé, le Préfet a alloué au budget de la commune un crédit additionnel de 25,20Fr pour le paiement de diverses réparations exécutées par le Sr Mugnier Jean-Marie aux fours.
- 05.10.1873 - Le receveur de l'Enregistrement, par lettre, demande quelques renseignements sur les biens que pourraient posséder le nommé MARTIN Alexandre.
- 08.11.1873 - Le Procureur de la République adresse un Arrêté du 31.10. Tribunal de Bourg, rendu en Cour d'Assise.
- 05.12.1873 - Vérification des comptes Commune par le Secrétaire du Greffe du Conseil de Préfecture.
- 27.12.1873 - Lettre du Maire demandant au S/s préfet de l'autoriser à réunir le C.M. à l'effet de prendre une délibération concernant le Procès entre la Commune et Marie-Louise Bouvéry, et une autre délibération concernant les frais avancés par lui-même pour le compte de la Commune frais qui doivent être remboursés dans le dit Procès.  
(Réponse "Vu et autorisé" S/s prefet 1873 le 29 Décembre)
- 29.01.1874 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires Répartiteurs - 1874 -
- 12.02.1874 - A l'étude du tableau de recensement des jeunes gens classe 1873 Le S/s Préfet constate que les père et mère du St Lombard Jean-François-Auguste sont décédés. Dans ce cas c'est au domicile du tuteur que le jeune homme doit être inscrit. Voir rectification si il y a lieu.
- 30.03.1874 - Liste des Répartiteurs - Bornarel Hippolyte, Chatain Edouard, Vignand Frédéric, Pochet Achille (maira Sutrieu) Levrat Jean Poisiu- Suppléants- Coutirier Philippe, Couturier Joany (marcha Gay Alphonse (Sothonod)- Carrier (Gendre de Pochet (Belley) Chabannay Stéphane.
- 23.03.1874 - Lettre du Contrôleur des Contributions directes (Cordier) par laquelle il réclame la matrice des chevaux et voitures. Donne également des renseignements sur les patentes, le droit

fixe 3ème classe qui est seul applicable au commerce de bois  
La patente 3ème classe est de 21 frs en principal, mais les centimes additionnels la portent au double.

- 01.04.1874 - - Receveur de l'Enregistrement - (sans doute)  
"souhaitant améliorer le fonctionnement administratif et donner aux usagers plus de facilité dans leurs démarches et éviter qu'elles soient trop tardives, propose au maire les dispositions suivantes:- Lors d'un décès qui provoque une succession il serait bon d'informer le Service (par un tableau joint) sur lequel seraient indiqués les noms prénoms professions et adresses des héritiers les plus solvables, l'important du capital pour le mobilier et un revenu locatif pour les immeubles des biens faisant partie de la succession, préciser si le défunt laisse des enfants mineurs".
- 02.04.1874 - Le S/s Préfet informe que par décret du 9 mars une coupe extraordinaire de 200 m3 a été autorisée.
- 18.04.1874 - Le S/s préfet informe que par décision du 13 courant le Préfet a approuvé la délibération par laquelle le C.M. a voté la somme de 25 frs pour le paiement des frais faits par l'Instituteur pour le chauffage et l'éclairage du cours ouverts pour adultes pendant l'hiver écoulé.
- 18.04.1874 - Par décision préfectorale, suivant la délibération du C.M. le Préfet a alloué au budget un crédit additionnel de 108,45 Frs pour le paiement de divers travaux supplémentaires exécutés pour réparation aux fontaines et abreuvoirs ainsi que les honoraires revenant à l'Architecte.
- 01.05.1874 - Par décision préfectorale, le Préfet a approuvé la délibération du C.M. votant un secours de 150 frs en faveur des incendiés du village d'Ossy.
- 18.06.1874 - Lettre du maire par laquelle il donne les renseignements sur deux enfants recherchés par leur mère Mme Barrolin.
- 
- 04.05.1874 - Convocation adressée au Maire et aux Répartiteurs pour la révision des Rôles.
- 04.07.1874 - Le S/s préfet informe le Maire que par décision du préfet la demande de reporter au budget de la commune exercice courant jusqu'à concurrence de 44,35 Frs le crédit de 500 frs alloué au budget 1874 pour travaux de rectification d'un chemin forestier.
- 17.07.1874 - lettre du Procureur de la République demandant quelques renseignements au sujet d'un vol commis le 29 Juin.
- 19.09.1874 - Lettre du Maire par laquelle il adresse au S/s préfet copie d'une délibération du C.M. concernant le vote de la somme de 272,13 frs due à Mr. Girin Avoué à Lyon pour honoraires de plaidoirie c/ M.L. Bouvery .
- 17.10.1874 - Lettre du Maire informant le S/s préfet de la proposition que souhaite faire le C.M. au Sr. Bouvery en lui proposant les lots revenant à sa soeur pour les années 1871/72/73 conformément à la quantité délivrée à chaque ayant droit. Ce dernier acceptant moyennant une indemnité de 15 Frs, ou un bois de 30 pieds cubes. La somme de 15 frs serait le moyen préférable attendu que l'abandon sur les journées de prestations que doivent supporter ses lots.../-Réponse: les 15Fr qui seront votés par le C.M. seront certainement alloués par Préfet.

(voir page 238)

- 31.10.1874 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision en date 29 courant le Préfet a alloué au Budget un crédit additionnel de 272,13 pour le paiement des frais dûs à Me GIRIN, Avoué à Lyon à l'occasion de l'Instance en appel soutenue c/Melle Bouve
- 06.11.1874 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 4 courant le Préfet a alloué au Budget un crédit additionnel de 20 frs pour indemniser Melle Bouvery de la non-valeur des bois 1873 et d'un lot de bois blanc délivré en vertu d'un jugement rendu par la Cour d'Appel.
- 28.11.1874 - Le Contrôleur des Contributions informe le Maire que les Matrices cadastrales de la Commune ont été déposées à la perception de Champagne.
- 01.10.1874 - Mandat pour le traitement de Bouvier Anthelme, garde-champêtre (5
- 20.12.1874 - Le S/s Préfet informe que par décision du 10 courant, le Préfet a alloué au Budget un crédit additionnel de 25,50 Frs pour le paiement des journées faites pour le martelage des coupes 1874.
- 20.01.1875 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires Répartiteurs 1875.
- 24.01.1875 - Le Contrôleur des Contributions directes réclame les matrices générale et cadastrale.
- 01.02.1875 - Marguerite Lombard (Lyon) demande au Maire de remplir le certificat de moralité, imprimé nécessaire à une demande d'emploi.
- 26.01.1875 - Lettre (du garde-forestier?) demandant le visa du maire sur le certificat d'exercice en l'informant qu'il reste au crédit alloué pour travaux d'amélioration dans les bois communaux la somme de 154,50 frs.
- 29.01.1875 - Liste des Répartiteurs- Chatelain Edouard, Bornarel Hipollyte Pochet Achille (Sutrieu), Chabannay Stéphane, Vignand Frédéric Suppléants- Bornarel Auguste, Mugnier Jean-marie (maréchal) Gay Alphonse (Sothonod) Pellin François, Carrier Isidore.
- 07.03.1874 - AVIS - LE MAIRE - Vu les pièces du projet dressé par les Agents Voyers pour la rectification du chemin vicinal ordinaire N°1 Brénaz à Méraléaz - Vu l'Arrêté du préfet du 25 février ordonnant une enquête de commodo et d'incommodo à l'effet d'obtenir l'homologation comme étant une rectification d'utilité publique
- 15.04.1875 - Programme prévu pour le concours régional Agricole 1875 - Organisation
- 27.04.1875 - Le S/s Préfet informe que par décision du 23 courant le Préfet a alloué au budget 769,30 pour le paiement des frais dus à Me Cerdon Avoué Belley et Roux Avoué à Lyon à l'occasion du procès soutenu contre Melle M.L. Bouvéry.
- 16.05.1875 - AVIS - l'Entrepreneur de la coupe 1874 prévient les ayants droit que demain 17 courant commencera l'exploitation de la coupe. Les ouvriers seront rendus sur place à 6H.30 et devront être munis d'outils nécessaires. Seront reçus que les ouvriers de 18 à 50 ans.
- 01.05.1875 - Avis de passage du Contrôleur Cont/ Directes pour les mutations 1875/1876 - Répartiteurs à convoquer.

- 23.05.1875 - AVIS du MAIRE - informe les ayants droit aux coupes 1873 que le dernier délai accordé pour la vidange est fixé le 25/6 passé ce délai des P.V. seront dressé contre les propriétaires des bois qui seraient encore en forêt.
- AVIS de PASSAGE - du Contrôleur des Cont/Direct/ pour la confection des rôles - 6 Juin -
- 04.06.1875 - AVIS du PERCEPTEUR - par lequel il prévient les contribuables de Brenaz qui n'ont encore rien donné sur leurs contributions de venir sans faute se libérer,.
- 05.06.1875 - Le garde Général des Forêts pour donner suite à la demande de coupe extraordinaire, adresse un état à compléter et profite de ce courrier pour demander une augmentation de traitement en faveur du garde de 32,50 frs.
- 08.06.1875 - Le Receveur - perception de Songieu - réclame les différentes pièces confiées en vue de signature - état de l'Actif de la commune et annexe -
- 11.06.1875 - Lettre du Maire adressée au Garde générale des Forêts suite à son courrier, demande quelques explications au sujet des coupes extraordinaires afin d'en déterminer le nombre. Quant à l'augmentation du traitement du Garde forestier, le budget 1876 étant clos depuis le 10 mai, il soumettra cette demande à con C.M.
- 14.06.1875 - Pour faire suite à la demande de parcours dans la forêt, le garde Général demande au Maire la liste des animaux que la commune veut faire pâturer et les noms de chaque propriétaire.
- 11.06.1875 - Le S/s Préfet informe le Maire du souhait de la commune de St Martin de Bavel de créer une Foire le 15 Novembre de chaque année.
- 16.06.1875 - Suite à la demande du maire, le Garde général l'autorise à brûler les "ramilles" provenant de la coupe 1874, ceci sous la surveillance du garde.
- 20.06.1875 - AVIS - le Maire de Brenaz invite les habitants qui veulent faire pâturer leurs bestiaux dans la forêt communale doivent se présenter à la mairie pour déclarer le nombre de bêtes et signer un rôle réclamé par le Garde Général.
- 10.07.1875 - Demande de mandat de remboursement sur les fonds versés au Trésor pour le traitement des employés de la Commune (200FrS)
- 31..07.1875 - Extrait registre délibération du C.M. - Corcelles - demande le changement de la date des Foires annuelles, souhaite le 8 Juin. Le S/s Préfet en informe le Maire pour avis.
- 06.08.1875 - Extrait registre délibération du C.M. - St Martin de Bavel - demande que la fixation de la Foire annuelle soit reportée au 10 décembre. le S/s Préfet en informe le Maire pour connaître son avis.
- 21.06.1875 - Vente aux enchères - Salle de Mairie d'YON-ARTEMARE - d'une coupa de bois 118 sapins de Brenaz soit 52m3,178, adjudicataire BIDEET Hippolyte - Charancin.

- 15.07.1875 - Lettre du Percepteur par laquelle il informe le Maire que le Sieur (Roud ?) Honoré adjudicataire de la coupe 1874 est tenu, suivant la clause du cahier des charges à verser dans la Caisse communale la somme de 100 frs pour l'achèvement du Plan du Carron; cette somme est exigible depuis 1874 le Sr (Roud) ne veut pas verser la somme avant que le chemin soit réparé. Souhaite connaître le sentiment du Maire et la suite à donner à cette affaire.
- 17.07.1875 - Le S/s préfet informe le Maire que par décision du 14 courant le S/s préfet a alloué au budget communal un crédit additionnel de 100 frs, montant du secours à verser en faveur des inondés du midi.
- 23.07.1875 - Le S/s Préfet informe que par décision du 9 courant le Préfet a alloué au budget communal un crédit additionnel de 254,66 Frs pour paiement des travaux exécutés sur les chemins vicinaux au moyen de la subvention du département et de l'Etat.
- 08.08.1875 - Le Procureur de la République après vérification des registres de l'Etat civil 1874 transmet au Maire ses félicitations pour la bonne tenue matérielle des registres et du résultat des soins apportés à cet égard, si ce n'est quelques erreurs et oublis constatés.
- 03.11.1875 - Vérification des Comptes de la commune 1874/75 par le Service du Greffe Préfecture.
- 12.11.1875 - Le Préfet adresse au Maire le Règlement sur la Police des Cabarets afin de l'afficher dans les cabarets de la commune.
- 22.10.1875 - La Préfecture - Protection des enfants en bas âge - demande au maire le nombre d'enfants en bas âge (-2ans) placés en nourrice ou en garde moyennant salaire.
- 27.10.1875 - Par lettre, le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 21 courant le Préfet a alloué au Budget de la commune un crédit additionnel de 33,44FrS pour le paiement des journées employées pour le martelage des coupes 1875.
- 27.10.1875 - Le S/s préfet informe également que le Préfet a alloué au budget de la Commune un crédit additionnel de 12,60FrS pour le paiement des fournitures et travaux exécutés par le Sr Mugnier Jean-Marie.
- 15.01.1876 - AVIS - Le Maire, Bornarel, informe les habitants que le dépôt de la liste électorale municipale et la liste électorale politique ont été établies. Les demandes en inscription ou en radiation sont reçues pendant vingt jours.
- 18.01.1876 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires Répartiteurs 1876.
- 10.03.1876 - Le S/s préfet retourne dûment approuvés les actes portant cession par les Sieurs Bouvier Antoine, Bouvier Anthelme et Vignand Jean-Louis de quelques parcelles de terrain comprises dans le tracé du chemin vicinal ordinaire N° 1.
- 31.12.1875 - Contributions Directes - Tableau détaillant les Rôles généraux des quatre contributions directes -1876- Dépenses Etat, Département, Commune - Contribution communale-produits centimes ordinaires

- 13.01.1876 - Conseil - Préfecture de l'Ain - demande au Maire de faire notifier la décision du Conseil Préfecture au Sr Couturier Philippe.
- 20.01.1876 - Après lecture du Tableau de recensement-1875- Le S/s préfet relève que les parents du nommé Bornarel Alexandre sont décédés. Dans ce cas c'est au domicile du Tuteur que le jeune-homme doit être inscrit.
- 28.01.1876 - Le S/s Préfet adresse au Maire les cinq actes s'élevant ensemble à la somme de Frs: 1.108,60 portant cession à la Commune du terrain nécessaire au redressement de son chemin vicinal ordinaire N° 1 suivant le tracé approuvé le 12.5.1875. Ces actes devront être soumis au C.M. afin qu'il se prononce sur leur adoption, sur le vote des sommes dues et sur la dispense des formalités de purge pour les sommes de moins de 500Frs.
- 02.03.1876 - Le Juge de Paix de Champagne adresse au Maire copie de la circulaire du Ministre de la Justice aux Procureurs Généraux : "son attention a été appelée à différentes reprises sur les difficultés auxquelles donnent lieu les mariages que des sujets italiens demandent à contracter en France. le Code Italien, si il a emprunté à notre Code propre beaucoup de ses dispositions s'en est écarté sur des points spéciaux, notamment en n'admettant pas les formalités des actes respectueux, il a seulement réservé aux ascendants le droit de former opposition au mariage lorsque le fils majeur de 25 ans et la fille majeure de 21 ans ne sont plus tenus de justifier du consentement de leurs auteurs.- L'article 100 du Code Civil italien prescrit aux Sujets de ce Royaume qui veulent se marier à l'Etranger de faire procéder dans le lieu de leur dernier domicile en Italie aux publications prescrites du même Code. Cette publication subsiste tel que soit l'âge des époux et quel que soit le temps depuis lequel ils ont pris résidence à l'étranger. - Les Officiers de l'Etat civil devront avant de prononcer au mariage exiger un certificat en due forme constatant que cette obligation a été remplie, ils s'assureront ainsi que par ce moyen les ascendants auront pu dans beaucoup de cas, sinon toujours être avertis.../"
- 12.03.1876 - Le Maire adresse au Receveur des Contrib/Directes les cinq actes concernant la cession des parcelles de terrain en vue de les enregistrer.
- 14.03.1876 - Liste des répartiteurs -1876- Chatelain Edouard, Bornarel Hippolyte, Carrier Alfred(Sutrieu) Pellin François, Brillon Philippe -Suppléants- Bornarel François, Levrat Jean (Poisieu) Vignand Frédéric, Couturier Joanny, Gay Alphonse (Sothonod)
- 19.03.1876 - Le Maire de Brenaz adresse au S/s Préfet les cinq actes de cession de terrain pour rempli les formalités de purge et transcription qu'ils doivent subir.
- 21.03.1876 - Le percepteur adresse au Maire une demande de renseignement faite par son collègue de Lyon au sujet d'un nommé SEBILLOT Jean-Baptiste aux Granges de Brenaz.
- 26.03.1876 - AVIS - le Maire de Brenaz prévient les hommes des classes 1855 à 1871, non-inscrits sur les contrôles de celles de ces classe à laquelle ils appartiennent doivent en faire la déclaration au Commandant de Gendarmerie de leur résidence.
- 12.05.1876 - Extrait des Régistres et Arrêtés Préfecture -  
 - Vu le tableau des Conseillers municipaux en exercice -  
 - Vu l'acte de décès du Sr. Bouvier Alphonse Membre du C.M.(1874)  
 - Vu le rapport du S/s Préfet du 11.5.1876

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des élections partielles afin de pourvoir à cette vacance -  
 ARRETONS: les électeurs municipaux de Brénaz sont convoqués à la Mairie le dimanche 21.05. à l'effet d'élire un nouveau Membre.

- 14.05.1876 - Lettre du S/s préfet accusant réception au Maire de sa démission ainsi que celle de l'Adjoint, demande de rester à son poste et continuer ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait pu être prononcé sur l'organisation de la nouvelle municipalité; Transmet copie de cette lettre à Vignand -1er Conseiller municipal
- 16.05.1876 - Le Conseil de la Préfecture demande au Maire de faire notifier la décision du dit Conseil à BORNAREL Auguste Propriétaire.
- 27.03.1876 - Le S/s Préfet adresse au Maire - 1°- le projet dressé par les Agents Voyers pour la rectification du chemin vicinal N°2- de BRENAZ, - 2°/ l'ouverture d'une enquête sur ce projet ordonnée par le Préfet pour laquelle le Maire de Passin est désigné en qualité de Commissaire enquêteur.
- 28.05.1876 - Lettre du maire au S/s Préfet par laquelle il lui rappelle qu'en date du 12 février 1875 le C.M. adressa une demande à l'Administration Supérieure dans le but d'obtenir une coupe extraordinaire de 300 stères de bois pour être vendue au bénéfice de la commune. Le C.M. prévoyant ainsi des dépenses exceptionnelles en 1875/76 cherchait par cette demande à se préserver, et la possibilité de faire face à des dépenses. Aimerait connaître la raison de ce refus.
- 06.06.1876 - Le S/s Préfet informe le Maire que le Préfet vient d'autoriser l'admission à l'Hospice de la maternité de Bourg la nommée Cacot Marie.
- 08.06.1876 - AVIS ADMINISTRATIF - Par actes reçus le 19.1.1876 enregistrés le 13 Mars, ont vendu à la commune pour l'ouverture du chemin vicinal ordinaire N°1 - Brenaz-Virieu le Petit les terrains ci-dessous:
- |   |            |
|---|------------|
| 1°- Bouvier Antoine -2 parcelles de pré - 5 ares 84ca (au Pont) |            |
| N°614 - 615 sect.C  |            |
| 2°- Bouvier Anthelme 1 "  | 5 " 20ca " |
| N° 571 sect. C  |            |
| 3°- Vignand Jean-Louis ) "                                      | 2 " 40ca   |
| N° 572 sect. C )  |            |
| 4°- Vignand Jean-Louis )  |            |
| N° 612 sect C )   |            |
| 5°- Bouvier Antoine   | 1 "        |
- 14.06.1876 - Le S/s préfet informe le Maire que par décision du 9 courant le Préfet a alloué au budget un crédit additionnel de 32,50 Frs pour le paiement de l'augmentation de traitement votée en faveur du garde-forestier.
- 14.06.1876 - Le Garde général des forêts informe le Maire du refus du Receveur municipal d'acquitter le mandat de 100 frs pour paiements des travaux faits dans le fonds communal. (cause: pas de crédit ouvert au Budget)
- 17.07.1876 - Vu le mémoire préalable par lequel le Sr BORNAREL Auguste annonce l'intention de réclamer judiciairement à la Commune

de Benaz la délivrance du lot d'affouage, le Conseil de Préfecture invite le C.M. à prendre communication de ce mémoire, à produire consignés dans une délibération régulière les observations et moyens de défense de la Commune ainsi qu'une demande tendant à obtenir l'autorisation de défendre à l'action judiciaire dont elle est menacée.

- 20.07.1876 - Préfecture de l'Ain - Secours temporaires - Informe le Maire que par Arrêté le Préfet a accordé un secours temporaire avec layette, à Marie-Pauline Cacot dont la mère habite Brénaz.
- 30.08.1876 - Le Procureur de la République a procédé à la vérification des Registres d'Etat civil 1875. A relevé deux points (omission et précision), rappelle que toute surcharge est prohibée la rature approuvée est seule permise.
- 02.09.1876 - Préfecture de l'Ain- Le Secrétaire Général de la Préfecture souhaite connaître d'une manière précise le domicile actuel de Marie Carot.
- 1876 - Recensement de la population - Enfants jusqu'à 12 ans = 138  
 Célibataire =55 - Mariés =63 - Célibataires =33 - Célibataires= 9  
 (13 à 24 ans) (25 à 50) (25 à 50) (50 à 75)  
 Mariés = 29 - Veufs = 18  
 (50 à 75) (50 à 75) Total = 345
- 18.09.1876 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 11 courant le Préfet a alloué au budget la somme de 100 frs pour le paiement d'une journée employée aux réparations des chemins de la forêt et à l'ouverture du chemin du "Plan du Carron".
- 22.01.1877 - Le S/s préfet réclame un double du tableau de recensement des jeunes gens 1876.
- 31.01.1877 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires Répartiteurs - 1877 -
- 05.03.1877 - Liste des répartiteurs - Guillot Claude, Carrier Isidore, Chabannay Stéphane, Jacquet Antoine (Lochieu) Carrier Alfred (Belley) Suppléants- Levrat Jean (passin) Bouvier Anthélme, Vignand Joseph Bouvier Jean-Anthelme, Bornarel Eugène (Lochieu)
- 29.04.1877 - Lettre-circulaire et publicitaire de l'Imprimerie Villefranche-  
 -"Journal de l'Ain"- "n'est l'organe d'aucun parti, sinon du grand parti de l'Ordre. Il respecte les institutions existantes et s'efforce de rallier tous les amis de la paix et du travail, ennemis de révolutions nouvelles.../ -" vous nous permettrez d'insister pour avoir votre appui en faveur d'un journal franchement conservateur".
- 06.05.1877 - AVIS - l'Entrepreneur de la coupe affouagère prévient que demain 7 courant commencera le recepage de la coupe affouagère de bois blanc située sur Méraléaz. Les ouvriers munis des outils nécessaires devront se trouver à 6 H. du matin en la "Vi du poirier à l'ours" à côté de la Ranmaz. Il sera donné des lots aux propriétaires et fermiers faisant feu qui n'ont pas droit au lot d'affouage.
- 05.08.1877 - Le Ministère de l'Intérieur demande de consigner sur l'état joint les noms et prénoms des Membres de la Légion d'Honneur nommés au titre Civil et décédés depuis le 1.1.1872.

- 27.11.1877 - Extrait délibération du Conseil Municipal de Chaley souhaite que trois Foires soient établies à Chaley - 1° dernier samedi de mai - 2° - 14 Août - 3° dernier samedi d'Octobre. - le S/S Préfet souhaite connaître l'avis du maire et C.M. de Brenaz.
- 27.11.1877 - Extrait délibération du C.M. de Virieu le Grand, vu l'établissement du Chemin de fer et du développement de l'industrie, avec un nombre considérable d'étrangers la population s'est accrue d'une façon notable, demande la création d'un marché hebdomadaire qui se tiendra tous les mercredis (Jenin des Prots -Maire)- Le S/s préfet informe le Maire de Brenaz pour avis.
- 10.01.1878 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires répartiteurs. 1878
- 15.01.1878 - Le Cabinet du préfet demande au maire de faire procéder à la désignation de deux Délégués qui seront appelés à participer aux jugements des réclamations pour la révision des listes électorales. Ceci devra se dérouler immédiatement après les élections et la mise en place du Conseil Municipal.
- 15.02.1878 - Lettre-circulaire préfectorale demande au Maire si de 1867 à 1878 la Commune a fait construire des bâtiments communaux (mairie, école, église etc)
- (non-datée) - Le maire de Vieu adresse au Maire de Brenaz un extrait de la délibération du C.M. de sa commune relatif au classement de la route abandonnée entre DON et CHAMPAGNE,  
 -1°-Par suite de la rectification de la route départementale N°5 entre Don et le Pont de la Faverge, la portion rectifiée de la même route est déclassée ou doit l'être prochainement et est déjà abandonnée et dégradée dans tous son parcours.  
 -2°-Que cette portion déclassée est d'une grande importance pour Vieu qu'elle traverse, pour Champagne, Passin, Songieu, et surtout pour Brenaz et Lochieu qui n'ont point d'autre voie pour les bois sapins de leurs forêts importantes, aux scieries de Mr. Garin de la Morflan, et à celle d'Artemare qui sont les seules du Pays.  
 -3°-Qu'à la vérité on pourrait objecter que ces bois pourront être descendus par le chemin de gde communication de Billiat à Champdossin jusqu'au point où il aboutit à la rectification mentionnée, cette objection n'est pas sérieuse, d'une part le chemin n'est point ouvert encore à la sortie de Champagne, d'autre part, lors même qu'il serait ouvert il sera toujours impraticable au passage des bois.../  
 -4°-Que l'entretien et le maintien de cette portion déclassée interesse en outre Virieu le Petit, Chavornay, Yon, Amézieux Talissieu., etc, comme seule voie de leurs communications avec Vieu abrégant de 2 kms le trajet avec le Chef Lieu...../
- 25.05.1878 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il rappelle au Maire la délibération homologuée du 14 octobre dernier, le C.M. a maintenu son vote antérieur de 5000 frs en vue de l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires et a voté le prélèvement sur le produit d'une coupe de bois récemment vendu (2000Frs) L'Administration des Finances a fait connaître au Préfet que cette somme n'a pas été versée dans la Caisse municipale et que de ce fait une différence existe dans les Comptes.

Invite le Maire de réunir le C.M. assisté des plus forts imposés pour créer à bref délai au moyen d'impositions extraordinaires les ressources destinées à la vicinalité.

- 30.04.1878 - Lettre du Procureur de la République demandant au maire de réclamer à la Vve Bornarel la réponse attendue.
- 11.06.1878 - Lettre du S/s préfet par laquelle il accuse réception du courrier du maire demandant l'autorisation de réunir son C.M. à l'effet de lui soumettre le projet de l'imposition d'une quatrième journée de prestations. Espère que cette imposition sera reconnue suffisante par le Préfet, mais elle lui prouvera la bonne volonté de la commune.
- 06.07.1878 - Le S/s préfet informe le maire que par décision du 28 juin le Préfet a approuvé la délibération par laquelle le C.M. a voté l'établissement d'une taxe sur les bestiaux de race ovine et caprine qui seront conduits aux paturages communaux. Cette délibération devra être publiée.
- 07.08.1878 - Le S/s préfet informe le Maire que l'Administration de l'Enregistrement et des domaines a informé le préfet que la Commune est encore débitrice envers l'Etat de la somme de 344 frs représentant le 20ème revenant à l'Etat sur les produits forestiers 1876/77, soit 172 frs par an. Demande au Maire de faire diligence pour régulariser cette somme;
- 22.08.1878 - Le S/s préfet informe que par décision du 19 courant, le Préfet a alloué au budget de la commune un crédit additionnel de 50 frs pour le paiement de l'indemnité votée en faveur de l'Instituteur en raison de la tenue d'un cours d'Adultes pendant l'hiver dernier.
- 02.09.1878 - Le S/s Préfet informe que par décision du 19 août le Préfet a approuvé l'emploi fait en régie de la somme de 218,97 frs montant de la subvention de l'Etat et du département accordée à la commune pour l'achèvement de ses chemins vicinaux; Autorise le Maire à faire payer à qui de droit la dite somme sur la production de mémoires établis dans la forme ordinaire et visés par l'Agent Voyer.
- 1878 - Fiche de mutation cadastrale pour 1878 -
- 20.02.1878 - Le garde Général Forestier informe le Maire que pour obtenir la délivrance de 2 coupes pour 1877 il est nécessaire de joindre la délibération du C.M. nommant l'Entrepreneur et un certificat du Percepteur constatant que le rôle d'affouage est en recouvrement.
- 02.10.1878 - Extrait du Régistre délibération du C.M. de DESINGY (St Julien Hte Savoie) par laquelle il demande la création d'une 2ème Foire pour le 11 mars de chaque année. - Le S/s Préfet en informe le Maire de Brenaz pour avis.
- 29.08.1878 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 26 courant le préfet a alloué au budget de la commune un crédit additionnel de 30 frs pour le paiement des journées qui ont été employées pour l'estimation, le lotissement et le blanchissage des coupes de régénération et d'amélioration exploitées en 1877.

- 03.09.1878 - Par lettre le receveur municipal informe la S/s Préfecture qu'il ne peut pas payer la somme de 344 frs représentant le 20ème revenant à l'Etat sur les produits forestiers 1876/77 toutes les ressources communales sont nécessaires pour constituer le crédit de 2000 frs alloué en vue de l'achèvement des chemins vicinaux par décision préfectorale du 23 Mai dernier le S/s Préfet en réfère au Maire en lui précisant que le préfet a décidé le 29 août que la somme de 344 frs sera prélevée sur les ressources disponibles de la Caisse municipale et à défaut sur le crédit de 2000 frs des chemins vicinaux .
- 13.09.1878 Service de l'Enregistrement - lettre au Maire pour connaître les noms et prénoms de la défunte Mabut qui habitait Paris, ainsi que les noms et prénoms de son frère et de sa mère.
- 21.01.1879 - Liste de propositions pour la nomination des Commissaires répartiteurs - 1879 -
- 12.03.1879 - Le S/s préfet rappelle au Maire qu'en date des 14.9.1867 et 25.10.1868 le C.M. fut mis en demeure de verser, en vue de l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires, la somme de 500frs, demanda par délibération du 16.1.1878 à remplacer cette somme par une quatrième journée de prestations. Le Préfet vient d'approuver le rapport par lequel les Agents Voyers font connaître que la 4ème journée de prestation ne produirait annuellement que 220 frs et pendant 4 ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période fixée par la loi (15.8.1876) une somme de 880 frs. la différence au préjudice de la petite vicinalité serait donc de 4120Fr. Aux termes des instructions ministérielles, Brenaz doit remplir les engagements qu'elle a contractés ou bien rembourser la totalité des subventions qui lui ont été allouées en vertu de son vote de 5000Fr. Ces subventions s'élèvent actuellement à 1996,75 Frs. Demande au Maire de mettre en demeure le C.M. de créer à bref délai au moyen d'une imposition extraordinaire les ressources nécessaires pour assurer la réalisation de la somme de 5000Fr..
- 27.03.1879 - Le S/s préfet par lettre prie le Maire de lui adresser par retour le certificat constatant l'affichage de l'ordre du jour adopté par la Chambre des Députés et de lui faire connaître le motif de ce retard.
- 29.03.1879 - Attestation du receveur municipal certifiant que le rôle d'affouage s'élevant à 1.220 frs homologué par le Préfet le 22.2. est mis en recouvrement.
- 12.04.1879 - Le S/s Préfet informe que le Préfet a approuvé la délibération par laquelle le C.M., mis en demeure de verser dans la Caisse municipale 5000 frs votée par délibération en 1867 et 1868 en vue de l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires, a voté l'affectation à l'acquittement de tout ou partie de cette somme du produit d'une coupe de bois qui aura lieu dans le courant de cette année. Afin d'éviter que le produit de la vente en question soit affecté à une autre destination, informe le Receveur municipal pour lui donner des instructions à ce sujet.
- 26.06.1879 - Lettre du Garde Général des Forêts par laquelle il informe le Maire qu'une circulaire ministérielle oblige les préposés domaniaux et communaux de se pourvoir, à leurs frais, des effets d'habillement de petite tenue (Coût 30 frs) Cette dépense est pour eux une véritable charge vu la modicité de leur traitement

Toutes les communes n'ont pas hésité à faire ce léger sacrifice; Brenaz ne manquera pas de témoigner aussi sa satisfaction envers son garde (Berthier)..../

- 23.06.1879 - Le Procureur de la République indique au Maire les constats relevés lors de la vérification des Régistres de l'Etat-Civil. Rappelle que les surcharges sont interdites. Le tenue est bonne.
- 10.07.1879 - Le S/s Préfet retourne la délibération jointe à son courrier par lequel il demande au Maire de lui indiquer dans son contenu la date de l'autorisation Sous-préfectorale qui a autorisé cette réunion extraordinaire du C.M.
- 10.07.1879 - Le S/s Préfet retourne au Maire sa demande en lui demandant de l'accompagner des pièces suivantes :  
- acte du décès du garde-champêtre- Certificat de bonne vie et moeurs en faveur du Sr Jean-François Bornarel, candidat, Indiquer le traitement du garde-champêtre actuel et celui réservé à son successeur - Le certificat du Casier judiciaire du dit Bornarel n'est pas encore parvenu à la S/s Préfecture .
- 25.01.1879 - Lettre circulaire préfectorale pour l'établissement du recensement du Patrimoine communal, son étendu, sa valeur.
- 16.05.1879 - Avis adressé par le Contrôleur des contributions directes informant son passage pour la confection des rôles des Contributions directes -1880-
- 12.07.1879 - Le Commandant de la 14ème Section Infirmiers - Lyon - demande au maire l'extrait de l'acte de naissance de MONNET Louis-Hippolyte, Sergent, (1834 Brenaz) ce Militaire étant proposé pour la médaille - urgent-
- 23.07.1879 - Extrait délibération du Conseil Municipal VIEU (maire:GENET) propose la création d'une nouvelle Foire à Vieu à tenir au hameau de DON le 10 février de chaque année. Le S/s Préfet en adressant cet Extrait demande l'avis au maire et C.M. de Brenaz.
- 
- 14.08.1879 - -Lettre d'avis aux réclamants dans le cas de décharge ou réduction -  
Le Conseil de Préfecture après avoir examiné la pétition présentée par Guillet Francisque, marchand de fromages secs, demi-grôs- considère que sa demande est fondée, a décidé que la cote portée dans le rôle de la contribution des patentes est de 30,75Frs.
- 18.08.1879 - Le S/s Préfet informe le Maire que le Préfet a alloué au budget un crédit additionnel de 15 frs pour la gratification votée en faveur du garde forestier BERTHIER pour l'aider à supporter les frais d'achat d'une petite tenue.
- 30.08.1879 - Lettre de l'Officier Comptable - Hopital Briançon - demande au Maire de légaliser l'acte de naissance joint à ce courrier concernant MONNET Louis-Hippolyte - Sergent - qui se trouve sur le point de contracter mariage avec Melle ALOCHERT à PARIS. (les publications légales doivent être faites à Geyzerieu lieu où est décédée sa mère).
- 09.10.1879 - Lettre de Mme Vve Gonnet (née Mabut) Paris souhaite des renseignements sur la famille MABUT, entre autre l'épouse de Jean-marie Mabut (renseignements nécessaires pour une succession)

- 19.10.1879 - Le Maire (Bornarel) adresse au S/s Préfet une demande pour l'admission d'une future mère (orpheline) à la Maternité de Bourg. Joint à sa demande un certificat d'indigence et le bordereau de ses impositions.
- 08.11.1879 - Lettre circulaire - Achèvement des chemins vicinaux ordinaires Emprunts - Adressée au Maire en lui donnant toutes instructions aussi complètes que possible au sujet de la loi du 10.4.1879 en ce qui concerne les emprunts pouvant être contractés par les Communes à la Caisse des chemins vicinaux. Une réunion aura lieu avec l'Agent voyer cantonal.
- 13.12.1879 - Le maire rappelle au S/s Préfet son courrier d'octobre concernant la demande de l'admission à l'Hospice de la Maternité Cette demande lui a été accordée mais elle n'a pas jugé à propos d'en profiter. Souhaite seulement obtenir un secours afin de l'aider à nourrir son enfant:  
Le maire demande si il y a un moyen de secours à l'Hospice de Bourg, ou, ce qui serait mieux encore que le nourrissage de l'enfant lui soit payé par l'Hospice?.
- 1879 - Note des journées faites par Couturier Anthelme - Charpentier à Champagne.
- (non-datée) - Informe le Maire que les Officiers chargés de la révision  
(signature - de la carte de France passeront dans la commune le 12 et 13  
invisible, et Octobre: mettre à leur disposition le calque du plan cadas-  
sans en-tête) tral d'assemblage avec les rectifications nécessaires.  
prévenir les communes de Lochieu et Lilignod.
- 27.01.1880 - Liste des propositions pour la nomination des Commissaires Répartiteurs - 1880 -
- 26.03.1880 - L'inspecteur des Forêts informe le maire qu'il a été reconnu dans la forêt de la commune 176m3 de chablis dont 172 à pré-compter sur la possibilité et 4 sans précomptage. Souhaite connaître la suite donnée à ces bois : les vendre? ou les délivrer en nature aux habitants?
- 02.05.1880 - Certificat de santé du bétail au nom de Guichon François propriétaire de bétail, servant de passeport pour aller vendre une vache à la Foire de Chatillon (Michaille?)
- 20.06.1880 - Demande d'une admission à l'Hospice de la Maternité -dossier à remplir-
- 14.06.1880 - L'Officier comptable du Commandant 14ème Section - Infirmiers Militaires - afin de compléter un dossier de S/Officier, souhaite recevoir un extrait de l'acte de naissance de Monnet Louis-Hippolyte actuellement sergent.
- 16.06.1880 - Le receveur de l'Enregistrement demande des renseignements précis sur le Sr Vignand Honoré Hippolyte décédé à Coisier Genève le 14.6.1878, âgé de 64 ans natif de Brenaz, époux de Claudine Dumont, laissant pour héritiers ses enfants à Genève.
- 22.06.1880 - Le maire de Lochieu (Cuný -Ravet) ayant appris que le maire de Brenaz venait d'être nommé Commissaire enquêteur suite à l'enquête ouverte sur le projet de rectification et élargissement du chemin vicinal N° 19 sur le territoire de Lochieu

Souhaite connaître les jours choisis pour faire cette opération afin de porter ces dates sur l'affiche prévue pour l'information à la population.

- 22.05.1880 - Le S/s Préfet adresse au Maire l'acte de vente portant cession par le Sr Bouvier Louis, à la commune de deux parcelles de terre pour l'élargissement du chemin vicinal N° 1.
- 16.06.1880 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du préfet il vient d'être nommé Commissaire pour procéder à Lochieu à une enquête de commodo et incommodo sur le projet de rectification de l'élargissement du chemin vicinal d'intérêt commun N°19.
- 18.06.1880 - Le S/s préfet demande au Maire de convoquer son C.M. à l'effet de désigner les chemins auxquels devront être appliquées les subventions à accorder par l'Etat. L'Agent-Voyer sera présent.
- 09.07.1880 - Le S/s Préfet informe que par décision du 22 Juin le Préfet a approuvé l'emploi fait en régie de la somme de 164,81 montant de la subvention de l'Etat et du département accordée à la commune en 1880 pour l'achèvement de ses chemins vicinaux.
- 11.08.1880 - L'Instituteur de Brenaz (Bornarel) informe le Juge qu'il ne pourra pas paraître le 12 courant à l'audience suite à la requête de Bouvier Eugène. Par la présente, il fait le mémoire relatant les faits exacts en démontrant que Bouvier Eugène doit en tant qu'Entrepreneur de coupes : 15,50 Frs pour confection des rôles d'affouage 1879/80, et il lui est dû la somme de 25,15 Frs pour le reliquat et frais d'exploitation de ses deux lots. Mais Bouvier ne veut pas reconnaître la somme 15,50, et ne veut pas qu'elle soit déduite sur les 25,15 Frs que l'Instituteur doit.
- 28.08.1880 - L'Agent-Voyer principal demande au Maire de remettre le mandat à la signature de Mr. Bouvier Louis qui le retournera à son oncle pour en toucher le montant chez le Percepteur, afin de régulariser les pièces d'acquisitions d'une parcelle de terre pour l'élargissement du chemin vicinal N°1.
- 28.08.1880 - Le S/s Préfet par courrier essaye de temporiser un différend qui s'est produit entre le Sr Rome Honoré au sujet de l'indemnité qui lui est réclamée pour avoir fait usage de deux couloirs de la forêt communale.
- 02.09.1880 - Lettre de THIEVON Avoué à Bourg informe le Maire que le Conseil de Préfecture n'est pas compétent pour connaître de la difficulté qui existe entre la Commune et le Sr Rome. Il pense qu'une nouvelle délibération pourrait se faire dans laquelle le C.M. confirme et persiste la délibération du 8 août dernier.
- 27.09.1880 - Lettre du Garde général des Forêts rappelle au Maire que lors des opérations de Brenaz il a omis de signaler les sapins martelés en 1879, compris dans la coupe domaniale d'Arvières. Demande au Maire de le signaler à l'Inspecteur des forêts Belley, par écrit. Le cantonnement ne peut traiter cette affaire présentée par une commune.
- (sans date) - Lettre du garde Général des Forêts, demande au Maire si le vote du C.M. concernant l'augmentation de 32,50 frs destinée au garde Berthier ne pourrait pas être un peu plus fort.

- (sans date) - Le Maire adresse au S/s préfet les statistiques des pigeons voyageurs . .
- (sans date) - Après vérification des registres de l'Etat civil, Le Procureur de la République fait quelques remarques sur des oublis.
- 14.01.1880 - L'Agent Voyer cantonal convoque les Répartiteurs de la Commune pour procéder à la révision du rôle de prestation de la Commune.
- 24.01.1881 - Le Garde Général des Forêts informe que par décision du Secrétaire d'Etat, il autorise l'allocation à Brenaz d'une somme de 57,27 Frs en paiement de la valeur de deux sapins qui ont été compris par erreur dans une coupe de la forêt domaniale d'Arvières et ont été exploités par le Sr REYMOND Jules Lomprieu
- 15.11.1881 - Avis de la Caisse de dépôt et consignation d'un versement de 1848 frs destiné aux chemins vicinaux (subvention extraordinaire)
- 24.02.1881 - Le S/s préfet adresse au Maire les imprimés nécessaires pour l'établissement des certificats à produire pour les jeunes gens de la classe 1880.
- 20.04.1881 - Liste des trente plus imposés - exercice 1881 - (le 1er paye 291,80 de contributions, le 30ème : 22,03frs)
- 01.09.1881 - L'Officier de l'administration comptable -Section d'Infirmiers retourne au Maire l'extrait de l'acte de naissance de Monnet Hypolite l'orthographe du nom et prénom n'ayant pas été respectée
- 03.04.1882 - Le S/s préfet adresse les pièces d'un projet dressé par les Agents voyers pour la rectification du chemin vicinal de grande communication N° 30. A ce courrier est joint l'Arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture d'une enquête sur ce projet et désignation du Maire de Passin pour remplir les fonctions de Commissaire Enquêteur.
- 20.04.1882 - Par testament public du 24 Avril 1879 le Sr Bouvier Anthelme a légué à la fabrique de l'Eglise une somme de 500 Frs pour concourir avec la Commune à la dépense d'acquisition d'une horloge publique. Le S/s Préfet demande au maire de réunir le C.M. pour l'acceptation de cette libéralité.
- 06.05.1882 - Extrait des Registres et Arrêtés de la préfecture, démission du Sr BORNAREL - maire de Brenaz. A prévoir le 14.5.1882 à l'effet de procéder à l'élection du maire.
- 28.08.1882 - lettre du maire VIGNAND par laquelle il demande au Percepteur l'état de la situation en caisse municipale. La dépense dont il s'agit s'élève à 1180,- Frs pour diverses réparations à la maison d'Ecole.
- 26.10.1882 - Le maire de Champagne (Dor) informe le Maire du projet d'obtenir un Bureau télégraphique. - Les frais d'établissement de ce bureau, déduction faite de la subvention de l'Etat sans être considérables sont néanmoins au dessus des ressources dont Champagne peut disposer. L'établissement projeté devant profiter aux populations de tout le canton. Pense que chaque commune pourrait contribuer à la dépense dans une proportion plus ou moins forte (Brenaz au moins 40frs)
- 17.11.1882 - Le S/s Préfet informe le Maire que les fusils scolaires destinés

- à l'Ecole ont été livrés par erreur au Sault-Brenaz. Demande au Maire de prendre toutes dispositions pour les récupérer.
- 15.11.1882 - Avis de la Caisse de dépôts et consignations d'un versement de Frs: 1.846 Frs destiné aux chemins vicinaux.
- 15.01.1883 - Liste de proposition pour la nomination des Commissaires répartiteurs pour 1883 -
- 23.03.1883 - Le S/s préfet informe le maire de la décision par laquelle le Préfet approuve la délibération votant la délivrance aux Habitants d'une coupe de bois située sur les communaux non-soumis au régime forestier, sous prétexte qu'ils sont ravagés par les mARAudeurs, ce qui donne à supposer que le garde champêtre ne s'acquitte pas convenablement de son devoir, car autrement il devrait les faire respecter en les surveillant. Une taxe quelque modique qu'elle soit sera imposée à cette délivrance.
- 30.03.1883 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe que par décision du 28 courant, le Préfet a alloué au budget de la commune un crédit additionnel de 120 frs pour indemnité à l'Instituteur concernant les cours d'adultes.
- 30.03.1883 - Lettre du S/s Préfet informe le Maire que par décision du 28 courant le Préfet alloue au budget de la commune un crédit additionnel de 94,50 Frs pour travaux exécutés aux Ecoles par le Sr Zélinde menuisier.
- 31.03.1883 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe que par décision le Préfet alloue au budget additionnel la somme de 66 frs pour réparations exécutées au four de Larnin.
- 30.03.1883 - Le S/s Préfet informe le Maire de la décision du préfet d'allouer au budget de la commune un crédit additionnel de 40 Frs pour fournitures diverses faites aux écoles par le Sr Sadon.
- 07.04.1883 - Le S/s préfet demande au Maire la copie de l'acte de naissance dressé à Brenaz de Hugon Marc-Louis Marie (33 ans)
- 31.03.1883 - Lettre du maire à l'Inspection primaire de Belley par laquelle il fait part du souhait de certains de ses administrés, pères de famille qui souhaiteraient voir le changement des heures de classe, afin de faciliter les jeunes bergers d'assumer leur tâche tout en respectant le suivi de l'école; cette demande est faite en tant que Président de la Commission scolaire. (Réponse: horaires accordés: 9H.-12H et 1H.-4H.)
- 30.04.1883 - Le S/s préfet rappelle sa demande concernant les certificats d'exercice des Instituteurs et Institutrices ayant exercés dans la commune en 1882.
- 04.05.1883 - Lettre de l'Instituteur-Secrétaire de Mairie au Percepteur par laquelle il demande une douzaine de feuilles pour terminer les mutations, de plus il souhaiterait se rendre à Brenaz lors de la session du C.M. connaissant très peu la formation du budget. (Berlioz instituteur)
- 01.05.1883 - L'Agent Voyer principal adresse l'avant projet pour la construction d'un aqueduc sur le ruisseau de Courbe pour le

passage du chemin vicinal ordinaire N° 2 et 7 - Brenaz - Passin  
Joint : plan parcellaire, plan profil long, P.V conférence,  
plan de construction.

- 23.05.1883 - Le Préfet réclame l'Arrêté communal concernant la distance à laquelle les cafés, cabarets ou autres débits de boissons ne pourront être établis autour des collèges, hospices, cimetières et autres établissements publics.
- 09.06.1883 - Lettre-circulaire préfectorale concernant la constitution d'un réseau subventionné de chemins vicinaux.
- 16.06.1883 - L'Agent-Voyer principal, par courrier réclame le tableau de constitution du nouveau réseau subventionné sur lequel le C.M. a dû délibérer.
- 05.07.1883 - La Sté A. Combier à Valence (fusils scolaires) informe le maire que sa commande est sur le point d'être expédiée et espère que cette livraison se fera avant le 14 Juillet.
- 12.07.1883 - Le S/s Préfet informe le Maire qu'il ne peut accéder à la demande de Marie Mochon, seul le Bureau de bienfaisance peut secourir son cas.
- 03.08.1883 - Lettre du Secrétariat préfectoral informant le Maire qu'une subvention de 15 frs vient d'être mandatée par le préfet, applicable aux dépenses des cours d'adultes -1882/83. Cette somme est intégralement destinée à l'Instituteur chargé des cours.
- 13.10.1883 - Le Sr Préfet adresse au Maire quatre actes de vente de terrain par divers propriétaires en vue de la rectification du chemin vicinal ordinaire N°2 et de les soumettre à l'acceptation du C.M.
- 16.10.1883 - Le S/s Inspecteur délégué des Enfants assistés réclame par courrier l'accusé de réception des circulaires du 1.6. et 31.8. et la suite donnée à celles-ci.
- 05.11.1883 - Le maire réclame au S/s Préfet l'imprimé destiné à la confection du rôle pour le bétail.
- 07.11.1883 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 24 octobre le Préfet a alloué au budget de la commune un crédit additionnel de 257,80 frs pour le secours de la fabrique dans les dépenses du Culte.
- 15.11.1883 - Avis de la Caisse de Dépôt et Consignations d'un versement de 923 frs destiné aux chemins vicinaux.
- 15.01.1883 - L'Agent-Voyer Cantonal (Bolliet) informe le maire qu'il sera de passage à Brenaz accompagné du Percepteur pour procéder à la révision du rôle de prestations de la Commune.
- 17.12.1883 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 14 courant le Préfet a alloué au budget un crédit additionnel de 18 frs pour réparations exécutées à la maison d'Ecole.
- 18.12.1883 - Extrait du registre des Arrêtés préfectoraux - rectification chemin vicinal de Grande communication - N°30 -  
"Vu la décision du 21.8. par laquelle le Conseil Général a délégué à la Commission départementale les pouvoirs nécessaires pour statuer sur la rectification du dit chemin qui présente dans la traversée de Larnin des rampes très fortes et des contours défectueux qu'il importe de faire disparaître.

- 04.01.1884 - Le S/s préfet adresse au Maire copie de la décision de la Commission départementale laquelle a autorisé la rectification du chemin vicinal de gde communication N°30..
- (au verso de ce courrier) copie d'une lettre adressée au S/Préfet l'informant que le C.M. désire faire établir un garde-fou à la partie méridionale du pont situé sur le chemin de Brenaz-Boirin au lieu dit "le Pelland", et aurait chargé Mugnier Maréchal-fer-rand de faire l'estimation approximative du fer nécessaire. La dépense serait de :423Frs. Peut-on autoriser ces travaux?
- 20.03.1884 - Le S/s Préfet adresse au maire un mémoire introductif d'Instance présenté par le Sr Carrier (fs d'Isidore) aux fins de contraindre la Commune à l'inscrire sur le rôle d'affouage. A soumettre au C.M. et faire retour avec la délibération.
- 26.03.1884 - Le S/s Préfet adresse au Maire les mémoires introductifs d'Instance présentés par Bornarel Jean- Louis rentier, Bornarel fs de Claude et Bornarel Louis-Charles propriétaires aux fins de contraindre la Commune à les inscrire sur le rôle d'affouage -1884- A soumettre au C.M. et faire retour de ces documents avec la délibération.(une délibération pour chacun)
- 29.03.1884 - Le S/s Préfet adresse au maire le mémoire introductif d'Instance présenté par les Srs Bouvier, Sommeiller, Gay et Louise Vuillod propriétaires à Brenaz aux fins de contraindre la Commune à les inscrire sur le rôle d'affouage -1884- Suite à donner par le C.M. et retour avec délibération.
- 29.03.1884 - Lettre du S/s Préfet à laquelle est joint un mémoire par lequel Mme Vve Gay propriétaire à Brenaz expose qu'à la session de février le C.M. l'a rayée du rôle d'affouage alors qu'elle a toujours été inscrite. Demande l'autorisation d'introduire contre la commune une action aux fins d'obtenir : qu'elle soit comprise dans la liste affouagère 1884 et comme telle avoir droit à un des lots qui seront distribués aux affouages.- 2°/que la Commune soit condamnée à 500frs de dommages et intérêts et aux dépens. - Mémoire à soumettre au C.M. et donner suite donnée avec copie de la délibération.
- 
- 23.05.1884 - Le S/s Préfet rappelle au Maire qu'il doit impérativement lui faire retour le mémoire et la délibération du C.M. concernant le dossier Vve GAY.
- 13.06.1884 - Le S/s Préfet accuse réception du courrier du maire et l'informe que le rôle supplémentaire objet de sa demande du 8 courant est remis à la Recette particulière pour être ensuite transmis au Percepteur pour en opérer le recouvrement.
- 27.06.1884 - L'Inspecteur des forêts informe qu'il ne peut porter une gratification de 30 frs au profit du Brigadier convenu sur la coupe extraordinaire sans courrier de la part du Maire.
- 27.06.1884 - L'Inspecteur des Forêts demande au Maire de lui adresser une délibération du C.M. votant l'augmentation à partir du 1.1.1884 de 50frs sur le traitement du garde-forestier, qui avait été inscrite sur le budget additionnel.
- 31.07.1884 - Demande d'un extrait d'acte de naissance Sommeiller Joseph Tenay adressée au Maire (Guillet)
- 19.09.1884 - Brigade de gendarmerie Champagne demande au maire d'avertir

le Sr BRUN Claude, Sapeur au 9ème, en congé à Brenaz, qu'il a reçu notification de sa pension de retraite.

- 08.02.1885 - Extrait délibération du C.M. (Guillet, Maire- Vignand Frédéric Adjoint) par laquelle le C.M. annulé la précédente délibération du 18 mars 1883 ainsi que le rôle pris d'élevant à 17,75 frs Motif: la coupe de bois n'a pas été faite et trop ravagée au moment de son exploitation. (Visa S/sPréfet le 19.2.1885)
- 20.02.1885 - L'Inspecteur des Forêts réclame au Maire le certificat du Percepteur constatant que le rôle d'affouage a été homologué par le Préfet dont la production est nécessaire pour délivrer le permis d'exploiter la coupe affouagère 1884.
- 07.03.1885 - NOTE - (du receveur Enregistrement sans doute) par laquelle il est demandé au Maire la date du décès de Louise Bouvier Vvé Girardet, propriétaire à Charron.
- 07.06.1885 - Extrait Régistre des délibérations du C.M. - Le Maire communique une lettre du S/sPréfet à laquelle était jointe une pétition du Sr Mugnier Jean-Marié, aubergiste, par laquelle il réclame pour sa fille Marie-Louise-Françoise un lot d'affouage sur les Exercices 1884/85.  
Une délégation de quatre Membres du C.M. visita la chambre de la jeune Mugnier, au retour, ils ont reconnu que cette dernière ne fait pas feu, qu'il n'y a dans sa chambre qu'un lit et deux chaises. le C.M. unanimement rejette la demande qui est illégale
- 01.07.1885 - Lettre du S/s Préfet adressant au Maire un mémoire d'instance présenté par le Sr BRUN Claude, militaire en retraite, aux fins de contraindre la commune à l'inscrire sur le rôle d'affouage 1885. -Le S/s Préfet demande de soumettre ce mémoire au C.M. pour délibération.
- 22.08.1885 - Le S/s Préfet informe le maire de la décision des 20 et 21/8 du Préfet par laquelle il alloue au budget de la commune un crédit de 69,10frs pour martelage des coupes; et un autre crédit additionnel de 20 frs pour récompense aux élèves qui ont obtenu le Certificat d'Etudes.
- 27.08.1885 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 26 courant le Préfet a alloué au budget communal un crédit additionnel de 20 frs pour gratification à l'Instituteur.
- 02.11.1885 - Le S/s Préfet informe le Maire que la médaille de vermeil décernée au Sr Neyret fromager à l'occasion du concours d'Hauteville sera remise ce jour par Mr. Favre Conseiller d'Arrondissement chargé de la faire parvenir à l'intéressé.
- 25.11.1885 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 23 courant le Préfet a alloué au budget communal un crédit additionnel de 68,20FrS pour paiement à différents Agents des travaux relatifs à la délimitation et au bornage partiel entre la forêt communale et la propriété du Sr Vignand.
- 15.12.1885 - Lettre-circulaire - Service des Enfants assistés - Bureau de l'Inspection - Mandatement des indemnités à Messieurs les Secrétaires (concernant les écritures du Service de Protection dossiers, états, etc)

- 31.12.1885 - Relevé des indemnités s'élevant à 12,50 frs dues à BERLIOZ (sans doute instituteur) Secrétaire de Mairie versées par le Service Protection du 1er âge.
- 31.12.1885 - Mémoire sur papier timbré à adresser par le Maire au préfet pour le paiement de la rétribution du Secrétariat de Mairie (12,50 + 0,70 frais enrégistrement)
- 16.01.1886 - Le Juge de paix (Champagne) réclame les doubles des registres des actes civils - 1885 - pour vérification.
- 17.01.1866 - L'Agent Voyer cantonal informe le Maire de sa visite le 23.01. accompagné du percepteur pour la révision du rôle de prestations de la commune - Convocation des Répartiteurs.
- 25.02.1886 - L'Inspecteur des Forêts réclame le certificat du Percepteur constatant que le rôle d'affouage a été homologué par le Préfet, ce certificat est nécessaire pour délivrer le permis d'exploitation de la coupe affouagère.
- 26.02.1886 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire que par décision du 25 courant le Préfet a alloué au budget communal (1886) un crédit additionnel de 200 frs pour indemnité à l'institutrice Et un crédit de 23,63 pour remboursement au Sr Bouvier Eugène entrepreneur de la coupe affouagère, des frais de jugement pour dégat fait pendant l'exploitation à la propriété des frères Couturien. - Et également un crédit de 24,60 pour fourniture des cordages à la Commune.
- 07.09.1886 - L'Inspecteur Adjoint des forêts réclame le certificat du percepteurs constatant que le rôle d'affouage -1886- a été homologué par le Préfet.
- 16.04.1886 - Le S/s Préfet adresse au Maire l'ampliation du décret daté du 30 mars approuvant le procès-verbal de délimitation et bornage partiels de la forêt communale de Brenaz sur les points où elle confine la propriété du Sr Vignand.
- ~~17.09.1886 - Le maire, Guillet, demande au Juge de Paix les directives à appliquer pour l'enrégistrement du décès de Françoise BLANC elle n'a jamais prononcé les noms de ses père et mère, et elle prétendait qu'elle venait de Savoie. Doit-on noter cette province sur l'acte ? ou noter "inconnue".~~
- 27.10.1886 - Le S/s préfet adresse les états estimatifs des coupes de bois à délivrer en nature pour l'exercice courant qui ont été dressé en vue du recouvrement du 20ème revenant à l'Etat. Le C.M. est tenu de délibérer sur le vote de ce 20ème de la valeur réelle de ces bois.
- 14.11.1886 - Extrait Régistre délibération du C.M. en vue de nommer les délégués pour faire partie de la Commission charger d'opérer la révision de la liste électorale 1887 - (1er Délégué: VIGNAND Louis-Charles - Délégués : Chatelain Edouard, Bouvier Eugène)
- 20.11.1886 - Lettre-circulaire préfectorale- rappelle au Maire qu'il est tenu au recensement annuel (suivant loi du 3.7.1877 -réquisitions militaires) des chevaux, juments, mulets, mules; Prevenir tous les propriétaires de venir en mairie les déclarer.

- 20.11.1886 - Lettre-circulaire Préfectorale relative au recensement des voitures attelées (voitures non-suspendues, suspendues mixtes et autres)
- 28.11.1886 - Le Contrôleur des Contributions directes réclame la matrice cadastrale des propriétés bâties ainsi que la matrice générale pour l'application des mutations 1886.
- 11.1886 - Etat des cotes irrécouvrables (5,40Frscause décès).
- 17.12.1886 - Rappel du S/s Préfet - le Maire est tenu de lui adresser par retour le certificat de résidence du Desservant.
- 08.12.1886 - Le Percepteur réclame au Maire un état des faits survenus dans la Commune depuis le passage du contrôleur et de nature à modifier les rôles tels que décès, mariages, changements de domicile etc...
- 29.11.1886 - Arrêté du Conseil de Préfecture -Vu le mémoire du 1.10/1886 des consorts Vignand, Mugnier, Brun et Vve Couturier annonçant leur intention d'actionner en justice la commune de Brenaz pour obtenir la délivrance des lots d'affouage de bois sapins auxquels chacun d'eux à droit. - Arrête : la Commune de Brenaz est autorisé en la personne de son maire à ester en justice dans l'Instance dont le menace les Srs Vignand Mugnier et consor
- 16.01.1887 - Mémoire adressé par le Préfet par lequel il indique qu'il est dû à GUIGUE, Secrétaire demairie à Brenaz (sans doute l'Instituteur) la somme de 3,20Fr pour tenue des registres et l'envoi des notifications relatives au service de la Protection des enfants du premier âge, du 1.1.1886 au 31.12.1886.
- 10.08.1887 - Lettre adressée au Maire par laquelle il informe que la parcelle vendue pour la rectification du chemin de Larnin est grevée d'une inscription du 18.3.1878 au profit de Jean-Marie MUGNIER, aubergiste, Marechal-Ferrant, contre Louis Bornarel Larnin (Etude Tournier, Yon)
- 27.07.1887 - Le Percepteur Champagne adresse cinq mandats à compléter (Berlioz Instituteur, Vignand, Bouvier, - Etat des 3 élèves ayant reçu cinq frs chacun)
- 15.02.1889 - Répartition des secours accordés tant par l'Etat que par le Comité départemental aux inondés les plus nécessiteux de Brenaz (Mathieu Anthelme, Carrier Jean, Cottin Joseph, Gay François, Bouvier François, Bornarel Marius, Pellin Charles, Bouvier Joseph-marie, Vuillot François.
- 09.02.1890 - Extrait Régistre des délibérations du C.M. - Maire Carrier Adjoint: Vignand - nomination d'un Entrepreneur pour exploiter les coupes affouagères qui seront destinées aux habitants de la Commune -1890- Le choix s'est portée sur Pellin Charles Conseiller municipal, présent et acceptant.
- 04.10.1888 - L'Inspecteur des Forêts demande au maire la suite à donner à l'action des frères Couturier au sujet de la délimitation amiable qu'ils ont refusée et qui ne peut plus être terminée que par voie judiciaire.

15.2.1889 - Secours aux inondés de la Commune  
 9.2.1890 - Coupes affouagères, nomination de Carrier  
 Pellin  
 155

- F O R E T S -

-----

12.08.1768

- COPIE du VERBAL d'AMENAGEMENT des BOIS COMMUNAUX de BRENAZ MERALEAZ PRISE SUR LA MINUTE DU GREFFE de la METRISE (MAITRISE) de BELLEY -

"Melkior Callet Seigneur de la maison forte de Pugieu, Avocat à la Cour, Conseiller du Roy Maître particulier de la "Métrise" des Eaux et Forêts des pays de Bresse, Bugey, Valromey, Gex qu'en-exécution de la Commission à nous adressée par Monsieur de Manzuy Conseiller du Roy en ses Conseils Grand Maître en-quetteur et général des Eaux et Forêts de France au département des Duché et Comté de Bourgogne Alsace Bresse Bugey et dépendance en date du premier mars Mil sept cent soixante six , nous nous sommes transportés avec Me Pierre Gogeat Labatie Procureur du Roy de notre "Métrise," Me Charles Mugnier, l'un des Arpenteurs en icelle et Me Jean-Baptiste "Amandoux" notre Greffier suivis de Thomas Jean Givord Garde général au dit Siège, jusqu'au village de Brenaz pour procéder à l'aménagement et mise en règle des bois essence sapins et hêtres appartenant aux Communautés de Brenaz, Méraléaz, Boirin, Larnin" ...étant arrivés le 9 du présent mois d'Août 1768, nous nous sommes adressés aux nommés Joseph Bouvier et Antoine Mugnier Syndics en exercice des dites communautés auxquels nous avons fait scavoir le sujet de notre transport ..."

..."nous y étant tout de suite transportés avec les Syndics les principaux habitants et Officiers susnommés dans l'endroit appelé "la Vy des parties" que forme l'arête occidentale et méridionale des dits communaux, nous avons reconnu une ancienne limite en pierre taillée dont la cime a été cassée que les dits Syndics et habitants nous ont dit servir à séparer les dits bois communaux du côté du midi de ceux de la Communauté de Lochieu et qu'il convenait donner une route de séparation en filant au levant et suivant la dite "Vy des Parties", et pour délimiter (ter) leurs dits d'iceux de Lochieu. De là ayant suivis les dits bois et monté du côté du nord au dessus et ensuite à l'orient, de l'intérieur d'iceux nous avons reconnus qu'ils sont situés sur une haute montagne extrêmement rapide ayant son a-pic au couchant contenant plein de rocher, d'essence sapins et hêtres, les sapins dominant dans la partie orientale et méridionale et les hêtres dans la partie occidentale et septentrionale, que la partie des sapins et presque dégradée n'ayant que quelques vieux sapins d'aucun usage seulement pour servir à l'ensemencement de la dite montagne et que les hêtres sont, partie en broussailles, quelques vieux sapins et de quelques vieux hêtres gélifs qu'il convient de réceper pour ensemençer les sapins comme on a fait dans la partie occidentale de la montagne..."

..."qu'ils sont confinés au midy par la susdite "Vy des Parties" au levant par les bois de la Chartreuse d'Arvières et par un chemin appelé "Le Chariot" et la "louvière" au nord par des bois et broussailles dénommés "bouvier" et "Boranel" et au couchant par le chemin de la "Morogiaz" et par les terres et friches des nommés Couturier, Bornarel Bouvier et autres. Entre lesquels nous avons fait planter des bornes d'une pierre brute gravée en dessus d'une croix suivants les saillants indiqués au plan des bois communaux et à l'ouest, selon les dits habitants par la "sommité" de la montagne et selon les Révérends

Pères Chartreux d'Arvières par les bois de la dite Chartreuse et par Lochieu, et par le chemin appelé "le Chariot" et la "Louvière". Lesquels Syndics et habitants ont fait au sujet du dit confin du levant toute réserve et protestation de droit pour se faire adjuger les bois qui sont situés jusqu'au sommet de la dite montagne.

...."que le lendemain dixième du mois d'Août... nous nous sommes rendus à l'endroit appelé "la vy des parties" où nous avons fait ouvrir une route filant droit à l'orient en suivant la "vy des Parties" au tant que faire laquelle nous a conduit jusqu'aux paturages de la Chartreuse d'Arvières aux deux extrémités de laquelle route nous avons fait placer deux bornes dans celle qui est au couchant au pied de la montagne et placée derrière la vieille limite cassée, dont nous avons fait état, et d'une pierre brute carrée élevée d'un pied sur terre de 7 pouces de largeur sur chaque face au dessus de laquelle nous avons fait graver une croix et celle qui est à l'extrémité orientale de la dite route est placée à une perche et demy hors des dits bois dans les paturages de la Chartreuse d'une pierre brute élevée d'un pied sur terre et huit pouces de large sur six d'épaisseur sur la face de laquelle du côté de bise nous avons fait graver une croix et une potence du côté du midi qui est la marque dont se sert ordinairement la communauté de Lochieu, lesquelles deux bornes et routes serviront à séparer les bois du dit Lochieu d'avec ceux de Brenaz et ceux de la Chartreuse d'Arvières....

...."que le 11 du dit mois nous avons fait procéder en notre présence par le dit Me Mugnier à la supputation du plan des dits communaux lesquels s'est trouvé monter à 323 arpens 21 perches dont nous avons fait distraire le quart montant à 80 arpens 80 perches et demie pour être mis en réserve, et les trois autres quart, montant à 242 arpens 40 perches  $\frac{3}{4}$ , nous les avons divisés en 10 sections "égales" de 24 arpens 14 perches chacune pour servir de coupes annuelles....

...."le douze Août au pied de la dite montagne au lieu de la "Rammaz" nous avons fait ouvrir une route à l'aide des ouvriers convoqués, "fillant" du couchant à l'orient sur "le deguet de la bonnelle", laquelle nous a conduit en ligne droite au chemin appelé "du Chariot" joignant au bois que les Chartreux prétendent leur appartenir, où était les syndics et habitants (de la communauté de Passin- Charles Mouchon syndic de Passin, Joseph Echampard syndic de Chemillieu et Poisieu assistés de Me Luc Favier Capitaine Chatelain du Marquisat demeurant à Passin venus contester et faire valoir leurs droits), à l'exception les syndics et habitants de Brenaz, lesdits syndics et représentant de la communauté de Passin nous ont requis de passer outre et dépasser la dite route jusqu'à la sommité de la dite montagne prétendant que les bois situés au dessus du dit chemin du "Chariot" leur appartenaient et non aux dit Chartreux A quoy le frère Antoine demeurant en la dite Chartreuse s'étant opposé nous avons suspendu la continuation de la dite route et ordonné que sur les dites prétentions les parties se pourvoiraient ...../lequel verbal a été signé par le dit Me Favier Chatelain nous et les autres Officiers de notre "Métrise" et non pas le dit Joseph Bouvier Syndic de Brenaz, Antoine Bouvier Syndic de Méraléaz, Charles Mouchon Syndic de Passin et Joseph Echampard syndic de Poisieu pour être illitérés ainsi qu'ils l'ont déclaré de ce enquis, excepté le dit Joseph Bouvier Syndic de Brenaz qui a refusé de signer quoique litéré de ce enquis et requis".

- CONTESTATION Des CHARTREUX d'ARVIÈRES c/ LA COMMUNAUTE de BRENAZ -

15.07.1784 - A la requête des Vénérables Père Prieur et religieux de la Chartreuse d'Arvières, lesquels font élection de domicile de Jean-Anthelme Guillard Sergent royal au Balliage du Bugey résidant à Talissieux, lequel signifie aux Sindics et Habitants de Brenaz, la sommation avec interpellation des cy-devants Religieux, de se trouver le 17 courant à 7 heures du matin au dessus de la montagne de Brenaz avec leurs titres y ayant rapport et par devant les officiers de la Maîtrise de Belley pour et aux fins de la dite sommation et pour qu'il n'en ignore, je leur ai laissé cette copie (en la personne de Claude Bouvier Sindic de Brenaz).

-Libelle -

Les vénérables Prieur et religieux de la Chartreuse d'Arvières remontent aux habitants de la Commune de Brenaz, Boirin, Méraléaz, Larnin, Passin, Chemilieu et Poisieu, que l'an 1768, lors de l'aménagement des bois de la montagne de Brenaz lorsqu'on fut monté au chemin de d'Huemoz appelé aussi du "Chariot" ou de la "Louvière", comme il eut contestation entre les Chartreux et les dits habitants pour savoir si la montagne de Brenaz montait plus haut que ledit sentier comme le prétendaient les habitants de Passin Chemilieu et Poisieu, ou si ladite montagne devait se borner orientalement par le dit sentier, comme le prétendaient les dits Chartreux, Messieurs les Officiers de la Maîtrise de Belley firent suspendre la continuation de la tranchée qu'ils avaient ordonnée d'ouvrir du couchant à l'orient et ordonnèrent que sur les dites prétentions les parties se "concerteraient" ainsi qu'elles aviseraient bon être ce qui a été cause disent les Messieurs dans leur verbal que nous nous sommes contentés de faire planter une seule borne à l'extrémité occidentale jusqu'à ce que les prétentions respectives des parties aient été décidées. Comme les Messieurs les Officiers de la Maîtrise de Belley selon le décret du 12 du courant doivent se transporter sur le lieu contentieux pour reconnaître à vue de titres respectifs la continuation du dit sentier au midy et au dessus des bois communaux de la paroisse de Lochieu dont les Habitants sont assignés à se trouver samedi prochain 17 Juillet 1784, le matin à l'heure indiquée par Monsieur le Maître Particulier, les Chartreux d'Arvières invitent et en tant que de besoin interpellent les sindics et Habitants de Brenaz, Méraléaz, Boirin, Larnin ainsi que ceux de Passin, Chemilieu, et Poisieu à se trouver le dit jour 17 du courant au lieu contentieux pour discuter par devant Messieurs les Officiers de la Maîtrise de Belley qui s'y trouveront les prétentions respectives qui ont restées indécisées lors de l'aménagement afin d'éviter dans la suite toutes contestations sans quoi les Chartreux d'Arvières seront obligés de se pourvoir et faire rendre justice.

Dont acte fait le quinze juillet mil sept cent quatre vingt quatre

Benoist ULRY  
Prieur d'Arvières

- 19.05.1805 - Le Garde Général des forêts, Arrondissement de Belley -  
(13 prairial Pierre Louis GUILLAUME avec l'aide de Aimé Bornarel, Garde  
An XIII) particulier de Brenaz, se sont rendus sur le canton appelé  
"la Vi du Suers(?)" au traversin pour y reconnaître 1300  
sapins épais, secs en cime, dépérissants, de la circonférence  
de 600 millimètres ou d'un mètre, et 400 millimètres de tour  
lesquels ont été frappés du marteau.
- 06.06.1808 - Administration Générale des Eaux et Forêt. -S/s Inspection de  
Nantua - Belley - Inspecteur BARBE Nantua -  
Procès-verbal d'assiette et marquage de 300 pieds sapin dans  
la Forêt communale faisant partie de la coupe ordinaire 1807  
- ces arbres sont affectés aux réparations et entretiens des  
bâtiments des habitants - Le Maire a satisfait le paiement  
des salaires des gardes et des vacations dues aux Agents  
forestiers - Avons fait la délivrance de la coupe de 300 arbres  
au maire: PELLIN - Claude Pellin et Bernard Vignand entrepre-  
neurs d'icelle -
- (non-datée) - Copie lettre adressée au Citoyen Callet (ou Cullet) Conser-  
vateur du 17ème arrondissement de l'Administration forestière  
pour obtenir le limitage entre la forêt domaniale et la forêt  
communale - Les bois de la commune sont confinés à l'orient  
par la forêt nationale provenant de la ci-devant Chartreuse  
d'Arvières - Il n'existe aucune limite entre ces deux propriétés
- 11.08.1811 - Copie d'un AVIS (signé par le Maire François VIGNAND) par  
lequel il informe les habitants qui ont coupé leur lot de  
bois dans la forêt doivent le descendre en se conformant  
à l'Arrêté pris au C.M. le 15 avril; ceux qui ne se confor-  
meraient pas à cet Arrêté leurs bois seront vendus au profit  
de la commune. Ceux qui n'auront pas tiré leur lot avant le  
25 courant seront pénalisés comme sus-dit.
- 16.09.1812 - Instruction du Directeur général des FORETS adressée au  
maire possédant des forêts limitrophes des forêts royales.  
Reconnaissance et fixation de ces limites - modèle P.V. -
- 1814 - Affouage - Note indiquant le traitement de l'Agent Forestier  
les frais d'affouage et le montant total de l'affouage:322,95Fr
- 02.12.1816 - Constat fait par le Maire, François Vignand, il rencontra  
sous Boirin un habitant de Munet qui chariait deux bois sapin  
fraîchement coupés long de 22 pieds chacun portant 2 pieds de tour  
en tête et un pied de tour en queue. Après l'avoir interrogé  
a indiqué qu'ils les avait achetés à son beau-frère Fontaine  
de Sothonod. Se référant à la loi de 1669 par laquelle il est  
défendu à tout propriétaire de couper du bois sapin sur son  
fond propre sans autorisation de l'Administration forestière,  
le maire les a fait décharger et mis en dépôt chez-lui.
- 05.09.1821 - Le Garde général forestier - Belley- (Marc Fournier) accom-  
pagné de Bouvier, adjoint, Benoit et Jean-Louis Bouvier,  
François Peaud brigadier forestier, et sous les indications  
d'Aimé Bornarel garde particulier des dits bois "Grange Bête"  
ont procédé à la délivrance à faire d'une coupe de 250 sapins  
et douze chandelles arbres rompus et presque de nulle valeur,  
tous choisis en jardinant parmi les plus vieux, viciés et  
dépérissants de circonférence de 2 M. environ et d'âge 70 à  
80 ans; estimés à 1250 frs à raison de 5 frs le pied .

- 18.12.1821 - Le S/s Préfet adresse au Maire copie de l'ordonnance du Roi du 5 courant autorisant la mise en vente de 100 sapins à prendre en jardinant dans la réserve de la forêt communale pour en employer le prix à l'acquittement des dettes de Brenaz.
- 05.09.1822 - Le Garde Général de la Forêt accompagné du maire Bornarel Bouvier Adjoint et de François Beaud garde à cheval du Canton et du garde chef royal se sont transportés sur le canton appelé "Tresin" (?) pour désigner 250 arbres essence sapin parmi les plus vieux, viciés et dépérissants de circonférence 250cms et au dessous d'âge de 70 à 90 ans, estimés à 2500frs
- 08.05.1823 - Délibération du C.M. relative à la coupe de 250 bois accordée aux habitants pour être distribuée. - Formation de 59 lots à raison de 4 arbres par lot. - la liste des habitants ayant droit à la coupe sera publiée et affichée à l'issue de la messe paroissiale. - Le tirage au sort des dits lots aura lieu le même jour - La forêt est ouverte aux habitants pour y couper leur bois à dater de ce jour jusqu'au 15 juillet prochain. Les habitants seront tenus d'en faire l'entrepôt depuis la sortie de la forêt jusqu'à l'entrée du village du côté de la montagne - le C.M. fera la reconnaissance des lots et apposera le marteau de la commune. - Tout bois qui sortira de l'Entrepôt sans être ainsi marqué sera saisi et vendu au bénéfice de la Commune, le contrevenant sera en outre traduit en Police. Il est interdit aux habitants de s'introduire dans la forêt pendant la coupe avant le lever et après le coucher de soleil, d'y couper des barres et d'y commettre des délits soit en coupant soit en sortant des arbres.
- 25.03.1823 - Extrait des Registres des Arrêtés de la Préfecture - Suite à la pétition des Maire et Conseillers municipaux relative à la dégradation causée aux chemins vicinaux par la neige et les pluies, rend nécessaire à l'emploi de 60 arbres sapins à prendre dans leur forêt communale, demandent l'autorisation de l'Administration .  
- Considérant que l'urgence de réparer les dits chemins vicinaux ne peut être contestée et que le nombre de 50 est présumé devoir suffire dans la circonstance, il sera délivré à la commune cette quantité d'arbres à précompter et par anticipation sur la coupe 1824.
- 28.04.1823 - Le S/s préfet adresse au Maire l'Arrêté du préfet par lequel il autorise une délivrance de 50 arbres sapins destinés à être employés à la réparation des chemins vicinaux.
- 23.05.1823 - Extrait des Arrêtés préfectoraux en date du 25.4. accordant à la commune 50 arbres sapins à prendre dans sa forêt. François Bornarel, Maire, et François Beaud garde-forestier à cheval se sont rendus au "Plan carron" pour désigner les dits arbres choisis parmi les plus vieux viciés et dépérissants de 60 à 80 d'âge, qui ont été frappés à la racine du marteau particulier du Garde général et estimés à 150frs .
- 30.07.1823 - Le Garde Général Forestier de l'Arrondissement (Marc Fournier) accompagné de François Beaud se sont rendus à l'effet de procéder à la délivrance à faire l'ordinaire de 1824 "Sur le Plan du caron" suite à l'indication d'Aimé Bornarel garde particulier. Avons reconnus 200 pieds essence sapin parmi les plus vieux de 100 à 50 ans d'âge, d'une circonférence de 5 pieds au dessous; ainsi que 5 chandelles presque de nulle valeur. Estimé le tout à 1000 frs .Marquage fait à la racine.

- 08.05.1825 - Etat de 236 arbres provenant de la forêt communale formés en lot à raison de 4 arbres par lot pour être répartis et tirés au sort par les habitants. L'estimation et la transformation en ont été faites par le C.M. de la manière suivante: N° d'ordre pour chaque arbre formant un lot avec le nom du propriétaire et le N° du tirage au sort.
- 1826 - Etat et formation par lots à raison de 4 arbres des 250 bois sapins pour être répartis et tirés au sort par les habitants en 1826; estimés et formés en lot par le C.M.
- 23.06.1826 - Charles-Marie CHARCOT S/s Inspecteur et Paul Alexandre César REMOND Garde Général des Forêts se sont transportés avec le Sr François Beaud garde à cheval sur les bois de Brenaz Canton "La Vi de la grange à Magnin" sur les indications de Jean-Louis Bornarel garde particulier pour désigner 300 arbres espèce sapin parmi les plus vieux de 100 à 150 ans d'âge, circonférence de 2 m. et au dessus, ont été frappés en racine et en ceinture du marteau royal, estimés à 4800Frs.
- (sans date) - Etat et numérotage et estimation de 300 arbres sapins - coupe exercice 1826, formés en lot de 4 arbres tirés au sort et répartis aux habitants de la commune.
- 03.03.1827 - Le S/s préfet informe le maire que par suite à sa demande de délimitation de la forêt communale et celle d'Arvières, le Préfet suggère qu'il serait plus avantageux pour la commune d'attendre que le nouveau code forestier présentement en discussion devant la Chambre législative soit mis en application.
- 16.04.1831 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision le Ministère des Finances a donné son approbation à l'Arrêté du Préfet du 9 février qui ordonna la délivrance de 50 arbres sapin à prendre dans le bois communal "de Verrières" parmi les plus dépérissants pour être employés aux réparations des maisons incendiés de : Joseph Bouvier-Burland, Antoine Bouvier Burland, les héritiers de Jean Vignand-Folliet, de Laurent Vignand-Pellye et Etienne Vignand.
- 19.01.1832 - Suite au courrier du Maire demandant l'autorisation de réunir le C.M. afin de délibérer sur l'emploi des bois qui n'ont point été adjugés lors de la dernière vente, de les vendre sur place. Le S/s Préfet donne son accord.
- 02.07.1832 - Le S/s Préfet retourne le P.V. de la vente dûment visé par le Préfet concernant 53 chablis gisant dans la forêt communale adjugés au Sr Laurent Serpol Poisieux sous la caution de Guillaume Vallin, moyennant le prix de 192 frs.
- 25.08.1832 - **Procès-Verbal de Reconnaissance** - Emmanuel Tessier S/s Inspecteur et François Debart de Boudemende, Garde principal, se sont transportés aux lieux dits "Vi de Formet" et "Grange bête" pour la désignation et le martelage de 250 sapins de 80 à 100 ans d'âge.
- 28.06.1834 - Procès-Verbal de reconnaissance par L.C. Millet garde général et François Baud garde à cheval se sont transportés à Brenaz pour procéder au choix et au martelage de 250 sapins qui devront être exploités pour l'ordinaire 1835, plus 10 perches parmi

- les jeunes sapins dominés et rabougris. - Les broussailles et bois blancs seront coupés et arrachés dans les massifs les plus épais, mais récepés dans les endroits clairs et places vides. - Les ronces et épines seront arrachées sur l'emplacement des arbres délivrés à la commune.
- 02.05.1834 - Procès-verbal de délivrance et permis d'exploiter 250 bois sapin (coupe pour l'ordinaire 1834) - Canton "Grange Bête" qui sera exploitée par Marc Bornarel.
- 24.07.1835 - Ordonnance du Roi Louis-Philippe - Vu la délibération en date du 15 février par laquelle le C.M. sollicite l'exploitation et la vente de 1500 sapins secs et dépérissants à prendre dans les bois de la commune pour employer les produits à des dépenses d'utilité publique. - Ordonne qu'il sera procédé en la forme ordinaire à la vente et adjudication en trois années successives et par portions égales de 900 sapins secs et dépérissants à prendre sur la totalité des bois de la Commune. L'adjudicataire ne pourra disposer que des sapins qui auront été abandonnés.
- 01.09.1835 - Extrait des Registres des Arrêtés de la Préfecture - suite à la délibération du 1er février par laquelle le C.M demande l'autorisation d'établir des chemins dans la forêt communale et d'exploiter les arbres qui se trouveraient sur "le travé" - Considérant qu'il n'existe aucun chemin de desserte et que la nécessité de lancer de la sommité au bas de la forêt les arbres provenant lors de leur exploitation entraîne la destruction de tout ce qui se trouve sur leur passage - Considérant que l'ouverture de deux chemins de desserte doit obvier à ces inconvénients, autorise l'ouverture de ces deux chemins de la direction du Nord au Sud sur une longueur de 2.410 m.
- 24.03.1838 - Le S/s Préfet informe le Maire d'un arrivage de plants d'arbres résineux, à savoir : 4000 plants pins Larus - 1000 pins noirs d'Autriche, 1500 pins de Hagueneau - 700 pins de Riga 4700 pins épicéa qui doivent être plantés dans les forêts communales. Demande au Maire de lui faire connaître le nombre de ces plants qui pourraient être placés avantageusement dans la commune.
- 26.03.1838 - Pour faire suite à la circulaire du Préfet le S/s Préfet rappelle au maire que toutes les demandes en délivrance de bois pâturages et autres intéressant l'Administration forestière devront être formées et transmises à cette Administration avant le 31.12.1838
- 14.04.1838 - Le S/s préfet informe le maire qu'il recevra par la poste les plans et graines d'arbres résineux destinés à des essais dans les bois communaux, et précise que la Commune peut disposer quelques parties au profit de quelques habitants soigneux qui voudraient en faire essais.
- 25.04.1838 - A la requête de l'Administration forestière et à la diligence de l'Inspecteur des Forêts, Jean-Louis Bornarel garde forestier assermenté a signifié au maire, Vignand Martin l'Arrêté préfectoral du 30.3.1838 qui ordonne la délimitation générale de la forêt domaniale d'Arvières. Cette opération commencera à l'époque et au lieu indiqués par le dit Arrêté, à savoir: 1.7.1838 Corbonod, ensuite Anglefort et successivement Brénaz Lochieu, Virieu le Petit (Arpenteur; JURON Jeune, Virieu le Gd.

- 27.04.1838 - ITEM - Beaud françois, garde à cheval forestier a signifié même Requête à Bornarel Claude (ses héritiers) parlant à Vignand Martin gendre.
- 17.08.1838 - Lettre circulaire de S/s préfet informant le Maire que l'Administration forestière est en mesure de délivrer les coupes d'affouages le 15 septembre prochain aux communes dont le rôle d'affouage aura été totalement soldé à cette époque. - De grands avantages sont attachés à cette mesure les bois étant tous feuillés serviront à l'alourriture des bestiaux - Il est grave que des retardataires nuisent ceux qui payent exactement leurs cotes d'affouage - Il est convenable de lire publiquement cette lettre les dimanches afin que les habitants puissent apprécier l'importance des mesures auxquelles elle se rapporte.
- 13.12.1838 - Lettre du Brigadier forestier BERTHIER - ARVIERES au Maire pour lui rappeler :  
- que les communes propriétaires des forêts exerçant le droit de pâturage dans celles-ci doivent adresser au garde Général à Yon l'état des bestiaux à envoyer au parcours en 1839, faute de quoi il y aura impossibilité d'ouvrir le canton des forêts aux bestiaux. - De plus, attire l'attention au Maire sur la perte des chablis "gissant" sur place pendant plusieurs mois avant d'être vendus, cette situation leur fait perdre de la valeur marchande quand ils conservent leur écorce. Il convient de les dépouiller aussitôt qu'il est possible de le faire.
- 25.09.1838 - Le S/s préfet informe que le produit des bois comprenant les coupes annuelles et quart de réserve a été estimé à 3000 Frs par an par les Agents forestiers, cette précision étant nécessaire pour déterminer le contingent proportionnel dans les frais d'administration.
- 07.11.1838 - Suite à la demande en délivrance d'un lot dans la distribution d'un lot de bois d'affouage formée par le Sr Martinaud Joseph, et de la délibération prise par le C.M. le 15 juillet dernier soutenant que les propriétaires seuls ont droit aux bois d'affouages. Et suite également à la lettre du Sr Pochet propriétaire du domaine exploité par ledit Martinaud par laquelle il indique qu'il n'est point compris dans la distribution des bois; que le Sr Joseph FAVRE l'un de ses fermiers avait une part dans cette distribution mais que le réclamant, son second fermier, n'y avait point été appelé que sa propriété est toujours divisée en deux exploitations et a joui de deux lots.  
Le Préfet considérant qu'au terme de l'Article 105 du Code Forestier les bois affouages doivent se partager entre les habitants par feu sauf un usage contraire.  
Le Conseil préfectoral par Arrêté renvoie le Sr Martinaud à se pourvoir par devant les Tribunaux civils après avoir toutefois rempli les formalités prescrites par la loi du 8.7.1837 pour faire reconnaître le mode de partage des bois affouages en usage dans la commune de Brenaz.
- 22.11.1838 - Le S/s Prefet adresse une expédition de l'Arrêté du 7 courant par lequel il renvoie à se pourvoir par devant le Tribunal civil le Sr Joseph MARTINAUD fermier de Mr. Pochet demandeur d'un lot d'affouage qui lui a été refusé par le C.M.
- 27.02.1839 - Le S/s prefet adresse en communication la demande formée par le Colonel Pochet tendant à être autorisé par le Conseil

de Prefecture à actionner la Commune par devant les Tribunaux afin de la faire condamner à restituer à sa propriété du Cimetière un lot de bois dans les coupes d'affouages qui lui a été refusé par le C.M. Rappelle également la réclamation du Sr Martinaud fermier de Mr. Pochet à la suite de laquelle le Conseil de Prefecture renvoie le Sr Martinaud devant les Tribunaux civils. (Il serait plus avantageux pour la commune d'éviter un Procès très douteux.)

- 17.05.1839 - Le S/s Préfet adresse au Maire deux significations à la requête de l'Inspecteur Forestier au S/ Jean-Louis Bouvier pour assister au recolement des coupes dont il a été adjudicataire.
- 18.05.1839 - Le S/s Préfet demande au maire la suite qu'il pense donner à l'affaire Pochet concernant sa demande de deux lots d'affouage.
- 30.05.1839 - Suite à la demande de Mr. Pochet tendant à être autorisé à actionner la commune devant les Tribunaux pour obtenir deux lots d'affouage pour ses deux fermes, le C.M. s'est borné à répondre qu'il persistait, dans une délibération précédente, de maintenir le mode de répartition des lots d'affouage; le Prefet fait remarquer que ce ne devait pas être le sens de délibération à prendre, cette dernière devant tendre à ce que la commune soit autorisée à se défendre devant les Tribunaux. (Demande une nouvelle délibération).
- \*\*/ 30.04.1840 - Le S/s préfet informe le maire que par ordonnance royale l'Administration forestière est autorisée à délivrer à la commune 300 stères de bois à prendre dans la forêt communale (arbres dépérissants).
- 10.06.1840 - Par lettre le S/s Préfet fait part que la consultation du Préfet auprès du Conservateur des Forêts sur le point de savoir s'il était convenable de réunir les Services champêtres et forestiers de Brenaz entre les mains du garde actuel qui pourrait recevoir un supplément de traitement de 60 frs; la réponse fut négative, l'étendue de la forêt de la commune est trop importante, a besoin d'une surveillance du garde forestier et que de plus l'Art. 4 du code forestier ne permet pas le cumul des fonctions.
- \*\*/ 21.12.1839 - Le S/s préfet fait part au Maire des mesures rigoureuses qui seraient prises par l'Inspecteur des Forêts pour faire cesser l'usage qui se serait continué par abus de partager les bois communaux délivrés l'affouage sur pied entre les habitants individuellement ou par groupes de dizaine. Le Code forestier est formel et rend les fonctionnaires passibles d'une forte amende lorsqu'ils y contreviennent. Les bois doivent être coupés avant le partage et ce n'est qu'après la coupe qu'on en fait des lots. Les Lots sont toujours égaux entre les habitants parce qu'on peut mettre dans tous la même quantité de bois ce qui ne peut pas se faire lorsque la distribution se fait sur pied avant exploitation.
- 13.06.1840 - Le C.M. ayant sollicité la remise des condamnations prononcées contre les Srs Bouvier et le Garde forestier Bornarel par jugement du Tribunal Correctionnel pour délit d'exploitation commis et non constaté dans la coupe de la Commune dont le Sr Bouvier était Entrepreneur, Le S/s Préfet transmet au maire la décision du Ministre des Finances que le jugement recevra son exécution.

- 29.06.1840 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire de l'Arrêté du Préfet autorisant la délivrance de 1500 arbres à prendre dans les cantons désignés par l'Etat.
- 16.12.1840 - Le S/s Préfet par courrier autorise le Maire à réunir le C.M. pour délibérer sur le paiement à faire au Sr Louis Bornarel Entrepreneur de la coupe affouagère dont il a été condamné par jugement le 5.9.1840.
- 05.03.1841 - Suite à la demande formulée par le Maire relative à son souhait de connaître la teneur du P.V. de la délimitation de la Forêt d'Arvières, ceci avant d'effectuer le paiement de sa quote-part des frais de délimitations, le S/s Préfet lui indique par lettre que les Minutes ne peuvent pas sortir du greffe du Conseil Préfectoral, mais un extrait peut être fait si la commune croit ne pouvoir s'en passer, moyennant salaire exigé en pareil cas. Un exemplaire du P.V. a été déposé dans les bureaux de l'Inspecteur des Forêts - Belley -
- 12.03.1841 - Le S/s Préfet informe le Maire qu'il a pu obtenir un exemplaire du P.V. de délimitation, il invite le Maire de venir le consulter dans le plus bref délai; votre Commune ne pourra ainsi refuser ainsi la part des frais à sa charge de cette délimitation.
- 19.04.1841 - Suite à la visite du maire pour consultation du P.V. de délimitation de la forêt d'Arvières, le S/s Préfet rappelle que le C.M. doit se réunir pour voter le payement des frais de cette délimitation.
- 22.04.1841 - Par lettre le S/s Préfet réclame le certificat constatant les publications et affichages de l'Arrêté préfectoral du 8.10.1839 pour la délimitation générale de la Forêt d'Arvières.
- 21.05.1841 - Le Brigadier domanial des Forêts (Berthier - Arvières) fait part au Maire de la surprise d'apprendre qu'il s'est permis de numéroter la coupe communale sur pied et en faire le partage individuellement aux habitants. Lui rappelle l'article 81 du Code forestier s'opposant formellement à ce mode d'affouage.
- 12.06.1841 - Le S/s Préfet informe le Maire que le produit accessoire des bois pendant le 2ème semestre 1840 s'élève en principal à 72,80 frs frais compris pour 20 sapins chablis, adjugés à Aimé Bouvier Larnin, ceci afin de permettre à la commune l'encaissement des produits.
- 15.06.1841 - Lettre du S/s préfet par laquelle il fait part de sa constatation de constater qu'une seule opposition a été faite au P.V. de la délimitation de la forêt domaniale d'Arvières elle émane de Brenaz qui a réservé ses droits à la propriété d'un canton de bois de la contenance de 4 ha 84 ares dans les limites de la forêt domaniale. Les prétentions de la Commune ne sont pas nouvelles, on voit par un titre qu'elle donne, qu'elle revendiquait dès l'année 1775 la propriété de ce Canton, mais il semble que les Chartreux d'alors, puis l'Etat n'ont pas cessé de jouir paisiblement du sol contesté. Des ventes de bois ont été faites dans le Canton litigieux par les soins de l'Administration des Forêts et ceci sans opposition de Brenaz. Invite le Maire de réunir le C.M. afin qu'il fasse valoir les droits de la commune dans une délibération par laquelle il demandera au Conseil de Préfecture l'autorisation pour plaider contre le domaine de l'Etat.

- 16.06.1841 - Le S/s Préfet adresse au maire copie de l'Arrêté préfectoral ordonnant la publicité de l'approbation de la délimitation de la Forêt d'Arvières - Invite le maire de se conformer aux prescriptions que renferme cet Arrêté et de lui adresser le certificat de publication dans les cinq jours.
- 25.07.1841 - Le S/s Préfet fait retour de la délibération du C.M. dûment approuvée par le Préfet autorisant de payer au receveur des Domaines la somme de 88,54 frs pour amende et frais de poursuite correctionnelle contre le Sr Bornarel à l'occasion des délits de bois, et au Sr Vézu, Huissier, pour frais de commandement à lui dus : 6,70 frs.
- 14.02.1842 - Le S/s préfet adresse au Maire le rapport dressé par les Agents forestiers duquel il résulte qu'il serait avantageux de reboiser et faire soumettre au régime forestier des parcelles de terrains qui lui appartiennent.
- 07.03.1842 - Le Percepteur informe le S/s Préfet que quatre lots de bois n'ont pas été retirés faute d'avoir payé au rôle des taxes d'affouage pour 1841 (12 Frs chacun) - Réponse a été faite sur ce courrier et adressé au maire par le S/s préfet, il lui demande de prendre contact avec le Garde Général pour dresser le cahier des charges pour la vente de ces lots.
- 06.06.1842 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il rappelle au Maire que le 15.6.1841 il a eu l'honneur de lui faire connaître qu'une seule opposition a été faite par la Commune, à la délimitation de la forêt d'Arvières. Bien que le canton a toujours été possédé par l'Etat, il importe que l'opposition soit vidée pour que l'on puisse procéder au bornage. Attendons la suite donnée par le C.M.
- 04.09.1842 - Par lettre le S/s préfet demande au Maire d'informer les Srs BORNAREL Marc, Bernard et Louis adjudicataires de la coupe de bois de la forêt communale (Exerc/1840) que la direction générale des Forêts leur a accordé jusqu'au 1er Octobre pour terminer les travaux d'amélioration imposés sur cette coupe.
- 09.02.1843 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision le Directeur général des Forêts, sur proposition du préfet, et contrairement à celle des Agents forestiers, a autorisé la vente en trois années de 1800 sapins à prendre parmi les plus viciés sur toute la superficie du canton "du Carron" (bois de commune) Le premier tiers de la vente de ces bois devant se recouvrer en 1844. (délivrance faite pour les projets de la maison d'Ecole)
- 28.06.1843 - Le S/s Préfet demande au maire de remettre à Jean-Louis Bouvier la citation de recolement jointe au courrier d'une partie de la coupe de bois (forêt d'Arvières) (Bouvier = Adjudicataire)
- 30.06.1843 - Le S/s Préfet adresse au Maire la citation (jointe au courrier) à remettre du Sr Bouvier Joseph adjudicataire d'une coupe de bois "Essart Plan" afin de faire le recolement avec les Agents forestiers (prévu le 12 Juillet)
- 30.06.1843 - ITEM - citation à remettre à Bouvier Jean-Louis adjudicataire coupe dite "de Pelaz" (prévu le 10 juillet)
- 30.06.1843 - ITEM - citation à remettre à Bouvier Aimé, adjudicataire coupe "Au poirier à l'Ours" - (prévu le 12 Juillet)

- 30.06.1843 - ITEM - citation à remettre à Brillat (sans doute) Jacques adjudicataire coupe "Creux du Poirier"(prévu le 12 Juillet)
- 28.09.1843(3) - Le S/s préfet informe le Maire que la coupe affouagère 1842 a été évaluée à 660 frs dont le 1/20ème doit être payé par l'Etat. Demande vote pour le dit paiement par le C.M.
- 12.10.1843 - Le S/s préfet rappelle expressément au Maire son courrier du 28 septembre resté sans réponse.
- 10.11.1843 - Le 6 Octobre dernier le S/s Préfet informa le Maire du rapport et avis des Agents forestiers tendant au rejet de la demande formée par la commune d'une délivrance de coupe pour 1843, et lui demandait de provoquer les observations du C.M. sur ce rapport. le S/s Préfet est surpris qu'aucune réponse n'a été faite. Réclame délibération du C.M.
- 20.01.1844 - Le S/s préfet informe que par Arrêté du 10 courant le Préfet a fixé la somme de 450 frs la valeur de l'affouage délivré à la commune pour 1843. Dont le 1/20 revient à l'Etat.
- 02.11.1845 - Etat des journées faites pour la répartition des bois aux Habitants exercice 1844 et pour le blanchissage de ceux de 1845 présenté par Jean-Anthelme Bouvier Entrepreneur(17 journées à 2f)
- 09.05.1846 - Suite à la lettre du Maire du 4 courant, l'Inspecteur des Forêts lui précise que toutes les pièces relatives à la délivrance de la coupe d'usage pour cette année sont en sa possession L'Entrepreneur muni de la copie de la délibération du C.M. le nommant Entrepreneur devra se rendre à Belley où le permis d'exploiter lui sera remis.
- 13.06.1846(?) - Compte des dépenses faites pour le martelage et numérotage des coupes d'usances et extraordinaires de Brenaz - 1845- (nourriture des ouvriers)
- 12.11.1846 - Le S/S Préfet adresse un Arrêté par lequel le Préfet vient d'autoriser l'achèvement de l'Adjudicataire et de ses cautions et à la diligence des Agents forestiers, des travaux d'exploitation de la coupe de 915 sapins - Exerc/1844 dont le Sr Louis BERNARD d'Yon s'est rendu Adjudicataire. Autorisation à transmettre au dit Adjudicataire, et à André BERNARD (caution) et à BRUNIER Symphorien de Cormaranche certificateur de Caution.
- 10.08.1847 - Mémoire présenté au Préfet par le Directeur des domaines à Bourg à l'effet d'obtenir la main levée de l'opposition formée par la Commune de Brenaz lors de la délimitation générale de la Forêt d'Arvières - Il a été procédé dans le courant de l'année 1838 à la délimitation de la forêt d'Arvières.... /  
 .... / pendant les opérations, la commune de Brenaz, par l'intermédiaire de son Maire, a protesté contre la ligne séparative proposée par les Experts entre les bois de cette commune et le Canton des Marquillières" Le Maire de Brenaz a demandé qu'un espace de terrain de 4 ha 84ares, marqué d'une teinte jaune sur le plan des Experts, et faisant saillie sur la forêt de l'Etat fut attribué à la Commune, sous prétexte que depuis un temps immémorial, ce terrain est sa propriété; mais on n'a pu produire à l'appui de cette prétention d'autre titre qu'un Plan dressé le 25.1.1755 par l'Arpenteur BRULEY, et de la légende duquel il résulte qu'à la dite époque la forêt communale était de 929 arpents 21 Perches, non- compris la partie marquée de la lettre A possédée par les Chartreux d'Arvières et indiquée

par Brenaz comé étant de la contenance de 10 Arpents. Cette partie est la même que celle qui est aujourd'hui revendiquée, sans autre document, que celui que l'on vient de mentionner et qui établit positivement au contraire qu'en 1755 les Chartreux étaient en possession de ce terrain.../ .../lés prétentions de la commune ne sont donc pas fondées, cependant comme elle arrête le bornage de la forêt dans la partie dont il s'agit, il devient nécessaire de le faire écarter. C'est à ces fins que le Directeur soussigné vous propose Mr. le Préfet d'intenter à la Commune de Brenaz une action en Justice.../ (signé Cap. MARTIN)

- 26.09.1847 - Extrait Régistre délibération du C.M. de BRENAZ -  
Le Conseil Municipal extraordinairement assemblé dans la maison Commune sur la convocation du Maire ce dernier donna lecture de la lettre du S/s Prefet. Après lecture l'assemblée délibéra sur les moyens à prendre pour régler le différend de terrain prétendu par la commune au canton des Marquillières et contesté par l'Etat. Les Membres du C.M. exposent que le temps immémorial Brenaz a joui sans interruption du dit canton :  
- du temps des Chartreux le bétail de la commune pâturait paisiblement jusqu'à la rive des paturages des granges des Chartreux possédée aujourd'hui par le Colonel Pochet.  
- Une froisse de bornage a été pratiquée en 1817 entre les forêts de Brenaz et Lochieu partant d'une extrémité des bords des forêts à l'autre dont les bois ont été vendu au profit de Brenaz sans que l'Etat se soit opposé.  
- Les coupes de bois blanc y ont été faites par la commune pour le chauffage des habitants avant que les forêts fussent sévèrement réservées.  
- Si l'Administration établit une possession par vente de quelques pieds de bois chablis pris dans l'endroit contesté à l'insu de la connaissance de Brenaz, il est à croire que cela a été pris par une mégarde de la part de l'Administration, car cela peut arriver facilement dans des propriétés non-limitées. En conséquence d'après la contestation élevée par l'Administration des forêts sur la prétention de 4 hect. 84 ares de bois dont les habitants sont trop persuadés être leurs propriétés, le Conseil Municipal est d'avis de proposer à l'Administration pour terminer et éviter des désagréments de vouloir un traité.
- 17.11.1848 - Lettre du Conseiller cantonal Mr. d'ANGEVILLE, demeurant à Passin, par laquelle il conseille le Maire d'adresser rapidement copie de la délibération traitant le problème du chemin à laSous Préfecture.
- 08.12.1849 - Le S/s préfet adresse au Maire copie d'un décret du Président de la République daté du 27 Octobre dernier qui soumet au régime forestier : 6 ha de bois appartenant à la Commune et formant lisière entre la forêt et le parcours communaux.
- 184(?) - Rôle de taxes destinées à couvrir les frais inhérents aux bois et à subvenir aux dépenses communales (traitement des gardes forestiers, du contingent dans le traitement du garde brigadier forestier, de la contribution foncière de tous les bois de la commune - du 20ème de la valeur présumée de la coupe d'affouage - des frais de distribution et d'exploitation de la coupe - des frais de timbre du présent rôle (coût 960,91Frs)
- 05.06.1850 - Le S/s préfet communique au Maire une réclamation adressée au préfet par la dame VIGNAND, épouse de Bouvier pour obtenir le paiement de 80 Frs représentant la valeur de deux lots d'usance dont elle est privée depuis 2 ans, quoiqu'elle soit propriétaire de bâtiments occupés par son fermier.

- 10.10.1850 - Extrait des Registres des Arrêtés de la Préfecture -  
 "Vu la demande du Sr Pochet Capitaine en retraite demeurant à Sutrieu du 23 Mai dernier tendant à obtenir une indemnité de 40 frs représentant la valeur d'un second lot de bois d'affouage auquel il prétend avoir droit en 1849 par la commune fondée sur ce que pour la dite année il ne lui a été livré qu'un sol lot pour les deux fermes du Cimetière qu'il possède quoique jusqu'en 1848 il lui a toujours été délivré un lot pour chacune de ses fermes.  
 - Vu la délibération du C.M. de Brenaz du 2 juin suivant dans laquelle il expose que Brenaz dans ses répartitions annuelles de bois d'usage n'accorde qu'un lot à chaque propriétaire ayant habitation dans la Commune.  
 - Vu la délibération du 9 Juin - plusieurs habitants de Brenaz ne reçoivent qu'un seul lot chaque année.  
 - Expose que si jusqu'en 1848 il a été délivré annuellement deux lots au propriétaire des deux fermes du Cimetière, le second lot n'était délivré à l'ancien propriétaire des deux fermes qui était Maire de la commune, en reconnaissance des bons services qu'il rendait chaque année à la Commune, mais que depuis le décès de ce dernier la commune n'avait pas cru continuer la délivrance de ce second lot au profit de son héritier
- 10.10.1850 - Extrait des Registres des Arrêtés Prefecture de l'Ain -  
 - Vu la demande du 5.6.1850 par laquelle la dame Françoise Vignand épouse Bouvier expose qu'en qualité d'usufruitière des bâtiments délaissés par François Bouvier son défunt mari, il lui a toujours été délivré chaque année un lot d'affouage si ce n'est que depuis deux ans elle a cessé d'être comprise dans les distributions annuelles - réclame la somme de 80 frs pour la valeur de ces deux lots.  
 - Vu la délibération du C.M. du 16 du même mois par laquelle il est déclaré que d'après le mode de répartition des bois d'usage, en usage à la commune, la dame VIGNAND épouse Bouvier en convolant à un 2ème mariage avec un habitant de la commune à qui un lot est chaque année délivré a perdu le droit qu'elle pouvait avoir personnellement à la délivrance d'un lot par le motif qu'elle exploite ses propriétés en commun avec son mari.  
 - Considérant qu'en ne contestant pas le mode de distribution par le C.M. comme étant en usage dans la dite commune, la Dame Françoise Vignand épouse Bouvier laisse présumer qu'elle reconnaît fondés les motifs donnés par le dit C.M.  
 - Arrête : la demande de Dame Françoise Vignand épouse Bouvier est déclarée mal fondée.
- 15.07.1851 - Le S/s préfet fait part au Maire de son étonnement de constater sur l'état dressé par l'Inspection des Forêts que la coupe affouagère de Brenaz (1850) de 126 sapins n'a pas encore été délivrée - Il n'est pas possible de laisser sur pied cette coupe dont le produit est nécessaire à l'acquittement des charges forestières.
- 24.11.1851 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décret du 31.10, le président de la République autorise la délivrance en nature à la commune 500 arbres morts dans la forêt communale à condition que le C.M. établisse un rôle de taxes qui sera revêtu de l'homologation préfectorale et mis en recouvrement au profit de la commune.
- 18.07.1851 - Citation à recolement à la requête de l'Administration des Forêts - l'Inspecteur des forêts -Belley- commissaire le garde forestier Antoine Blanchard- somme Joseph VIGNAND de

- se trouver le 28 courant au canton "du Gief" bois de Brenaz dont il est Entrepreneur (Exerc/1849) pour effectuer le recoulement, avec les Agents forestiers, de cette coupe.
- 13.10.1851 - Le S/s Préfet retourne au Maire la délibération faite par le C.M. relative à la coupe de bois blanc autorisée par décret présidentiel, afin de la compléter en mentionnant la fixation du salaire à payer à l'Entrepreneur, et d'apprécier si la taxe de 1,50 frs sera suffisante pour couvrir les frais inhérents à la coupe, il convient de dresser le rôle d'affouage qui sera joint.
- 15.05.1852 - Le S/s Préfet demande au Maire de réunir le C.M. afin de délibérer sur le vote du paiement des frais de délimitation générale de la forêt d'Arvières dont la quote-part s'élève à 61,64 Frs. Rappelle au Maire que cette dépense est obligatoire et qu'elle sera autorisée d'office en cas de refus du C.M.
- 30.11.1852 - Décret de Louis-Napoléon - Président de la République - suite à la transaction intervenue le 10.3.1852 devant le Préfet, entre le Directeur des Domaines agissant au nom de l'Etat, et le Maire de la commune de Brenaz.  
1° - Est approuvée pour sortir son plein et entier effet la transaction consentie suivant acte passé devant le Préfet de l'Ain le 10.3.1852, Entre l'Etat d'une part, et la commune de Brenaz d'autre part, au sujet du Canton de bois dit "des Marquillières" -  
(Fait au Palais de St Cloud)
- 31.12.1852 - Lettre de Jean-Marie Pellin par laquelle il informe le S/s Préfet qu'étant cultivateur, à titre de locataire, à Brenaz depuis 7 ans, qu'il fait dans cette commune toutes les corvées auxquelles sont assujettis les autres propriétaires, que malgré cela on lui a constamment refusé jusqu'à ce jour, de lui délivrer un demi-lot de bois sapin dans la coupe d'usage qu'on délivre annuellement aux autres habitants et auquel il prétend avoir droit.
- 04.01.1853 - Le S/s Préfet communique la réclamation du Sr Pellin Jean-Marie tendant à obtenir la délivrance d'un demi-lot de bois sapin dans la coupe d'usage qui se délivre annuellement. Demande au Maire de provoquer une réunion du C.M. afin que ce dernier délibère sur cette demande.
- 30.01.1853 - Lettre du Garde-Général des Forêts informe le Maire que la Direction Générale des Forêts a autorisé la délivrance à titre de supplément d'affouage (1853) de 450 arbres secs ou périssants.
- 25.03.1853 - Demande l'Inspecteur des Forêts pour une augmentation du traitement du garde forestier de Brenaz.  
"La commune possède 164 hectares de bois résineux soumis au régime forestier pour la surveillance desquels elle donne seulement 180 frs, le salaire est faible en égard aux produits de la forêt et à l'importance de l'affouage; En effet la vente des coupes extraordinaires effectuées depuis cinq ans a produit à la Caisse municipale un revenu annuel d'environ 800 Frs. La valeur d'affouage pour chacun des 64 habitants qui y prennent part en année moyenne au moins de 30 à 35 frs (tous frais et taxe affouagère déduits) Les coupes extraordinaires des bois en 1852 ont augmenté de près la moitié la valeur de cet affouage et l'augmenteront dans la même proportion en 1854. En présence d'une situation financière aussi florissante ,

que la Commune alloue à son garde un salaire de 500 frs ce qui suppose une augmentation de 120 frs répartie entre les 64 affouagistes, et ne grevera la taxe affouagère que de 1,90 frs.

- 09.04.1853 - Par lettre le S/s Préfet informe le Maire qu'en raison des deux Procès-Verbaux constatant le dommage causé par l'exploitation dans les coupes (1850), les indemnités à payer ont été réglées à la somme totale de 7,50 frs qui sera versée à la Caisse municipale (le Sr Munet: 4,50Frs et le Sr Vignand Joseph: 3 frs)
- 30.04.1854 - Le Maire fait part à l'Inspecteur des Forêts - Belley- de la demande de l'Entrepreneur des coupes affouagères, un délai jusqu'au recolement, pour l'exploitation de la coupe de bois déperissant qui vient d'être exploitée, à ce jour aucune réponse n'a été faite.  
-(réponse annotée : la demande dont il s'agit n'est pas parvenu au bureau- Faire rédiger une nouvelle demande
- 29.04.1855 - Adjudication de 9 ares de pré adjugé à François Mathieu -Brenaz
- 07.06.1855 - Le S/s Préfet adresse au maire l'Arrêté en date du 28.5. par lequel le Préfet autorise la commune à ouvrir un chemin de desserte dans la forêt communale pour faciliter la vidange.
- 02.10.1855 - Le S/s Préfet adresse au Maire un état estimatif de la coupe de bois à délivrer en nature à la commune pour l'exercice courant. Demande que C.M. se réunisse afin de délibérer sur le vote du paiement du 1/20ème de la valeur réelle de ce bois
- 16.06.1855 - Procès verbal de délivrance et permis d'exploiter - 1954 - coupe lieu dit "Les Essarts Plan" de 91 sapins à délivrer en nature aux habitants.
- 31.01.1856 - Lettre de l'Inspecteur des Forêts donnant quelques conseils sur la coupe annuelle à transmettre du C.M. qui devra délibérer lors de la session de Février.
- 29.02.1856 - Procès-Verbal concernant les dégats causés dans la coupe 1854 lors de son exploitation par l'Entrepreneur Jean-Marie Bouvier Enregistré par Marin Maréchal, brigadier des forêts - Culoz - et Berthier garde du triage.
- 18.04.1857 - Citation de recolement - Marin maréchal, Brigadier dûment commissionné et assermenté - Culoz demande au Sr Bouvier J.M. de se trouver le 13 mai sur le canton "Essart Plan" pour effectuer avec les Agents forestiers, le recolement de la coupe :
- 14.06.1857 - Procès-Verbal de délivrance et permis d'exploiter la coupe 1856 - Canton "Essart Plan" composé de 115 sapins à délivrer en nature aux habitants. Entrepreneur de la coupe Vignand Anthelme
- 08.07.1857 - Le S /s préfet adresse avec le cahier des charges, le P.V. d'adjudication des travaux d'exploitation au Sr Vignand Anthelme.
- 15.07.1857 - Procès-Verbal d'adjudication au rabais des travaux d'exploitation des coupes -1856- en présence de Bornarel Lucien-Marie, Maréchal Marin -Brigadier forestier- Pellin François et Bouvier Jean-Anthelme - Membres du C.M. BERNARD, percepteur, Adjudicataire Vignand Anthelme.

- 15.12.1857 - Procès-Verbal de dénombrement effectué par Lucien Bornarel Maire, François Bouvier, Bouvier Anthelme, Bouvier Jacques tous nommés par le C.M. pour procéder au dénombrement des bois compris dans la coupe ordinaire soit d'usage délivrée aux habitants -1856- . - 110 sapins serviront de base au payement de l'Entrepreneur, le montant des frais d'adjudication s'élève à la somme totale de 373,36 frs. (Entrepreneur Anthelme Vignand)
- 08.08.1858 - Procès-Verbal des travaux d'exploitation des coupes Bouvier Jacques adjoint (mairie absent) Marin Maréchal, brigadier Carrier Isidore, Bouvier Jean-Anthelme. (Adjudicataire: Bouvier Grandbot français).
- 09.06.1859 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 28.5. le Préfet a approuvé la délibération par laquelle le C.M. a fait choix du Sr Pellin François, Entrepreneur de lacoupe d'usage -1858- et de celle extraordinaire accordée pour l'ouverture d'un nouveau chemin dans la forêt communale, et lui a voté un salaire de 600 frs.
- 1859/ 1860 - Etat des journées faites par les habitants de la Commune pour la construction d'un chemin de desserte dans la forêt (58 habitants ont participé).
- 31.08.1860 - Le S/s Préfet informe le Maire que le Brigadier Maréchal, a présenté une demande de traitement. Le Conservateur des Forêts à l'adressant au préfet propose de l'accueillir favorablement et d'allouer une augmentation de 100 frs qui sera répartie sur les communes composant sa brigade (Anglefort, Béon, Brenaz (11frs) Songieu, Virieu le Gd, Virieu le Pet/) soit: 3098 ha de bois situés sur la montagne du Gd et Pet/ Colombier. Beaucoup de délits donc surveillances fréquentes exigeant de longs et nombreux déplacements, souvent le Brigadier est trop éloigné de sa résidence pour y rentrer le même jour. - Demande au Maire de bien vouloir consulter le C.M. et de faire connaître son avis par délibération.
- ~~21.09.1860 - Lettre du S/s préfet adressée au maire suite au refus du C.M. d'admettre les propositions des Agents forestiers concernant la soumission au régime forestier de trois cantons de bois communaux, une vérification contradictoire de ces bois a été procédée. Demandé au maire de provoquer une délibération du C.M. et de lui adresser copie.~~
- 09.02.1861 - Le S/s Préfet adresse au maire le Décret impérial en date du 19 janvier qui soumet le régime forestier 19 ha environ terrains boisés appartenant à la commune dont le sol forestier s'élève à 188 ha 92 ares.
- 01.02.1862 - Jugement par devant le Tribunal correctionnel - Belley sur les poursuites de l'Administration des forêts a condamné contradictoirement et par corps un habitant de Brenaz pour délit d'enlèvement d'un sapin chablis dans la forêt. (amende 36,70F.
- 29.01.1863 - Le Garde Général adjoint (Lamarche) propose au Maire 10 Kgs de graines d'épicéas. Si cette proposition intéresse le C.M. il faut informer par écrit le S/s Inspecteur des Forêts Artemare (les frais d'achat et le transport sont à la charge de la commune)

- 01.06.1865 - Le S/s Préfet retourne la facture dûment visée pour que son montant figure sur le budget additionnel concernant la fourniture d'un uniforme destiné au Garde forestier BERTHIER, fourni par le Sr Pierre Champagne - tailleur d'habits Virieu le Petit, comprenant : pantalon: 17frs - Képi: 8 frs.
- 15.11.1865 - Le S/s Inspecteur des Forêts informe le Maire que par décision du 29 Août dernier le Préfet a autorisé l'ouverture d'un nouveau chemin de desserte dans la forêt communale de Brenaz; la dépense sera couverte par la vente des arbres à abattre sur le dit chemin. Ces arbres viennent d'être marqués. Si le C.M. souhaite que ces bois soient délivrés aux habitants moyennant le paiement d'une taxe convenable au lieu d'être vendus il serait nécessaire qu'une délibération soit prise . . .
- 29.12.1865 - Le S/s préfet donne son autorisation pour une réunion du C.M. au sujet des arbres à couper sur la future desserte en montagne (lettre du maire du 23.12.1865-Bouvery)
- 29.01.1866 - Procès-Verbal de reconnaissance suite au projet de soumettre plusieurs parcelles au régime forestier:
- |   |       |         |
|---|-------|---------|
| - parcelle 224 Sect/B - canton montagne)- | 12 ha |         |
| " 225/6/ /B . . . . .)                    |       |         |
| " 1 Sect/B " Quemet                       | 6 "   |         |
| " 235 " B " "les Violetts"                | 3 "   | =21 ha. |
- Considérant l'état plus ou moins boisé de ces terrains et la possibilité de les amener à un reboisement complet -  
 - Attendu que la commune posséderait encore 45 ha de pâturage et pourraient sans inconvénient renoncer à l'exercice en parcours sur les 21 ha dont il s'agit.  
 - Estime qu'il y a lieu de soumettre au régime forestier les trois cantons désignés.
- 06.03.1866 - Le S/s Inspecteur des Forêts -Yon Artemare- par courrier tient à adresser in-extenso la réponse du Conservateur des Forêts suite à l'ouverture d'une desserte au canton "les marguillères" (suivant autorisation préfectorale du 29.8.1865) -  
 "le partage en nature entre des particuliers quel que soit leur nombre à titre de salaire pour travaux faits des produits d'une coupe communale évaluée à 3500 frs ne serait en fait qu'une vente sans adjudication réputée clandestine et formellement interdite par la loi.- La décision du préfet autorisant l'ouverture d'un chemin de desserte dans la forêt communale peut être exécuté régulièrement comme suit - 1° - Le prix des arbres existant sur l'emplacement du chemin à ouvrir sera consacré au paiement des travaux que nécessitera l'établissement de ce chemin - 2° - Les travaux seront exécutés en régie par les soins de l'autorité municipale sous la direction des Agents forestiers - 3° - les ouvriers seront payés par l'autorité municipale au vue des états d'attachement produit par le Service forestier - 4° - Rien n'empêchera le C.M. pour éviter tout retard de paiement de voter une somme "x" à consacrer aux premiers paiements, laquelle rentrerait ultérieurement dans la Caisse municipale quand le recouvrement du prix des bois vendus aura lieu."
- 26.05.1868 - Mise en Valeur des terrains incultes - GARDE GENERAL DES FORETS .  
 Rappelle l'ordonnance réglementaire du Code forestier en ce qui concerne les 28 hectares de terrains communaux reconnus susceptibles d'être mis en valeur par Messieurs les Agents des Pts et Chaussées et dont nous avons demandé la soumission au régime forestier.  
 - Ordonne également la visite par le maire et l'Agent local

des terrains dont il s'agit à seul fin de déclarer si ces terrains sont susceptibles ou non d'aménagement et d'exploitation régulière.

- Ces terrains le sont et par leur nature et par leur situation ; il n'y a que la question de pâturage qui pourrait s'opposer à leur soumission, au début ce sera une petite privation pour la commune, mais cette interdiction du pâturage ne sera que momentanée et les 45 ha de pâture qui resteront doivent suffire largement aux besoins des habitants.

- une nouvelle visite des lieux ne ferait que confirmer les renseignements et l'appréciation énoncées.

En conséquence le Gardé général adresse le P.V. de reconnaissance.

- 24.06.1868 - **DECRET** - Napoléon, par la Grâce de Dieu et la volonté nationale  
Empereur des français - Palais des TUILERIES -  
- Vu les propositions de l'Administration forestière relative à l'aménagement de la forêt communale de Brenaz  
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22.3.1868  
- Vu l'avis du Prefet- Article I - La forêt communale contenant 172 Ha sera exploitée en futaie pleine à la révolution de 120 ans; elle sera partagée en quatre affectations correspondant à un pareil nombre de périodes égales dont l'origine est censée remonter à 1867. la possibilité des coupes de régénération à exploiter tant dans la quatrième affectation que dans les divisions B.C. de la première est fixée à 564 m<sup>3</sup> défalcation faite de 188m<sup>3</sup> affectés à la réserve. -  
- Il sera prélevé pour être consacré à l'amélioration 3% du revenu de la forêt pendant les 15 premières années de la période et 2 % pendant les quinze dernières années.
- 23.12.1868 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que par décision du Directeur Général des forêts du 8.12. il autorise la délivrance en 1869 de 300 m<sup>3</sup>, - en 1870: 300m<sup>3</sup> et en 1871: 340m<sup>3</sup>, à prendre parmi les arbres dépeirissants de la 4ème affectation et parcelles B. et C. de la 1ère affectation
- 12.11.1869 - Extrait des registres des Arrêtés de la Préfecture, suite à la demande du Sr Philippe VIGNAND propriétaire à Brenaz tendant à ce qu'il soit procédé à une délimitation partielle de sa propriété d'avec la forêt de Brenaz au canton dit "La Ramaz".
- 10.11.1869 - Le S/s préfet adresse au maire l'Arrêté ci-dessus concernant la délimitation partielle des bois communaux sur les pointes où ils confinent la propriété Vignand, pour laquelle fut désigné Mr. le Gardé Général des Forêts à la résidence d'Artemare.
- 19.06.1871 - L'Inspecteur des Forêts d'Artemare informe le Maire qu'il prépare dans la forêt de l'Etat une vente de bois chablis Il propose de vendre la coupe 18970. Aimerait connaître son avis.
- 25.09.1871 - Le S/s préfet adresse le courrier du Gardé Berthier Frédéric Aüguste par lequel il sollicite une augmentation de traitement Rappelle que son tirage se compose des Forêts de Lochieu, Brenaz, Songieu; son traitement s'élève à 385 Frs répartis :
- |            |            |            |      |      |        |
|------------|------------|------------|------|------|--------|
| - Brenaz - | 172 ha 03a | = 180 frs, | soit | 1,05 | par ha |
| Lochieu    | 169 " 08a  | = 150      |      | 0,88 | " "    |
| Songieu    | 58 "       | = 55       |      | 0,94 | " "    |
- Ce traitement est faible vu que ces trois forêts de pente rapide sont étendues et d'un parcours extrêmement pénible. Vu l'amélioration du rendement, l'efficacité de la garde de celles-ci par la répression des délits dans une forêt



- 19.05.1884 - L'Inspecteur des Forêts accuse réception du courrier du Maire et lui indique que le permis d'exploitation des 12 sapins à précompter dans la forêt sera délivré quand l'Entrepreneur, responsable de leur exploitation sera désigné. (Annotation concernant la réponse: Bouvier Eugène qui est déjà chargé de l'exploitation principale de l'exerc/1884 se charge de ce nouveau travail)
- 18.05.1884 - L'Inspecteur des Forêts rappelle son courrier du 7 courant concernant les chablis existant dans la forêt communale.
- 20.05.1884 - L'Inspecteur des Forêts informe le Maire que le martelage des coupes - Exercice 1884 s'effectuera le 18 juin.
- 27.05.1884 - L'Inspecteur des Forêts manifeste son contentement à l'annonce que la Commune aurait l'intention de voter en faveur du garde Berthier une augmentation annuelle de traitement de 50 frs. Le garde Berthier étant un serviteur intègre et fidèle. Si le C.M. est toujours disposé à adopter cette mesure, il serait nécessaire de prendre une délibération en ce sens.
- 22.08.1871 - AFFICHES - ADMINISTRATION DES FORETS - Vente de COUPE DE BOIS - Exercice 1871 - Forêts d'Etat - Forêts des Communes - BELLEY -
- 20.03.1875 - AVIS Mairie Virieu le Petit - plusieurs lots de bois sapins-
- 09.11.1875 - Administration des Forêts - Vente de chablis - Belley -
- 03.05.1876 - Adjudication de travaux amélioration de la Maison forestière d'Arvières - Reconstitution de la conduite d'eau) décision du Directeur Général des Forêts en date du 28.11.1875 -
- 1864 à 1887 (environ) - Etats des Lots et listes des Affouagistes -

- LE CIMETIERE -

- 24.04 .1856 - Lettre directive du Ss/Prefet concernant l'achat d'un terrain et le transfert du Cimetière.  
- Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le vote des ressources nécessaires pour couvrir la dépense en s'adjoignant les plus imposés dans le cas d'une imposition extraordinaire.  
- Etablir un plan géométrique du terrain, un plan des lieux faisant connaître la situation de l'emplacement par rapport à l'Eglise, au village, puits et fontaines  
- Un procès-verbal descriptif et estimatif par un expert indiquant la nature du sol - profondeur de 1,50 à 2m.  
- Faire procéder à une enquête de commodo et incommodo.
- 07.02.1858 - Le maire Lucien BORNAREL, s'engage à payer, pour le compte de la commune à BOUVIER Aimé : 44,05Frs représentant le prix d'un terrain destiné à implanter le cimetière. (acte de vente Bergerat notaire -7.2.1858)
- 09.02.1857 - Acte sous seing privé - Le Sr Joseph Bouvier déclare vendre à la commune de Brenaz pour l'emplacement d'un cimetière un pré lui appartenant d'environ 5 ares confiné au levant par la terre des héritiers de J.L. Vignand au couchant et nord par le pré du vendeur et au midi par la route N°30 -Billiat à Champagne- (fait en présence de Stéphane Chabannay et Anthelme Bouvier)
- 09.08.1864 - Lettre de Bouvier (beau-père de feu Aimé Bouvier) contestant la vente (1er terrain) destiné à l'emplacement du cimetière.
- non datée- - Lettre de Me BOURCELIN Avoué à Belley demandant le versement des frais pour la purge d'hypothèques légales contre feu Aimé Bouvier (affaire clause) coût 65Frs) (lettre adressée au maire Bouvery)
- 28.09.1864 - Facture du Courrier de l'Ain relative à la purge d'hypothèques Bouvier - coût: 13,45 frs -
- 14.07.1887 - Devis mur enceinte - avant métré et estimation - (étude faite avec ECOLE)

- FONTAINES - ABREUVOIRS -

- 04.01.1836 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il fait retour des devis et plan de quatre abreuvoirs en pierre pour un prix de 2.975,62Frs. Le Prefet rappelle qu'il est impératif de séparer les réparations à faire et établir un devis pour chaque édifice communal. Réclame une nouvelle délibération du Cons/ Municipal dans ce sens.
- 14.03.1837 - Lettre du S/s Préfet informant le maire que le procès-verbal d'adjudication des abreuvoirs et des murs de terrassement adjugés à Mathieu HUGON Entrepreneur à Lompnieu a eu l'approbation du Préfet de l'Ain.
- 09.08.1837 - Lettre du S/s Préfet au maire l'informant d'une réclamation des habitants de Boirin dans laquelle ils mentionnent que dans des vues d'intérêt personnel; fait placer le bac de la fontaine publique en tête de son pré au lieu de le rétablir au même endroit où il existait précédemment; les droits acquis doivent toujours être respectés, il ne pourrait être fait de déplacement du bac.
- (sans date) - Le S/s Préfet réclame au Maire le plan cadastral relatif au placement de la fontaine en vue de le soumettre au Préfet. "les Bouvier" offrent aussi leur terrain pour replacer la fontaine comme l'ancienne, mais sur une place qui sera à côté du chemin.
- (sans date) - Le S/s Préfet réclame à nouveau le plan cadastral concernant l'emplacement de la fontaine.
- (sans date) - Le S/s Préfet souhaite savoir si la question relative au placement de la fontaine, approuvé par l'Architecte sera soumise au Conseil Municipal.
- 27.10.1837 - Le S/s Préfet informe le maire qu'il vient de recevoir une pétition de plusieurs habitants de Boirin: par laquelle ils contredisent celle que d'autres habitants lui avaient fait parvenir précédemment et qui tend à obtenir que la fontaine soit déplacée en raison surtout des graves inconvénients qui en résultent pour le chemin public; cette pétition est appuyée d'un avis qui est du plus grand poids, celui de l'Architecte chargé de suivre ces travaux.
- 21.05.1838 - Le S/s Préfet adresse au maire la demande du Préfet qui, avant de statuer sur l'emplacement litigieux, souhaite recevoir : une délibération du Cons/ Municipal extraordinaire - les observations de l'Architecte - le Rapport de Mr. Pochet - les deux déclarations faites par les propriétaires qui offrent des terrains - les réclamations et les plans des lieux.
- 03.07.1838 - Le S/s Préfet informe le maire que le Préfet l'autorise à mandater la somme de 2.017,68 frs au profit du Sr HUGON concernant les travaux : quatre abreuvoirs, murs de soutènement, bassins - travaux dirigés par l'Architecte CARRIER.

- 11.11.1838 - Lettre du S/s Préfet au maire faisant suite du certificat daté du 25 Octobre délivré par Carrier Architecte, le Préfet autorise le payement du deuxième acompte soit 2000 frs.
- 04.04.1838 - Le S/s Préfet autorise le Maire à réunir le Conseil Municipal pour délibérer sur le meilleur placement des bacs communaux qui doivent se faire dans la Commune pour servir d'abreuvoir.
- 18.07.1838 - Le S/s Préfet adresse au Maire l'Arrêté du Préfet fixant le nouvel emplacement du bas de la fontaine de Boirin (dans la partie du pré de la Praille) dont le Sr Vignand Martin a fait offre à la Commune. Pour régulariser la cession, il convient de faire dresser un acte de donation aux conditions convenues.
- 14.08.1838 - Lettre du Procureur près du Tribunal de Belley au Maire. Après enquête, le bac qui fait l'objet du P.V. du 27 Juillet était tout à fait hors service, il ne pouvait plus contenir l'eau, qu'il devait être remplacé très incessamment et que Vignand n'a fait que le déplacer par avance dans un intérêt commun pour creuser un réservoir; qu'ainsi il est impossible de le considérer comme ayant méchamment détruit un objet d'utilité publique.../ Souhaite éclaircissement; "enfin qu'en pareil cas le Magistrat doit agir avec désintéressement et se mettre scrupuleusement à l'abri de toute prévention".
- 12.11.1838 - L'Architecte Carrier adresse au S/s Préfet la réception définitive des abreuvoirs, des murs et des cassis établis sur la commune; ainsi qu'une pétition tendant à obtenir les salaires qui lui sont dûs pour différents projets non-exécutés pour réparation et reconstruction qui ont été commandés par écrit par le Maire, "ceci depuis plus de quatre ans que je travaille sans avoir reçu aucun salaire de cette Commune"
- 08.04.1839 - Lettre du S/s Préfet au Maire par laquelle il accuse réception du Proc/-Verbal de l'Architecte Carrier et transmet l'autorisation du Préfet pour le payement des travaux (Entre/ HUGON) et les honoraires de CARRIER (277,06Frs)
- 05.02.1846 - Le Maire adresse au S/s Préfet copie de la délibération du Con/Munic/ votant la demande d'autorisation d'un devis pour le placement d'un bac à LARNIN et l'établissement d'une bigue en chêne (un pour chaque bac) pour arrêter les "planches à laver les lessives".  
- Retour du S/s Préfet réclame le devis et le vote de la dépense -
- .11.1846 - Etat des fournitures et journées faites par Antoine GAY couvreur à paille (toiture du Presbytère - 3 fours)= 54,55 Frs
- 20.12.1850 - Lettre du S/S Préfet autorisation au Maire de régler le Sr MERMET la somme de : 80 frs pour le travail de forage de tuyaux sapin destinés aux fontaines communales.

- 05.02.1858 - Extrait délibération du Conseil Municipal - Le Maire informe son Conseil que la Commune a été dotée par l'Administration forestière d'une coupe de bois sapin en vue de la remise en état des fontaines qui est d'une grande nécessité, et qu'il faut prévoir les tuyaux en fonte ceci pour la durée et pour la propreté de l'eau. - Vote unanime.
- 16.02.1858 - Le Maire adresse au S/s Préfet deux copies de délibération prise par le Cons./Munic/ relative à l'entretien des fontaines. (Maire L. Bornarel)
- 22.08.1859 - Le S/s Préfet transmet l'autorisation du préfet pour la réparation de la fontaine, et de la toiture du Presbytère coût 3.715,16Frs)
- 11.09.1859 - Joseph VIGNAND propriétaire à Boirin certifie avoir pris connaissance du cahier des charges et devis pour la réparation de la Fontaine de BRENAZ, aqueduc et Presbytère. (Honoré CUNY-RAVET de Lochieu se portant caution dudit Vignand)
- 05.07.1860 - Le S/s Préfet remet au Maire l'autorisation du Préfet de régler, vu l'état de situation des travaux de reconstruction d'une fontaine et une partie de la toiture du Presbytère de payer à l'Entrepreneur un acompte de 1.600 frs et à l'Architecte 80 Frs.
- 02.11.1860 - Vente aux enchères des débris de latoiture du presbytère des débris de l'ancien beffroy et des tuyaux de bois de l'ancienne fontaine du hameau de Brenaz.
- 24.02.1861 - Cahier des charges et conditions pour : adjudication de l'enlèvement des boues sur quatre chemins et places publiques.
- 10.03.1866 - Lettre du Maire au S/s Préfet l'informant que le Sous-Inspecteur des Forêts réclame une délibération du C.M. pour la création d'un nouveau chemin à ouvrir dans la forêt - La percée de 500 mètres de tuyaux de fontaine en bois sapin pour la réparation des dites fontaines - et joint un devis dressé par l'Architecte "Bollief" pour la réparation de l'Eglise, du presbytère des fontaines coût : 4.275,21 Frs.
- 05.09.1867 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il indique au Maire qu'il vient d'être informé que la Commune aurait l'intention d'établir un lavoir public sur l'ancien Cimetière au milieu duquel est placé l'Eglise et une fruitière à proximité du presbytère. Il attire l'attention: 1° - l'ancien cimetière ne pourrait être affecté à un lavoir sans une enquête préalable et un vote du Conseil municipal régulièrement approuvé. 2° - Il en serait de même pour la fruitière si elle devait s'établir sur un terrain communal ou avec le concours de ressources municipales -
- 16.11.1868 - Par lettre, le S/s Préfet s'étonne de recevoir un acte passé avant toute autorisation préalable le 5 Juillet dernier pour l'acquisition de quelques parcelles de terrains et de diverses servitudes d'aqueducs en vue de l'établissement des fontaines publiques. Réclame : Un plan - extrait du Cadastre des parcelles traversées et celles cédées - Un Procès-Verbal d'enquête de comodo et incomodo et le certificat des publications préalables.

- 07.03.1869 - Extrait délibération du C.M. par laquelle il émet le voeu de vendre les tuyaux des fontaines non-employés. Le Maire se charge de demander l'autorisation auprès du Préfet.
- 05.04.1869 - Arrêté préfectoral par lequel le Préfet donne son accord et entérine les concessions de parcelles faites par des particuliers à la Commune pour le passage de tuyaux destinés aux fontaines :  
 - Claude-Anthelme Bornarel 150 Frs - Aimé Bouvier 25 Frs  
 Dame Marie Bouvery épouse Bornarel 20 Frs - Mel/Julie Françoise Bouvier : 14 Frs - Melle Bouvery : 14 Frs  
 Jean-Anthelme Bouvier : 30 Frs - Hippolyte Bornarel et Louise Bornarel : à titre gratuit - François-Marie Bornarel se charge de fournir l'emplacement d'un bac sur un pré dit "S/s le Four" sous la condition que la commune le laisse jouir sans trouble et à l'exclusion de tous autres l'eau qui sortira dudit bac par suite de surabondance ou de nettoyage.
- 15.04.1872 - Le Maire adresse au S/s Préfet l'extrait d'une délibération du C.M. par laquelle il vote la somme de : 328,67Frs pour la construction d'un abreuvoir au hameau de Larnin.
- 08.02.1873 - Extrait délibération du Conseil Municipal - objet : demande d'une fontaine pour Larnin - Le Maire expose aux Membres du Conseil que la fontaine qui existait en bas du hameau de Larnin ayant été presque anéantie par suite d'une quantité considérable de matériaux amenés par les eaux descendant de la montagne, la réparation de cette fontaine est d'une urgence absolue.  
 - que cette source ne tarit jamais même en temps de sécheresse -  
 Le Maire conseille de demander à l'Autorité Supérieure l'autorisation d'établir à cet endroit un bac en ciment et construire un petit mur pour détourner les eaux descendant par la route - (Louis-Charles Bornarel Maire)
- 19.02.1873 - Lettre du maire au S/s Préfet par laquelle il adresse l'extrait de la délibération du C.M. demandant l'autorisation de rétablir une fontaine à Larnin - (accord du S/s Préfet annoté le 27.02.1873)
- 24.02.1873 - Devis des travaux à exécuter aux fontaines de Boirin et Méraléaz pour remplacer les conduites en bois par des tuyaux en fonte.
- 02.05.1873 - Devis estimatif des travaux à exécuter pour l'établissement d'un abreuvoir au hameau de Larnin. Réservoir : 0,40 X 0,60 - Bassin - Abreuvoir: 6 X 1,20 - Mur côté chemin : 14 m. de long - (chemin grande circulation N° 30)
- 21.10.1874 - Cahier des Charges Travaux communaux - Fontaine Larnin  
 Mise à prix : 986,60Frs -
- 15.11.1874 - Procès-Verbal de l'adjudication des travaux - fontaine Larnin - Adjudicataire : Vignand Joseph Boirin: 907,67 Frs  
 Architecte: Vettard Joseph -

- 05.12.1874 - Retour par le S/s Préfet, dûment approuvée de l'adjudication des travaux de la fontaine de Larnin.
- 10.07.1875 - Lettre du S/s Préfet informant le Maire que le premier acompte des travaux pourra être versé à l'Entrepreneur (811,22 frs) et à l'Architecte (45,62 Frs)
- (sans date) - Le Maire informe l'Entrepreneur, VIGNAND, qu'il tient à la disposition du percepteur les pièces nécessaires pour le paiement du premier acompte.
- 02.01.1877 - Avis de la Sous Préfecture pour le paiement du solde des travaux à l'Adjudicateur Joseph VIGNAND (101,24Frs)
- 02.01.1877 - Avis de la Sous-Préfecture pour le paiement des travaux se rapportant aux fontaines de Boirin et Méraléaz ainsi que les honoraires de l'Architecte chargé de la direction des travaux.
- 07.11.1880 - Facture présentée par Brillat Hippolyte menuisier à Lochieu concernant les réparations de la fontaine de Brenaz (54 Frs)
- 17.05.1885 - Extrait délibération du Conseil municipal pour l'établissement d'un devis pour les réparations des fontaines suivant descriptif de Vettard Champagne.

- FOURS COMMUNAUX -

- 20.03.1829 - Lettre du S/s Préfet faisant retour au Maire les plans et devis ainsi que le cahier des charges relatif à la reconstruction du four communal pour être communiqué au Conseil Municipal lors de l'assemblée autorisée par ce courrier.
- 23.01.1839 - Lettre du S/s Préfet adressée au Maire concernant les travaux exécutés par HUGON et le montant des honoraires de l'Architecte CARRIER; une mise au point est faite.  
- Tout Architecte qui fait les plans et conduit les travaux a comme honoraire le 40è/ sur le prix de l'adjudication. Vous n'êtes donc pas fondé à contester les 40è/ à Mr. Carrier.  
- Les travaux exécutés par Hugon, dirigés par l'Architecte, les Membres du Conseil ne peuvent délibérer sur l'exécution de ces travaux, seul le Maire peut émettre des observations en concert avec l'Architecte.
- 14.03.1839 - Le S/s Préfet adresse une lettre au maire pour l'informer qu'après vérification il n'a trouvé aucun dossier d'ouvert concernant la reconstruction du four communal ni la délibération du C.M. du 10 Mai 1838.
- 12.05.1839 - Adjudication au rabais à l'exécution des feux des travaux de reconstruction du four communal: mise à prix 1.668,43 Frs suivant devis du 9.9.1858 - Carrier Architecte. L' Adjudicateur fut Pierre VIGNAND propriétaire à BERGON au prix de 1/460,- Frs, cautionné par Martin Bornarel.  
Ont signé: Martin VIGNAND maire - et Jean-Louis BOUVIER et Bernard CHARVET membres du Conseil municipal.  
Condition mentionnée avant adjudication : "la molasse de bonne qualité serait prise dans les carrières de Mr DRU (Savoie) attendu que celle de Cossonod parait douteuse, et les tuiles seront prise dans les tuillières de LAVOURS de la meilleure qualité.
- 04.06.1839 - Le S/s Préfet retourne dûment visé par le Préfet de l'Ain le Procès-Verbal de l'adjudication des travaux.
- 1er.10.1839 - Le S/s Préfet à la suite du visa sur la situation des travaux autorise le paiement du premier acompte de 682,50 à l'Adjudicataire VIGNAND.
- 06.11.1839 - Le S/s Préfet dans sa lettre manifeste sa surprise lors de la réception d'une seule copie de la délibération du C.M. concernant le changement de l'Architecte pour la vérification du four de Brenaz.  
Il ne comprend pas cette demande et la cause qui la provoque; Il précise qu'il vaut mieux s'entendre avec l'Architecte qui a fait le devis du four et aucun autre mieux que lui ne peut constater si on a le suivi.  
Un autre architecte pour la vérification nécessiterait le paiement d'honoraires Il ne voit pas ce que la Commune aurait à gagner à payer deux architectes. Il faut que le Conseil se soit mépris ou que dans cette affaire il y ait des choses à expliquer.
- 13.12.1839 - Lettre du S/s Prefet adressée au Maire "le four de Brenaz a été reçu par l'Architecte Carrier, le Prefet a autorisé le paiement de l'Entrepreneur et voilà après cela que le

Conseil Municipal vote la réception par un autre Architecte".

Il n'y a pas lieu de faire cette vérification, soit faute de fonds, soit parce qu'elle sera inutile et sans résultat après la réception de Mr. Carrier.

- 08.02.1840 - Lettre du Maire au S/s Préfet pour l'informer qu'il n'a pas reçu l'acte de réception des travaux de l'Architecte Carrier comme énoncé dans la lettre du 13 décembre dernier;
- 29.02.1840 - Lettre du S/s Préfet accompagnant l'acte de réception des travaux du four.
- 26.03.1840 - A la suite de l'autorisation du Préfet, le S/s Préfet indique au Maire qu'il doit régler l'Entrepreneur des travaux de la somme lui restant dûe soit: 639,19 frs.
- 02.02.1851 - Extrait délibération du C.M. - Le Maire informe que le Four de Larnin tombe en vétusté, sa position menace de dommages d'incendie, il est donc urgent de le reconstruire. Le Bac servant d'abreuvoir, n'ayant pas été placé en temps et lieu à défaut d'emplacement, unanimement, le C.M. a voté pour les réparations et que des dernières soient exécutées rapidement.
- 03.07.1853 - Extrait registre délibération du C.M. - Le Maire soumet le plan et devis ainsi que le cahier des charges dressés par l'Architecte GREFFE le 22.07.1852 pour la construction du four banal de LARNIN. Le C.M. vu la grande nécessité de reconstruire ce four, autorise le Maire de faire exécuter le plus tôt possible ces travaux.
- 22.03.1859 - Le S/s Préfet envoie au maire l'approbation du préfet pour reconstruire le Four de Larnin pour une somme de : 1.259,29 frs
- 11.05.1859 - Devis des travaux de réparations concernant les fours de Boirin et Méraléaz, coût : 234,20 et 99,30 francs).
- 05.06.1859 - Prix-fait pour la construction du Four de Larnin par Anthelme Vignand propriétaire et marchand de bois à Boirin, pour un prix de : 1.259,29 frs, engagement pour fin de travaux: 31.8.1859  
Accord pris avec les habitants de Larnin : Martin BOURNAREL fils de Lucien, Marc BORNAREL, la Vve de Martin VIGNAND, Martin BORNAREL fils de Claude, Charles BORNAREL, Jean-Louis BORNAREL Claude BORNAREL, Anthelme BORNAREL fils de Vincent, Aimé BOUVIER, Jean-Joseph BORNAREL, Jacques BOUVIER, Jean-Marie BORNAREL.
- 28.06.1859 - Nouvel accord avec finition des travaux au 30.9.1859.
- 04.02.1860 - Le Conseil Municipal prend connaissance des devis concernant les fours de Boirin et Méraléaz établis par François BERTHIER tailleur de pierre à Lochieu. Ces deux fours sont en très mauvais état en ruine mais interdits par le fait qu'ils menacent de grands dangers d'incendies, attendu que la flamme du cuisant pénètre et paraît à l'extérieur des murs. Le Conseil municipal demande à l'Administration supérieure à être autorisé à recouvrir les deux fours en "clouïs" attendu que les débris provenant de la toiture du Presbytère pourraient servir à recouvrir les deux fours, ce qui occasionnerait moins de frais.

\*\*/

- 06.05.1863 - Devis instructif et estimatif des travaux à exécuter pour la construction d'un four à cuir à Boirin et la reconstruction du cuisant de celui de Méraléaz.
- 26.07.1863 - Procès-Verbal d'adjudication des travaux pour la construction d'un four à Boirin et la reconstruction du cuisant de celui de Méraléaz - Adjudicataire: VIGNAND Joseph - Prix 2.057,89 Frs
- 05.07.1863 - Cahier des Charges pour la construction du four de Boirin et la réparation de celui de Méraléaz. Plan - facture de l'Imprimeur LEGAY à Belley pour l'établissement des affiches pour l'adjudication.
- 12.02.1865 - Extrait délibération C.M. concernant la réglementation du nombre des fournées journalières vu le grand abus qui s'est révélé; Les habitants doivent utiliser uniquement le four de leur hameau sous peine d'amende : 45 Frs par chaque contrevenant. (Maire: BOUVERY)
- 14.08.1866 - Procès-Verbal de réception définitive des travaux établi Galabrun Architecte. - Plan -
- \*\*/ 10.07.1861 - Réception des travaux concernant le Four de Larnin. Constat de l'Architecte avec annotation des travaux à refaire avec aménagement des dalles de la toiture.
- 13.12.1866 - Lettre du S/s Préfet réclamant des explications sur les causes de non-paiement des sommes dues au Sr Anthelme VIGNAND.
- Janv/ 1867 - Réponse du Maire donnant les explications du retard, mal-façon tant aux fondations qu'au cuisant, le four menaçant déjà ruines.
- (sans date) - Explicatif de l'Architecte - Cahier des charges et conditions -

- FOURS A CHAUX -

- 22.02.1837 - Le S/s Préfet informe le Maire que par une ordonnance royale du 26 Janvier courant le Sr Claude BERTHIER est autorisé à établir un four à chaux temporaire sur le territoire de Brenaz.
- 02.08.1837 - Le S/s Préfet adresse au maire l'ordonnance royale du 17 Juillet et l'autorisation préfectorale à François VIGNAND propriétaire à Brenaz pour établir un four à chaux temporaire à distance prohibée des bois communaux de Lochieu - (copie ordonnance du Roi)
- 29.08.1838 - Le S/s Préfet adresse au maire l'ordonnance royale du 31 Juillet et l'autorisation préfectorale au Sr Joseph MUGNIER propriétaire à MERALEAZ pour construire un four à chaux à distance prohibée des bois soumis au régime forestier.
- 19.01.1839 - Le S/s Préfet informe que BOUVERY Joseph, propriétaire à Brénaz et autorisé à construire un four à chaux dans le canton de BURGILLAS à distance prohibée des bois de la commune.
- 16.03.1839 - Envoi du S/s Préfet de l'avis de l'ordonnance royale au nom de Bouvéry Joseph.
- 16.04.1831 - Lettre du S/s Préfet informant qu'il y a opposition à la construction du four à chaux de BOUVIER Jean-Louis trop rapproché du fond communal et à distance trop rapprochée du hameau de Méraléaz.
- 10.11.1840 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que par ordonnance royale du 8 Juillet courant le Sr François VIGNAND adjudicataire de la coupe exercice 1838 est autorisé à construire un four à chaux.
- 22.05.1856 - Expédition par le S/sPréfet d'un Arrêté par lequel le Préfet a fixé les conditions moyennant lesquelles le Sr Vignand Anthelme propriétaire-marchand de bois de Boirin est autorisé à construire un four à chaux temporaire à distance prohibée du sol forestier.

- F R U I T I E R E -

- Texte écrit au verso de la lettre du 22.02. 1837 -

- AVIS AUX SOCIETAIRES DE LA FRUITIERE DE BRENAZ -

" Demain 24 courant la Fruitière de Brénaz commencera à couler; Tous les Sociétaires apporteront la coulée du matin.  
Le Sociétaire qui a du lait qui n'apportera pas de suite au "corne" (son de la corne) sera passable d'amende portée à l'Article VIII du registre de la dite fruitière. On prévient en outre tout sociétaire de se rendre aujourd'hui après .... dans l'établissement de la dite fruitière pour délibérer à des choses importantes pour la Société"

Brenaz 23 Avril 1837

Le Président VIGNAND

- (non-daté) "Pas d'Ecoles dans la Commune - elle pourrait fournir un local, prévoir un traitement pour le Maître d'Ecole de 100 frs, il pourrait être employé comme Sacristain avec un traitement de 30 frs, également comme Secrétaire de Mairie traitement de 30 Frs; Il aurait la faculté de faire son bois d'affouage "
- (ce genre de questionnaire fut adressé dans toutes les Communes vers les années 1820)
- 26.03.1830 - Lettre-circulaire du recteur de l'Académie de Lyon adressée au maire par laquelle il est donné des instructions impératives concernant la surveillance active sur les Ecoles primaires. Bien préciser sur le tableau joint destiné à l'inscription des maîtres et maîtresses des Ecoles les divers renseignements, notamment le degré et la date du brevet de capacité, la date de l'autorisation spéciale dont le Chef de chaque Ecole doit être pourvu, etc...
- 06.04.1832 - Lettre-Circulaire du S/s Préfet au Maire l'informant que la répartition des Alphabets et petits Cathéchismes est faite; la commune de Brenaz aura : 8 alphabets et 2 Cathéchismes.
- 24.10.1833 - Lettre du S/s Préfet faisant réponse à celle du Maire par laquelle il lui informait qu'en accord avec le Conseil Municipal, un "sujet" serait envoyé à l'Ecole Normale; Une somme de 240 frs a été votée pour sa pension.  
Le S/s Préfet lui fait remarquer que :  
1°- La délibération ne précise pas le nom du "sujet" -  
2°- Il faut joindre l'acte de naissance du Candidat  
3°- Un certificat constatant que l'Aspirant est digne par ses bonnes moeurs de se livrer à l'enseignement  
Ce certificat doit être délivré sur l'attestation de trois Conseillers municipaux ou par le Maire de chacune des Communes où l'Aspirant aura résidé.  
4°- Un certificat d'un médecin ou d'un chirurgien constatant qu'il a été vacciné et que la vaccine a réussi ou qu'il a eu la petite vérole naturelle.  
5°- L'engagement souscrit par l'Aspirant sera cautionné par son père ou son tuteur, de se livrer pendant dix ans à l'Enseignement primaire dans la Commune qui fait les frais de son instruction.
- 10.11.1833 - Lettre de François Chavat d'Argis faisant acte de candidature pour un éventuel poste d'instituteur à Brenaz.
- 28.22.1833 - Lettre de François Chavat absent lors de la réception du courrier du Maire de Brenaz, demande si la place est toujours vacante.
- (sans date)- Lettre du Recteur d'Académie proposant un Candidat le Sr Berjus Jean-Baptiste.
- 11.01.1834 - Circulaire du S/s Préfet informant le Maire que par délibération du Comité d'Instruction Primaire de l'Arrondissement ont été désignés comme Membres : Messieurs Claude Bouvier, Martin Bornarel, Joseph Bouvery.

- Il est impératif d'établir un Régistre de délibérations du Comité communal et d'adresser copie des délibérations à la Sous Préfecture -
  - Il est urgent également de pourvoir à Brenaz un Instituteur communal.
- 29.04.1835 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il indique au Maire que la rétribution mensuelle des élèves a été fixée à un taux beaucoup trop modique (il est plus élevé dans les communes voisines) ceci risque de décourager l'Instituteur.
- 11.07.1835 - Lettre du Maire au S/s Préfet par laquelle il lui demande un éclaircissement sur l'opportunité d'une nouvelle délibération du C.M. concernant les frais occasionnés par une conférence à Bourg.
- 20.11.1835 - Avis de passage de l'Inspecteur primaire PELLETIER, souhaite rencontrer le Comité d'Instruction Primaire.
- 22.11.1837 - Avis de passage de l'Inspecteur Primaire le 27 courant Demande au Maire de convoquer les Membres du Comité local et les personnes qui dirigent les Ecoles - seulement 24 heures d'avance - et que tous les élèves soient présents même si c'est le jour habituel de congé.
- 1er.12.1837 - Lettre du S/S Préfet par laquelle il précise au Maire que beaucoup de communes dans l'Arrondissement dont les ressources sont au dessous de celles de Brénaz, ont attribué à leurs instituteurs primaires communaux une subvention fixe plus élevée que la somme fixée par la loi; Espère que le C.M. comprendra que c'est le moyen le plus avantageux d'employer les richesses communales à l'amélioration de l'éducation des habitants aussi bien qu'aux améliorations matérielles que demande le Pays.
- 15.12.1837 - Lettre du S/s Préfet transmettant le bon rapport de l'Inspection établi par l'Inspecteur des Ecoles; le Sr Guillot et les élèves y sont signalés de la manière la plus avantageuse; Charge le Maire de transmettre aux intéressés ce message et les prier de persévérer.
- 28.12.1838 - Lettre du S/s Préfet rappelant vivement le Maire de répondre à ses courriers, notamment à celui du 27 Juin, lui réclamant le bail d'une Maison pour l'Ecole, le logement de l'Enseignant et son jardin.
- 27.06.1838 - Rappel du S/s Préfet -  
Rétribution que la commune doit à l'Instituteur - il est noté sur le Budget la somme de 50 Frs - pour son loyer, alors qu'il paye la somme de 10 frs pour une chambre qui lui est nécessaire en sus et 11 Frs pour son jardin - ces deux choses sont à la charge de la Commune - "il faut à chacun ce qui lui est dû et ce n'est pas aux dépens de l'Instituteur qu'on doit vouloir faire des ressources".

- 09.11.1838 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il recommande au Maire d'assurer par tous les moyens l'amélioration du sort de de l'Instituteur et de celui de ses élèves. Pour cette nouvelle année scolaire il faut :
- pourvoir, par la commune, la salle d'Ecole de tous les objets nécessaires : poêle et bois pour lachauffer, un Christ, bancs, tablès, estrade pour l'Instituteur, tableaux de lecture, d'arithmétique et cartes géographiques.
  - Veiller que l'Instituteur perçoive ses rétributions.
  - Veiller à ce que le règlement du Comité soit en tout point exécuté.
- 09..1.1839 - lettre du S/s Préfet adressant au Maire ses félicitations l'Ecole de Brénaz vient d'avoir un résultat excellent. "il est presque impossible d'avoir un résultat plus avantageux" Elle est placée dans les plus fortes Ecoles rurales, faites le connaître à Mr. Guillot (Instituteur) "votre Commune doit se féliciter de l'avantage de posséder un homme aussi recommandable et qu'elle s'efforcera de le traiter selon son mérite".
- 23.1.1839 - Lettre du S/s Préfet qui ne comprend pas l'acharnement que met le Conseil Municipal à vouloir laisser à la charge de l'Instituteur une partie du loyer de sa maison C'est faire du mal à cet Instituteur; partout les Instituteurs ont droit à 200 frs de traitement et au logement avec Ecole et jardin. La Commune paye 3 centimes pour celà et le département paye le surplus. Ce qu'on économise sur l'Instituteur profite au département qui ne demande pas ce bénéfice. "il est fâcheux que l'on récompense si mal un si bon Instituteur".
- 18.04.1839 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il retourne le Bail dûment visé par le préfet, passé avec le Sr Bouvery pour la Maison d'Ecole. Demande au Maire de fournir à l'Instituteur tout ce qui est nécessaire pour l'ameublement et le chauffage.
- 22.12.1839 - Lettre du S/s préfet faisant retour de l'allocation du crédit nécessaire pour la fourniture de quelques objets de mobilier d'Ecole communale, suivant le mémoire de Mr. Guillot.
- 20.03.1840 - Par lettre le S/s Préfet transmet la répartition des récompenses universitaires décernées pour l'année 1838/39 aux Instituteurs primaires -  
**-Guillot Pierre-Marie - Brénaz - Médaille de bronze -**  
 La remise de cette médaille devra être faite à Mr. Guillot solennellement.
- 09.02.1841 - Le S/s Préfet adresse les félicitations à l'Instituteur et aux élèves pour les compositions d'écritures et d'orthographe, "votre Commune a tout lieu de se louer d'avoir un homme aussi capable que Mr. Guillot".  
 "vous devez savoir que beaucoup de Commune vous l'envient".
- 04.04.1842 - Le S/s Préfet indique au Maire de la bonne notation par Mr. l'Inspecteur Primaire de Mr. FEBVRE, Instituteur à Brénaz.

- 25.10.1842 - Bail entre le Maire de la Commune (Martin Vignand) et Joseph BOUVERY propriétaire à Brenaz. le dit Bouvery cède à titre de bail à loyer et non autrement pour le temps de trois années, d'une maison sise à Brénaz lieu dit "la Place" composée d'un rez de chaussée, d'une cuisine et d'une chambre, et au premier étage : d'une chambre contenant toute la largeur et longueur de la maison, d'un grenier à bois au dessus et une cave dessous, un jardin midi; cette maison devant servir au logement de l'Instituteur primaire et recevoir ses élèves, et le jardin pour l'usage de l'Instituteur.
- 18.01.1843 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il demande au Maire de lui indiquer six Membres de son Conseil parmi lesquels le Comité local choisira trois Membres nommés pour trois années; (le Comité local doit surveiller l'Ecole, il est composé du Maire, ou de l'Adjoint (Président) du Curé et les trois Membres cités ci-dessus)
- 13.02.1843 - Réclamation du S/s Préfet, il n'a toujours pas reçu la liste des membres du Comité local.
- 09.03.1843 - Nouveaux Membres du Comité d'Arrondissement : Bornarel Martin, Louis Bouvier, Paul Bouvery.
- 06.01.1844 - Extrait Régistre de délibération du C.M. - Le Maire fait connaître aux Membres que le Sr BOUVIER Jean-Louis vendrait un ancien bâtiment avec aisance à l'entour, situé au hameau de Brénaz, suffisant pour l'établissement d'une maison d'Ecole et une fruitière pour la somme de 1.000 Frs.
- 29.05.1844 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il souligne que les améliorations doivent résulter de la bonne direction des Ecoles primaires rurales, les Instituteurs dans ces Communes ont une position encore mal assurée. Il faut pour améliorer celle-ci la rendre plus supportable par la considération que l'on doit à l'Instituteur, notamment en lui procurant un logement commode, un jardin spacieux, le chauffage à l'Ecole, etc...
- 03.10.1844 - Lettre du S/S Préfet par laquelle il conseille le Maire d'établir lors des congés scolaires tout ce qui pourrait améliorer l'Instruction primaire.  
- Il faut assurer le sort de l'Instituteur en lui procurant avec largesse tout ce qui lui est dû : Un logement commode, une salle d'Ecole attenante à son habitation vaste et bien éclairée, aérée, meublée = bancs, tables, tableaux modèles et livres nécessaires à l'enseignement.  
- que l'Instituteur emploie ses loisirs à planter des arbres à fruits afin de servir de modèle aux élèves et ainsi ils pourraient s'inspirer au goût de l'horticulture .../
- 24.12.1845 - Le S/s Préfet demande au Maire de désigner quatre hommes parmi lesquels le Comité d'Instruction primaire pourra faire son choix.
- 18.11.1846 - Lettre circulaire concernant une enquête faite auprès des maires pour connaître les motifs de la non-inscription à l'école d'enfants de la Commune.

- 25.02.1846 - L'Inspecteur Primaire informe le maire de sa visite le 27 février pour inspecter la classe; il souhaite rencontrer les Membres du Comité local et l'Instituteur.
- 13.10.1846 - Lettre du S/s Préfet adressée au Maire, il est déçu de l'esprit du Cons/ Munic/ devant la nécessité de "donner une position convenable aux Instituteurs, on craint de se grever par le traitement d'un Instituteur et la location d'une maison d'Ecole, alors que chaque Commune ne supporte que trois centimes le franc, sur le principal des contributions et que le Gouvernement paye le surplus." "à l'avenir, il ne sera nommé un Instituteur dans aucune commune qu'autant qu'il sera justifié qu'il y trouvera une maison d'Ecole, bien distinguée, ayant une salle, meublée de bancs, d'une estrade, tables, tableaux de lecture, buste du Roi et Christ, ainsi qu'un poêle pour la chauffer l'hiver."
- 22.10.1848 - Lettre de L'Instituteur FAIVRE au Maire par laquelle il demande quelques petits travaux à faire sur du matériel scolaire et également le rappel de 15 centimes par élève qu'il doit recevoir pour la fourniture du bois de chauffage, somme qui n'est déjà pas suffisante pour assurer le dit chauffage.  
Souhaite que le chauffage d'école puisse être fourni par la commune ou si il y a obstacle, il continuera comme par le passé à chauffer l'Ecole à la condition que chaque élève lui donnerait un franc pour la durée de l'année ou bien que chaque élève fournisse le bois nécessaire par tous.
- 18.03.1850 - Déclaration d'Anthelme VIGNAND propriétaire à BOIRIN par laquelle il informe qu'il cède sa maison située à BRENAZ avec ses aisances, cour et pré joignant la dite maison, le tout d'une contenance de 18 ares pour le prix et somme de 3.025 Frs. Cette offre sera valable jusqu'au 23 courant.
- 27.05.1850 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire de l'augmentation du traitement des Instituteurs communaux et qu'il serait dorénavant de 600 frs.  
"La rétribution de votre commune que vous donnez à l'Instituteur s'élève à la somme de 143,75, vous devrez donc voter un complément de traitement de 256,25 frs "
- 30.01.1851 - Circulaire du Conseil d'Académie de l'Ain donnant les noms des Délégués dans le Canton de Champagne (CHARCOT - BRILLAT des TERREAUX - COSTAZ - POCHET - BAILLOT) le dit Baillet représentera Brénaz.
- 06.02.1851 - Le S/s Préfet fait part de sa surprise au Maire de son constat sur la liste des enfants admis gratuitement à l'école communale à Brenaz, aucun nom n'est inscrit (malgré la Loi du 15.3.1850)
- 06.03.1851 - Le S/s Préfet fait part au Maire du sentiment du Préfet sur le projet d'achat d'une maison sise sur une parcelle de terrain qui excède ses besoins. Le projet de construire une maison d'Ecole est bien, mais son coût restera élevé par l'investissement de 3.100 frs.  
par contre, il est impossible de réunir la fruitière et l'Ecole = incommodo pour l'Ecole, et la fruitière intéresse certains propriétaires, donc ne peut être considéré comme service public.

- 24.03.1851 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il donne les instructions pour obtenir l'autorisation d'acquérir l'emplacement nécessaire à l'établissement d'une maison d'Ecole.
- 29.04.1851 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il approuve la délibération du C.M. désignant les enfants qui pourront fréquenter gratuitement l'Ecole.
- 14.07.1851 - Deuxième rappel du S/s Préfet pour l'obtention de la délibération du Cons/ Munic/ relative au vote du traitement de l'Instituteur public(1852).
- 08.09.1851 - Le S/s Préfet informe le Maire du refus du préfet de l'Ain à autoriser la commune d'acheter la propriété du Sieur VIGNAND en totalité, parce qu'il est présumable qu'elle n'affecterait qu'à la conservation de la fruitière le bâtiment compris dans les immeubles qu'elle désire acheter. Il faut considérer, et vous rappelle, que la fruitière est un bâtiment particulier, et l'Ecole un Etablissement public.
- 16.12.1851 - Rappel du S/s préfet, il n'a toujours pas reçu la liste des enfants indigents à admettre gratuitement à l'Ecole
- \*\* 18.06.1852 - Lettre du S/s Préfet accusant réception des plans et devis de la construction projeté d'une maison d'Ecole. Le devis évalue la dépense à 24.377,66 frs, à laquelle il faut ajouter l'emplacement nécessaire de frs: 3.000,- soit:27.377,66FrS
- 15.10.1851 - Lettre du S/s préfet accompagnant les deux copies de la délibération du C.M. relative au vote de la somme de 1000 frs pour l'acquisition d'un pré pour construire une Maison d'Ecole ainsi que la déclaration de vente d'Anthelme VIGNAND.
- 10.05.1852 - Le S/s Préfet informe le Maire que par décision du 8 mars courant le Préfet a approuvé la délibération du C. M. par laquelle elle vota le paiement de Sr: VIGNAND propriétaire de la maison occupée par l'Ecole de la somme de 1.000;35 frs pour le loyer pendant une année (1.09.1850 au 31.10.1851) et alloue un crédit de 16,65 frs pour le paiement des deux derniers mois.
- 15.04.1852 - Le S/s Préfet informe le Maire que dans l'assignation donnée par VIGNAND à plusieurs Membres du C.M. pour l'acquisition d'une maison que le dit Vignand a promis de vendre à la Commune, l'Administration n'est pas en cause, seulement si VIGNAND vend sa maison aux Conseillers, la commune aura à aviser aux moyens de trouver un autre emplacement. Le marché avec lui n'est pas assez avantageux pour que la Commune entre en procès afin de forcer à tenir une promesse de vente.
- 07.06.1852 - Devis estimatif des travaux à exécuter pour la construction d'une maison d'Ecole pour jeunes gens des deux sexes.  
coût : 24.377,66
- \*\*
- 08.10.1853 - Lettre du maire BORNAREL au S/s Préfet pour lui confirmer que l'intention de la Commune serait de se pourvoir d'une maison d'Ecole; plusieurs places pour la construction ont été offertes. Souhaite l'autorisation d'une réunion du C.M.

- 15.10.1853 - Anthelme VIGNAND - Boirin - fait offre de céder à la Commune un pré de 9 ares, confiné au levant par le chemin de Brénaz à Songieu, au couchant par le pré de Candide Bouvier, au nord par la propriété de Lucien Bornarel et au midi par la propriété du cédant.
- 15.11.1853 - Lettre du S/s Préfet transmettant l'accord du Préfet pour l'achat d'un terrain pour la construction d'une école.
- 12.11.1853 - Extrait des Régistres des Arrêtés de la Préfecture concernant l'achat d'un terrain de 9 ares (N° cadastre 1092) au prix de 1.000 frs provenant de Anthelme VIGNAND. Le premier projet concernant l'achat d'une maison pour y installer l'Ecole et la fruitière ayant été écarté vu le plan des lieux et du rapport suite à une enquête de commodo et incommodo qui révéla les inconvénients pour l'Ecole du voisinage de la fruitière (cadastre N° 1093)
- 29.09.1854 - Retour par le S/s Préfet des plans et devis de la construction d'une maison d'Ecole. Demande vote du Sons/Munic/ sur l'adoption de ce projet, du financement environ 15.000,- terrain compris. Pour cela la commune a en fonds libres 3.500, ventes de bois : 2.090, ventes présumées de deux lots 8.000,-, voir imposition extraordinaire.
- 31.10.1854 - Lettre circulaire de la Préfecture, objet : "Instruction des enfants pauvres" le nombre maximum des enfants dont l'instruction sera à la charge de Brénaz : 8 garçons - 5 filles.
- 04.07.1855 - Rappel du S/s Préfet des deux documents demandés dans le courrier du 11 mai.
- 11.05.1855 - Lettre du S/s Préfet accusant réception de l'approbation des plans et devis de la construction de la maison d'Ecole pour une somme de 15000 frs, pour faire face à la totalité de la dépense, il est indispensable de justifier les ressources pour que l'affaire puisse être suivie. Il est impératif de faire parvenir : 1° - l'état de situation de la Caisse municipale - 2° - un certificat de Messieurs les Agents forestiers qui établira à quelles époques les coupes pourront être mises en vente et leur valeur approximative.
- 10.05.1856 - lettre circulaire et engagement pris par le C.M. pour le tarif de rétribution mensuelle ainsi que le traitement de l'Instituteur : 559,50 + 150 frs de loyer.
- 06.08.1856 - Bail entre Lucien BORNAREL, maire, et Joseph VIGNAND propriétaire à Boirin, le Sr Vignand déclare donner à bail au Sr Lucien Bornarel acceptant au nom de la commune un local situé à Boirin pour servir d'Ecole communale et de logement de l'Instituteur. Le local se compose comme suit :  
 - salle de classe au ler prenant jour au midi -  
 - quatre pièces servant de logement de l'Instituteur  
 - deux caves -  
 - un jardin contigu à la maison (2ares)  
 Bail fait pour deux ans à partir du 1ER Janvier 1857  
 Loyer: 130 Frs par an.
- 12.09.1856 - Le Préfet informe par lettre circulaire qu'il a fixé le nombre des enfants dont l'instruction sera à la charge de la Commune - 8 garçons, 9 filles.

- 29.11.1856 - Le Maire L. Bornarel adresse au S/s Préfet la délibération prise par le C.M. relative à un échange proposé entre Lucien Bornarel et la Commune comprenant 9 ares de terrain pour la construction de la maison d'Ecole.  
(réponse du S/s Préfet annotée sur ladite lettre : "souhaite plan des lieux et P.V. d'estimation à échanger par un homme de l'art.
- 26.05.1857 - Lettre du S/s Préfet faisant retour des pièces relatives à la construction de la maison d'Ecole, avec un nouvel état estimatif du prix de la main d'oeuvre qui augmente de 2.410,80 Frs Cet état de fait nécessite une nouvelle délibération du Conseil Municipal.
- 24.07.1857 - Lettre du S/s Préfet donnant accord pour procéder à l'adjudication des travaux supplémentaires pour la maison d'Ecole s'élevant à Frs : 17.276 Frs
- 09.08.1857 - Attestation de Louis Bidet Entrepreneur à Passin certifiant qu'il s'engage à exécuter les travaux de construction de l'Ecole moyennant le prix du devis moins 3 centimes par franc.
- 09.08.1857 - Adjudication au rabais par soumission cachetée de la construction de l'Ecole. mise à prix adjugée à BIDEZ Louis au prix de 15.788,52.
- 28.02.1858 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il fait part au Maire de la demande de Louis BIDEZ de Passin Entrepreneur nominal des travaux de construction de la maison d'Ecole, à l'effet de se faire substituer dans l'Entreprise des dits travaux le Sr VIGNAND sa caution solidaire. Le Préfet souhaiterait voir entériner cette demande par le C. M.  
(pièce jointe acte sous seing privé par lequel L. Bidet donne tout pouvoir à Joseph Vignand pour le paiement des travaux exécutés).
- 13.03.1858 - Acte de caution - Notaire Bégerard- Joseph Vignand fils de feu Pierre, propriétaire demeurant à Boirin a déclaré au profit du Sr Louis Bidet dit Pinque tailleur de pierre et entrepreneur de travaux publics demeurant à Passin adjudicataire des travaux relatifs à la maison d'Ecole, qu'il se rend caution solidaire dudit Louis Bidet pour sûreté de la bonne et parfaite exécution des travaux et de l'engagement par lui pris, M. Vignand affecte et hypothèque tous les biens immeubles qui lui appartiennent situés sur le territoire de Brenaz. (témoins: Alexandre Bobillon Musin, Louis Couturier Vercosin)
- 15.03.1858 - Extrait délibération du C. M. suite à la demande formulée par le Sr Bidet à l'effet de faire substituer dans l'Entreprise des travaux à exécuter pour la maison de l'Ecole le Sr. Vignand Joseph sa caution solidaire. Egalement un autre acte sous seing privé qui constate que le Sr Bidet a cédé son lieu et place au Sr Vignand, le Maire a exposé que cette substitution pouvait être admise par la Commune.
- 21.09.1858 - Le S/s Préfet transmet l'accord préfectoral autorisant le Maire de régler un deuxième acompte à l'Entrepreneur (4000 frs) et à l'Architecte pour honoraire (200frs)

- 24.10.1858 - Circulaire Prefecture de l'Ain - Objet: Instruction des enfants pauvres - Brenaz aura la charge de 6 garçons et 10 filles.
- 27.12.1858 - Le S/s préfet informe le Maire que la Commune doit 12 Frs pour solde de traitement (1857) à l'Instituteur, Mr. DAVID actuellement instituteur à Chazey sur Ain.
- 02.05.1858 - Appel de fonds de l'Entrepreneur de la maison d'Ecole Sr. Vignand)
- 01.07.1858 - Cahier des charges de l'Entrepreneur des travaux exécutés (ECOLE) sur la mise à prix 16.270,20Frs.là fin des travaux devra intervenir le 19. Juillet 1858
- 02.05.1859 - Lettre du S/s Préfet faisant retour du P.V. de réception des travaux de la Maison d'Ecole; le Visa du Conseil Municipal n'ayant pas été apposé, il demande une délibération du Conseil à ce sujet.
- 10.05.1859 - Traitement voté par le Conseil Municipal 580 frs pour l'Instituteur - loyer compris - (Le Maire J. Fr. BOUVERY)
- \*\*/ 10.10.1862 - Lettre circulaire Préfecture de l'AIN - Objet - Instruction des enfants pauvres - Brenaz 4 garçons - 4 filles -
- 13.05.1860 - Extrait délibération du C.M. - Ecole Primaire - traitement de l'Instituteur entériné par le C.M. - 600 frs -
- 29.11.1860 - Liste enfants ayant droit à l'enseignement gratuit réclamée par le S/s Préfet.
- 18.01.1861 - Procès-Verbal des contestations suivant sommation que Joseph VIGNAND a fait donner à Louis BIDET suivant exploit de Me Girin Huissier à Champagne afin de régler par devant Notaire Me Bergerard les comptes qui existent entre eux qui ont donné lieu au Procès pendant entre eux et l'a requis de recevoir son compte qu'il a immédiatement posé et dicté à Me Bergerard.
- /\*\* 20.11.1859 - Attestation de Joseph VIGNAND propriétaire à Boirin déclare à qui de droit qu'il cède gratis sa maison situé à Boirin servant actuellement de maison d'Ecole communale dont le bail est terminé le 1er Janvier 1860 jusqu'au 1er 3. 1860 pour le même emploi.
- 25.02.1863 - Lettre de Galabrun père, Architecte, envoi par paquet la réception définitive des travaux de la Maison d'Ecole et divers documents.
- 10.05.1863 - Extrait délibération de C.M. concernant le vote du traitement fixé de l'Instituteur (700frs)
- 14.10.1863 - Lettre circulaire préfectorale - Instruction des enfants pauvres : 4 garçons - les filles seront à la charge de la commune.
- 08.05.1864 - Délibération du Conseil Municipal sur les dépenses de l'Ecole primaire, le traitement de l'Instituteur est entériné (700frs)

- 12.09.1865 - Service Prefecture del'Ain - instruction des enfants  
pauvres -Nombre d'enfants que la Commune peut faire  
instruire gratuitement : 5 garçons - 5 filles.
- 09.07.1869 - Lettre du S/s Préfet donnant les explications demandées  
par le Maire concernant le traitement de l'Instituteur  
Huchard auquel la commune doit 6,35 frs (sur un salaire  
pour neuf mois = 456,35Frs)
- 1857/1878 - Régistre de présence des élèves avec décompte pour chacun  
du coût de leur instruction et la part revenant à l'Ins-  
tituteur (ce décompte permet en fin d'année de constater  
si l'instituteur communal a reçu le minimum de traite-  
ment qui lui est garanti).
- 27.10.1871 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il fait part au Maire  
de la révision des tarifs de la rétribution scolaire  
prise au conseil départemental le 14 courant - Prière  
d'en informer l'Instituteur.
- 1872 - Dénombrement de la population classée d'après le degré  
d'instruction -  
Ne sachant ni lire ni écrire hommes : 38 - Femmes ; 49  
Sachant lire uniquement " 2 28  
Sachant lire et écrire " 108 - 60  
(Total général : 285)
- 18.11.1871 - Circulaire - organisation pédagogique des écoles - ensei-  
gnement primaire -
- 24.12.1874 - Rapport annuel d'Inspection - Instituteur et Ecole -  
Instituteur: Rolland Louis né à Virieu le Pet/ 1843  
Ecole normal de Bourg - 1865 -
- 10.05.1874 - Délibération du C.M. sur les dépenses de l'Ecole primaire  
Extrait Régistre de délibérations -  
Traitement Instituteur : 800,--
- 10.05.1875 - Item - traitement de l'Instituteur : 800 frs  
signé : Bornarel Louis-Charles - Maire -
- 16.05.1876 - Item - traitement de l'Instituteur : 10.000 frs  
président de l'assemblée : Bornarel - Maire - (non-signé)
- 25.06.1876 - Lettre de BERNIER Instituteur à Chavornay, informe le  
Maire que le tuilier la Bergerie François à LAVOURS peut  
fournir des tuiles à 26 frs le mille (il peut les conduire  
jusqu'à Artemare) (est-ce pour l'Ecole ?)
- 12.04.1878 - Extrait régistre des délibération du C.M. vote de la som-  
me de 50 frs pour indemniser l'Instituteur qui donne  
des cours d'adultes. le C.M. est très favorable de cette  
initiative qui permet aux jeunes de parfaire leur instruction.  
Ces cinquante francs indemnisent l'Instituteur pour les  
frais de chauffage, l'éclairage supplémentaire que ces  
cours lui occasionnent. Ne pouvant donner plus, le C.M.  
demande qu'un secours soit accordé sur les fonds de l'Etat  
ou du département de manière que cette allocation soit  
portée à 100 frs.

- 07.06.1878 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il retourne deux délibérations adressées, l'une en faveur de Brillat Hippolyte de Lochieu pour une fourniture faite à la maison de l'Ecole et l'autre relative à l'ajournement du vote de 2000 Frs pour les chemins vicinaux.  
Le S/s Préfet croyait avoir suffisamment expliqué dans sa lettre du 25 mai concernant l'obligation dans laquelle se trouvait la commune de créer à bref délai soit au moyen d'imposition extraordinaire ou de prélever cette somme sur la vente de la coupe vendue en 1877 comme les Membres du Conseil municipal l'avaient prévu, mais ils n'ont pas tenu leur promesse.  
Le S/s Préfet invite le C.M. d'aviser aux moyens de combler le plus tôt possible ce déficit sous peine d'arrêter le paiement de toutes les dépenses communales jusqu'à ce que les fonds soient reconstitués.
- 11.03.1879 - Le S/s Préfet informe le Maire qu'un crédit additionnel a été alloué par Monsieur le Préfet du montant de 114 Frs pour le montant des tables confectionnées par Brillat Hippolyte.
- 18.09.1881 - Lettre de l'Inspecteur primaire demandant au Maire la distance de Chemillieu - Brénaz; également lui demande de recevoir les enfants de ce hameau.  
"le Conseil municipal les acceptait volontiers quand l'Ecole était payante, on ne peut pas les renvoyer parce que l'Ecole est gratuite".
- 16.01.1882 - Lettre de rappel du S/s Préfet réclamant la liste des enfants pauvres à admettre gratuitement aux Ecoles primaires en 1882.
- 18.01.1882 - Service des Enfants assistés du Rhône - (Circonscription de Belley) -  
Demande au Maire de bien vouloir réclamer à l'Instituteur son état d'Ecole et de lui envoyer le plus rapidement possible.
- 25.05.1882 - Académie de Lyon - Inspection primaire de Belley -  
Lettre au Maire à la suite de la création d'une Ecole laïque de filles à Brenaz. Demande de bien vouloir lui faire connaître l'époque à laquelle le local sera prêt. La salle de classe devra être divisée en deux par une cloison en brique ou en bois jusqu'à la hauteur de 1,50m. vitrée à la partie supérieure. Il faut impérativement que la séparation soit complète.  
A cause du logement, seul un couple d'Instituteurs pourra être nommé.
- 1887 - Traitement de l'Instituteur - Etat : 820,- Frs Commune:280 Frs  
" " l'Institutrice " 250,- " 350 "
- 20.07.1888 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que le Ministère de l'Instruction publique vient de l'informer qu'il prenait note de la délibération du C. M. de Brenaz que l'Ecole spéciale de filles serait transformée en classe infantile (Commune moins de 401 habitants)
- 10.10.1888 - Lettre du maire de Brenaz (Carrier) à l'Inspecteur primaire qu'étant autorisé à transformer l'Ecole de Filles en classe

enfantine, il est surpris de n'avoir reçu à ce jour aucune autre instruction tant dans ce nouveau fonctionnement que l'âge des enfants destinés à cette classe.

- réponse annotée sur ce courrier : ouverture 15.10.1888 -  
1ère classe - Instituteur - enfants au dessus de 7/8 ans -  
2ème " Institutrice " à partir de 4 ans -

14.07.1887 - Projet - Travaux et réparations Ecole - (Salles de classe garçons, filles, appartement)  
(également projet travaux cimetièrre - mur - et presbytère)  
- devis avant métré - devis et estimation -

22.07.1935 - Devis travaux à effectuer dans les deux classes - Entreprise PERONA et TOSETTI -

11.08.1935) - Modification devis -

16.11.1935)

(sans date) - Mémoire de travaux exécutés à la Mairie, Ecole, Appartement  
Entrepreneur BRETTO - Artemare -

1926/46 - Inventaire mobilier scolaire -

1876 - Affiche - convocation de la Commission d'examen 2ème session pour l'Instruction primaire -

1877 - ITEM /

1886 - librairie GARNIER - Catalogue -

- librairie HACHETTE- "

1884 - Ouvrages pour distributions des prix - Librairie Paul DUPONT -

- ELECTIONS -

-----

LISTE DES NOTABLES COMMUNAUX - ARRONDISSEMENT de BELLEY  
formée d'après les dispositions de la Loi du 13 ventose An IX  
concernant la formation et le renouvellement des listes  
d'éligibilité prescrites par la Constitution -Canton de Champagne  
(Commune BRENAZ)-

BORNAREL Louis Adjoint Brenaz  
BOUVIER Claude (fils d'Antoine)  
BOUVIER Martin  
BOUVIER Emmanuel  
BORNAREL Lucien  
BORNAREL Joseph  
BOUVIER Claude  
BOUVERY Benoit  
BOUVIER Laurent  
BORNAREL Charles  
BRILLAT Joseph  
COUTURIER Jean-Louis  
PELLIN Pierre Maire Brenaz  
VIGNAND François (fils de Hugues)  
VIGNAND Claude  
VIGNAND François - maréchal -

- 09.07.1801 - ELECTIONS MUNICIPALES- BRENAZ -  
(20 Prairial IX) Pierre PELLIN -36 voix- Maire  
Claude fils de Joseph BORNAREL - Larnin -36-  
François fils de Lucien BORNAREL 21  
Claude fils de Antoine BOUVIER 32  
Louis BORNAREL - Larnin - Claude fils de Louis-Charles BOUVIER  
Jean-Louis COUTURIER -Méraléaz- VIGNAND François fils de Hugues  
François BOUVIER -Méraléaz- Aimé BORNAREL -Larnin- Claude VIGNAND  
Claude fils de Jean VIGNAND - François VIGNAND -maréchal-Boirin-  
François VIGNAND - meunier - Hugues VIGNAND -Boirin- Benoit  
BOUVERY -Méraléaz- Joseph BOUVIER-BURLAND- Boirin-  
Jean-Louis BOUVERY -Boirin-
- 20.12.1807 - Le Prefet de l'Ain nomme pour remplir les fonctions d'adjoint  
Bouvier Claude cultivateur -
- 12.03.1819 - Le S/s Préfet nomme les répartiteurs de Brenaz - Bouvier Fran-  
çois, Bornarel François, Bouvier Joseph, Bouvier François grand-  
Bot, Berthier Pierre.
- 25.07.1821 - Renouvellement quinquennal des maires et adjoints :  
BORNAREL Laurent, fils de Claude - Maire -  
BOUVIER Claude - Adjoint -
- 26.10.1824 - Le Préfet nomme : POCHEC Candide-Honoré, Colonel en retraite,  
mairie de Brenaz, (en remplacement du Sr BORNAREL démissionnaire)
- 04.01.1826 - Lettre (sans doute de Pochet, Maire) par laquelle il informe  
le S/s Préfet que le Conseil Municipal est incomplet :  
1°- par François Vignand-Pelly qui, depuis 2 ans habite une  
autre commune -  
2°- par le refus qu'a constamment fait par François Vignand  
maréchal, de siéger au C.M. comme Membre et qui par cette  
raison se refuse à donner la démission d'un emploi qu'il  
n'a jamais accepté.  
3°- par la démission de Pierre Vignand qui se trouvant en même  
temps membre du C.M. Lochieu a opté en faveur de cette commune.

- 02.02.1826 - Renouvellement quinquennal des Maire et Adjoint, nomination par le Préfet -  
Pochet Candide - Maire - BOUVIER Claude - Adjoint-
- 09.03.1826 - Membres du Conseil Municipal - CHARVET Bernard - VIGNAND Martin  
BOUVIER-BURLAND Jean-Louis (en remplacement du Sr Pierre  
VIGNAND -(Lochieu)-démisionnaire et VIGNAND-PELLY François  
qui a quitté la Commune.
- (non-daté) - Liste des Electeurs de BRENAZ et LISTE SUPPLEMENTAIRES -  
(Scrutins Censitaires)
- (non-daté) - Proposition(d'électeurs) en remplacement des Membres du  
(1826/30)? Conseil Municipal -  
1°BOUVIER Jean-Louis (BURLAND) démissionnaire -  
proposé : Jean-Louis Couturier - François-Joseph Vignand  
Joseph Mugnier  
2°François BORNAREL - décédé -  
proposé : Bornarel Martin - Vignand Antoine - Bornarel Charles  
3°Joseph-Marie BORNAREL - décédé -  
proposé : Bornarel Laurent, Bouvier Jean-François, Bornarel Marc.
- 16.09.1831 - Lettre du S/s préfet suite à la proposition (ci-dessus) nomme  
les Conseillers suivants : Couturier Jean-Louis - Bornarel  
Martin, Bornarel Laurent -
- 25.09.1831 - Elections municipales - nominations des conseillers municipaux  
(à élire 10 conseillers) Nombre d'électeurs: 46 -  
Bureau: Scrutateur: Vignand François (63ans) Bouvier Claude(60ans)  
Couturier J.Louis (28ans) Bornarel Martin (25an)  
Secrétaire : Vignand Martin -  
Nombre de votants : 34 - Bulletins : 34 -  
Ont obtenu: Charvet Bernard (31) Bouvier J.Louis (31) Vignand  
Martin (31) Bouvier Joseph (29) Bouvier François (28)  
Pochet Candide (28) Bornarel Martin (28) Pellin  
Claude (26) Bouvier Claude (23) Vignand François (21)  
Bornarel Laurent (14) Couturier Louis (14)
- 28.10.1831 - Extrait des Registres des Arrêtés de la Préfecture - Installa-  
tion des Conseillers municipaux (10 premiers ci-dessus)
- 26.10.1834 - Procès-Verbal du tirage au sort des Conseillers municipaux  
(soumis à la réélection) (loi du 21.3.1831) - (séance annoncée  
au son de la caisse que la séance serait publique et les portes  
ouvertes)-  
La moitié des conseillers restant doit être de 5 - et la moitié  
soumis au renouvellement : 5 - Le tirage a donné le résultat :  
- Membres sortants : Charvet Bernard - Pellin Claude - Bornarel  
Martin - Bouvier Joseph, Pochet Candide-colore.
- 02.11.1834 - Convocation adressée par la Commune de Lilignod à Pochet Candide  
(maire de Brenaz) demeurant à Charron, pour l'élection municipale  
de Lilignod le 9.11.1834 (signée: Derupt maire, Nombre élec/33)
- 16.11.1834 - Procès-Verbal nomination des conseillers municipaux -  
Nombre électeurs: 45 -Scrutateurs: Vignand François (66ans)  
Bouvier Claude (63ans)  
Bornarel Marc (40ans) Bornarel Charles (32ans)  
Secrétaire : Bornarel Charles - A élire: 5 Conseillers -  
Nombre de votants: 28 - Bulletins : 28 -  
Elus: Bornarel Martin (fs de Lucien) (27) - Pellin Claude (25)  
Bouvier Joseph (21) Charvet Bernard (19-Offic en retr/)  
Pochet Candide (16)

- 16.11.1834 - Nomination des Maire et Adjoint (Extrait Régistre Préfect/  
VIGNAND Martin - Maire-  
BOUVIER Claude Adjoint
- 07.01.1835 - Installation des Conseillers municipaux (Extrait Régist/Préfect/  
Bornarel Martin, Pellin Claude, Bouvery Joseph, Charvet Bernard  
Pochet Candide -
- 19.01.1835 - Tableau présentant l'ordre des conseillers municipaux dressé  
conformément à l'Article V de laLoi du 21 mars 1831, suivant  
le nombre des suffrages obtenus.  
Bouvier J.L. -né 1788 - censit/3 Vignand Martin -né 1803-cens/n  
Bouvier François 1772 " Bornarel " 1785 "  
Bellin Claude 1788 " Bouvier Claude 1771 " /ac  
Vignand François 1769 " Bouvery Joseph 1783 "  
Charvet Bernard 1772 " Pochet Candide 1772 "  
(le dit Pochet a déclaré avoir opter pour la Commune de Champagne  
Sur ce tableau il est noté : la profession, le domicile réel,  
la date de la nomination (1831 et 34)le suffrage obtenu,date semen
- 04.06.1837 - Procès Verbal nomination des Conseillers municipaux (renouvel-  
lement 2ème moitié du C.M. en 1831 -  
Electeurs votant : 35 - Nombre à élire: 5  
Nombre de votants 30  
Elus: Bouvier J.L.- Vignand Martin, Vignand François, Bouvier  
françois - Couturier Louis-
- 06.07.1837 - Nomination des Maire et Adjoint -Extrait Régistre préfec/  
VIGNAND Martin -Maire- BOUVIER François -Adjoint-
- 16.10.1837 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il fait part, confidentielle-  
ment, au maire du désir deFrançois Bouvier, adjoint de la Com-  
mune, de démissionner, son âge et sa santé ne lui permettant  
plus d'assumer cette fonction. Demande au Maire de lui désigner  
la personne la plus convenable pour remplir les fonctions  
d'adjoint.
- 27.10.1837 - Le S/s Préfet adresse au Maire l'arrêté par lequel le Préfet  
nomme aux fonctions d'Adjoint - BOUVIER Jean-Louis - (en  
remplacement de Bouvier François démissionnaire)
- 21.06.1840 - Procès-Verbal de lanomination des Conseillers municipaux  
(renouvellement des Conseillers élus en 1834)  
Nombre électeurs: 35 - Nombre de Conseillers à élire : 5  
Nombre de votants: 25 - de Bulletins: 15 -  
1er Tour: 3 élus : Bouvier François (off/en retraite) Bouvier  
Paul - Bouvery Joseph -  
2èmeTour 2 " Bouvier J.Anthelme (14) Charvet Bernard (10)
- 12.07.1840 - Installation des Conseillers municipaux - Extrait Régist/Préfect/  
Bornarel Martin (17) Vignand François (8) Bouvier François (17)  
Bouvier Paul (17) Bouvery Joseph (13) Bouvier Jean-Anthelme (14)  
Charvet Bernard (10)
- 25.06.1843 - Procès-Verbal de la nomination du C.M.  
Nombre électeurs)36 - Nombre Conseillers : 5  
inscrits )  
Nombre de votants : 22 - Bulletins: 22  
Bouvier J.Louis (19) Vignand Martin (18) Bouvier Anthelme (18)  
Bornarel Martin fs de Lucien (17) Couturier J.Louis (16)  
Gay Antoine (4) Couturier Claude (3)

- 30.07.1848 - Procès-Verbal de la nomination des Conseillers Municipaux (10)  
 Nombre électeurs: 80 (inscrits) Votants: 58 - Bulletins: 58  
 ELUS: Vignand Martin (44) - Bouvier Jean-Marie (41) Vignand  
 Joseph (38) Pellin François-fs de Claude- (37) Bouvier Paul (33)  
 Bouvier Jacques (33)  
 (2ème Tour)= Vignand François (la rose) (35) Bouvier François  
 Grandbot (31) Bouvier Jean-Anthelme (26, Bornarel Martin fs de  
 (feu) Lucien (16)
- 14.08.1848 - Extrait Registres des Arrêtés de la Préfecture - Installation  
 des Conseillers municipaux. (ci-dessus)
- 20.12.1851 - Procès-Verbal des opérations électorales pour l'exécution des  
 Décrets des 2 et 4 décembre 1851 portant convocation du Peuple  
 français dans ses Comices à l'effet d'accepter ou de rejeter  
 le Plébiscite suivant :  
 "Le Peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-  
 Napoléon Bonaparte et lui délègue les Pouvoirs nécessaires  
 pour faire une Constitution sur les bases posées dans sa pro-  
 clamation du Deux Décembre" -  
 Président du Bureau : le Maire VIGNAND Martin -  
 Assesseurs : Bornarel Martin Bouvier Paul (adjoint) Vignand  
 François - Secrétaire: Bouvier Anthelme Garde-Champêtre  
 -Électeurs inscrits: 78 - Votants: 69 - Exprimés: 69 -Rejet: néant
- 04.07.1852 - Convocation du C.M. pour la séance du 4 juillet (émargement  
 de la convocation par chaque conseiller)
- 20.07.1852 - Lettre du Préfet à laquelle était jointe la nomination  
 du Maire: BOUVIER Jean-Louis.
- 19.09.1852 - P.V. de la nomination des Conseillers municipaux sous la pré-  
 sidence du maire Bouvier Jean-Louis -  
 Electeurs inscrits : 81 - Votants : 54 -  
 Elus: (6) - Bouvier J.L. (48=maire) Bouvier Paul (44) Carrier  
 Isidore (39) Bouvier Jean-Marie (38) Bornarel Martin (37)  
 Bouvier Jean-Anthelme (34)-(6 élus)  
 2ème tour-(43 votants) Bouvier Jacques (25) Couturier J.Louis (25)  
 Pellin François (23) Vignand François (16) (4 élus)
- 04.10.1852 - Installation des Conseillers municipaux - Extrait registres  
 des Arrêtés Préfecture -
- 21.11.1852 - Procès-Verbal des opérations électorales pour l'exécution du  
 Décret du 7.11.1852 portant convocation du peuple français  
 dans ses Comices à l'effet d'accepter ou de rejeter le Plébiscite  
 suivant:  
 "Le Peuple français veut le rétablissement de la dignité impé-  
 riale dans la personne de Louis Napoléon Bonaparte avec héré-  
 dité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et  
 lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône  
 dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est dit dans le Senatus  
 Consulte du 7.11.1852."  
 Election sous la présidence du Maire Bouvier Jean-Louis -  
 Nombre électeurs inscrits : 82 - Votants : 78  
 Acceptation du plébiscite : 78 - Rejet : néant -
- 13.05.1853 - Prestation de serment du Maire - (Extrait registre des délibé-  
 rations du C.M.) - Devant le C.M. convoqué extraordinairement  
 et réuni à la Mairie s'est présenté : BORNAREL Lucien, nommé  
 Maire de la Commune par Arrêté préfectoral du 7.4.1853 -  
 Lequel a prêté serment en cette qualité.

- 30.03.1854 - Préfecture de l'Ain - Nomination de : BOUVIER Jacques - Adjoint de la commune de Brenaz.
- 10.06.1855 - Lettre du Prefet par laquelle il adresse la nomination des Maire et Adjoint de la Commune : BORNAREL Lucien - Maire - BOUVIER Jacques - Adjoint -
- 15.07.1855 - Procès-Verbal de la nomination des Conseillers Municipaux Electeurs inscrits: 76 - Votants : 55 - Bouvier Jean-Marie (40) Bouvier Paul (48) Pellin François (45) Carrier Isidore (37) Bouvier Jean-Anthelme (34) Bouvier Jacque (32) Bornarel Lucien (49)
- 22.07.1855 - 2ème Tour- Votants : 57 - Vignand Joseph-Antoine (21) Couturier Jean-Louis (16) Bouvier François Grandbot François (16)
- 03.08.1855 - Extrait des Registres et Arrêtés de la S/s Préfecture Belley Installation des dix Conseillers municipaux (élect. des 15 et 22/
- 04.08.1860 - Prefecture de l'Ain - Nomination par le Prefet de : BOUVERY Jean-François - Maire de Brenaz - BOUVIER Jacques - Adjoint de Brénaz -
- 19.08.1860 - Procès-Verbal de nomination des Conseillers municipaux - (10) Nombre inscrits: 80 - Votants 60 - 1er Tour - (5élus) - Carrier Isidore (52) Pellin François (53) Bouvier Jacques (42) Guillot Claude (42) Bouvier J.Anthelme (38)
- 26.08.1860 - 2ème Tour- (5élus) - Sommeiller Jean-Marie (34) Bouvier Paul (34) Bouvier Martin-Honoré (33) - Chabannay Stéphane - Vignand Frédéric
- 23.07.1865 - Procès-Verbal de nomination des Conseillers Municipaux (10) Electeurs inscrits: 89 - Votants : 68 - 1er Tour (7élus) - Bouvéry J.François (44) Pellin François (58) Bouvier Paul (42) Guillot Claude (59) Carrier Isidore (56) Bouvier Jacques (57) Bouvier Martin-Honoré (40)
- 30.07.1865 - 2ème Tour (3) Votants: 56 - Bulletins 56 Bouvier Jean-Anthelme (28) Vignand Joseph (21) Chabannay (19)
- 26.08.1865 - Nomination du maire - Arrêté Préfectoral - Bouvery Jean-François - Maire - Bouvier Jacques - Adjoint -
- 08.05.1870 - Procès-Verbal des opérations électorales - vote sur le Plébiscite - Decret du 23.04.1870 - Nombre d'électeurs votants : 72 - Résultats: 64 =oui - 7 =non -1m
- 27.08.1870 - Nomination des Conseillers Municipaux - Arrêté préfectoral.
- 22.01.1870 - Révision liste électorale -Addition et Retranchement- 1°-Callet Joseph-Denis (21ans) 2°-Bouvier-Joseph-Marie (Passin) Martin Alexandre (21) Couturier Philippe- +décédé Mugnier Elie-Laurent (21) Decrenisse Alexandre-Virieu le Vignand Philippe-Auguste(21) Renaud Benoit - Lyon
- 18.02.1874 - Nomination des Maire et Adjoint de Brenaz - Arrêté Préfectoral BORNAREL Louis-Charles - Maire - CHATELAIN Edouard - Adjoint -
- 22.11.1874 - Procès-Verbal de nomination des Conseillers municipaux Nombre Electeurs: 81 - Votants: 69 - Bulletins: 69 1er Tour - Vignand Frédéric (38) Guillot Claude (37) Bouvery Jean-François (36) Bouvier Alphonse (36)
- 22.11.1874 - 2ème Tour - Votants: 72 - Bulletins: 72 -

Bornarel François-Marie (44) Pellin François (41) Sommeiller  
Jean (41) Carrier isidore (41) Chabannay Stephane (40)  
Bouvier Jacques (39) -

- 12.05.1876 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que par Arrêté le Prefet convoque les électeurs de Brenaz pour le 21 courant à l'effet d'élire un Conseiller Municipal en remplacement du Sr BOUVIER Alphonse décédé.
- 21.05.1876 - Procès-Verbal de nomination des Conseillers municipaux  
Sous la présidence: Louis-Charles Bornarel - Maire -  
Nombre électeurs: 84 - Votants: 59 - Bulletins: 59  
Bornarel Louis-Charles : 55 voix Vignand François (2)- Nul (2)
- 21.05.1876 - Fiche de renseignement sur les Conseillers municipaux élus  
Bornarel Louis-Charles né le 29.12.1829 - Cultivateur -
- 27.05.1876 - Lettre du S/s Prefet par laquelle il informe le Maire Bornarel que ni le Préfet, ni lui même acceptent sa démission. Lui demande de continuer ses fonctions et de donner connaissance de cette lettre au Membres du C.M.
- 26.05.1876 - Prefecture de l'Ain - Nomination de l'Adjoint : VIGNAND Frédéric en remplacement de Chatelain démissionnaire.  
Ampliation de cet Arrêté adressé par le S/s Prefet (29.05.1876)
- 1876 - Election du Maire - 10 Votants (Conseillers).  
Bouvery François à obtenu : 6 Voix - Nommé : MAIRE  
Bornarel Louis-Charles 4 "  
Election de l'Adjoint - (ballotage pour le 1er et le 2ème Tours)  
3ème Tour - Vignand Frédéric a obtenu 5 voix (+ âgé)  
Chabannay Stéphane -5 "  
ayant obtenu le même nombre de voix le plus âgé a été proclamé  
Adjoint = Vignand Frédéric -
- 06.01.1878 - Procès-Verbal de nomination des Conseillers Municipaux -  
Sous la Présidence de Bouvery Jean-François Maire -  
Nombre Electeurs inscrits: 83 - Votants : 72 Bulletins: 72  
Vignand-Joseph-Anthelme (55) Vignand Frédéric (55) Couturier  
Philippe (52) Guillet Francisque (52) Bornarel François-Marie (51)  
Bornarel Louis-Charles (50) Bouvier Eugène (48) Bornarel Auguste-Denis (47) Chatelain Edouard (45) Mugnier Jean-Marie (44)
- 21.01.1878 - Election des Maire et Adjoint -  
BORNAREL Louis-Charles : 9 voix - MAIRE -  
VIGNAND Frédéric : 9 " ADJOINT -(à l'unanimité)
- 04.01.1881 - Rectification faite à la liste électorale de 1880 pour l'élection du 9.1.1881 - Ont été retranchés: 3 NOMS (2 décédés Un incapacité électorale)
- 15.05.1884 - Lettre circulaire préfectorale concernant les élections des Maire et Adjoint. Dès élection le Procès-Verbal devra être remis au bureau de Poste le plus proche de la Commune.

- ELECTIONS DEPARTEMENTALES et NATIONALES -

- 05.06.1830 - TABLEAU DE RECTIFICATION de la LISTE ELECTORALE - (dressé et publié en exécution du Titre 10 de la Loi du 2.07.1828)  
 dont pour le Collège du 3ème Arrondissement de BELLEY- Retranchements  
 - DOR Louis-Joseph, propriétaire de Champagne (décédé) (Canton)  
 - GOIFFON Baltazard, maire et notaire St Martin du Fresnes (ne paye le cens)  
 Additions:  
 - DOR Jean-Pierre, propriétaire Champagne (Canton)  
 - DUMOULIN Jean-Auguste, propriét/ et Négoc/ (Belley; Rossillon/ Champagne/)  
 - LAVIGNE Nicolas-Anthelme, Avocat, Belley (Belley, Rossillon, Champagne/)  
 - CARRIER Jean, Juge de Paix, Gd Abergement (Cant/ Brenod)
- 16.10.1829 - - LISTE GENERALE DU JURY pour 1830 -  
 Collège du 3ème Arrondissement - (Additions)  
 Canton de Champagne -  
 - CHARCOT Jean-Baptiste Aimé, Percepteur, Champagne -  
 (lieu de paiement contrib/= Champagne/TALISSIEU/AMBERIEU en BCG/)  
 - DOR Louis-Joseph, Champagne -  
 (lieu de paiement contrib/= Champagne, Chatillon en Mich/)  
 Canton de Nantua -  
 - BALLEICHIER Camille-Vincent, Président Tribunal -  
 - SIMONNET Jean-Pierre-Camille, Licencié en droit
- 05.06.1830 - - LISTE DEFINITIVE des ELECTEURS FORMANT le COLLEGE ELECTORAL-AIN-  
 - 3ème ARRONDISSEMENT-  
 - Comte d'ARLOZ Joseph-Alexandre, Maire de Ceyzérieu (contri/1274; 1497,  
 - de BERNARD-LAUZIERE Charles-Louis-Joseph, maire Belmont-" 1497,  
 - MAISSIAT Jean-François, Adjoint-Maire Nantua 925,  
 - le Baron de MONTILLET François-Auguste-Champdor 1745,  
 - le Comte de MOYRIA François-Abel, Offic/Cavalerie Maillat 1645;
- 06.1831 - Lettre circulaire du Préfet donnant tous renseignements pour la révision des listes Electorales et du Jury (Nouvelle loi 19.4.1831)  
 - Cens électoral = minimum 200 frs -  
 - Pour les Officiers en retraite jouissant de 1200 Frs de pension il leur suffit 100 frs de Contributions pour être Electeurs  
 - Les Citoyens sont Electeurs à 25 ans - Jurés à 30 ans
- 15.10.1830 - - LISTE GENERALE du JURY POUR 1831 - TABLEAU de RECTIFICATIONS -
- 01.08.1833 - - LISTE GENERALE du JURY - 2ème PARTIE -  
 Fonctionnaires nommés par le Roi à des fonctions gratuites -  
 - officiers en retraite ayant au moins 1200 frs de pension  
 - docteurs en médecine , docteurs et licenciés des Facultés de Droit des Sciences, des Lettres.  
 - notaires ayant au moins trois ans d'exercice.  
 - Canton de Champagne:  
 COMBET Louis-Philippe, doct. en médecine (né 1787) Béon  
 GONOD François, Notaire (né 1789) Yon  
 MEYGRET Félix, Notaire (né 1780) Lompnieu  
 MORAND Joseph, Notaire (1768) Songieu  
 - COLLEGE ELECTORAL - 4ème ARRONDISSEMENT - Canton de Champagne -  
 CHABOUX François, Chef bataillon en retraite - Chavornay  
 CHARVET Claude-François marchand-meunier - Passin  
 COMBE Victor - notaire, Champagne  
 CUNY-RAVET François, marchand, Lochieu  
 DUMAREST Joseph Avocat, Champagne  
 FRANCON Anthelme, propriétaire, Ruffieu  
 FRANCON François, propriétaire, Ruffieu  
 GARIN Camille, Juge à Lyon, demeurant Champagne  
 GARIN de la MORFLAND Claude-Anth. Champagne  
 MEYGRET-COLLET François, propriétaire, Yon

MOREL Pierre, propriétaire, Béon  
 PERNEY Louis, notaire, Champagne  
 POCHET Auguste, propriétaire Champagne  
 POCHET Honoré-Simon-Candide, Colonel retraité, Champagne  
 POCHET Joseph-Stanislas, propriétaire, Sutrieu  
 de ROSTAING Jean-Antoine, propriétaire, Ameyzieu  
 de SEYSSEL Joseph-Arthaud, Chevalier Légion d'Honneur, Songieu  
 TOURNIER Louis, propriétaire, Béon  
 VIGNAND Pierre, meunier, Lochieu

- 10.08.1834 - ELECTION des MEMBRES du CONSEIL GENERAL et des CONSEILS d'ARRONDISSEMENT - Canton de Champagne -LISTE SUPPLEMENTAIRE - BOUVERY Benoit, Brenaz.  
 VIGNAND Pierre, meunier, Lochieu  
 VIGNAND Jean-Louis, meunier, Brenaz  
 VIGNAND Martin, maire, Brenaz.
- 15.10.1834 - Instruction pour le renouvellement triennal des Conseillers Municipaux. (Le renouvellement triennal prescrit par la loi 21.3.1831, comprend la moitié des Conseillers municipaux. Il y est procédé par un tirage au sort des Membres sortants et par l'élection de nouveaux Membres.
- 1835 - Liste électorale et du Jury - 1835 - 4ème Arrondissement Electoral - Belley -
- 01.08.1836 - Liste générale du Jury pour 1837 - 4ème Arrondissement Electoral -
- 01.05.1838 - LISTE DES 30 PLUS FORTS CONTRIBUABLES de BRENAZ -  
 POCHET (331,64) VIGNAND Jean-Louis (114,76) BORNAREL Marc  
 BOUVIER Claude, BORNAREL La Violette Claude, Bouvier-Burland  
 Joseph, BOUVIER Claude, MUGNIER Jean, VIGNAND Jean-marie,  
 BOUVIER Aimé, BOUVIER François, BORNAREL Aimé, GUILLOT Pierre,  
 VIGNAND Laurent, PELLIN Pierre, BOUVIER Paul, BORNAREL Etienne,  
 BORNAREL Charles, BORNAREL Louis, COUTURIER Claude, COUTURIER  
 Jean-Louis, BORNAREL Jean-Louis, CHEVALLIER Louis, BOUVIER Benoit  
 VIGNAND Pelly Anthelme, BORNAREL Laurent, COUTURIER Joseph  
 LAMBERT Jean-François, BOUVIER Joseph, dit tailleur, CHABANNAY  
 Maréchal. (13,14)
- 1839 - LISTE DES 30 PLUS FORTS CONTRIBUABLES de BRENAZ - Exercice 1839 -  
 (quelques petites modifications, contributions en baisse).
- 05.10.1839 - LISTE ELECTORALE et du JURY pour 1840 -  
 COLLEGE du 4ème ARRONDISSEMENT ELECTORAL - BELLEY -  
 Tableau de rectification - Additions -  
 Canton de Champagne -COMBE Victor, notaire, Champagne
- 07.01.1840 - ARRETE - Suite au recensement de la population en 1836 -  
 Nombre d'Habitants Commune de BRENAZ : 296 -  
 Liste des Electeurs communaux est provisoirement composée ainsi  
 qu'il suit:
- |   |      |
|---|------|
| - Nombre d'électeurs censitaires        | 35 - |
| Le cens du moins Imposé est de: 17,98Fr |      |
| sont domiciliés sur la Commune -        | 34 - |
| hors de la Commune                      | 1 -  |
- LISTE SUPPLEMENTAIRE des contribuables les plus imposés susceptibles d'être inscrits sur la liste des Electeurs en remplacement de ceux qui pourraient en être retranchés avant le 31.3.1840

- 1843 - Suppléants Electeurs - Citoyens les plus imposés après les électeurs censitaires et les Electeurs censitaires adjoints qui sont susceptibles d'être inscrits sur la liste des Electeurs censitaires en remplacement (Commune de Brenaz) CHEVALLIER Louis, BOUVIER Benoit, PELLIN Pierre, CARRIER Isidore BORNAREL Lucien, COUTURIER Martin, PELLIN Claude, CHABANNAY Etienne, BOUVIER Joseph, BORNAREL Anthelme. (voir page 105)
- 07.08.1849 - Lettre de Mr. d'ANGEVILLE, Poisieu, se proposant de se mettre sur les rangs pour remplacer le Colonel POCHET au Conseil Général, espère que le Maire de Brenaz lui réservera sa confiance et compte sur la sympathie que le Commune lui a toujours témoignée.
- 01.08.1852 - Procès-Verbal de la nomination d'un membre du Conseil-Général (sous la présidence du Maire BOUVIER Jean-Louis)  
 Nombre électeurs: 79 - Votants: 49 - Bulletins: 49  
 - LA BATIE, maire de Talissieu =40 voix  
   de SEYSSEL Eugène-Sothonod 3 "  
   CHARCOT Capitaine en retraite 6 "
- 01.08.1852 - Procès-Verbal de la nomination d'un Membre du Conseil d'Arrondissement  
 Ont obtenu :  
 RAVET Hippolyte, Greffier, Champagne 41 voix  
 FRANCON François, maire Ruffieu 4 "  
 CHARCOT, Capitaine en retraite, Yon 3 "  
 POCHET Achille, Avocat, Belley 1 "
- 28.05.1853 - Lettre-Circulaire du Commissaire départemental de l'AIN développant les fonctions qu'il assume tant auprès des fonctionnaires préfectoraux dont il a la charge que les relations avec tous les maires et élus des communes.
- 25.05.1855 - Lettre du S/s Préfet rappelant au Maire que le 3 Juin prochain le canton doit se réunir pour l'élection d'un Membre du Conseil d'Arrondissement.  
 "Mr. FRANCON qui est le représentant actuel du canton se présentera à nouveau à vos suffrages.../  
 ..../au nom de l'Administration vous prie de bien vouloir en rappelant aux électeurs de votre commune les devoirs que leur impose leur droit électoral, leur faire connaître que le Gouvernement adopte sans réserve la candidature de Mr. Françon.../ Espère que votre commune qui s'est si souvent montrée dévouée aux principes du Gouvernement de l'Empereur n'hésitera pas aujourd'hui à lui donner une nouvelle preuve de zèle et de concours..."
- 03.06.1855 - Procès-verbal de la nomination d'un Membre de Conseil d'Arrondissement -  
 Nombre d'Electeurs: 76 - Votants : 50 Bulletins: 50  
 Résultats: FRANCON François, Maire de Ruffieu : 50 voix
- 28.06.1855 - Lettre-Circulaire du préfet par laquelle il informe le Maire qu'il a fixé au 15 Juillet prochain l'ouverture des opérations électorales pour le renouvellement du C.M.  
 Il est nécessaire que l'assemblée de la Commune soit composée d'hommes honorables, qui vous soient unis par des liens communs de dévouement et de sympathie.  
 En tant que Maire vous faites partie de droit du C.M. que vous présidez, vous tenez votre mandat de la loi et de l'Empereur; il ne paraît pas que vous ayez besoin, comme

autrefois, de la demander à l'élection. Je vous invite à ne pas vous présenter comme candidat aux élections prochaines; votre abstention aura d'ailleurs l'avantage de faire entrer au Conseil un Membre de plus et de rendre ainsi plus complète la représentation communale..../

- 16.06.1861 - Procès-Verbal de la nomination d'un Membre du Conseil d'Arrondissement - (sous la présidence de Bouvery Jean-François, Maire. Nombre électeurs: 92 - Votants: 71 - Bulletins 71 -  
-Candidat élu : FRANCON François, Maire de Ruffieu = 71 voix
- 16.06.1861 - Procès-Verbal de la nomination d'un Membre du Conseil Général  
Nombre d'électeurs:92- Votants: 71 - Bulletins: 71  
-Candidat élu : POCHET Achille, rentier à Belley = 71 voix
- 27.05.1863 - Lettre du S/s préfet par laquelle il adresse au maire toutes les recommandations de vigilances au sujet des prochaines élections envers une candidature d'opposition.  
Donne également toutes directives pour l'acheminement du dépouillement du scrutin. Rappelle la nécessité d'entraîner au scrutin tous les électeurs de la commune en faveur du Candidat que le Gouvernement recommande à leurs suffrages.
- 15.10.1865 - Profession de foi du futur Député Edouard Girod de l'AIN  
Chevry, Membre du Conseil Général.
- 05.11.1865 - Procès-Verbal des opérations électorales - Election d'un Député au Corps Législatif -  
(Bureau: Président: Bouvery - Assesseurs: Vignand Gabriel, Carrier Isidore, Vignand Joseph, Mugnier Jean-Marie)  
Secrétaire: Bouvier Anthelme)  
Electeurs inscrits: 89 - Votants: 50 - Bulletins: 50  
Candidat élu : Edouard GIROD de l'AIN = 50 voix
- 04.08.1867 - Procès-Verbal de la nomination d'un Membre du Conseil d'Arrondissement  
Nombre Electeurs : 89 - Votants: 61 - Bulletins : 61  
(Bureau: Bouvery J. Fr. -maire- Assesseurs: Pellin François, Pellin Joseph-Marie, Huchard Claude-Marie, Vignand Franç/Joseph  
Candidats - de Lauziere, rentier, Champagne - 18 voix  
FRANCON Camille, maire Ruffieu, 43 " (élu)
- 11.08.1867 - Procès-Verbal de la nomination d'un Membre du Conseil d'Arrondissement -  
Candidats - de Lauzière Clériade, rentier, Champagne - 25 voix  
FRANCON Camille, maire de Ruffieu, 29 "
- (non-datée) - Lettre du S/s Préfet demandant au Maire et aux Electeurs de Brenaz de voter pour l'Honorable Sr GIROD de l'AIN, afin de lui témoigner de leur gratitude pour l'intérêt qu'il ne cesse de porter aux affaires du Pays.
- 03.05.1869 - Lettre du Préfet de l'Ain par laquelle il informe qu'un décret du 1.5.1869 autorise l'ouverture du scrutin avant 8 h. du matin.
- \*\*/
- 05.05.1870 - Le Député élu, GIROD de l'AIN, adresse une lettre aux Electeurs de la 2ème Circonscription de l'Ain et leur demande de voter :  
OUI - pour écarter la réaction et combattre la révolution -  
OUI - c'est acclamer une seconde fois l'Empire, mais l'Empire Libéral et Constitutionnel.
- /\*\*
- 05.05.1869 - Le Député sortant GIROD de l'AIN adresse une lettre aux électeurs.

\*\*/

- 19.05.1869 - Edouard GIROD de l'AIN, Député sortant, fait appel au Maire de veiller que les bulletins de vote soient distribués régulièrement et mis en dehors de la salle où siègera le Bureau.
- 12.06.1870 - Procès-Verbal de la nomination d'un membre du Conseil Général-  
Nombre électeurs : 89 - Votants : 57 - Bulletins : 57  
Assesseurs: Pellin François, Bouvier Jean-Anthelme, Bouvier Martin Honoré, Rolland Louis-Marie, Instituteur -  
Candidat: Pochet Achille, Conseiller Général Belley : 57 Voix
- 06.10.1871 - Le S/s Préfet par lettre donne les directives au Maire pour le dépôt en mairie de Champagne le P.V. d'Élection de la Commune.
- 10.06.1871 - Lettre-circulaire préfectorale concernant la révision des listes électorales.
- 26.06.1871 - Lettre circulaire préfectorale transmettant au maire la mise au point du Ministre de l'Intérieur sur diverses règles à appliquer lors d'élection, notamment :  
- "le Gouvernement ne saurait donc permettre que des Agents administratifs quelconques se fassent les distributeurs de bulletins électoraux.  
....."ni les employés municipaux dans les villes, ni les gardes champêtres dans les communes rurales ne doivent distribuer à domicile ou aux abords du scrutin les bulletins de vote. Ce soin doit être exclusivement laissé aux candidats..."
- 04.10.1874 - Procès-Verbal de la nomination d'un Membre du Conseil Général  
Nombre électeurs: 87 - Votants : 67 Bulletins 67  
Président: Bornarel Louis-Charles, maire.  
Assesseurs: Mugnier Jean-marie, Vignand Frédéric, Chatelain Edouard, Pellin Joseph. Secrétaire: Rolland Louis, Instituteur  
Candidats:  
Pochet Achille, maire de Sutrieu ..... 39 voix  
Emile Brun, propriétaire, Don ..... 24 " (perdues: 4 voix)
- 04.10.1874 - Procès-Verbal de la nomination d'un Membre du Conseil d'Arrondissement -  
Nombre Electeurs: 87 - Votants : 66 - Bulletins: 66  
Candidat: M.G. LA BATIE, Avocat, Marlieux = 59 voix (7 voix de per
- \*\*/
- 10.10.1883 - Convocation à une réunion préparatoire qui aura lieu le 14 Octobre dans la salle du cercle Républicain au dessus du café Junion. Cette assemblée sera appelée à donner son avis sur le meilleur choix à faire dans l'intérêt de la démocratie républicaine de l'Arrondissement de Belley d'un candidat à la députation.
- 25.09.1885 - Lettre circulaire préfectorale donnant au Maire les instructions nécessaires pour l'acheminement de Procès-Verbal du dépouillement du scrutin du 4 Octobre.
- \*\*/
- 14.10.1877 - Procès-Verbal pour l'élection d'un membre de la Chambre des Députés -  
Nombre de votants : 65 - Président: Bouvery Jean-François  
Membres: Bouvier Jacques, Carrier Isidore, Sommeiller Jean-Marie, Chabannay Stéphane, - Secrétaire: Bornarel Augustin -  
Candidats:  
CHALEY Camille, Député sortant - = 57 voix  
RECAMIER Etienne, Avocat - = 8 "

21.12.1884 - Elections Sénatoriales - Procès-Verbal de l'élection d'un Délégué et suppléant -  
Président : Guillet Francisque, Maire -  
Membres: Couturier François, Bouvier Eugène, Chatelain Edouard, Bornarel François-Marie, Guillot Claude, Vignans Louis-Charles; Vignand Frédéric.  
(Résultats non-inscrits)

1886 - AFFICHE - ELECTIONS DEPARTEMENTALES -  
RENOUVELLEMENT DE LA SORTIE SORTANTE DU CONSEIL GENERAL ET DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT -  
DECRET : Les Elections auront lieu le 1er AOUT 1886 -  
Jules GREVY - Président de la République -

-----  
PREFECTURE DE L'AIN - DEPECHE TELEGRAPHIQUE - 18.05.1877 -  
COMPOSITION DES MINISTERES :  
le Maréchal de MAC-MAHON - Président de la République -  
Président du Conseil et Garde des Sceaux = Duc de BROGLIE  
Ministre de l'Intérieur = de FOURTOU -  
Ministre des Affaires étrangères = Duc DECAZES -  
Ministre des Finances = CAILLAUX -  
Ministre Instructions Publiques, des Cultes et Beaux Arts = BRUNET -  
Ministre de l'Agriculture et Commerce = Le Vicomte de MEAUX -  
Ministre de la Guerre = Général BERTHAUT -  
(chargé par intérim du ministère de la Marine et des Colonies)

-----  
- Quelques cartes d'Electeurs (bulletins) vierges : Chaley, de Monicault Léon, Dallemagne, de Mornay.

- PAMPHLET - ELECTEURS - "Si vous voulez nommer vos maires, curés, percepteurs; instituteurs, gardes. Si vous ne voulez plus payer d'impôts, qu'on vous remplissent vos poches d'or.  
VOTEZ pour moi (blagues). Savez-vous qu'elle est au fond la question qui s'agite en ce moment? la voici : Voulez-vous toujours l'Empereur que vous avez nommé ? VOTEZ GIROD de L'AIN ! Ne voulez-vous plus l'Empereur ? VOTEZ Mr. DALLEMAGNE ! Il ne vous a pas dit tout ce qu'il pense! Qui est-ce qui paiera les frais ? Vous, toujours vous! Réfléchissez."

- CADASTRE -  
- - - - -

PRECADASTRE - Suite à l'ARTICLE I du TITRE II du Décret  
de l'Assemblée Nationale des 20/22/23 Novembre 1790, accepté  
par le ROY -

- PROCES VERBAL de la Communauté de BRENAZ -  
Secrétaire-Greffier : Louis BORNAREL -

1ère SECTION DITE "EST" - A -Levant(communaux)-Nord (Sothonod)	
N° 1	Propriétaires BOUVIER-CROCHET Claude -maison, place, jardin, pré
2	BOUVIER Etienne " " " "
3	BORNAREL Aimé " " " "
4	BORNAREL Claude-Joseph (Touvin) " " "
94	BORNAREL Lupicin Grange Burland
101	BORNAREL Jean-Joseph " "
123	BORNAREL Jean-Joseph -maison, place, jardin, pré
138	BORNAREL Jean-Joseph Grange Burland
205	MABUT (les frères) -maison, place, chenevière
209	BOUVIER Laurent Grange, écurie
241	BOUVIER GranBot Arithelme -maison, place, jardin
242	BORNAREL Lupicin " " "
243	BOUVIER (les frères)(Friusse)" " "
246	BOUVIER Joseph (le Gris) " " "
249	BOUVERY Charlotte épouse Louis Bouvier " "
251	BOUVIER Louis-Charles " " "
252	BOUVIER Joseph (Grevut)(Héritiers) " "
253	BOUVIER François (l'Italien) " " "
254	BOUVIER Laurent " " "
255	BRACHEL Paulin " " "
258	BOUVIER Anthelme Bernard " " "
304	BOUVIER Antoine (Héritiers) " " " (terre et cour)
328	COUURIER Martin (les frères)" " "
411	BOUVERY Benoit " " " pré
412	BOUVIER GranBot Benoit " " "
413	MELGNIER Claude " " "
414	COUURIER Antoine (les Héritiers) " " "
415	COUURIER Anthelme (les Héritiers) " " "
416	COUURIER Vincent " " "
417	CHAMBANON Pierre " " "
419	COUURIER Joseph " " " pré
435	COUURIER Jean-Louis " " "
436	BOUVERY Sebastien (les Héritiers) " " " pré
437	BOUVERY Didier (les Héritiers) " " "
438	BOUVIER GranBot François " " " pré
439	BOUVIER GranBot Benoit " " "
440	BOUVIER GranBot " " " pré
441	MIGNIER Antoine " " "
2ème SECTION DITE NORD-OUEST - B-	
112	MABUT Frères " " " pré
113	VIGNAND Jean (Cadet) " " "
114	VIGNAND (patolin) " " "
116	VIGNAND François meunier " " "
119	BOUVIER François " " "
120	MABUT (les Frères) " " "
123	La COMMUNAUTE de BRENAZ " " "
124	VIGNAND Claude (patolin) " " "
126	PELLIN Pierre " " " pré
127	PELLIN Joseph " " "

N° 128	BOUVIER Antoine (les Héritiers)-maison,place, jardin, pré			
129	BOUVIER Bernard et Anthelme	"	"	
238	VIGNAND François meunier	moulin,scie;batôir,étang, jard/Pré		
284	BORNAREL Laurent et Claude	maison,place, jardin,pré,		
287	BORNAREL Louis	"	"	
289	BORNAREL Jacques et Charles	"	"	
290	BORNAREL Joseph et Claude	"	"	"
291	DAVID Pierre	"	"	"
292	BORNAREL Lupicin	"	"	"
377	PELLIN Joseph	"	"	"

3ème SECTION DITE SUD -C-

212	VIGNAND Huguesfs de Martin	"	"	"	"
213	VIGNAND Hugues fs de Jean	"	"	"	"
215	VIGNAND "Viola" Laurent	"	"	"	
217	VIGNAND Baptiste (Héritiers)	"	"	"	
218	BOUVIER BURLAND (les frères)	"	"	"	
219	VIGNAND (Vve de Laurent)	"	"	"	
222	VIGNAND Claude (fs de Laurent)	"	"	"	
223	BOUVIER Burland Joseph	"	"	"	
225	VIGNAND "Bolliet" Joseph	"	"	"	
226	VIGNAND Laurent (la Vve)	"	"	"	
227	BOUVIER-BURLAND Joseph (FsVincent)"(2)	"	"	"	
231	VIGNAND Hugues (fs deMartin)	boutique"			

5ème SECTION DITE NORD-EST - E -

34	BORNAREL Laurent et Claude	"	"	"	terre labour/
54	BOUVIER-BURLAND Joseph(fs deVincent)"	"	"	"	" "
59	MATHIEU François	"	"		
78	BORNAREL Joseph et Claude	"	"		
79	DAVID Pierre	"	"		
80	BORNAREL Lupicin	"	"		
81	BORNAREL Jacques et Charles	"	"		
82	BORNAREL Louis	"	"		

1812 à 1819 - Mutations et Retranchements - (feuilles volantes)(Matrice cadastrale)

1792/1793 - Régistre -(Répertoire)- des DECRETS envoyés par le District de Belley à la Municipalité de Brénaz à partir de la **troisième municipalité** - Maire: BOUVIER Louis-Charles.

12.1789 - Lettres Patentes du Roi - Constitution des Municipalités.

1791/1792 - Quelques extraits de délibérations -

1793 à 1799 - Régistre délibérations Conseil Municipal - (Non relié)  
11 Germin/  
An VIII

23.05.1800 - Quelques extraits de délibérations -  
à 1808

- GARDES NATIONAUX - MILITAIRES -

- 16.02.1825 - lettre du S/s Préfet - notification de mise en activité pour le Sr Joseph BORNAREL remplaçant le Sr CHEVRIER Joseph de St Germain les Paroisses.
- 27.04.1826 - Lettre du S/s Préfet par laquelle il informe le Maire que BOUVIER François - classe 1824 - a obtenu un sursis illimité de départ.
- 30.04.1827 - Attestation faite en mairie de Brenaz par Etienne Antoine CHABANNAY, maréchal ferrant, résidant chez son frère Curé de la Commune, déclare qu'il a perdu son congé définitif délivré par le Service du 8ème Infanterie légère où il a servi pendant six ans comme soldat de la levée de 1817, et comme remplaçant du Sr LEVET de Montbrison. La ville de FIRMINY est sa ville natale, maintenant il réside chez son frère Curé à BRENAZ.
- 02.11.1827 - Classe 1827 - BORNAREL Claude - BOUVIER Jean-Marie -
- 1er.02.1828- Lettre du S/s Préfet fait part de son constat qu'un certain nombre de soldats n'avaient pas été présents à l'appel, pour éviter aux peines appliquées ils avaient tous fourni des excuses.
- 04.02.1828 - Appel des jeunes soldats des classes de 1823 à 1826 - (Brenaz : Pellin Jean-Claude et Bouvier François dit Grambot - classe 1824)
- 1830- Lettre-circulaire - appel des jeunes soldats (semestriel) Pellin Jean-Claude - Bouvier François-Grambot (sursis illimité) Bouvier-Burland Anthelme - Vignand Charles (1828)
- 16.12.1830 - Lettre de J. Reydellet - Nantua au Colonel POCHE par laquelle il lui fait part des projets de Mr. de MORNAY consistant à rassembler dans chaque contrée des anciens Officiers et Sous officiers pour encadrer et diriger éventuellement une levée d'habitants contre l'étranger Ce travail fait en même temps à Gex, dans la Michaille, dans la Vallée de l'Ain organiserait une espèce de cadre dans notre Pays frontière (cette idée a été appréciée par le Maréchal Soult).  
Il profite de ce courrier pour l'informer que 6000 soldats français sont entrés à MONS.
- 19.12.1830 - Lettre du S/s Préfet adressée à Mr. Pochet, Maire, confirme le projet de Mr. de Mornay, député, concernant la défense du pays en cas d'invasions.
- (non-datée) - Notifications faites à domicile des lettres de mise en activité -  
Classe 1829 - Bouvier Jean-Anthelme, Bouvier Burland Anthelme  
Pellin Claude -  
Classe 1830 - Bouvier Jacques - Pellin Jean -

- 04.01.1831 - Lettre-circulaire du S/s Préfet invitant le Maire, accompagné d'un Membre de la Garde National de BRENAZ à la remise du drapeau que le Roi a bien voulu accorder à la Garde nationale de Belley.
- 04.02.1831 - Le S/s Préfet transmet le congé de Service de l'Armée active délivré par le Conseil d'Administration du 48ème Régiment d'Infanterie de ligne au Sr VIGNAND Charles Grenadier (congé joint).
- 26.11.1832 - Lettre de rappel du S/s Préfet concernant la réponse à donner au préfet de l'Ain concernant sa circulaire du 17 septembre. A ce courrier est joint la répartition des différentes communes du Canton :
- |                   |             |   |                 |
|-------------------|-------------|---|-----------------|
| - Songieu -       | 1 Compagnie | - | 103 effectifs - |
| - Lilignod/Passin | "           |   | 114 "           |
| - Brenaz -        | "           |   | 66 "            |
| - Lochieu         | "           |   | 61 "            |
| - Virieu le Pet/  | "           |   | 120 "           |
- 28.04.1835 - Suite à la demande de BOUVIER Anthelme, Caporal au 54ème Régiment d'Infanterie de ligne, le Ministère de la Guerre informe le Maire que ce dossier a été communiqué au Lieutenant Général Commandant la 1ère Division Militaire chargé d'examiner cette demande.
- 08.10.1835 - Préfecture de l'Ain - Jugement militaire - informe que BOUVIER Jean-Louis a un mois de prison comme insoumis. Charge le maire d'en informer la famille.
- 25.12.1836 - Rollet, brigadier de Gendarmerie de Champagne informe le maire que le nommé BOUVIER BURLAND Anthelme, Caporal 4ème Léger doit se rendre à la Gendarmerie pour percevoir son congé définitif.
- 15.01.1837 - Le Capitaine Jh. BOBELIN adresse au Maire le congé de libération au 31.12.1836 du Caporal Bouvier Anthelme.
- 24.01.1837 - Préfecture de l'Ain - Suite à la demande adressée par le Maire concernant le projet de mariage du dénommé Jean PELLIN Sergent au 54ème en congé illimité, pour lequel il réclame l'autorisation de se marier. Manque à ce dossier un certificat de bonne conduite.
- 15.12.1838 - Le S/s Préfet adresse au Maire l'ordre de route destiné au jeune soldat de la classe 1837 - François PELLIN.
- 1839 - Affiche - RECRUTEMENT DE LA CLASSE de 1839 - Opérations du tirage - Champagne 31 Mars 1840 (mardi)
- 28.08.1840 - La Sous Préfecture adresse au Maire l'ordre de route de Louis BORNAREL, marié, jeune soldat de la classe 1839.
- 18.11.1840 - La Sous Préfecture adresse au maire l'ordre de route de Honoré Hippolyte VIGNAND, jeune soldat de la classe 1834.
- 27.10.1840 - La Sous Préfecture prie le Maire de notifier immédiatement l'ordre de route du jeune soldat Honoré Hippolyte Vignand.

- 28.07.1850 - Etat nominatif des militaires électeurs du Corps appartenant à la commune de BRENAZ -  
 - BLANDIN Joseph - Grenadier 54ème régiment d'Infant/ Ligne  
 - GUILLERMET Jean-François - 3ème régim/ Artillerie 7ème batterie  
 - BUISSON Laurent - 19ème Régim/ de Ligne
- 07.12.1854 - Lettre de l'Hopital militaire de Philippeville (Algérie) accompagnant l'avis de décès de VIGNAND CADET François-Bernard, fusillier au 70ème Régiment de l'Ain -
- 21.02.1855 - Lettre du S/S Préfet réclamant les actes de décès des père et mère du jeune soldat MARTINAND - Classe 1854 -
- 24.12.1855 - Le S/s préfet réclame à nouveau les actes de décès des père et mère du jeune MARTINAND Jacques Marie.
- 186(?) - Tableau de recensement de la Classe (non-indiquée)  
 BORNAREL Louis-François Désiré - ouvrier en soie -(fs de Lucien)  
 BORNAREL François - Cultivateur (fs de Vincent)  
 BOUVIER Joseph-Marie - Cultivateur (fs de +Jean-Marie)  
 VIGNAND Alphonse-Fulgence-Boucher -(fils de Martin)  
 VIGNAND Pierre-François- Cultivateur (fs de Joseph)
- 17.01.1871 - Sous Préfecture - Recrutement Classe 1871 - Demande de renseignements sur CALLET Denis Joseph, né à Cressin-Rochefort demeurant à BRENAZ.
- 1872 - Tableau de recensement - Guillet Francisque Anthelme né à Ossy.
- 11.07.1871 - Le Maire BORNAREL, adresse au S/s Préfet un document concernant le soldat (indispensable soutien de famille) MAURICE Louis Justin à BRENAZ.
- 03.04.1874 - Lettre du Maire (Bornarel) demande au Maire de PONT D'AIN de procéder à l'inscription sur les tableaux de recensement Louis-Marie BOUVIER, né en 1846, fs de Jacques et Jeanne-Marie TEVOUX, habitant actuellement à PONT D'AIN en tant que facteur.
- 1874 - Armée territoriale - Avis d'inscription -  
 MARTINAND Louis né en 1840 Sutrieu  
 BOUVIER Louis François  
 MARTINAND Claude - Jules - né à Sutrieu  
 BORNAREL Louis-François-Désiré  
 VIGNAND Luc
- PASSEPORTS -
- 28.06.1830 - Passeport BOUVIER-BURLAND Pierre 24 ans (LYON)
- 26.09.1830 - " SUDAN Charles - fermier Grange du Cimetière (né à Fribourg)
- GARDE NATIONALE - Election d'officiers - Sous la présidence du maire VIGNAND Martin
- 1834 - BOUVIER François - Officier en retraite - Capitaine  
 CHARVET Bernard - " " Lieutenant  
 BOUVIER Aimé - S/s Lieutenant  
 VIGNAND Joseph - Sergent major  
 LAMBERT Jean-François - Sergent Fourrier (etc/)

1837 - BORNAREL Martin Capitaine  
BOUVIER Anthelme Lieutenant  
VIGNAND Joseph S/s Lieutenant  
VIGNAND François Sergent Major  
BOUVIER Jean Sergent Fourrier (etc/)

1840/1846 - BOUVIER Jean-marie S/s Lieutenant  
PELLIN François Sergent Major  
BOUVERY François Sergent Fourrier (etc/)

1877 - STATUTS DE LA SOCIETE DE TIR DU REGIMENT DU 56<sup>ème</sup> D'INFANTERIE -

- DOSSIER - HOSPICE DE LA CHARITE -

- 1808/1849 - Enfants mis en nourrice chez des particuliers -  
Différends avec les Nourriciers -  
Enfants retirés de chez leurs nourriciers pour mauvais soins  
ou à la suite de la reprise de l'enfant par les Parents naturels  
1869 - Le tarif des frais de voyage payés aux nourrices qui  
vont chercher des enfants à l'Hospice de la Charité était  
de : 18 francs -  
Si les nourrices se présentaient en Juillet, elles rece-  
vaient en plus une gratification de 5 francs et un permis  
pour voyage à moitié prix par la Chemin de Fer -
- 15.12.1851 - Le Délégué demande au Maire le nom des enfants qui doivent  
fréquenter l'Ecole communale.
- 02.10.1856 - liste des enfants de l'Hospice de Lyon devant fréquenter  
l'Ecole communale de Brénaz.
- 19.08.1871 - liste des enfants de l'Hospice de Lyon ayant fréquentés  
l'Ecole ceci pour le calcul des redevances de l'Institut  
pour le paiement de l'Instituteur.
- 24.09.1845 - Le délégué des Hospices adresse au Maire un certificat  
de paiement sur lequel il devra revêtir de sa signature  
et du sceau de la Mairie en ensuite le remettre au Patron  
(nourricier) désigné sur ce document.
- 20.06.1846 - Lettre du Délégué demandant au Maire de lui faire retour  
l'état des sommes à porter pour chaque enfant mis en  
nourrice et de lui retourner dûment signé et visé.
- 31.01.1846 - Lettre du Délégué par laquelle il adresse au Maire un  
certificat de vie d'un enfant placé dans la Commune  
et demande de lui retourner dûment signé et visé. Sou-  
haite connaître également l'aptitude et l'aptitude au  
Service militaire de deux enfants faisant partie de la  
conscription cette année : Buisson Laurent et Antoine  
Juillard.
- 10.07.1846 - lettre du Délégué informant le Maire que le 18 courant  
il visitera les enfants de la Charité placés dans la  
Commune (12 à 21 ans) Chaque Patron ou nourricier  
devront accompagner son élève et présenter son livret  
de placement.

- AFFAIRE : Curé JANIN c/ BOUVIER Anthelme

- 07.06.1751 - Extrait des Registres du Greffe du Marquisat, par devant Anthelme Peysson Avocat à la Cour, Lieutenant en la Justice Mage du Marquisat du Valromey.  
Messieurs Jacques JANIN prêtre-Curé de Lochieu demandeur au fin de son libel du 21.4. dernier.  
c/ Anthelme Fils de feu Anthelme Bouvier laboureur de Brenaz assigné et défaillant, jugeant le profit du défaut cette part fait par le dit Bouvier que disons avoir été bien et dûment obtenu et expédié ayant égard au contre de vente passé par le dit Bouvier en faveur de la Luminaire de Brenaz le 21.11.1742 (Me. Vallin) au capital de 65 Livres, avons condamné à payer au Sieur demandeur la rente de la dite somme échue de deux années suivant la liquidation qui en sera par nous faite à l'issue de l'audience et le condamnons en outre au dépens de l'Instance sommairement taxé à 5 livres.
- 09.04.1753 - Extrait des Registres de Greffe-  
.../ ayant tel regard que de raison au contrat d'hypothèque du 21.11.1742, consentit par le dit Bouvier en faveur de la Luminaire la somme de 65 livres sous la rente de 3 livres 5 soles par année, avons condamné le dit Bouvier en outre aux dépens de l'Instance 5 liv/15sols, les intérêts : 6 Liv/10 sols, plus frais de présentation, Procureur et Greffier : 2 Livres
- 02.1754 - Supplique adressée au Juge Mage du Marquisat par Jacques JANIN prêtre-Curé de Lochieu /Brénaz.  
.../n'ayant pu se procurer le paiement de la somme de 65 Livres en principal, celle de 5 livre 15 sols de dépens, celle de 6 livres 17sols 8 deniers d'intérêts et celle de 2 livres pour frais de liquidation à luy adjugés par la sentence du 9 avril dernier d'Anthelme Bouvier, il serait en devoir de faire procéder par saisie des meubles et effets dudit Bouvier auquel effet le dit Sergent Jacquet et ses Assistants se sont transportés dans sa maison le 21 Août de l'année dernière, mais inutilement puisqu'il ferma les portes de ses bâtiments et ne voulut en faire l'ouverture Vu le procès-verbal concernant le refus des portes et bâtiments d'Anthelme Bouvier, supplie le juge Mage ordonnance et signification qui en sera faite.  
(Nota= Ordonnance faite le 11.2.1754 Me Peysson; - le 4.6.1755 remis au Curé-Lochieu 12 livres pour ce qui lui revient de la somme principale, intérêts et frais).

- PROCES : de SEYSSEL et CONSORTS c/ les SINDICS et HABITANTS de BRENAZ -

- 05.11.1766 - Requête de messieurs Joseph, François, Philippe fils et héritiers présomptifs de feu Messire Joseph de Seyssel de Sothonod élisant ainsi domicile en l'étude de Me Combet à Virieu le Gd. suivant l'ordonnance d'assigner les habitants de Méraléaz en la personne de leur Sindic à comparaître au dit Virieu dans la huitaine franche par devant Mr. le Juge Mage du Marquisat pour procéder et répondre à ce que les dits Srs Requérents exposent que tant le dit feu Messire de Seyssel leur père que Dame Marguerite Baillet leur mère passèrent vente pure et simple en faveur de la Communauté au dit Méraléaz de quelques bâtiments en membres étagers situés au lieu de Brenaz avec un coin de jardin joignant les dits bâtiments et suivant que letout est désigné et confiné dans l'acte qui en fut passé par devant le notaire Crussy le 13.8.1741.../ et par lequel il est dit que du prix de leur vente les Requérents s'en retiendront celle de 159 livres et au moyen de quoy ils demeureront chargés de payer au Sr Curé de Brenaz annuellement et à perpétuité la somme de 7 livres 19 sols pour les censes déduites au dit acte de vente dans lequel il est aussi dit et convenu qu'étant restant d'une distraction faite de 159 livres celle de 71 livres, les intérêts de cette dernière seront payés entre les mains de Pierre Roux dudit Brenaz.
- 31.12.1762 - Sur la Requête des Srs de SEYSSEL, Me. Callet, huissier assigne les Sindics et habitants de Méraléaz à comparaître à Virieu le Gd dans les délais de l'Ordonance pout se faire autoriser par Mr. l'Intendant de Bourgogne, Bresse, Bugey, Valromey, Gex, "fautte" lesdits Seigneurs se pourvoiront pour les faire autoriser pour et ensuite les dits Sindics et habitants pour et aux fins et comme il est porté au dit libel sous les protestations telles que de droits et pour qu'ils n'en ignorent je leur ai donné copie tant du libel.../
- 24.02.1763 - Appointement qui ordonne que les habitants de la communauté de Méraléaz se feront autoriser dans le mois par le Juge Intendant. messires Joseph, François, Philippe de Seyssel aux fins de leur libel et de l'Exploit du Sergent Cartet du 30.12 dernier.
- 15.04.1765 - Extrait des Régistres du Greffe du Marquisat du Valromey. .../ nous jugeant le profit du défaut fait par les dits sindics et Habitants de Méraléaz que disons avoir été bien et duement obtenu expédié ayant égard au contrat de vente à eux passé par Messire Joseph de Seyssel et Dame Marguerite Baillat père et mère des sieurs demandeurs le 13.8.1741 (Me. Crussy) au prix de 230 Livres condamnons les dits sindics et habitants à payer aux dits sieurs demandeurs la somme de 71 livres à eux restant due de la susdite et c'est avec intérêts, dès le décès de Pierre Roux qui est le terme porté par le dit acte suivant la liquidation qui en sera faite à l'issue de l'audience. Condamnons les sindics et habitants au dépens de l'Instance taxé à : 16L.10sols6deniers .../avons liquidé les intérêts de la somme de 71 Livres sur le pied du demi-vingt à la somme de : 61 L.6sols distraction faite des sixièmes vingtièmes et sols pour livre.
- 06.03.1765 - Requête et ordonnance du Juge Intendant qui autorise les habitants de Méraléaz à effet de défendre en l'Instance dont il s'agit faite par eux d'avoir satisfait au jugement du 24 janvier 1763 à eux signifié le 18 février suivant portant injonction à eux faite de se faire autoriser dans le mois. (Fait à Dijon)
- 11.10.1765 - Sur la requête des Srs de Seyssel communiquée aux habitants de la Communauté de Méraléaz pour y fournir de réponse dans la

quinzaine après une délibération qui sera prise dans une assemblée générale de la Communauté convoquée à cet effet à la manière accoutumée pour réponse faite et au Juge Mage rapportée être ordonné ce qu'il appartiendra faire.

14.10.1768 - Monseigneur l'Intendant de Bourgogne, de Bresse, Bugey, Valromey et Pays de Gex, répond à la supplique adressée par les Srs Joseph et François-Philippe de Seyssel.

"Vu la présente requête autre, à nous présentée par les suppliants l'Ordonnance par nous rendue en marge d'icelle le 17.9.1766, par laquelle nous aurions ordonné l'imposition à leur profit sur les habitants de Méraléaz d'une somme de 148 Livres 16 Sols 6deniers ensemble des frais suivant la liquidation qui en serait faite par le Sr d'ARLOD notre Subdélégué à Belley. La signification de la dite ordonnance en a été faite le 5.9.1766 aux dits habitants de Méraléaz en la personne de Sébastien Bouvery leur syndic.../ Nous Intendant ordonnons que cette ordonnance sera exécutée suivant sa forme et teneur; signifions au dit Bouvery en tant que syndic, ou au nouveau syndic qu'il en a été élu depuis et à deux principaux habitants de Méraléaz, habitant la dite Communauté seront tenus d'imposer sur eux au marc la livre et par un rolle particulier lequel sera vérifié et rendu exécutoire par le Sr d'Arlod, la somme de 148 livrè 16 sols 6 deniers, celle de 10 livres 15 sols 11 deniers pour intérêts du Capital de 159 livres les dits intérêts à compter du 15.4.1765 jusqu'au 15.9.1768 déduction faite de tous impôts royaux. - Signification faite au dit Sébastien Bouvery, syndic, et aux deux principaux habitants de notre présente ordonnance, puissent être contraints en leurs propres et privés noms au paiement des dites condamnations tant en principal que dépens et fera notre présente ordonnance exécutée par provision."

- PROCES - c/ PASSIN - CHEMILLIEU - POISIEU -  
-----

- 10.05.1678 - Les Syndics et Habitants de Brenaz-Méraléaz appelants de sentence rendue par le Juge-Mage du Valromey le 28.6.1650 et autre ordonnance rendue à Dijon le 24.10.1677 contre les syndics et habitants de Passin et consorts inthimés pour leurs griefs font escripte.  
-Les inthimés sont demeurés "privés" depuis les dits arrêts jusque à présent; que Messire Claude Aymonet prêtre-curé du dit Passin ne trouvant pas assez d'occupation pour sa profession en l'instruction de ses brebis a "troqué" la fonction de Curé pour s'acquérir celle de solliciteur... et chatouillé d'un esprit possessif a suscité ces mêmes habitants de tourner leur action contre les Appelants et pour se pourvoir des moyens et des occasions d'abandonner son Eglise pour voyager aux dépens de ses paroissiens sans escouter les plaintes qu'ils lui font qu'il me "dereliquise".  
-Messire Aymonet a tiré procuration des dits Inthimés et non seulement de ses paroissiens, pour diriger cette action possessoire près les Appelants, de laquelle ses auteurs avaient été déboutés par le susdit Arrêt sur les despens des dits habitants de Lochieu et ensuite de cette procuration il a fait rendre une ordonnance le 24.8.1677 portant confirmation d'une sentence précédente du 28.6.1650 inconnue aux dits Appelants, par laquelle les dits inthimés se trouvent maintenus en la possession de l'usage et affouage de la montagne de Méraléaz et les appelants condamnés à le souffrir sans les y troubler à peine de 1000 Livres.../ (-Extrait Verbal signé de Laporte?)
- 26.04.1678 - Extrait des registres du Greffe des Appellations du Marquisat du Valromey - Appointment de conclusion pour les syndics et Habitants de Brenaz, Appelants et assignés en cas d'Appel par Exploit Bouvard, Sergent,
- 07.06.1678 - Extrait du Régiste du greffe des Appellations du Marquisat du Valromey - Appointment en droict pour les Habitants de Méraléaz, Brenaz, Boirin, Larnin, Appelants - C/ Ceux de Passin, Poisieu et Chemilieu, Inthimés.
- 02.08.1678 - Les Syndics et Habitants de Brenaz, Appelants, pour dernière réponse aux escriptants de ceux de Passin et consorts, Inthimés font escrire.  
-Que tout ce qui est dit en dernier lieu par les dits inthimés en leurs plaidoiries signifié le 25 Juillet proche passé n'estait qu'une répétition de tout ce qu'ils avaient fait escrire précédemment ne peut leur estre d'aucun avantage soit pour la confirmation des sentences est appel poursuivi par les dits habitants de Brenaz pour fondement de leur opposition à l'exécution de celle du 28 Juin 1650 soit pour fondement de leur prétendue possession et exécution de la dite sentence.  
-Pour autant que les dits Appelants ou pour mieux dire les Opposants ayant formellement nié que jamais Me Musy aye esté procureur constitué par leur faute et que leur désadvueu ne regarde le prétendu expédiant par lui passé que par une consigne et par accident, il ne seut plus de s'abstenir de renvoyer les dits opposants à des lettres de restitutions pour leur désadvueu puisque d'un côté ayant esté estably que la Cour par l'Arrêt rapporté du 23.8.1672 a reçu un "desadvueu" sans cestes royaux dont est présentement question ne regarde pas précisément la procédure faite parle dit Procureur, mais sa constitution il s'ensuit que ces cestes royaux sont frustratoirement prétendues

estre ordonnancées pour le dit désavueu. .... / (extrait)  
(signifié et baillé copie aux Habitants de Passin) (de Laporte)

- 12.06.1679 - Requette des Habitants de Passin, Chemilieu et Poisieu, Interpelants - c/ ceux de Brenaz et hameaux, Appelants.
- 22.06.1679 - Copie d'un Verbal (?) pour les habitants de Brenaz et Consorts c/ les Habitants de Passin .
- 09.06.1679 - Copie et Inventaire de pièces concernant la montagne de Méraléaz et Brenaz et Habitants c/ les habitants de Passin.
- 05.07.1679 - Copie de sommation pour les habitants de Brenaz c/ les Habitants de Passin -
- 20.11.1679 - Advis servant de griefs pour les habitants de Brenaz c/ les habitants de Passin  
"Le soussigné qui aveu (vu) les pièces des habitants de Brenaz Méraléaz et Hameaux en dépendant, Appelants de sentence conclue le 16.9.1678 par le Juge des Appellations du Marquisat contre les Sindics et Habitants de Passin et consorts, Inthimés et le Procureur fiscal dudit Valromey Intervenant"...  
...."Est d'avis qu'il a esté mal jugé d'avoir confirmé la sentence du Juge-Mage du Valromey du 28.6.1650 et ordonnancé du 24.10.1677 qui ont maintenu les Inthimés au droit d'affouage dans les montagnes de Brenaz et Méraléaz avec despens .../
- 05.07.1679 - Requête des Habitants de Passin, Appelés, c/ ceux de Brenaz Appelants sont sommés et interpellés par exploit de Guichard procureur. des Appelants de rétablir au Greffe de la Cour les productions.
- 01.12.1679 - Inventaire détaillé des pièces que les sindics et habitants de Brenaz et ses hameaux produisent et remettent par devant le Greffe civil du Parlement de Dijon, suivant les ordonnances et réglemations de la Cour pour avoir droit en l'appellation par eux interjeté d'unesentence rendue par le Juge des Appellations du Marquisat du Valromey le 10.0.1678 au profit des Habitants de Passin, Chemilieu et Poisieu qui sont inthimés en la dite appellation.
- 21.02.1680 - Requête des Habitants de Passin et autres, Appelés, c/ ceux de Brenaz et hameaux, Appelants de sentence rendue par le Juge d'appel du Marquisat.
- 28.02.1680 - ...Les Habitants de Passin et autres, Intimés, c/les Sindics et habitants de Brenaz et Hameaux, Appelants de sentence rendue par le Juge des Appelants au Marquisat du Valromey le 16.11.1678 font dire pour répondre aux prétendus griefs des Appelants, cotté par le Sr Lebeuf, leur Conseil, en obtenir la confirmation de la sentence par devant le Parlement...."
- 27.03.1680 - Acte de Voyage - Extrait registre des Affirmations du Parlement de Bourgogne - Justice et Balliage -  
a comparu Aymé Pellin de Brenaz assisté de Jean-Baptiste Guichard son Procureur assermenté, sont venus expres en cette ville en qualité de Procureurs spéciaux des Habitants de Brenaz-Méraléaz et autres pour poursuivre le jugement du Procès qu'ils ont à la Cour contre les Habitants de Passin et consorts.
- 13.07.1680 - Dénonciation d'audience - A la Requête des Habitants de Passin et consorts ont déclaré et fait scavoir à ceux de Brenaz, que

leur cause ne s'étant pas appelée ce jourd'huy pour n'y avoir eu audience en la Chambre des Enquêtes, seront appelés à celle qui se tiendra lundi prochain.

- 24.10.1680 - Extrait des Régistres des amendes du Parlement de Bourgogne - les Habitants de Brenaz et Hameaux, Appelants de sentence rendue par le juge d'appel du Marquisat le 16.9.1678 c/ les habitants de Passin et consorts, Intimés, ont consigné l'amende de douze livres le 22 février 1680.
- 04.03.1680 - Requête des Habitants de Passin et autres signifiée à Me Guichard le sommant de déposer les déductions des parties qu'il a depuis longtemps en communication, sinon ils l'avertissent qu'ils se pourvoiraient par requête à la Cour pour lui faire supporter les peines des réglemens et le faire condamner aux frais de séjour du Sr Aymonet Prêtre-Curé dudit Passin qui est exprès en cette ville....
- 087 03.1680 - Copie pièce d'adjonction pour les habitants de Brenaz c/ Passin.
- 19.03.1680 - Supplique des Habitants de Passin et consorts, Appelés, C/ ceux de Brenaz, Méraléaz et hameaux.
- 01.04.1680 - Supplique adressée aux Habitants de Passin et consorts, Appelés c/ ceux de Brenaz, Appelants. "Dit que les Appelants qui nous doivent immortaliser cette affaire ont pris des mains de Mr. le Commissaire les productions des parties qui étaient jà (déjà) sur le bureau lesquelles les auraient déjà "heue "en communication à dessein de retarder ce jugement d'ycelluy et consommer en frais Me Claude Aymonet prêtre-Curé du dit Passin qui est exprès en cette ville soit environ deux mois pour la sollicitation du Procès...à ce quivous plaise ordonner que Me Guichard Procureur des Appelants soit contraint par corps à la restitution des pièces et actes et pendant le condamner aux frais de séjour du du Suppliant jusqu'à les aye remis et aux dommages et intérêts des dits suppliants.../
- 03.04.1680 - Adjonction que font les Habitants de Brenaz à la production à eux faite au Greffe du Parlement de Dijon le 7.3.1680 au Procès auquel ils sont Appelants d'une sentence rendue par le Juge le 16.9.1678 contre les habitants de Passin et autres, Intimés, afin que l'Arrêté qui sera rendu il plaise à la Cour leur adjuger les fins et conclusions par eux prises dans le dit inventaire de production..../
- 08.04.1680 - Inventaire des procès produit par les habitants de Passin demandé par requête c/ les Habitants de Brenaz.
- 15.04.1680 - Me Aymé Pellin, Chastelain de Prangin, procureur spécial des Habitants de Brenaz déclare par le dit acte aux habitants de Passin et consorts qu'après avoir séjourné en cette ville depuis son acte d'affirmation et en assigné à présent pour la sollicitude du Jugement du procès qui est pendant en la Cour, entre les habitants de Brenaz et Passin, il partira demain pour s'en retourner chez lui .../
- 06.07.1680 - Supplique des Habitants de Passin - signifiée le 11.7.1680 aux habitants de Brenaz.
- 27.03.1680 - Acte de Voyage - Extrait Régistre des Affirmations du Parlement de Bourgogne - a comparu Aymé Pellin assisté de Jean-Marie Guichard son Procureur assermenté sont venus exprès en cette ville en qualité

de procureurs spéciaux des Habitants de Brenaz pour poursuivre le jugement du procès qu'ils ont à la Cour contre les habitants de Passin et Consorts.

- 15.07.1680 - Acte signifié aux habitants de Passin et consorts par Notaire soussigné (Guichard)
- 15.06.1681 - Supplique adressée à Gauthier Greffier au Siège présidial de Bourg - Balliage de Bresse - par les Sindics et Habitants de Passin et consorts et messire Aymonet prêtre-curé leur Procureur, disent que par Arrêt rendu entre iceux et les sindics et habitants de Brenaz, audience du 15 juillet dernier, la Cour aurait ordonné qu'il serait procédé à l'exécution d'autre Arrêt du 11 avril précédant portant que les dits suppliants feraient preuve des faits y consentis et c'est par devant vous si mieux, les parties ne voulaient convenir à un gradué du Balliage de Belley, ce qu'elles déclaraient à la signification de l'Arrêt du dit jour 15 Juillet, et comme elles n'ont pu convenir du dit gradué nonostant les sommations respectives, les dits suppliants sont tenus de nous réquerir, comme ils font de vouloir accepter la concession de nous transporter dans le lieu de Sutrieu ou autre que l'on vous soumettra pour procéder à la réception des preuves ordonnées.
- 22.06.1681 - Les sindics et habitants de Brenaz et hameaux ayant reçu par assignation suite à la requête de Claude AYMUNET Curé de Passin se disant procureur spécial des habitants du dit lieu, la dite signification consistait que le dit Aymonet ne peut convenir des gradués que les habitants de Brenaz leur ont indiqué par leur cédule du 15 Septembre suivant signification de Me Cattel Notaire royal aux fins qu'il soit procédé par les dits gradués ou l'un d'eux au choix .../
- 26.06.1681 - Nouvelle contestation de procédure -
- 28.06.1681 - Item/
- 13.07.1681 - Les Habitants de Brenaz et hameaux déclarent que leur cause n'ayant pu être appelée ce jour d'huy ils continueront d'être présents lundi prochain - (dénonciation d'audience : Guichard)
- 07.07.1681 - A la requête du procureur des habitants de la paroisse de Passin fait scavoire aux Habitants de Brenaz et hameaux qu'il a appris ce jour par une missive qu'il vient de recevoir par la voie du messenger de Belley du Sr Aymonet prêtre-vicaire de Passin datée du 30 juin qu'ils auraient fait procédé à l'enquête à eux ordonnée par les Arrêts entre les parties par le Greffier du Balliage de Bourg par Arrêt du 15 Juillet 1680.../ .../et à la dénonciation d'audience qu'ils lui auraient fait signifier le 5 du dit mois pour plaider sur les fins d'icelle et parachever par devant le dit Greffier avec les dits habitants de Brenaz et consorts; c'est inutilement et par surprise qu'ils ont donné la dite Requête et fait la dite dénonciation d'audience c'est pourquoi les dits habitants de Passin protestent de la nullité d'icelle et que le dit acte signifié sous leurs noms le dit jour d'hier ne leur puisse faire préjudice, dont acte. (signé Thiellin Procureur de Passin)
- 19.07.1681 - Les Habitants de Passin et consorts signifient par les mains de l'huissier (Bernie?) à Aymé Pellin procureur de Brenaz

la signification qu'il sera procédé à l'exécution de l'Arrêt pris par devant le Greffier au balliage Bourg -

- 09.07.1681 - Certificat de voyage - Jean-Baptiste Guichard -
- 04.07.1681 - Les Habitants de Brenaz et ses hameaux appelants d'une sentence rendue par le Juge en Appellation au Marquisat du Valromey le 21. Septembre 1678 contre les habitants des Villages de Passin et hameaux, disent "qu'il est question au procès qui est pendant à lacour contre les parties, d'un droit d'usage et affouage puissamment prétendu par les inthimés dans la montagne de Méraléaz qui appartient incontestablement aux Appelants en sorte que la possession en laquelle les inthimés ont supposé être de ces dits droit d'usage et d'affouage, il aurait plû à lacour de rendre Arrêt le 10.4.1680 portant que sans préjudice de toutes fins d'exception et de droit des parties les Inthimés feraient preuve qu'ils sont en possession et jouissant du dit droit d'usage et affouage dans la montagne de Méraléaz, et les Appelés de faire contraire par devant le Greffier et la Cour ou bien de ses Clercs à ses Commis pour les dites preuves rapportées de faire droit en partie ainsi qu'il appartiendrait dépends et réserves.
- 01.09.1681 - Par devant Nous Joseph deGonod Conseiller au Parlement de Bourgogne A comparu Me. François Garin agissant ceste part pour et au nom de Messire François de Clermont, Chevalier des Ordres de son Altesse royale de Savoye, général de la Cavalerie, Seigneur de Flaxieu les terreaux et la balme sur Asin, lequel a remontré qu'il a un intérêt singulier dans la contestation qui est entre les Habitants de Passin et ceux de Brenaz et leurs hameaux au sujet de la possession d'une montagne appelée de méraléaz par ce qu'il a en toute propriété un bois qui est compris dans l'enceinte de la dite montagne, l'usage duquel n'apparaît ny aux Habitants de Brenaz ny à ceux dePassin, que d'ailleurs il a plusieurs autres bois dans la dite montagne qui ont esté donnés par ses prédécesseurs les Seigneurs de la dite Balme sur Asin à des particuliers habitants de Brenaz et lieux circonvoisines même de ceux de Passin qui luy en payent des servis annuels de manière que si par l'évènement du procès qui est entre les dits Habitants et au moyen de la requête pour laquelle nous sommes constitués l'une ou l'autre des parties forêl maintenue dans la possession de la dite montagne de Méraléaz, il pourrait au nom qu'il s'agit que l'Arrêt ne puisse nuire ny préjudicier un droit qui lui apparaît dans la dite montagne, ny de se pourvoir contre les Arrêts qui pourraient intervenir.../
- 4.12.1681 - Requête adressée à Mr. deRougemont, Seigneur du dit lieu Lantenay par Aimé Pellin, Chastelain de Prangin, Jean-Pierre Bouvier et Claude Vignand, Procureurs spéciaux des Sindics et habitants des villages deMaréaléaz, Brenaz, Boirin, Larnin- "disent que par le comparu qu'ils ont fait par devant vous au procès-verbal de l'enquête qui a été faite par vous, à requête des habitants de la paroisse de Passin en exécution de l'Arrêt de la Cour du mois d'Août 1679, ils vous ont remontré qu'avant de procéder au fait de la dite enquête il était absolument nécessaire de prendre par "vouir" (voir) le plan, lasituation et les confins de la montagne contentieuse entre les parties comme estant la division des contestations des dites parties, à quoy Me Claude Aymonet, Prêtre-Curé du dit Passin et procureur spécial n'aurait voulu consentir parcequ'il reconnait (reconnait) fort bien que c'est un des principaux moyens par lesquels luy et ses habitants seront deschus du droict qu'ils prétendent très mal à propos

et contre toute sorte de justice que la dite montagne au préjudice des dits habitants de Méraléaz, Brenaz et hameaux. Et pour tout prétexte de l'empêchement que le dit Mé Aymonet a formé à la "veue" (vue) desserte et lieu.../ .../ A ce qu'il vous plaise Mr. vous transporter sur les lieux pour prendre le plan, la situation et confins de la dite montagne et "reconnaistre" (reconnaître) la "vérité" de l'exposé cy dessus en présence des dits de Passin et leur Procureur spécial qui sont interpelés d'y consentir pour ensuite une nouvelle procédure qui ne se pourrait faire qu'à grand frais et beaucoup plus considérables que ceux qu'il faudra fournir présentement pour que les dits suppliants se soumettent sauf à les requestes en temps et lieu et du tout en Justice votre procès-verbal pour tout devoir, protêts, dommages intérêts et frais de justice.../

- 22.02.1682 - Extrait Régistre du Greffe des affirmations du Parlement de Bourgogne - Acte de voyage - certifiant que le 21 février 1680 a comparu en personne Me. Aymonet Claude prêtre-Curé de Passin lequellassisté de Me Antoine Thielley , pour la poursuite du Procès qu'ils ont à la Cour contre ceux de Brenaz et hameaux.
- 21.06.1682 - Copie d'une requête des Habitants de Passin signifiée par Me Lucan aux Habitants de Brenaz.
- 28.07.1682 - A la requête des Habitants de Passin contre ceux de Brenaz défenseurs, font scavoir que leur cause n'ayant pu être appelée à l'audience de la Gd/Chambre ce jourd'hui ils demandent esqualités pour la faire appeler à celle qui tiendra demain.
- 01.08.1682 - Extrait Régistre du Greffe des Affirmations - Acte de voyage - a comparu en la personne de Aymé Pellin, Chastelain de Prangin lequel assisté de Jean-Baptiste Guichard son Procureur, a affirmé être venu exprès en cette ville en qualité de procureur spécial des Habitants de Brenaz pour poursuivre le jugement au procès qu'il "ouïr" à la cour contre les habitants de Chemilieu et Passin.
- 06.08.1682 - Requête adressé à Nos Seigneurs du Parlement par les syndics et Habitants de Brenaz. - "comme il est impossible de procéder au jugement définitif du Procès qu'ils ont pendant en la Cour contre les Habitants de Passin, les Suppliants se seraient pourvus à Mr. de Rougemont lorsqu'il procéda à l'exécution de l'Arrêt interlocutoire donnée entre les parties le 14 Juillet et lui aurait demandé de procéder une "veue" de dessertes en la montagne de Méraléaz qui fait confirmer les difficultés pour dresser procès verbal à la réquisition de la situation en la dite montagne des bois de plusieurs Seigneurs et particuliers qui la joignent. C'est l'état de ces lieux que l'on peut ensuite asseoir un jugement certain et solide et discernerait le vray d'avec le faux Mais les dits habitants de Passin qui ne demandent qu'à laisser la chose dans l'obscurité se seraient fortement opposés sans aucun moyen ny raison légitime, en sorte que le dit Rougemont l'estant pas commis pour cela il aurait renvoyé les parties à se pourvoir en la Cour.../
- 17.08.1682 - Cédule de départ - Me Aymé Pellin Chastelain de Prangin, procureur spécial de Brenaz, déclare par celle (celle-ci) aux habitants de Passin qu'après avoir séjourné exprès en cette ville depuis son acte de voyage jusque à présent pour suivre les poursuites et diligences nécessaires au procès qui est pendant à la cour entre eux, il partira demain pour s'en retourner sans protestation de recouvrer tous frais et despends, dont acte.

- 23.08.1682 - Copie acte de voyage de Claude Aymonet Prêtre-Curé de Passin et son avocat Antoine Thielley , ont affirmé être venus exprès en cette ville pour la poursuite du procès qu'ils ont à la Cour contre ceux de Brenaz.
- 07.08.1682 - Supplique adressée par les habitants de Passin à Nos Seigneurs du Parlement.
- 26.02.1683 - Par devant le notaire soussigné a comparu Me Claude Aymonet Prêtre-Curé à Passin en qualité de procureur spécial dudit Passin et consorts remonte et présente la requête à Mr. de Rougemont Seigneur du dit lieu qui lors d'une Instance avait accordé par son décret mis en marge de la requête le 29 janvier proche passé à faire assigner les habitants de Brenaz en la personne de Jean-Pierre Brottu (Bovier) l'un des Procureurs spéciaux le 22 du présent mois parexploit de l'Huissier "Suchet" à laquelle assignation sont jointes les reconnaissances et confessions justifiant la cause des dits de Passin.
- Reconnaissance de Martin fils de feu Louis Durand dit Burtin Passin -homme lige- devoir à l'illustre seigneur pour affouage et parcours montagne - 2 sols
  - Reconnaissance de Jean fs de feu Antoine Passin pour affouage 2 sols viermois
  - Reconnaissance de Claude fs de feu Guigue dit juillard Passin - 2 sols
  - Reconnaissance de Jean et martin enfants de feu Jacques Mayson et Claude, Jean François Benoist enfants de feu Guillaume Mochon autrement appelé Roland de la grange de passin
  - Claude fs de feu Guillaume Mochon dit Roland de Passin reconnaît en son nom qu'à celui de ses frères (cités) et aussi au nom de Jean martin enfants de feu Jacques Mochon dit Roland et cousins indivis et communs, devoir pour l'affouage parcours montagne ayant pouvoir de l'usage de prendre et couper bois en montagne et joes noires du Seigneur ainsi que tous les autres habitants de Passin reconnaissent devoir 2 sols.
  - Passé devant le four commun en présence de Pierre Crussy Curial Chateauf
  - Reconnaissance de Bernard pour l'enfant de feu Claude fs de Louis Faivre (ou Fav) dict Passin: "en 1602 et le 8ème jour de Mars en présence des témoins nommés et établis en personne Bernard fs de feu Claude Guiton fs de Louis Fomier dict Passin de Poisieu , agissant tant en son nom qu'au nom de Pierre fs de feu Claude Faivre dict Passin, son frère absent pour lequel il fait droict et à l'advenir suivant la reconnaissance paternelle du dict Faivre et passée es-mains de Me Etienne Ferra et michel Burgod notaire commissaire, de Pierrette relaissée de Pierre Faivre agissant au nom de Estienne Faivre fils de Mathieu les aïeuls du dict confessant et son frère, reconnaissent publiquement devoir au seigneur Honoré d'Urfé marquis du Valromey 2 sols viermois pour précaire de pasquage et champéage le bestail aux montagnes et bois communs, couper du bois pour le convertir à leur usage comme les autres de la paroisse de Passin.
- "L'extrait de reconnaissance pris dans les grosses tenues dans les Archives du Seigneur du Marquisat du Valromey à Virieu leGd sans y avoir adjouté ny diminué pour servir aux habitants de Passin et hameaux" - Fait letout suivant et conformément à la Requête et décret-
- 15.03.1683 - Acte de voyage - Claude Aymonet Prêtre et curé de Passin assisté d'Antoine Thuilley son procureur lequel affirme estre venue en cette ville de la part des Habitants de Passin pour apporter de nouvelles pièces pour poursuivre le procès pendant à la Cour contre les habitants de Brenaz.
- 22.03.1683 - Me Guichard certifie qu'il a en communication de Mr le Commissaire "Comeau" les pièces du procès entre les habitants de Passin et consorts et les habitants de Brenaz et ses hameaux.

- 01.04.1683 - A la requête des habitants de Passin et consorts le Sergent assigne les habitants de Brenaz et hameaux de se retourner ce jourd'huy au Greffe de la Cour pour voir les pièces produites pour contrôle des dites parties.
- 07.04.1683 - "Louis par la grâce du dict Roy de France et de Navarre" le Sergent requis par les Sindics et Habitants de Chemillieu Poisieu, Passin assigne les habitants de Brenaz et Hameaux à payer aux dits Syndics et Consorts la somme de 707 L. 10sols
- 12.09.1688 - Messire Aymonet, Prêtre-Curé de Passin et de Chemilieu son annexe suivant Pouvoir par eux donné le 28 Septembre de l'année dernière confesse avoir reçu des Hameaux de Brenaz et Méraléaz par les mains de Claude Vallin-Paillie, François Bouvier et Benoit Codurier (Couturier) sindics recédés des dits lieux tant en leurs noms que de Pierre Bornarel leur consort, la somme de 176 livres 10 sols 6 deniers fait en Louis d'or escus et autres bonnes espèces qui font plein et entier payement de celles de 700 livres 10 sols de dépens adjugés aux dits Hameaux de Passin contre ceux de Brenaz, par Arrêt de nos Seigneurs de la Cour..../
- 06.04.1693 - Certificat de présence de l'Advocat De Laporte - "je soussigné certifie et atteste à tous qu'il m'appartiendra que toutes les fois que j'ai escripte au Procès que les habitants de Brenaz ont poursuivi en la Justice de Virieu le Gd contre les Habitants de Passin, l'un des trois Procureurs des Habitants de Brenaz m'ont toujours apporté en personne les pièces du dit Procès pour y escripser, scavoir : Aymé Pellin, Jean-Pierre Bovier et Claude Vignand, et lorsque je ne pouvais pas escripser du même jour celui qui m'apportait les pièces était obligé de coucher en ville pour attendre les scripts. En foi de quoi j'ai escript et signé le présent certificat à Seyssel".
- 31.08.1694 - Supplique adressée à Monseigneur Ferrand, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître de Requestes, Intendant de Justice, Police et Finance, Province de Bourgogne, Bresse, Bugey.  
- "Jean-Pierre Bouvier et Claude Vignand demandent en tant que Procureurs spéciaux de Brenaz-Méraléaz et Hameaux auprès des Tribunaux lors du Procès que la Communauté a contre les Habitants de Passin et consorts, ils ont fait des avances et déboursés considérablement, de quoy ils ont adressé leur compte pour être clos et arrêté par Mr. Cottin qui avait été Subdélégué par le Seigneur "d'Argonges" (?) cy-devant Intendant et depuis s'estant retiré ledit Cottin aurait fait des difficultés de continuer la vision et clôture du dit compte sous le prétexte que l'Intendance était finie. Prient le Seigneur Ferrand de commettre tel des Messieurs des Subdélégués qu'il plaira à sa grandeur par devant lequel les suppliants remettront le compte et les pièces d'iceluy pour cestre clôs et arrêté".
- 05.09.1696 - Autre requête adressée au Sr Ferrand par Jean-Pierre Bouvier et Claude Vignand, tant en leur noms que des enfants de feu Aymé Pellin vivant Chastelain de Prangin, par laquelle ils rappellent qu'ils leur est dû la somme de 278 livres 10 sols pour les articles non-contestés de leurs fournitures faites au procès déjà donné lors de la précédente requête faite le 31 Août 1694.
- 20.09.1696 - Requête adressée à Monseigneur Ferrand par Jean-Pierre Bouvier et Claude Vignand. - Rappellent leur requête du 5 Septembre dernier par laquelle ils demandaient que la somme de 482 Livres (intérêts inclus) seraient payée par imposition, suivant la

délibération faite à tous les habitants à la manière accoutumée qui se sont contentés de faire réponse par un consentement universel que la dite somme serait payée à forme de Role de la dite Taille, demande que celle-ci soit payée pendant deux années.

- 27.05.1727 - Procès Verbal établi par Me Joseph Vallin Curial du Valromey "Ayant eu avis par les habitants de Brenaz que plusieurs habitants de Passin étaient allés hier au soir en la montagne au dessus de Brenaz, qu'ils y auraient fait du feu pendant toute la nuit de bois sapin, qu'ils faisaient une grande quantité de bois d'haute futaye, qu'ils dégradèrent entièrement la montagne au mépris des ordonnances et trop grand préjudice de Mr. le Marquis du Valromey, ce qui m'aurait obligé pour le "devoir" de ma charge et à l'absence des Srs autres Officiers, de m'acheminer avec François Bouvier, Anthelme Bornarel, Louis Pellin, Jean Bornarel Anthelme Cuturier, Joseph Vignand Jean Vignand et plusieurs autres habitants pour aller à ladite montagne; Etant arrivé au village de "Bouyrin", hameau de Brenaz, nous avons rencontré -
- Charles, Louis Lucan, frères, cordonniers à Passin, 2 apprentis et plusieurs autres lesquels conduisaient un chariot attelé de deux juments chargé de 2 chevrons de la longueur de 25 à 26 pieds chacun, 3 lattes de 18 à 20 pieds, 2 pièces d'arbres dont ils s'étaient servis pour tirer sur le chariot.
  - Un autre chariot attelé de deux boeufs chargés de 7 chevrons de 18 à 20 pieds chacun et deux petits sapins pour lier le tout sur le chariot conduit par Joseph fils de Claude Guillot.
  - La femme de Vincent Charvet accompagnée de plusieurs dont on ne connaît pas les noms conduit un chariot tiré par 2 boeufs contenant 8 petits chevrons de 18 à 20 pieds 2 petits arbres pour servir de lien.
  - François fils d'Etienne Mochon - Roland cordonnier, Joseph Moyne et plusieurs autres conduisant un chariot avec 4 boeufs lequel contenait 20 lattes de 17 à 18 pieds chacune
- Les Habitants de Brenaz voulurent conduire les boeufs, chevaux et chariots chez le Chetelain, lesdits de Passin se sont opposés disant "qu'ils se fichaient d'eux et du dit Curial", qu'ils nous attaquaient, "le dit Lucan prononçant le Saint nom de Dieu". Après des menaces, ce sont retirés. Ai remis au procureur Fiscal à Virieu le Grand le 3 Juin 1727.
- 15.03.1728 - A la Requête des Syndics et habitants de Passin en l'Etude de Me Cartet, leur Procureur, constitué le Sergent Royal Peloux pour signifier aux dits Habitants de Brenaz en la personne de François Bouvier auquel fut remis l'assignation à comparaître au dit Virieu le Gd par devant le Juge-Mage des Appellations pour constitution d'un nouveau Procès,..../
- .../pour reprendre les errements de l'Instance cy-devant commencée voir dire et ordonner qu'il a été "bien jugé mal et sans grief" (?). ..../ appel qui sortira son plein et entier effet avec renvoi par devant le premier Juge pour mettre sa sentence à exécution et voir condamner en outre en tous dépens dommages intérêts et pour qu'il n'en n'y ignorent de luy cy, laisse copie."
- 25.06.1729 - Le Conseil des Requêtes qui a reçu les pièces de François Bouvier Louis et Jean Pellin, Anthelme Bornarel et Jean Vignand de la Communauté de Brenaz, Méraléaz et consorts, Appelants de sentence à la Justice des Appellations du marquisat le 21.3.1729 conformément celle du 21.7.1727 du juge ordinaire contre les Syndics et Habitants de Passin, Intimés.
- "Est d'avis que les Appelants n'obtiendront jamais la réformation de la dite sentence qui a été rendue contre eux si les

Sindics et Habitants de leur Communauté n'interviennent au procès et reprennent en main pour eux. - Ils ont même un prétexte naturel pour le faire en se pénalisant du verbal qui fut dresser 27.5.1727 par Me Joseph Vallin Curial du Marquisat duquel il résulte que les bois en question provenant de la montagne de Méraléaz furent arrêtés, saisis et déposés au devant del'Eglise de Brenaz à leur réquisition et que ceux qui étaient présents ne s'y trouvent pas, sur les ordres de leur Communauté. Il faut néanmoins convenir qu'on a fait une grande faute de tenir le Verbal en poche et de se contenter d'en faire mention dans les écrits, le dit n'ayant pas été signifié, les Juges n'en pouvaient pas faire plus de cas d'une pièce qui n'existe pas au lieu que si on l'avait donné copie et que la saisie et ce qu'il contient eussent été notifiés sur le champ il aurait empêché les Intimés de se pourvoir contre les Appelants par la voie extraordinaire et les auraient obligés d'agir civilement contre le corps des habitants, mais cela n'ayant pas été fait on ne peut se permettre de le faire casser et annuler une procédure criminelle qui a pour objet un enlèvement de bois "provenu" dans une montagne où les Intimés prétendent avoir des droits d'usages et d'affouage.

- Tout ce qui pourrait arriver c'est que l'information serait couverte en enquête et le procès enlisé, auquel cas il faudra contrer en contestation sur les droits prétendus par les Intimés ou du moins "vérifier" qu'ils en abusent pour parvenir à obtenir un règlement.

- En ce qui concerne du fond du droit on n'estime pas qu'on puisse entreprendre de le contester car il paraît suffisamment establi sur l'Arrêt du 16.3.1683, confirmatif de la sentence rendue en la justice des Appelations du Marquisat du 17.9.1678 portant qu'il avait été bien jugé par celle du juge, Ordonnance du 28.6.1650.

- la seule ressource qu'il puisse avoir c'est de prouver comme on dit que les Intimés absent de leurs droits par des coupes excessives qu'ils ont pu faire pour obtenir le règlement sur la conduite qui sera tenue tant par les propriétaires que par les Communautés d'usagers, mais comme cela ne marquera pas de gêne les uns et les autres, ceux-là eximineront seule la partie les concernant et le reste sera réglé à la vue de leur plaintes respectives...../.....

- 13.08.1729 - Requête de Me Augustin Mugnier Greffier du Marquisat, mandant nonobstant assignation ni appelation quelconque et sans préjudice d'icelle procès, assigne l'adjonction de paiement de la somme de 36 L. 15 Sols à Louis Pellin, François Bouvier, Jean Pellin Anthelme Bornarel et Jean Vignand tous de Brenaz, tous Appelants de sentence rendue par le Juge de l'Appelation du Marquisat le 21.3.1729
- 16.09.1732 - Requêtes des Sindics et habitants de Passin qui font élection dans leur maison à Virieu le Gd en l'Etude de Me Combet leur procureur qu'ils constituent suivant ordonnance, et à Brenaz pour validité du présent pour vingt quatre heures tant seulement dans la maison de Joseph Vignand laboureur du dit lieu par vertu et en exécution des sentences rendues par le Juge-Mage du marquisat le 12.7.1727 et par Mr. le juge des Appelations dûment signifié et contrôlé par le Sergent royal Pellouz soussigné et certifié s'être exprès transporté à Brenaz chez François Bouvier marchand je lui ai fait itératif commandement de promptement payer la somme de 15 Livres d'amende, d'un côté, celle de 100 Livres d'autres de dommages, intérêts contre luy. - Louis Pellin Jean Pellin Anthelme Bornarel et Jean Vignand ce qui est à chacun 20 Livres et celle de 79 livres 18 sols 6 deniers d'autres

auxquelles les dusesdites sommes ont été condamnés les sus dits nommés solidairement par les dites sentences du juge Mage, et encore celle de 72 livres 13 sols 6 deniers d'autres à laquelle ils ont été condamnés par la sentence du juge d'Appel et pour les causes y portées et faute du dit prompt payement, déclaire que sans préjudicier à toutes autres fins et exceptions et sauf son recours contre qui il avisera il surseoit et met sous la main du Roy et justice la part de ses effets là où il en trouvera. Après avoir interpellé Anthelme Bouvier et Jean Bouvier ce qu'il n'en voulurent faire ny signer de ce requis, ce que voyant, a saisi : 600 gerbes de Blé blondé - 6 charrées de bled orge, le tout non-battus et finalement 6 charrées de foin pensant chacune 12 quintaux le tout remis dans sa grange dont et de tout quoy a établi Joseph Vignand séquestre et gardiateur au commandement fait de prendre le tout à sa charge pour en faire la présentation quand par Justice sera requis aux peines portées par les Ordonnances pour être le tout vendu à la manière accoutumée et les dits requérants payés de tous leurs dûs.../

- 25.09.1732 - A la Requête des Sindics et habitants de Passin , Claude Pelloux Sergent royal s'est transporté exprès à Brenaz au domicile de Joseph Vignand, François Bouvier auxquels a donné assignation d'être et comparaitre au Marché public de Champagne le 9 prochain octobre pour le dit Vignand séquestre à faire la présentation des effets saisis au préjudice de François Bouvier faute de paiement de la somme de 15 livres, 100 Livres, 9 Liv/18sols/6denier d'autres, et 72 Livres 13 sols 6 deniers d'autres ce que le dit Bouvier se trouve condamné solidairement avec Louis Pellin, Jean Pellin Anthelme Bornarel, Jean Vignand tous du dit Brenaz.../
- 02.11.1793 - Le Commune de Passin représentée par Joseph Guillot, Citoyen Officier de la Commune et Jean Charvet Secrétaire Greffier en qualité de Commissaires nommés ad'hoc par délibération que depuis plus d'un siècle ils sont en difficultés avec les Citoyens de Brenaz au sujet de la montagne de Méraléas laquelle leur a été concédée par diverses lettre des Princes de Savoie pour lors Souverains de ces Pays et maintenue par divers Arrêts contradictoires rendus au cy-devant Parlement de Bourgogne, que malgré tant de titres respectables, les Citoyens composant la commune de Passin n'ont jamais pu jouir de leurs droits, et lorsqu'ils ont voulu l'exercer ils ont essuyé nombre de voies de fait de la part de ceux de Brenaz.../ .../ Désirant mettre fin à toutes les difficultés proposent aux habitants de Brenaz la voie de l'arbitrage qui sera soumis au Tribunal du District de Belley.../
- 24.11.1793 - Lors d'une assemblée la commune de Passin aux fins de faire prononcer sur les difficultés existants entre la dite Commune et celle de Brenaz, autorise ses deux Commissaires Guillot et Charvet à signifier la commune de Brenaz.../-Extrait délibération - Rappel PV dressé le 8.6.1793 devant les membres composant le Bureau de Paix établi par le Tribunal du District de Belley - - rappel le P.V. dressé par le dit Bureau de Paix le 12 Brumaire An III (2.11.1793) - les dits Guillot et Charvet déclarent aux officiers municipaux de Brenaz qu'ils remettront le 8 nivose proche les titres et papiers qui établissent les droits qu'ils ont dans la montagne - Lettres du prince Duc Louis de Savoie - 17.9.1322 - - Lettre de confirmations donnée par le Prince Duc Amédée et Philippe de Savoie à Ripaille et Turin les 16.12.1363 et 6.7.1390 et 3.2.1497

- Extrait d'un Arrêt rendu contradictoirement Parlement Dijon- 26.3.1683
- Autre Arrêt - Dijon - le 14.8.1730
- Pièces d'instructions nécessaires aux Instances -
- Sentences et ordonnances rendues - etc...

03.03.1794 - Requête des Officiers municipaux Joseph Guillot et Jean Charvet  
(13 Ventose assignent par voie d'Huissier les Habitants de Brenaz à comparaître au Bureau de Paix - Canton de Songieu - le 18 ventose courant.  
An III)

- ENQUETES - PROCES -  
- BRENAZ - PASSIN et CONSORTS -

(non daté)

(en marge)

(fault témoignage-)  
(ge-

- Messire Garin Prêtre-Curé à Sutrieu (60ans environ) - Dépose que pendant 8 à 9 ans il a été Curé de Brenaz, il a vu passer les chariots des Habitants de Passin chargés de bois venant du côté de la montagne contentieuse, ne sachant s'ils avaient pris les dits bois dans leur montagne ou dans les autres fonds voisins pour avoir seulement rencontrer les dits Habitants avec leurs chariots dans le grand chemin qui vient de sous la montagne avant le Lieu de Brenaz.

Item

- François Rosset masson de Lilignod (62 ans) dépose qu'il y a environ 40 ans qu'il apprenait le métier de masson chez Jean Vallin masson de Chamillieu, et que pendant l'espace de deux années qu'il y a demeuré, il a toujours vu des chariots à boeufs prendre du bois dans la montagne de Méraléaz. Ils passaient dans le village de Brenaz sans qu'aucun des Habitants du dit Lieu ny des Hameaux se soient jamais plaints.

- Benoit Pirusset Me Maréchal de Sothonod (70 ans) dépose qu'il avait passé il y a environ huit années, des Habitants de Passin passèrent dans le village de Brenaz conduisant du bois et s'étant informé du Lieu où ils l'avaient pris, ils lui auraient répondu qu'ils l'avaient pris dans la montagne du dit Méraléaz, sans dire le Lieu de la Forêt. Il a su seulement qu'il y a huit ans seulement que quelques uns des Habitants du dit Passin conduisant du bois sur des chariots et passant par le village de Brenaz ils furent arrêtés par les Habitants du dit Lieu, qu'ils les obligèrent de charger leurs chariots et laisser le dit bois dans le grand chemin, se plaignant qu'ils l'avaient coupé dans leur montagne de Méraléaz.

Item

- Benoit Léaz, Charpentier de Mongonod (72 ans) dépose qu'il y a environ huit années qu'il a appris plusieurs fois par Claude Léaz son frère marié et habitant le village de Chassonod hameau de Passin, couper du bois pour lui et sa belle soeur dans la montagne de méraléaz Le déposant l'aurait fait plusieurs fois et aurait conduit des chariots chargés de bois lequel l'aurait fait au vue et au scu des Habitants de Brenaz, d'aultant qu'il passait avec son chariot par le milieu du village sans qu'aucun des habitants lui témoignassent un empêchement. Le déposant s'arrêtait souvant dans la maison du nommé Pellin qui tenait cabar

Item

- Pierre Vuillot laboureur de Fitignieu (36 ans) Il y a dix années il demeurait dans le village de Chassonod, et que pendant trois années qu'il a demeuré au service de ses Maîtres, il a été plusieurs fois couper pour eux du bois dans la montagne de Méraléaz, sans qu'aucun des habitants du dit lieu et ses annexes se soient plaints.

- Guichard Pascal de d'Assin (79 ans) dépose qu'il y a environ 23 ans qu'il était granger dans le domaine que les Pères Chartreux d'Arvières ont dans la paroisse de Passin et qu'il a vu pendant le temps de six ans que les habitants du dit Passin et Hameaux conduisaient des chariots dans leur village chargés de bois qu'ils avaient pris du côté de la montagne Méral

Item

- Pierre Gros laboureur du Tremblay (62 ans) dépose qu'ayant accompagné plusieurs fois en qualité de Sergent en la Justice du Valromey Me Clairiade Brillat, Châtelain, qui allait faire la visite des Grands chemins, a vu plusieurs fois les habitants de Passin et brenaz se rencontrer dans la montagne de Méraléaz et qui coupaient du bois indifféremment sans que les dits Habitants de Brenaz fissent aucun empêchement à ceux de Passin; Au contraire, ils s'aidaier à charger leurs chariots. De plus, il a été en service pendant deux années de feu Claude Charvet et qu'il a été plusieurs fois prendre du bois pour le dit Charvet qui habitait Chassonod sans qu'aucun Habitant de brenaz lui fasse un empêchement quel qu'il soit.

- Claude Jagot cordonnier Belmont (38 ans) expose que pendant l'espace de quatre année qu'il a demeuré dans la maison d'Humbert Levrat chez lequel il apprenait le métier de cordonnier il a souvent ouïr dire aux habitants du dit Lieu et de ceux de Passin, qu'ils prenaient du bois ordinairement pour leur chauffage et autres nécessités dans la montagne appelez Méraléaz sans que les Habitants de Brenaz ni des Hameaux les en ayent jamais empêchés.../

- Pierre Gojoz de Vieu (44 ans) dépose qu'il y a 22 ans qu'il apprenait le métier de couroyeur chez le nommé Jacques Romain de Virieu le Grand, il est allé plusieurs fois au Hameau de Chassonod hameau de Passin chez le nommé Levrat pour travailler. Le valet du dit Levrat ramenait en plusieurs fois du bois chez son maître qu'il disait avoir pris dans la montagne de Méraléaz sans que les Habitants du dit Brenaz et des Hameaux s'y furent opposés.

(Fault té-  
(moignage)

- Claude Pascal Charpentier de Dassin (62 ans) dépose que pendant l'espace de cinq années qu'il a été granger dans le domaine des Pères Chartreux d'Arvières dans la paroisse de Passin, a vu plusieurs fois les Habitants de Passin et les Hameaux conduisant leurs chariots chargés de bois qu'ils avaient pris dans la montagne appelée Méraléaz sans que les Habitants de Brenaz et ses hameaux y aient jamais formé aucun empêchement, au contraire il a vu que les Habitants des deux paroisses conduisaient ensemblement leurs chariots de bois pris dans la montagne comme s'il avait été commune entr'eux.

Item

- Claude Rolland laboureur de Cossonod (53 ans) dépose qu'il y a environ huit années qu'il était au service de Claude Vallin de Chemillieu hameau de passin et que pendant le temps qu'il a demeuré chez le dit Vallin, il a été plusieurs fois couper du bois dans la montagne de méraléaz sans qu'aucun Habitant de Brenaz ni hameaux s'y soit opposé.

- PROCES : BOUVERY Marie-Louise -

-----

- Objet : AFFOUAGE -

- 23.05.1857 - Réclamation de Melle Marie-Louise Bouvery pour l'obtention d'un lot d'affouage. La présente réclamation est faite:
- 1° - Pour faire constater les droits aux coupes affouagères -
  - 2° - Pour vous prier de vouloir bien inviter le C.M. de la dite localité à se conformer immédiatement à votre importante décision.- De tout temps dans la commune des lots de bois de service et de chauffage ont été délivrés à toute personne propriétaire d'une maison qu'elle habite quelque fois même le propriétaire de deux maisons a reçu double lot essence sapin
- J'ai toujours habité la Commune; par suite du décès de ma mère et du partage que mon père a fait de tous ses biens moyennant une pension viagère qui lui est payée par ses enfants, je me trouve depuis plus d'un an, propriétaire d'un bâtiment contigu consistant en granges écurie et une maison que j'habite. - Tous les impôts et frais d'entretien des dits bâtiments sont uniquement à ma charge. - Je puis établir en outre que je tiens ménage à moi seule puisque ma nourriture est à part et à mes frais..../..."/le droit d'affouage étant attaché à la qualité d'habitant il est juste que ceux qui supportent les charges d'une commune participent à tous les avantages dont jouissent les autres habitants" Ainsi un Maire n'est point recevable à prétendre que le droit doit être restreint en faveur de tels et tels habitants". .../Si contrairement à votre avis et à mes désirs le C.M. s'obstinait à méconnaître mes droits même pour l'année courante, je porterais sans délai ma plainte devant le Tribunal../
- 20.06.1857 - Extrait Régistre de délibération du C.M. - Lucien Bornarel Maire - fait par au C.M. d'une réclamation faite par Melle Bouvery M.L. propriétaire à Brenaz concernant sa demande d'un lot de bois dans la coupe d'usage délivrée annuellement aux habitants. Le C.M. vu cette réclamation est unanimement d'avis de refuser un lot de bois à Melle. Bouvery attendu qu'elle ne s'est pas fait connaître habitante, faisant feu dans la commune et que d'ailleurs elle habite et fait feu avec son père et son frère.
- 16.06.1857 - Lettre du S/s Préfet adressant au Maire la réclamation de M.L. Bouvery. Autorise le Maire de convoquer le C.M. pour délibérer.  
(voir page 116)...
- 18.02.1872 - Extrait délibération du C.M. -  
- Melle Bouvery Marie-Louise a déposé une pétition par laquelle Elle réclame un lot sapin comme étant propriétaire dans la Commune -  
- Lettre du S/s préfet ordonnant au C.M. de se prononcer sur cette question.  
Après une longue discussion le C.M. unanimement est d'avis de refuser un lot de bois sapin à Melle Bouvery.  
Attendu que : la postulante ne se trouve pas dans les conditions qui donnent droit à un lot. Elle n'est point séparée d'avec son père et son frère et ne fait pas feu seule et dans ses propres appartements -  
Qu'une semblable pétition fut déjà présentée en 1857 par la susdite réclamante pour le même objet. Le C.M. de cette époque le lui refusa. - Attendu que : si depuis quelques années Melle Bouvery a joui de cette faveur, ce n'est que par l'intermédiaire de son

frère qui, étant maire de la Commune, lui obtenait ce droit au détriment de tous les ayants droit qui en murmuraient.  
Signé: Bornarel, Mugnier, Vignand, Pellin, Chatellain

- 24.03.1872 - Extrait Régistre délibération du C.M. entérinant le refus unanime du C.M. de délivrer un lot de bois à Melle Bouvery.
- 21.05.1872 - Requête de M.L. Bouvery célibataire, propriétaire à Brenaz laquelle faisant domicile de son Avoué Me Cardon Belley, par Exploit de son Huissier Carron, fait assigner la Commune de Brenaz en la personne de Bornarel Maire à comparaître dans la huitaine franche en audience -Tribunal Civil de 1ère Instance.
- 10.01.1873 - Audience Tribunal Civil, entre Melle Bouvery et la Commune représentée par leMaire Mr. BORNAREL Charles, comparant par Me Picquet.  
- Me Picquet avoué constitué pour la Commune offre à Me Cerdon avoué de Melle Bouvery, copie d'un jugement contradictoire rendu entre les parties susnommées le 10.1.1873
- 06.03.1873 - A la requête deMe Picquet avoué de la commune, le Soussigné Anthelme Pennet, huissier audiencier près du Tribunal Civil a signifié et a donné copie de l'acte d'offrè qui précède du jugement y énoncé, ainsi que du présent à Me Cerdon avoué de Melle Bouvery
- 18.03.1873 - A la requête de la commune de Brenaz qui fait élection de domicile en l'étude de son Avoué, Me Picquet, fait signification par l'huissier Joseph Monin résidant à Amberieu, Marie Falquet domestique chez Mr. Compagnon à Cormoz, commune deChateau-Gaillard et par le dit Exploit l'assigne à comparaître à Belley le 25.3. à la Chambre des Enquêtes pour en qualité de témoin due et déposer vérité sur les faits consignés au jugement Bouvery M.L.
- 10.03.1873 - Par jugement du Tribunal Civil en date du 10.1.1873 rendu entre Melle Bouvery et la Commune, cette dernière a été autorisée à faire par témoins la preuve des faits énoncés au dit jugement demande aujuge Commissaire déclarer ouvert par devant nous le procès-Verbal d'enquête dont il s'agit.
- 08.03.1873 - Me Picquet avoué, constitué pour la Commune deBrenaz, représentée par Charles Bornarel, maire, déclare à Me. Cerdon avoué constitué de Melle Bouvery, qu'il lui fait part avec celle des présents donner copie d'une ordonnance rendue sur requête parlaquelle déclare ouvert le Procès-Verbal d'enquête et fixe celle-ci au mardi 25.3.
- 08.03.1873 - A la requête de Me. Picquet, Anthelme Pennet huissier audiencier signifié et donne copie de l'ordonnance et requête y énoncées et du présent à Me Cerdon avoué deMelle Bouvery
- 20.03.1873 - Anthelme Pennet huissier près du Tribunal Civil signifie l'Ordonnance à paraître le 25 mars en la Chambre des enquêtes où les témoins requis par Melle Bouvery seront entendus.
- 25.03.1873 - Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal contenant les dépositions des témoins - remis par l'Huissier Me. Picquet.
- 14.11.1873 - Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal Civil - 1ère Instance .../pour ces motifs, le Tribunal statuant en matière ordinaire par jugement contradictoire et en premier ressort après en avoir délibéré :

- condamne la Commune de Brenaz pour ensuite être contrainte par toutes les voies de droit :
  - A réinscrire Melle Bouvery sur la liste affouagère de la dite Commune -
  - A lui délivrer les lots affouages lui revenant pour les années 1871/1872/1873 ou en lui payer la valeur (à chiffrer)
  - Condamne en outre la Commune en tous les dépens de l'Instance.
- 30.12.1873 - Extrait Régistre délibérations du C.M. - Brenaz -
- le Maire soumet au C.M. la signification faite par l'Huissier Carron du 17.12.1873, du jugement rendu par le Tribunal civil du 14.11.1873. Le Tribunal faisant droit à la demande de Melle Bouvery a condamné la commune à réinscrire la sus dite sur la liste affouagère pour 1871/72/73, ou à lui payer la valeur sur Etat (le Tribunal n'ayant pas les éléments nécessaires pour en évaluer le chiffre).
  - le maire invite le C.M. à délibérer sur la question, à savoir:
    - s'il y a lieu de se soumettre à la décision du Tribunal -
    - ou d'en interjeter appel?
  - le C.M. considère : que les motifs du jugement puisé principalement dans l'enquête, ne sauraient distraire le fait d'habitation commune entre le frère et la soeur Bouvery qui est patent;
  - que ce fait n'a pas été démontré au Tribunal d'une manière assez évident, surtout parce qu'un habitant de la commune n'a pu être entendu, quoique eux-seuls sont à même de le connaître et d'en témoigner.
  - que les allégations de l'enquête dont l'exactitude peut-être sur divers points établie et prouvée et les motifs du Jugement ne sauraient pas davantage enlever au C.M. le droit d'établir le Rôle d'affouage, quand ce rôle l'est conformément à l'usage admis dans la commune de temps immémorial, puisque la loi reconnaît que cet usage, quand il existe, doit servir de règle..../
    - ..../ Le C.M. est d'avis à la majorité de 7 sur 9 d'interjeter appel du Jugement.
- 30.01.1874 - Arrêté du Conseil de Prefecture - Extrait du Secrétariat du Greffe -  
 Le Conseil de Préfecture et Messieurs les Membres soussignés :  
 -Vu la délibération du C.M. de Brenaz le 30.12.1873 -  
 -Vu l'Extrait du Jugement précité -  
 -Vu la Loi du 17 Juillet 1837 -  
 -Arrête : la Commune de Brenaz est autorisée à ester en Justice dans la personne de son maire et à interjeter appel du Jugement du Tribunal Civil de Belley du 14.11.1873.
- 13.02.1874 - Requête de la Commune poursuites et diligences de Charles Bornarel, Maire, qui est domicilié à l'étude de Me Girin Avoué près de la Cour d'Appel de Lyon et qu'elle constitue pour son Avoué sur l'appel et ses suites, J.E.S. CARRON, huissier près le Tribunal civil de Belley, a signifié et déclaré à Melle Bouvery que la Commune Requé-  
 rante, interjette appel du jugement rendu entre les parties par le Tribunal Civil de Belley. Pour voir statuer sur le mérite de cet Appel donne assignation à la dite Bouvery à comparaître par devant le Président et les Conseillers de la Cour d'Appel de Lyon.
- 26.03.1874 - Extrait minutes du Greffe Tribunal Civil - par devant Léon-Anthelme JUVANON du VACHAT, juge au Tribunal civil - lème Instance - a comparu Me Cerdon, Avoué de M.L. Bouvery, laquelle a fait assigner les témoins à comparaître par devant le Chambre des Enquêtes.

23.07.1874 - Girin, Avoué de la Commune de Brenaz représentée par son maire, Sr Bornarel, - et à Me Roux, avoué de Melle Bouvery "que par la présente les sus dits déclarent acquiescer purement et simplement à l'Arrêt contradictoire rendu entre les parties par la deuxième Chambre de la Cour d'Appel de Lyon le 1er Juillet courant, lequel confirme le jugement rendu par le Tribunal Civil de Belley le 14.11. dernier. Offrons en conséquence à ladite Commune d'exécuter les dits jugement et Arrêt suivant leur forme et teneur et de payer les frais mis à la charge sur taxe ou amiable règlement, mais protestant contre tous nouveaux frais tel que levée, notification d'Arrêt qui seraient considérés comme prestations.

- ANNEXES - Copie audience du 14.11.1873 -  
Affouage Rôle de taxes 1858/59 -  
Acte de décès de Joseph Bovéry (père) (1.9.1873)  
Certificat confirmant l'opposition de l'émancipation  
de Melle Bouvery au rôle d'affouage (Membres de la  
Commission du Rôle d'affouage: Hippolyte Bornarel,  
Frédéric Vignand, François Pellin)  
2 Plans - Maison Bouvery -

17.10.1874 - (voir lettre du Maire adressée au S/s Prefet - page 136)

-----

+ Comptes con. fin. 1780-1789

+ 1790-1819 Délibérations administratives sur le budget de la Commune de Gorts -

REGISTRES DIVERS

- Série C.C. - Livre de Recettes et dépenses - 1762/1790 (19.11.)  
(remis par Jean-Louis COUTURIER de Méraléaz, Trésorier de la Luminaire, au Président du Conseil Municipal et au Trésorier de la Commune en la personne de Joseph Fils d'Antoine Bouvier)  
Dans ce Régistre sont inscrites quelques délibérations du C.M. jusqu'en 1885 (très épars) *arrêté*

+ Livre dépenses

1814

+ Arrêtés sur charges et dépenses 1876-1885

1855-1894

Contient 2 cahiers l'un avec notes de l'autre 1880

- Série D. - Régistre de Délibérations du C.M. - 1791 à An VII - (quelques extraits jusqu'en 1799)
- Régistre des Décrets envoyés par le District (Belley) Non-relié - 1792 - 1793 -
- Lettres Patentes du Roy pour la constitution des Municipalités - Décembre 1789 -
- Collection (complète sans doute) des Décrets-Lois - Assemblée Constituante - (très bonne conservation)
- Régistre délibérations du C.M. - AN VIII/1808 - (incomplet)
- Régistres délibérations du C.M. - 1824 à 1882 - 1882/1897-1898/1927 - 1927/1953 - 1953/1987 -

- Série E. - Etat-Civil - 1741/1760 - 1761/1775 - 1775/1791 - 1792/1802  
1803/1812 - 1913/1822 - 1823/1832 - 1833/1842 - 1843/1853  
1854/1862 - 1862/1872 - 1873/1882 - 1883/1892 - 1893/1903  
1903/1913 - 1913/1922 - 1923/1932 - 1933/1942 - 1943/1952

- Série G.59 - MATRICES - Etat des SECTIONS - Propriétés Bâties -  
1829 - 1882 - 1910 -  
MATRICE PROPRIETES BATIES et NON-BATIES -  
1931/35 - 1936/40 - 1942/46 - 1942/51 - 1952/56 - 1957/61  
1962/66 - 1967/71 -

- Série Q.261- Régistre Protection enfantine - 30.1.1885 à 1889 -

- Série B. 4 - Recueils Bulletins Administratifs -(Collection) -

- Série F. 39- Régistre Renseignements statistiques - (céréales et autres) 1857 à 1861 -

F. Régistre recensement 1857-1861  
F. Recueils bulletins administratifs 1857-1861  
F. Recueils bulletins administratifs 1857-1861

- MAIRES et ADJOINTS -  
BRENAZ

- Maires -	- Adjoints -
- 1790) - PELLIN Pierre	- VIGNAND Claude)
1791)	VIGNAND Jean )
- 1792) - BOUVIER Louis-Charles	- BOUVIER Benoit
1794)	
- 1794) - PELLIN Pierre	- BORNAREL Claude (dit J.Jacques)
1800)	COUTURIER Jean-Louis )
- 1803) - VIGNAND François	- BOUVIER Claude
1821)	
- 1821) - BORNAREL Laurent	- BOUVIER Claude
1824)	
- 1824) - POCHEC Candide	- BOUVIER Claude
1834) -	
- 1834) - VIGNAND Martin	- BOUVIER Claude )
1852)	BOUVIER François) (1837)
- 1852) - BOUVIER Jean-Louis	- BORNAREL
1853)	
- 1853) - BORNAREL Lucien	- BOUVIER Jacques
1860)	
- 1860) - BOUVERY Jean-François	- BOUVIER Jacques
1874)	
- 1874) - BORNAREL Louis-Charles	- CHATELAIN Edouard )
1881)	VIGNAND Frédéric )
- 1882) - VIGNAND Frédéric	- GUILLET Francisque
1884)	
- 1885) - GUILLET Francisque	- VIGNAND Frédéric
1888)	
- 1888) - CARRIER Jean	- VIGNAND )
1889)	CHABANAY François)
- 1889) - VIGNAND François Rosely	- GUILLET Francisque)
1902)	VIGNAND L. )
- 1902) - BORNAREL Eugène	- COUTURIER Elie
1906)	

- L E X I Q U E -

-----

- Droit de plume - Droit que le Seigneur percevait sur les différentes volailles -
  
- Ecu - = 3 Livres -
- Livre - =20 sols -
- Sol - =12 deniers -
- Douzain - =12 deniers -
- Seytives -) = 27 ares 013 ca (mesure de Champagne)
- Journal - )
  
- Arpent - = 51 ares 072 (mesure de Songieu)
- Perche - = 34 m2 18
- Ouvrée - = 3 ares 377 ca
- Toise - = 6 Pieds (1m9490)
- Pied - = 12 Pouces -
- Aulne - = 3 Pieds 7 pouces 8 lignes -
- Bichet- = 2 deca.629 (Mesure de Champagne)  
= 2 " 715 (Mesure de Songieu)
- Minot de sel = 4 boisseaux (ou 52 litres)
- Livre poids de marc =489grs508 (Mesure de Champagne - Songieu)

- TABLE des MATIERES -

		- Pages -
- Série G.G.	- Erection de l'Eglise de Brénaz	1 à 2
- Série G.G.	- La Luminaire de Méraléaz	3 à 24
- Série D.D.	- Maison Vicariale -	
- Série M. 200	- Eglise - Presbytère -	25 à 40
- Série P.236/240	- Fabrique	41 à 47
- Série D. 10à22 )		
F.36/39/41 )	- Correspondances diverses -	48 à 155
43/46 )		
O.218/219 )		
4 Série D.D. )	- Forêts	156 à 176
N. )		
- Série M. 201	- Cimetière	177
M. 197	- Fontaines - Abreuvoirs -	178 à 182
M. 197	- Fours communaux -	183 à 185
M. 197	- Fours à chaux - (fruitière citée)	186
R. 265)	- Ecole	187 à 198
M. 197)		
- Série X. 172 -176	- Elections communales et départementales	199 à 210
- Série I. 156	- Cadastre - Précadastre (Sections)	211 à 212
- Série H. 72	- Gardes nationaux - Militaires -	213 à 216
- Série Q. 249	- Hospices Charité	217
- Série F.F.	- Procès Janin (Curé) c/ Bouvier	218
	" de Seyssel c/ Syndics Brenaz -	219 à 220
	" c/ Passin Chemilieu Poisieu	221 à 234
- Série D. 23	- " Bouvery M. L. c/Brenaz	235 à 238
- Série C.C. )	- Livre de comptes -recettes dépenses (1762/1790)	239
- " D. )	Régistres délibérations du C.M.	
)	" Décrets (1792/1793)	
)	Lettres Patentes du Roi(1789)	
- Série E. )	- Etat Civil - (Régistres)	
- Série G. 59 )	- Matrices - Etats Sections, Propriétés bâties	
- Série Q.261 )	- Régistre Protection infantine	
Série B.4. )	- Recueils Bulletins Administratifs	
- Série F.39 )	- Régistre renseignements statistiques (agricoles)	
	- Liste des Maires et Adjoints	240
	- Lexique	241